THE GETTY CENTER LIBRARY
Why ask for the moon
when we have the stars?
AS

ACADÉMIE

DES

SCIENCES, BELLES-LETTRES ET ARTS

DE BESANÇON

SEANCE PUBLIQUE DU 30 JANVIER 1873

BESANÇON

IMPRIMERIE DODIVERS ET Cie, GRANDE-RUE, 87.

1873

ACADÉMIE

DES SCIENCES, BELLES-LETTRES ET ARTS

DE BESANÇON

ACADÉMIE

DES

SCIENCES, BELLES-LETTRES ET ARTS

DE BESANÇON

SEANCE PUBLIQUE DU 30 JANVIER 1873.

BESANÇON

IMPRIMERIE DODIVERS ET Cie, GRANDE-RUE, 87.

1873

THE GETTY CENTER
LIBRARY

ACADÉMIE

DES

SCIENCES, BELLES-LETTRES ET ARTS

DE BESANÇON

SÉANCE DU 30 JANVIER 1873.

Président annuel, M. Edouard CLERC.

DISCOURS DE M. LE PRÉSIDENT.

BESANÇON

PENDANT LES GUERRES DE LOUIS XI.

MESSIEURS,

La Franche-Comté, avec la puissante barrière du Mont-Jura, est la frontière naturelle, nécessaire même de la France; nous le savons aujourd'hui, et nous, Franc-Comtois, n'avons jamais été plus attachés par le cœur à la mère-patrie. Il n'en était pas ainsi au XVe siècle, quand notre pays faisait partie des possessions de la maison de Bourgogne, si souvent ennemie ou rivale de celle de France. Louis XI, avec une grande hauteur de vues, comprit la nécessité d'annexer à ses Etats cette belle province; il tenta l'entreprise. Mais, si le but était

patriotique et national, les moyens d'exécution furent odieux. Nos pères se défendirent avec la plus grande énergie. Il fallut quatre ans pour les soumettre; encore la conquête n'eut-elle qu'une durée éphémère. Le pays cependant était couvert de ruines, l'étendue de la destruction marqua la grandeur de la résistance, et l'on a pu dire avec vérité qu'il ne s'était pas vu semblable désolation depuis l'invasion des Barbares (1).

Quelle fut, dans ces événements de terrible mémoire, la part de la ville de Besançon? Quelle direction présida à ses conseils? Quel était l'esprit de la population et de ses chefs?

Cette question, dont nos historiens semblent à peine avoir soupçonné l'existence, j'essaierai de la résoudre aujourd'hui à vue de textes originaux et contemporains demeurés inédits ou inconnus. Peut-être les événements de notre dernière guerre ajouteront-ils, par de singulières analogies, un intérêt de plus aux scènes émouvantes que j'aurai à décrire, et dont le récit m'a paru digne de trouver place dans cette solennité littéraire, que vos bienveillants suffrages m'appellent à l'honneur de présider.

Pour comprendre ces événements, il est nécessaire de savoir à quel degré l'esprit bourguignon dominait vers la fin du XVe siècle dans notre cité, ville impériale enclavée dans le comté de Bour-

(1) Dunod, *Histoire du comté de Bourgogne*, III, p. 404.

gogne dont elle ne faisait point partie (1). Les fautes et les malheurs de Charles le Téméraire n'avaient ni lassé ni altéré ce dévouement. Besançon l'avait volontairement aidé dans toutes ses guerres ; et, lorsque ce prince, vaincu à Granson et Morat, abandonné de tous, en proie au désespoir, se retira avec les débris de son armée au sein de nos montagnes, près du bourg de la Rivière, la cité lui envoya sur-le-champ une députation pour lui offrir l'abri de ses murailles, sans redouter les périls d'une semblable hospitalité (2).

La mort de Charles le Téméraire, arrivée sous les murs de Nancy, dans les premiers jours de l'année 1477, fut le signal des plus graves événements ; mais elle ne changea rien aux dispositions de la ville, dont la fidélité hardie autant que généreuse se reporta tout entière sur Marie de Bourgogne, sa fille, son unique et malheureuse héritière. Louis XI saisit sur-le-champ l'occasion favorable

---

(1) « Les citiens de Besançon, réputés subjects sans moyen de » l'empereur, portent les armes de l'Empire, et, ung chascun an, » ont accoustumé de faire solempnité le jour des Roys au nom » du dit empereur. » (*Enq. de* 1477. *Dépos. de noble Gaulard, seigneur d'Audeux, co-gouverneur de Besançon.*)

(2) « Après la journée de *Moret*, et que monseigneur le duc fut réduit devant *La Rivière*, les citiens et gouverneurs envoyèrent devers luy notables personnaiges ly offrir et présenter la dite cité pour soy y retraire, et qu'ils l'y recevroient de très bon cœur, — et je le says parce que je l'ay oui dire à plusieurs seigneurs et nobles qu'estoient présents à faire la dite offre. » — (*Enq. de* 1477 p. 51. *Déposition de Jehan d'Andelost, seigneur de Tromarey.*) - (Voy. beaucoup d'autres détails aux Pièces justificatives.

pour l'annexion qu'il méditait. Protecteur apparent et ami perfide de la jeune princesse, il mit la main sur les deux Bourgognes pour les lui conserver, disait-il, comme gardien. Aidé de Jean de Chalon IV, prince d'Orange, issu de la maison de Bourgogne, il se fit ouvrir les portes de toutes nos villes. Cette première surprise dura peu. A la voix du même Jean de Chalon, imprudemment aliéné par le roi, Dole et toutes nos places se soulevèrent et chassèrent les garnisons françaises. Sur-le-champ commença entre le roi et notre Bourgogne une guerre à outrance, Louis XI voulant reprendre par la force ce qu'il avait d'abord obtenu par la ruse.

Les événements étaient incertains et menaçants. Au lieu de se tenir à l'écart de la lutte, Besançon s'y jeta résolument, suivant, sans hésiter, la voie la plus généreuse, et s'attachant avec énergie à la cause de la justice et du malheur (1).

Mais les conséquences de cette résolution en faveur de la jeune princesse pouvaient être terribles et attirer sur une cité seule toutes les forces de la France.

Les habitants le comprirent et leur courage n'en fut point ébranlé. Ils demeurèrent sourds aux ordres comme aux promesses du roi (2). Pour mettre leur

---

(1) « Les citiens ont tenu le parti de Mademoiselle ainsi et pareillement que ont faict ses bons et loyaux subjects du conté comme ceux de Dole, Vesoul, Auxonne. » (*Enq, de* 1477. *Dép. de Jehan de Raignedalle, abbé de Saint-Vincent de Besançon.*)

(2) « Environ Paiques charnels derrièrement passé, j'ai veu

ville à l'abri d'un coup de main ou des dangers d'un siége, ils songèrent immédiatement à la fortifier, élevèrent des pans entiers de murailles dans les parties faibles ou menacées (1), creusèrent au pied des murs des fossés plus profonds dans le roc, bâtirent au devant des portes de nouveaux boulevards, levèrent à leurs frais des soldats et chevaucheurs, et doublèrent le nombre de leurs pièces d'artillerie (2). Déjà, avant l'exécution de ces travaux de défense, les hommes de guerre contemporains s'accordaient à dire que Besançon, bien plus imprenable que Dole, était par excellence la place forte des deux Bourgognes (3).

---

certaines lettres escriptes par le *Roy* aux gouverneurs de la cité, et mesme j'ay eu la copie d'icelles, par les quelles le dit roy leur requéroit de luy faire l'obéissance comme à mondit seigneur Charles. A quoy fut répondu par les diz de la cité qu'ils n'estoient en rien subjects a ly, et que jamais ses prédécesseurs ne les en avoient requis, et que pour rien ne feroient la dite obéissance. La dite copie le dit déposant a eu semblablement dans ses mains, » *(Déposition de Jacques Guillet, bourgeois de Cterval-sur-le-Doubs. Enq. de* 1477.*)*

(1) « Ils ont édiffié à neuf murailles grosses et fortes en façon de murailles de ville du costé devers Champmay (*Chamars*), et en leurs dites murailles ont fait et édifier grosses tours bien pertuisées semblablement devers Bathan et Charmont. » (*Enq. de* 1477. *Dépos. de Pierre Garnier, archidiacre de Luxeuil.*)

(2) Les témoins de l'enquête de 1477 sont unanimes sur ces détails.

(3) Guillaume d'Espenoy, seigneur de Naisey, 46 ans, déclare « avoir tousjours veu pendant les guerres plusieurs subjects de demoiselle de Bourgne, nobles et autres eulx, retraire en la cité et y resider continuellement ensemble de leurs femmes et enfants, comme font encore aujourd'huy, COMME EN LA SURE VILLE DE TOUS LES PAYS DE BOURGOINGNE.

» Lui mesme qui dépose s'y est retraict et tout son mesnage pour doubte des ennemis, et y demeure encore présentement. »

C'était en même temps l'asile ouvert à tous ceux qui, dans cette guerre si dangereuse, voulaient s'y réfugier, nobles, bourgeois, cultivateurs, riches, pauvres; tous, avec leurs femmes, leurs enfants et leurs meubles, y étaient reçus généreusement et de bon cœur (1), sans qu'on exigeât rien d'eux en corvées ou en services (2), et à la seule condition de jurer, en entrant dans la ville, que, ni par paroles ni par lettres, ils n'apportaient rien qui fût contraire à la cause de Mademoiselle de Bourgogne (3).

Les chefs de la commune ne se bornaient pas à siéger dans les conseils publics; jour et nuit debout, aux portes, sur les remparts, ceux que les textes originaux appellent *les plus grands de la vîlle*, donnaient l'exemple au peuple. Ainsi chacun connaissait le danger, chacun était au poste du devoir (4).

---

(1) « Courtoisement et doulcement comme amis. » (*Enq. de* 1477. *Déposition de Jaeques Clervaux, évêque d'Ebron.*)

(2) « J'ai veu recevoir benignement tous bons et féaux sujets de Bourg^ne^, leurs femmes, leurs enfants, sans les contraindre à fournir aux frais soubstenus par la cité, ne à faire guet, garde, ne corvée, se ce n'a esté de leur vouloir. » (*Enq. de* 1477. *Déposition de Jehan Nardin. Même déposition de Simon de Cléron.*)

« Eux mesmes ont faict entr'eux grands impost et emprunts au moyen des quels ils sont foulés et appauvris et quasi n'en peuvent plus. » (*Déposition de Jehan Nardin, bourgeois de Gray.*)

(3) « Les commis aux portes faisoient jurer a ceulx qui entroient dans la cité qu'ils ne portoient lettres ne nouvelles de bouche au préjudice de Mademoiselle.

» J'ai faict plusieurs fois le dit serment. » *(Enq. de* 1477. *Dépos. de Jehan de Saint-Renobert l'aîné, demeurant à Quingey.)*

(4) « Les citiens de Besançon ont fait guet, garde et eschargnet de jour et de nuict pour se garder et la cité, et *plus les grans que les petiz*, j'ay vu messire Lyenard Mouchet, messire Lyenard

En réalité, Besançon devenait le boulevard du pays (1) et le centre de la résistance à l'invasion française. C'est là que Jean de Chalon, prince d'Orange, rassemblait dans le besoin ses hommes d'armes (2), là que se tenaient les Etats de la nation (3), que se discutaient et s'arrêtaient les grandes mesures de la guerre (4). Au départ, au retour de la journée de Pin-l'Emagny, où Hugues de Chalon, oncle du prince d'Orange, fut fait prisonnier, ce furent les habitants de Besançon qui, à l'aide d'un prêt de 2,000 florins d'or, fournirent les deniers nécessaires pour la solde des Suisses allemands auxiliaires, mutinés et menaçants (5). Souvent on les vit sortir en armes de leurs murs pour courir sus à l'ennemi. Plus d'une fois, avec une admirable générosité, ils rachetèrent de leurs de-

---

des Potots et plusieurs autres des plus grans faire lesdits guet, garde et escharguet pour montrer exemple au mênu peuple. » *(Enq. de* 1477, *Déposition de Jehan Nardin.)*

(1) « La cité a esté le secours et vray refuge des subjects de Madame, qui s'y sont voulsu retraire comme au lieu plus seur du comté. » *(Enq. de* 1477. *Déposition de Jehan Guillet, bourgeois de Clerval sur le Doubs.)*

(2) « J'ai vu puis six mois ença le prince d'Orange, gouverneur de Bourgogne, assembler ses gens d'armes en la cité et à l'entour.» *(Enq. de* 1477. *Déposition de Jehan Nardin et de Jehan de Saint-Renobert.)*

(3 4 et 5) « Pendant les guerres, les Estats et seigneurs du comté de Bourgoingne se sont retraits et tenus ordinairement en la cité, en la quelle ils ont fait leurs entreprises et délibérations pour le bien du pays. Y ont fait aussi les assemblées des gens d'armes. J'estois présent aux dites assemblées, comme l'un des députés élus par le bailliage de Dole, et la ville ayant presté deux mille florins pour le paiement des dits gens d'armes, je me suis engagé

niers les prisonniers franc-comtois (1), sans demander, sans recevoir rien de personne (2), avec une dignité et une noblesse de cœur qui forme de cette époque une des plus grandes pages de l'histoire de Besançon.

Et cette page, encore ensevelie dans l'oubli, n'est pas, on le voit, un récit de fantaisie destiné à glorifier nos aïeux : non, c'est le résumé simple et fidèle de ce que racontent, dans l'année même des événements, les hommes de guerre et autres qui, présents sur place, ont tout vu et entendu. J'aurai plus tard à dire des choses d'une autre nature, et je ne faillirai pas au devoir de la vérité.

Le nom des citoyens qui, à cette grande époque, présidaient au conseil de la ville et dirigeaient ses destinées, doit être connu : c'étaient Jean Gaulard, seigneur d'Audeux, Pierre Bonvalot, l'un des aïeux du cardinal de Granvelle, Léonard Mouchet, sei-

---

avec les autres. » *(Enq. de* 1477. *Déposition de Simon de Cléron, seigneur de ce lieu, âgé de* 40 *ans,)*

(1) « J'ai vu les citiens subvenir de leurs biens aux retrahans, fournir des rançons pour racheter plusieurs prins par les ennemis, ou fournir argent à plusieurs nobles et communaltés pour racheter le feu de leurs maisons et villaiges. » *Enq. de* 1477. *Dép. de Jehan Gaulard, seigneur d'Audeux.* — « Ils ont secouru à plusieurs des subjects mis à rançon, tant nobles que aultres, et j'ai aidé à fournir à plusieurs des dites rançons. » *Déposition d'Antoine de Rigney, doyen de Beaupré.)* — Etienne de Grammont, prisonnier des Allemands, déclare que les Bisontins l'ont aidé à payer sa rançon.

(2) « Les citiens ont tout fourny de leur propre, sans estre secourus de personne. » (*Déposition de Guillaume d'Epenoy, seigneur de Naisey,*) — « Ils n'ont esté de nul secourus, se non d'eulx mesmes. » *(Ibid. Dép. de Jehan Nardin.)*

gneur d'Avilley, Guillaume de la Ferté, Jean Bongarson, d'autres encore, et, entre tous, Léonard des Potots, jurisconsulte estimé, chez qui avait logé, à Besançon, Charles le Téméraire, membre d'une famille ancienne de la cité, nombreuse et unie. Je n'omettrai point sur cette liste glorieuse le nom de l'archevêque Charles de Neufchatel, citoyen et prélat, presque toujours appelé dans les conseils publics, qui même souvent se tenaient dans son palais.

Les Français, dont les affaires allaient mal, étaient outrés de rencontrer de pareils adversaires ; c'est à Besançon, disaient-ils, que se forment contre nous les conspirations, les foudres et les tempêtes (1). Philibert, évêque de Salonne, suffragant de notre prélat, raconte que, vers ce temps, on avait vu à Arras le roi en grande fureur, protestant que les gens de Besançon auraient à se repentir de tant d'audace, qu'il prendrait leur ville et en ferait une chènevière (2).

---

(1) « Les François disoient qu'en la cité se faisoient toutes conspirations contre eulx. J'ai veu souventeffois les François et autres ennemis venir en armes jusques aux barrières, et à l'entrée des charrières des portes, et y prendre plusieurs charriots, prisonniers, bestail, et tuer gens comme l'un de mes hommes. » (*Déposition de Guillaume d'Epenoy, seigneur de Naisey.*)

« Les ennemys de Madame de Bourgoingne sont treffort indignés à l'encontre de la cité, disant que en icelle se forgent la gresle et tempeste contre eulx. Le témoin le sçait pour ce qu'il a oy dire à un herault du roy envoyé en la cité par le sire de Craon.» (*Enq. de* 1477. *Dép. d'Etienne de Grammont, seigneur de Grammont.*)

(2) Philibert, évêque de Salonne, suffragant de l'archevêque de

L'armée ennemie, commandée par le sire de Craon, à qui le roi avait donné la lieutenance des deux Bourgognes, ne savait comment tirer vengeance d'une ville si bien munie et gouvernée par de pareils hommes. Une ou deux fois cette armée s'approcha des murs comme si elle allait entreprendre un siége; en d'autres occasions, c'étaient des détachements faisant une guerre d'escarmouches et de surprise, enlevant presque jusqu'au pied des remparts les cultivateurs et les vignerons, leurs bêtes et leurs chars de labour, tellement qu'on ne pouvait ni cultiver ni récolter. Partout, en haine des chefs de la commune, ils s'attaquaient à leurs biens, confisquaient leurs chevances, détruisaient et brûlaient leurs châteaux (1).

Besançon, dépose que « estant à Seurre et à Semur il a oy dire à plusieurs François ennemis de Mademoiselle, que toutes conspirations se faisoient à Besançon à l'encontre d'eulx, pour la quelle cause ils estoient très fort indignés, et menaçoient de porter aux citiens mal et dommaige. » *(Enq. de* 1477.)

« Il a entendu Lyenard Bonvalot, demeurant à Chalon, déclarer qu'il avoit oy dire *au roy estant à Arras, en grande fureur*, qu'il réduiroit la cité en manière que l'on y semeroit la chenevière, puisqu'elle avoit soubstenu ses ennemis. » *(Ibid.)*

(1) Antoine de Rigney, commandeur du Saint-Esprit de Besançon, perdit, par ce motif, deux maisons à Rigney et à Pesmes, qui furent brûlées; Léonard Mouchet, seigneur d'Avilley, son château de Chantonnay, qui fut attaqué, brûlé et détruit, etc. *(Enquête de* 1477.)

« Les ennemis venoient quasi journellement jusques es barrières de la ville, tellement que, par crainte d'iceulx, l'on n'a pu labourer les vignes ne aultres héritaiges. Ains sont demeurés sans culture et quasi en désert, » *(Enq. de* 1477. *Déposition de Simon de Cléron.)* — « Voyez plus haut la déposition de Guillaume d'Epenoy, seigneur de Naisey. »

Mais c'était trop peu pour les intimider. Le sire de Craon pensa alors à tenter, à annoncer du moins un coup plus décisif. Lorsqu'il eut conquis et brûlé le château d'Oiselay, il fit marcher ses troupes contre les hauteurs de Châtillon-le-Duc (1) dont il s'empara. De ce point si rapproché de Besançon, il dépêcha sans retard deux hérauts d'armes, chargés de notifier aux citoyens de Besançon les volontés du roi. Par ce message, ils étaient requis d'accorder à Louis XI tous les droits dont jouissaient dans la ville les derniers ducs de Bourgogne.

Dès qu'on annonça aux gouverneurs que deux envoyés français étaient arrivés près de la porte de Battant et arrêtés à la barrière, ils pressentirent l'objet du message, se réunirent, et unanimement décidèrent qu'il ne serait fait au roi obéissance d'aucune sorte. C'est Léonard des Potots, l'un d'eux, qui fut chargé de la réponse. Il arriva près de la barrière, accompagné d'une suite de citoyens et de seigneurs alors retirés dans la ville. Quand les hérauts eurent expliqué l'objet de leur mission, Léonard, parlant au nom de ses concitoyens, répondit que la cité était impériale, qu'elle avait pour souverain l'empereur, mais qu'elle ne connaissait

---

(1) « Sont environ trois mois, deux hérault du sire de Craon vindrent aux portes de la cité, après qu'il eut conquesté le chastel d'Oiselet, et que la place de Chatillon-le-Duc fust bruslée. » *(Enq. de* 1477. *Déposition de Jehan Gaulard, seigneur d'Audeux.)* — « Le seigneur de Craon, après qu'il eut conquesté la place d'Oiselet, et icelle bruslé et destruit... » *(Déposition de Pierre Bonvalot.)*

ni le roi de France ni son lieutenant, et que, ne leur devant rien, jamais ils ne lui avaient fait ni ne lui feraient obéissance (1), ne sachant pas même à quel titre il se disait duc et comte de Bourgogne.

Les hérauts retournèrent à Châtillon-le-Duc, et rendirent au sire de Craon la réponse de la ville. Le lendemain, l'un des deux, accompagné d'un trompette, revint à la barrière; reçu comme la veille par le même représentant de la cité qui répéta la même réponse, le héraut déclara qu'il était chargé par son maître, lieutenant du roi dans les deux Bourgognes, de défier la ville à feu et à sang, assurant qu'une fois prise elle serait détruite et nivelée au sol.

A ces paroles, Léonard des Potots changea de visage, la rougeur de la colère lui monta au front, et, avec l'expression de l'indignation la plus vive, *rigoureusement* et *en grand dépit*, disent les témoins de la scène, il dit au héraut de repartir sans ajouter un mot de plus; que, si au nom du roi la ville était défiée, elle le défiait à son tour; que ni le roi ni toute sa puissance ne pouvait rien contre Besançon, plus fort et plus imprenable qu'aucune place de ses Etats.

Ce langage d'un patriotisme exalté fut applaudi dans toute la ville quand il fut connu. Les gouverneurs assemblés avec l'archevêque remercièrent

---

(1) *Déposition de Guillaume d'Epenoy, seigneur de Naisey, présent à l'entrevue.)* — Voy. aussi Pièces justificatives, p. 32.

unanimement leur concitoyen qui avait si énergiquement traduit leur pensée, et, s'animant de plus en plus, protestèrent que, si Besançon était investi et pressé par la faim, plutôt que de se rendre, ils mangeraient leurs femmes et leurs enfants (1).

La vigueur de ces bourgeois qu'il avait méprisés fit réfléchir le sire de Craon, et, sans courir les hasards d'un siége avec de pareils hommes, il quitta Châtillon-le-Duc. Rassemblant alors son armée qui était de 14,000 hommes, il la dirigea immédiatement sur Dole, ville entourée de tours et de vieilles murailles, dont il pensait avoir plus facilement raison. Il en commença le siége. Mais il rencontra dans cette capitale de la Franche-Comté d'autres bourgeois aussi décidés que ceux dont il venait d'entendre la réponse. Dans la nuit du 1er octobre, ils sortirent de leur ville avec la rapidité de la tempête, donnèrent tout à travers le camp du lieutenant du roi, qu'ils mirent en confusion et déroute, tellement que le sire de Craon fut heureux de leur échapper par la fuite.

---

(1) « ... Il fut respondu de par la cité, et mesmement par la voix et organe de maistre Lyénard des Potots, que s'en retournassent en male heure sans plus revenir, en faisant serment que le roy, ne le seigneur de Craon, n'estoient gens pour conquester ainsy la dite cité. Et incontinent après, je fus mandé au conseil par les seigneurs, recteurs et gouverneurs de la cité, ou quel estoit le très révérend père en Dieu et ségneur, monségneur l'arcevesque de Besançon, et plusieurs seigneurs d'église, gens laiz et autres, au quel conseil fut unanimement conclu et délibéré que, *plustost que de faire la dite obeyssance, les citiens mangeroient leurs femmes et leurs enfants.* » *(Déposition d'Henri de Joux, commandeur du Temple de Besançon.)*

Quand Louis XI apprit cette rude leçon du siége de Dole et l'altière réponse des Bisontins demeurée sans châtiment, sa colère fut au comble. Les Dolois furent notés dans ses vengeances comme il notait ses plus cruels ennemis. Dans son dépit profond, il s'en prit d'abord au sire de Craon, homme gros, obèse, ayant, dit Comines, mieux fait en Bourgogne ses affaires que celles de la France; il le destitua et donna la lieutenance des deux Bourgognes à Charles d'Amboise, gouverneur de Champagne, homme d'exécution et de ressources, actif, avisé, ne reculant devant aucun moyen de succès, cruel au besoin, tel qu'il le fallait pour servir les haines et les fureurs de son maître.

L'année 1477 allait s'achever, et le comté de Bourgogne, loin d'être soumis comme le roi n'en avait pas douté, était libre d'ennemis à peu près jusqu'à la Saône. Déjà, dans les plans des Bourguignons, il ne s'agissait plus de défendre leurs foyers, c'était Dijon et tout le duché qu'ils entendaient reconquérir et rendre à la princesse, leur bien-aimée souveraine, et c'est dans cet élan qu'ils franchirent la frontière du duché.

Comme l'histoire de Besançon pendant les guerres de Louis XI est l'unique objet de ce récit, je ne puis les suivre dans cette campagne d'outre-Saône qui fut malheureuse, et qu'au mois de juillet 1478 suspendit la trêve d'une année entre la France et le comté de Bourgogne.

Cette suspension d'armes fut plus fatale aux

Bourguignons que la guerre. Toujours avec le roi il fallait redouter ces temps de calme apparent, où il faisait mouvoir en silence les ressorts de la politique la plus astucieuse et la plus perfide. C'est pendant cette année de trève qu'il prépara sa terrible revanche, ou, selon l'expression de Comines, la guerre *cruelle* et *mortelle* dont il voulait accabler les Franc-Comtois. Et voici comment il s'y prit :

Il savait que l'une des grandes forces de l'armée bourguignonne, c'était les Suisses allemands auxiliaires, soldats de rare valeur et de haute renommée depuis les journées de Granson et de Morat. Il mit tout en œuvre pour enlever aux Comtois cet appui, dépêchant aux diètes de Zurich ses émissaires les plus habiles, et répandant l'or à pleines mains. En vain, dans plusieurs voyages, l'archevêque Charles de Neufchatel, dévoué à la Bourgogne, avait-il promis, au nom de sa nation épuisée, 150,000 fr.; le roi couvrit largement cette somme par une surenchère, et toutes les troupes suisses furent retirées de notre pays.

Un peu plus tard, mais toujours pendant la trêve, il poursuivit, au sein même du comté de Bourgogne, des intrigues plus profondes et bien plus dangereuses.

Hugues de Chalon, depuis deux ans prisonnier de guerre, le plus puissant des seigneurs du comté de Bourgogne, aimait éperdument la nièce du roi de France, Louise de Savoie. Et ce noble chevalier, âgé de vingt-cinq ans, dominant ses souffrances de

cœur, résistait à toutes les séductions du roi. L'amour le fit enfin succomber ; pour prix de sa défection, la main de Louise de Savoie lui fut promise, et, en retour, à la veille de la campagne qui allait s'ouvrir, il s'engagea à livrer aux capitaines de Louis XI toutes ses places et forteresses (1).

D'autres artifices entraînèrent dans la même défection Charles de Neufchatel, archevêque de Besançon, effrayé sur l'imminente destruction de son diocèse et des vastes terres de sa famille. Ce prélat, si longtemps généreux et dévoué à son pays, prit les mêmes engagements (2).

Cet art infernal de corrompre les plus nobles consciences s'adressa-t-il également à Léonard des Potots, si longtemps l'âme énergique des conseils de la ville de Besançon? Je n'ai pas pu le découvrir. Ce que je sais, c'est que cet adversaire glorieux de la France, changeant immédiatement de parti, se livra beaucoup trop tôt au vainqueur. Je trouve à cet égard deux lettres portant la signature du roi, et d'une date bien compromettante (3).

(1 et 2) Sur les traités faits, au nom du roi, avec Hugues de Chalon et l'archevêque, voy. *Pièces justificatives*, p. 35, 38 et suiv.

(3) Léonard des Potots reçut, les 13 et 14 juillet 1479, deux lettres de recommandation, signées de la main du roi. Il les tint soigneusement cachées, et ne les produisit devant le chapitre que le 20 août suivant. L'une contenait la demande d'une prébende en faveur de son frère. *(Voy. délib. du chapitre*, 20 *août* 1479, *Arch. de la préf. du Doubs.* — Le 13 juillet 1479, l'office de juge pour le roi à Besançon était donné à Charles des Potots. Ces faveurs sont bien remarquables, et suivent a peine de quelques jours le traité de la ville de Besançon avec le roi.

Ainsi, dans les conseils de Louis XI, tout était préparé contre le comté de Bourgogne pour le jour de ses vengeances, armée puissante, intelligences secrètes, général énergique et décidé. Le temps de la trêve n'était point expiré encore, mais le scrupule de la foi jurée n'était guère fait pour arrêter d'Amboise.

Dans les premiers jours du mois de mai 1479, il franchit la Saône avec toutes ses troupes et une forte artillerie, entre dans le comté de Bourgogne, et, sans tarder, vient mettre le siége devant Dole, prend cette ville par la plus noire des trahisons, en égorge les habitants surpris, puis y laisse dix mille archers chargés d'y mettre le feu maison par maison, afin de l'anéantir. Pendant cette abominable exécution sur la capitale de la Franche-Comté, il marche en avant avec le reste de ses troupes. Il en avait laissé d'autres autour d'Auxonne, qui ouvrit ses portes après cinq jours de siége. Comines nous apprend que le roi y avait aussi des intelligences : toujours la trahison !

Cependant d'Amboise, pressant sa marche avant que l'armée de Bourgogne, surprise par la violation de la trêve, fût réunie, était entré au cœur du pays et ravageait les bailliages d'Aval et de Dole, dont les villes conquises ou livrées tombèrent en son pouvoir. Son armée victorieuse laisse Besançon à droite et pénètre dans le bailliage d'Amont. Il ne trouve sur son passage aucune troupe en état de lui résister. Partout la surprise, la confusion, la terreur.

Envisageant du haut de leurs remparts les rougeâtres lueurs des villages brûlants, les habitants de Besançon comprirent qu'ils ne tarderaient pas à être attaqués. L'archevêque, Léonard des Potots, les chefs de la commune, étaient enfermés dans les murs. Que faire ? on délibère, les gouverneurs s'arrêtent à l'idée d'envoyer une députation à d'Amboise pour lui demander de laisser Besançon en dehors de la lutte, et lui promettre en retour la plus stricte neutralité. La députation est nommée, elle part, cherche le gouverneur qui, semant partout la dévastation et l'incendie, était déjà au delà de Gray, à Vellexon, sur les bords de la Saône. D'Amboise, qui avait le mot de son maître, les reçoit avec la plus grande courtoisie, mais il déclare ne pouvoir consentir à leur demande; les ordres du roi sont précis, il faut absolument que les habitants se décident à lui accorder le droit d'avoir dans la ville un capitaine et un juge, comme les derniers ducs de Bourgogne. Une partie des députés repart pour aller demander à leurs concitoyens cette désolante autorisation, les autres restent près de d'Amboise, qui les entoure de mille prévenances. Enfin, instruits des exigences du général français, les gouverneurs, d'accord avec le chapitre, souscrivent à cette dure condition, et le traité, ainsi accepté par la ville, est, le 8 juillet, ratifié par le roi.

Cette soumission jeta dans l'agitation la plus vive le bas peuple de Besançon, rude et irritable par nature, à qui nul joug n'était plus odieux. A la

différence des grands, entraînés par la nécessité des temps, ou inclinés devant les faveurs royales, il voulait combattre et se disait trahi. Il y eut dès ce moment dans la ville deux courants d'opinions opposées et tous les éléments d'une véritable guerre civile.

Cependant, à l'est de Besançon, au sein de nos montagnes frémissantes et armées, un seigneur de grand renom commandait les dernières forces du pays, c'était Claude de Toulongeon, seigneur de la Bastie, vieilli au métier des armes et alors âgé de cinquante-six ans. Digne héritier du maréchal de Bourgogne son père, vainqueur de René de Lorraine à Bulgneville (1), il était lieutenant du prince d'Orange dans les deux Bourgognes. Rien n'avait pu faire dévier de la fidélité à la cause du pays ce Bourguignon intrépide. Aussi possédait-il pleinement la confiance de la princesse Marie, et il allait bientôt, comme prix de cette fidélité, recevoir le collier de la Toison d'or qui, dès la création de l'ordre, avait orné la poitrine de son illustre père (2).

Son plan, tel que tous ses actes le découvrent, était de concentrer dans nos montagnes ce qui res-

---

(1) Ce dernier se nommait Antoine de Toulongeon et était seigneur de Traves et de la Bastie-sur-Cerdon. Dès le mois d'août 1427, on le voit revêtu du maréchalat de Bourgogne; il fut aussi gouverneur de Champagne et de Brie, gouverneur général de Bourgogne et du Charolais. Il était chevalier de la Toison d'or. Le duc Jean lui avait donné la seigneurie de Traves. Sa femme était Catherine de Bourbon, dame de Digoine et de Clessey.

(2) Il fut nommé en 1481, dès que fut tenu un chapitre de l'ordre.

tait d'hommes en état de continuer la lutte, de s'y défendre à l'extrémité et de faire de Besançon sa place d'armes.

Comme les événements l'avaient obligé de sortir de la ville et que les portes en étaient fermées à cause de la guerre, il résolut de s'en emparer par surprise; car il fallait absolument prévenir d'Amboise, qui allait y arriver avec son armée pour prendre possession, au nom du roi de France, des droits nouvellement concédés. Claude de Toulongeon, comptant sur les intelligences qu'il entretenait dans la place avec le parti bourguignon, choisit l'une des premières nuits du mois d'août, fait approcher des bords de la rivière un fort détachement armé. Ses soldats, porteurs d'échelles pour l'escalade, passent le Doubs sur l'écluse du moulin Saint-Paul, mise à sec par les chaleurs de l'été. Une fois arrivés sur la rive gauche du Doubs, ils devaient se développer entre l'hospice du Saint-Esprit et le port de Rivotte, placer leurs échelles et gravir la muraille. Mais le secret avait été éventé, et le tocsin ayant sonné au moment où ils arrivaient au pied des murs, leurs adversaires du parti français les repoussent, et les assaillants sont obligés de repasser en toute hâte la rivière, où plusieurs perdent la vie (1).

Cet échec, qui laissait en présence dans la ville deux partis très opposés, permit à d'Amboise d'y

(1) Voy. dans les Pièces justificatives la *Chronique du* XVIe *siècle*, p. 52, et GOLLUT, qui l'a copiée avec assez de confusion, *Mémoires*, col. 1391, 1393 de la nouvelle édition.

entrer librement le 7 août 1479. Il revenait du nord de la Franche-Comté conquise par les armes, et il se présenta à la porte de Battant. Les textes originaux disent que cette porte et tous les environs étaient encombrés de ses hommes d'armes. A côté de lui marchait Philippe de Hochberg, maréchal de Bourgogne pour la France, neveu du roi par son mariage, et, quoique filleul de Philippe le Bon, depuis plus de deux ans livré au roi. La chaleur était très forte, l'eau ruisselait sur le front des chefs (1), et, pour les rafraîchir, des tonneaux de vin défoncés stationnaient à la porte, où Léonard des Potots et autres gouverneurs du parti français vinrent en grande pompe recevoir le vainqueur de leur pays (2).

Pendant son séjour à Besançon, qui fut très court,

---

(1) L'été de cette année fut très chaud. *Vigent calores*, porte une délibération du grand chapitre, au mois de juillet 1479.

(2) 1479, 26 août. — « Deux citoyens de Besançon, Oudot et Thiébaud, présentent requête aux gouverneurs. Ils exposent que, le jour que M. le gouverneur entra en ceste cité, lui et sa compagnie, iceulx supplians heussent un vasseal de vin tenant environ un muids, le quel fut mené à la porte Baptant, le cuidant mener *au lost* de mondit seigneur le gouverneur. Toutefois il ne le purent passer par la dite porte, ne par aultres, obstant la grande multitude des gens d'armes qui estoient à la dite porte de Baptant. Et pour ce fut ordonné alors par vous, mes honorés seigneurs, à Jehan Roseld estant à la dite porte, avec soy Mons. Liénard des Potots, messire Pierre de Clervaux et aultres estant à la dite porte, que le premier char de vin que les supplians trouveroient, ils le laisseroient prandre pour donner boire à mondit seigneur le gouverneur, monseigneur le mareschal de Bourgoingne et aultres estant en sa compaignie. Il fut porté des supplians sept setiers qu'ils burent tous à la dite porte. (En marge *déclaré le* 26 *août* 1479.) » (*Archives de Besançon. Comptes de la ville*, 1480.)

d'Amboise, conformément aux ordres de son maître' ne cessa de se montrer affable et graciux; il répétait qu'il aimait Besançon, que déjà il se considérait comme l'un des citoyens de la ville (1), que la cité était heureuse de se trouver sous la protection du roi, qu'elle serait favorisée en toute manière et que par avance, en preuve d'amitié, 500 livres venaient d'être allouées pour les fortifications.

Ce langage, cette affabilité de commande d'un homme qui avait brûlé Dole avec tant de cruauté, ne changea rien aux dispositions de cette grande partie du peuple à laquelle le joug de la France était odieux. Elle considérait Claude de Toulongeon comme le libérateur de la Bourgogne. Ce dernier, avec le secours de ses partisans, songeait toujours à entrer de force dans la ville. Mais, cette fois, l'attaque ne devait plus avoir lieu du côté de la rivière, c'est le *mont Saint-Etienne*, aujourd'hui la citadelle, dont il voulait se rendre maître. A l'extrémité de ce grand plateau de rochers, à l'est, non loin des colonnes des idoles romaines, la montagne était fermée par un dernier mur. C'est le côté qu'on appelle aujourd'hui du nom de *Pont-de-Secours*. Là était une ancienne porte, dite de *Waresco*, ouvrant directement sur les montagnes.

Les gouverneurs du parti français, Léonard des Potots et autres, regardaient ce mur et cette porte comme le point le plus menacé. Dans les délibéra-

(1) Voy. aux *Pièces justificatives* la lettre de d'Amboise adressée au régale de Besançon, p. 35-36.

tions en langue latine, encore conservées, du grand chapitre, on les voit multiplier leurs dépêches et leurs démarches (1). Ils supplient les chanoines, possesseurs et gardiens du mont Saint-Etienne, de faire les rondes de nuit les plus actives, de garder la muraille menacée. Ils ont une telle crainte que la porte de Waresco ne soit livrée par leurs adversaires de l'intérieur qu'ils offrent, pour la garder, un capitaine de la fidélité duquel ils répondent (2). Dans leur langage empreint d'une vive inquiétude, la ville est sous le coup des plus grands périls, *eminentiora pericula.*

Cependant le mont Saint-Etienne ne fut ni attaqué de force, ni livré par intelligence; mais il se passa quelque chose de bien plus extraordinaire.

Par les succès de Claude de Toulongeon dans les

---

(1) « Nomine rectorum et civium Bisuntinorum advenerunt magistri Leonardus des Potots, Petrus de Claravalle, et Jo. de Asu, conrectores civitatis, exponentes EMINENCIORA PERICULA dictæ civitati proventura, nisi Dei intervencione et habitantium ejusdem civitatis accuratâ diligentiâ provideatur, rogantes propterea pro parte dominorum de capitulo provideri. » (*Délib. du chapitre*, 25 août 1479.)

25 août 1479. — Le chapitre se rassemble et délibère : « Providebit circa montis excubiatas custodes. Il en fait porter l'assurance aux gouverneurs. » (*Délib.* à cette date.) Le lendemain il délibère encore, tant la situation est pressante, « pro custodiis nocturnis in *monte sancti Stephani*, tam per dominos canonicos, capellaneos ecclesie Bisuntine, quàm eos S. Johannis Baptiste. » (*Délib.* du 26 août 1479.)

(2) Sous la date du 1er septembre, le secrétaire de la cité requiert, au nom des gouverneurs, « quod domini canonici mittant *ad custodiam porte* dominum Johannem Montbis vel alium discretum capitaneum. « (*Délib.* du 1er septembre 1479.)

montagnes où, aidé des seigneurs de son parti, il reprit aux Français les places et les châteaux dont ils s'étaient d'abord emparés (1), le courant bourguignon devint à Besançon plus pressant, puis tellement irrésistible, que les gouverneurs ou une partie d'entre eux furent amenés à envoyer une ambassade à Claude de Toulongeon. Le chapitre lui-même fut associé à cette démarche si hasardeuse, et l'un des chanoines, Thiébaud de Cicon, accompagna les députés (2).

---

(1) Le château même de Montfaucon, si rapproché de la ville, fut repris avant le 10 septembre par les gens du prince d'Orange, qui forcèrent les habitants de Tarcenay à travailler aux fortifications et à fournir des soldats. Ce fait important et inconnu nous est révélé par les délibérations du grand chapitre :

« Pro nonnullis querimoniis per incolas de Tarcenay factis pro » ministrandis quibusdam ad arma nomine PRINCIPIS AU- » RAYCE per eos fieri ordinatis, nec non animalium eorum » subductorum pro munitione de Montefalcone committuntur do- » mini Brusson et Riveti (deux des chanoines). » *(Délibération du chapitre,* 10 *septembre* 1479.)

(2) « Exposuit dominus Cantor que inter eum et nonnullos de » civibus Bisuntinis et nobilem virum dominum de LA BATIE » super promissis per eum in favorum civitatis Bisuntine pro- » locuta fuerunt. Super quibus, deliberatione prohabitâ, convene- » runt domini, prout ante dictum fuit, dominos rectores hoc » requisitos adire domum communem dicte civitatis. Quo facto » statim affuerunt Mag. G. de Fraxineto et H. Troin et quidam » alii dicentes quod domini rectores dictos dominos capitulantes » expectabant, qui continuo surgentes a suis locis perrexerunt. » *(Délibération du grand chapitre,* 17 *octobre* 1479.) Ce laconisme mystérieux, intelligible seulement pour qui a la clé des événements, peint très bien le trouble de cet instant décisif. Le chapitre qui, à l'exemple de son archevêque, semble incliner vers la France, flotte au milieu de deux partis également menaçants, d'Amboise et les Bourguignons de l'intérieur de la ville.

Dans les pièces comptables de la ville de Besançon, on trouve

En quel endroit eut lieu l'entrevue? Que s'y passa-t-il? C'est ce qu'on ignorera probablement toujours. On peut croire cependant que des engagements bien solennels devaient y être scellés, puisqu'on y porta le sceau de la ville.

Un fait aussi grave ne pouvait être longtemps un secret, et d'Amboise avait sur place trop de gens pour l'en instruire. Cet acte de rébellion contre la France lui parut odieux. Dans son indignation, et pour en finir avec ce vieux et indestructible parti bourguignon, il crut qu'il n'y avait qu'une chose à faire, d'installer à demeure, et au besoin par la force, une garnison française dans la ville.

Nous conservons la copie de deux lettres écrites à cet égard. L'une, d'un ton fort doucereux, datée du château d'Arguel, fut envoyée par Jean d'Achey, bailli d'Auxon, Bourguignon dès longtemps livré à la France (1). L'autre par d'Amboise lui-même : celle-ci respire la violence, la vengeance et la fureur. On peut en juger par les paroles qui la terminent :

---

un acte fort important : c'est la réclamation d'un nommé Martinet Chou, clerc-notaire, qui a été employé à garder la porte Taillée. Dans cette réclamation qu'il adresse au magistrat de la ville, il demande ce qui lui est dû « *pour avoir esté avec messieurs les députés vers monseigneur de la Bastie, et porter les armes de la ville,* — pour avoir esté dernièrement vers messieurs (les recteurs de la cité) que estoient à Arguel, et dois là vers monseigneur le Gouverneur à Orchamps. »

(1) Dès 1477, De grandes chevances de Jehan Chappes, trésorier de Besançon, et de ses neveux confisqués par le roy, au duché de Bourgougne, avoient été donné par le sire de Craon, son lieutenant, au bailly d'Auxois. *(Dép. de Pierre Garnier, archidiacre de Luæeuil. — Enquête de* 1477.)

« Quand ainsi seroit qu'ils (les habitants de Be-
» sançon) se voudroient ainsi parjurer, je leur jure
» Dieu et Nostre Dame, que je leur ferai venir, avant
» qu'il soit un mois, plus de trente mille hommes
» autour de leur ville; et si ne m'en sauroit garder
» le prince d'Orange; et, s'ils veulent que le pays
» soit destruict, je le feray sy bien chauffer, qu'à
» six lieues à la ronde ne demeurera une seule
» maison (1). »

Quelques jours après, d'Amboise venait en maître installer à Besançon la garnison française (2).

Ce dénouement fixa définitivement le sort de la ville pendant les guerres de Louis XI.

Dès lors, je ne pourrais plus la montrer qu'accablée des bienfaits du roi.

---

(1) Voy. le texte de ces deux lettres dans les Pièces justificatives, p. 34 et suiv.

(2) Le 25 août 1479, d'Amboise entra à Besançon en maître irrité, dont l'œil attentif cherche et mesure ses amis et ses ennemis. Charles de Neufchatel fut comblé des faveurs de la France, et, en sa considération, l'enclos du chapitre, formant la ville haute, fut exempt de tous logements de guerre. Le crédit de Jean d'Achey, bailly d'Auxois, ne fit que grandir; c'est lui qui fut chargé par le roi de veiller sur la cité, et, en quelque sorte, de lui en répondre. Au contraire, le gouverneur affecta de donner le plus grand retentissement à ses investigations contre l'ambassade envoyée au seigneur de la Bastie. La cour même du roi en retentit. Pour s'être mêlé aux députés, le grand chantre Thiébaud de Cicon fut dénoncé, poursuivi, et devint l'objet d'une procédure active. Il lui fallut obtenir un sauf-conduit pour aller se justifier à Dijon, à raison des poursuites qui continuaient encore au 10 décembre 1479; le chapitre dut envoyer au roi une députation pour demander sa grâce ou attester son innocence : *ut rex debite et ad plenam reddatur informatus super innocentiam et exonerationem venerandi domini Theobaldi cantoris, etc...* (*Délib. du chapitre*, 10 déc. 1479.)

Voilà donc par quelle série d'événements étranges et désormais, ce me semble, acquis à l'histoire, puisque la preuve résulte de textes contemporains, notre cité, d'abord héroïque boulevard de la Bourgogne, fut amenée à devenir, contre les derniers défenseurs du pays, la place d'armes de ceux qui devaient les anéantir.

Mon sujet est épuisé, et je termine ce récit en le résumant par un parallèle rapide qui d'avance a dû frapper tous les esprits. C'est la comparaison de ce que fut notre ville, dans la campagne de 1870-71, avec la place qu'elle occupa dans ces guerres d'un autre âge.

En 1477, tous les contemporains s'accordent à appeler Besançon le boulevard du pays. C'est ce boulevard, disent-ils dans la première année de la guerre, qui a été la préservation de la province (1). Cette place, la plus forte des deux Bourgognes, l'est encore aujourd'hui. Sans elle, sans les rochers de sa citadelle, l'ennemi, il y a deux ans, eût été, de la Saône au Jura, complètement maître de la Franche-Comté.

En 1477, la population menacée par la guerre, multiplie à la hâte, pour sa défense, tours, fossés, remparts. En 1870, nos collines et nos montagnes

---

(1) « Besançon est cause de la préservation du comté. » (*Enq. de* 1477. *Déposition de Pierre Garnier, archidiacre de Luxeuil.*)

« Attendu les services que la cité a fait à Mademoiselle et à ses subjects, Besançon est, du tout, la cause de la préservation du comté de Bourgoingne. » (*Enq. de* 1477. *Déposition de Guillaume d'Epenoy, seigneur de Naisey.*)

se couvrent de forts et de travaux avancés, nos campagnes de levées de terre et de fossés creusés même par notre milice nationale.

Au xve siècle, la cité est l'asile commun où se retirent les populations effrayées (1). En 1870, c'est encore leur lieu de retraite, et nous avons tous vu cette continuelle entrée des chars, portant avec les femmes et les enfants, la personne et les meubles des habitants du pays.

En 1477, lorsque le sire de Craon, lieutenant du roi de France, veut sommer et défier notre ville, il dirige d'abord ses forces contre Châtillon-le-Duc, s'en empare, en brûle le château, et c'est de cette hauteur qu'il envoie à la ville ses sommations et ses défis. En 1870, Werder tente l'assaut de cette montagne, y perd beaucoup de monde, et s'il en eût été maître, c'est des plateaux voisins, où devaient se développer ses troupes, qu'il eût commandé et bombardé notre ville.

En 1477, Besançon, résistant avec audace aux ordres menaçants du général français, l'arrête par son énergie. En 1871, quand l'armistice va expirer, que déjà la cause de la France est perdue sans ressource, Besançon, sous le coup prochain des

---

(1) « La plus part de tout le peuple, pour éviter le dangier des ennemis, se sont retraicts au dit Besançon, et y séjournent continuellement. » *(Enq. de 1477. Déposition de Jehan Magnenet.)* — « Besançon a esté le vrai refuge du pays de Bourgoingne; en la quelle tout le peuple du dit pays s'est retrait, tant nobles, marchands, bourgeois, menu peuple que aultre. » *(Dép. de noble Gaulard, seigneur d'Audeux.)*

armes à longue portée, va être assiégé, brûlé, peut-être ; la tristesse est sur les fronts, mais la population conserve le calme et l'énergie, sans que personne ose parler de se rendre.

En 1477, la cité non-seulement accueille les peuples de Bourgogne, mais encore, par la plus étonnante générosité, les gens frappés par la peste ; la contagion s'y développe, et, selon un témoignage contemporain, une grande partie de sa population périt (1). En 1871, la même générosité accueille les débris de notre armée, ces cadavres vivants que nous avons vus, ces hommes épuisés qui arrivent pour mourir. La ville est une grande ambulance, bientôt un vaste cimetière, la contagion est peut-être imminente, déjà la maladie apparaît ; et, au chevet des malades, des blessés, des mourants, nous avons vu, même les dames de la cité les plus délicates, bravant le péril, se disputer l'honneur de se dévouer et de les servir.

Au xve siècle, Besançon divisé, peut-être trahi, a été, au milieu d'une déroute générale, contraint de recevoir l'ennemi dans ses murs. Plus heureux dans notre siècle, la ville, trois fois assiégée ou investie, a pu dire avec honneur que l'armée ennemie n'avait pas franchi ses portes. Ainsi, à de si longues

---

(1) « A l'occasion de ce que les citiens recevoient un chascun, dont les aucuns estoient desjà frappés de peste, si grand inconvenient survint de mortalité en la dite cité, qu'une grande partie du peuple d'icelle en morut. » *(Déposition de Jehan Gaulard, seigneur d'Audeux.)*

distances, le même esprit, les mêmes exemples se retrouvent, c'est toujours le même cœur qui bat après quatre siècles, et il est juste de reconnaître que, sans dégénérer du sang franc-comtois, la population est demeurée fidèle à ses vieilles traditions de dévouement, d'honneur et de patriotisme.

PIÈCES JUSTIFICATIVES.

I.

ENQUÊTE DE 1477.

Cette enquête, qui eut lieu à Besançon aux mois d'octobre et de novembre 1477, renferme les détails les plus curieux sur les événements contemporains. Elle fut faite par l'un des conseillers de Marie de Bourgogne, à la requête des habitants de Besançon, et avait pour but d'obtenir, à raison de leurs services, la rupture du traité fait en 1451 avec Philippe le Bon, traité qui permettait aux ducs de Bourgogne d'avoir un capitaine et un juge dans la ville.

Nous avons donné déjà, dans les notes au bas du texte de ce mémoire, de nombreux extraits de cette enquête.

N° 1.

Dévouement des habitants de Besançon à Charles le Téméraire.

Maistre PHILIBERT, évêque de Salonne, suffragant de l'archevêque de Besançon :

« Le duc Charles fut logie et son armée à Besançon, reçu à grant honneur et réverence, tellement que tous ceulx de sa maison, comme je leur a oy dire, disoient

que mondit seigneur et ses gens avoient esté receus plus joyeusement et humainement que en point de ses autres villes de Bourgoingne. »

Jean DE MÉZIÈRES, abbé de la Charité :

« Le duc Charles tirant contre le pays de Savoye, arriva à Besançon, où il fut reçu par les citiens en grant honneur et réverence ainsy et pareillement qu'eussent fait ses subjects.

» A son retour des dits pays et alant contre la Lorraine ly et son armée, il fut receu et traicté comme dessus, et lors ceulx de de la cité luy fournirent grand nombre de charriots pour la conduite de ses bagues et harnois. »

Jehan DE REGNEDALLE, abbé de Saint-Vincent de Besançon :

« ... Au retour de *Moret* et de *La Rivière,* mons. le duc passa par la cité, en la quelle il fut receu à grant honneur et réverence, et feirent les dits citiens conduire ses harnois et bagues au lieu de Nancy. »

Honorable homme Pierre BONVALOT, citien de Besançon :

« Après la conqueste de Lorraine en son voyage devant Granson, le duc passa par la cité, en la quelle il fut receu par les notables, gouverneurs et gens d'estat, à grand honneur et réverence, paroillement comme s'il fust arrivé en l'une de ses villes de pardeça. Au quel les citiens feirent plusieurs présens, mesmement luy fut donnée une coupe d'argent fin, dorée, remplie de florins du Rin. Je le sçays parceque je fus présent à faire le don, et aussi à la délibération qui en fut prinse.

» Mon dit seigneur estant devant Losane après la journée de Granson, les citiens en pur don lui envoyérent trois grosses serpentines des meilleurs bastons à feux de la cité, aussi deux caques de pouldre.

» A l'issue de son voyage de Morat, luy alant *devant La Rivière,* les citiens envoyèrent devers luy et lui offrirent la cité ensemble de leurs biens, et pour le secourir en ses necessités, luy prestèrent treize cents francs.

» En retournant de la dite *Rivière,* monseigneur passa par Besançon, tirant contre *Nancy.* — Ils lui baillèrent trente chars attelés et arnachiés. »

Simon DE CLÉRON, âgé de quarante ans. (Il était du conseil de défense de la Bourgogne) :

« J'ai vu au camp de feu le duc devant Moret certaines pièces d'artillerie, comme serpentines, armoyées aux armes de la cité, que les citiens avoient données au dit seigneur.

» J'ai esté préposé par eux pour racheter plusieurs qui avoient mené charriots devant Nancy, faits prisonniers, d'autres ayant été occis. »

Guillaume D'EPENOY, seigneur de Naisey, âgé de quarante-six ans :

J'ai veu messire de la Marche, bailly d'Amont, faire poursuite au vivant de M. le duc, et aller en l'ostel de la ville de Besançon pour avoir des charriots pour la conduite de ses harnois et bagues, les quels charriots furent baillés à mondit seigneur et depuis rués jus devant *Nancy,* comme j'ay oy dire communément. »

N° 2.

Le hérauts du seigneur de Craon. — Besançon défié à feu et à sang.

Honorable Pierre BONVVLOT, citien de Besancon, dépose :

« Le seigneur de Craon, après qu'il eut conquesté la place d'*Oiseler* et icelle bruslé et détruit, sont environ trois mois, envoya deux hérauts en la cité demander

de par luy, comme lieutenant du roy, la dite obéissance, et en ceste matière le dit déposant a esté present comme l'un des gouverneurs à tenir plusieurs conseils en tous les quels il a tousjours veu délibérer et conclure unanimement que, pour rien, on ne feroit la dite obéissance, et que tousjours et *jusques à morir* tiendroient le party de mademoiselle de Bourgoingne. La quelle response fut faicte aux dits hérauts par maistre Lyénard des Potots, les quels s'en retournèrent devers le dit seigneur de Craon, sans entrer aucunement dans la cité.

» Et le lendemain, l'un des dits hérauts retorna pour induire tousjours les citiens à faire icelle obéissance, ce qu'ils ne voulsirent jamais faire. Et lors, le dit hérault dit à maistre Lyénard et à plusieurs autres notables de la cité, et en présence de plusieurs seigneurs et nobles de Bourgoingne, qu'il avoit charge par le dit seigneur de Craon, de les deffyer de feug et de sang, et leur signifier que le dit seigneur estoit délibéré de destruire et arraser la dite cité et de tout mettre à l'épée.

» Le quel maistre Lyénard, bien rigoureusement et par grant despit, repondit, pour et au nom de la cité, que le dit roy, le dit seigneur de Craon ni toute leur puissance n'avoit pouvoir de le faire, que plustot ils morroient tous, le roy n'ayant en tous ses pays telle place ni cité. »

Honorable et saige maistre VIENNOT-MAGNENET, licencié en lois et en décret, déclare :

« Sont environ trois mois, deux hérauts du roy furent envoyés de par le seigneur de Craon, soy disant son lieutenant, jusqu'aux portes pour requerir obéissance et aussy amende honorable pour ce que desja n'avoient esté devers le dit seigneur eulx offrir à faire icelle.

» Pour la quelle cause, aucuns des gouverneurs de la dite cité firent assembler des plus notables du pays pour avoir advis et délibération avec eulx, comment ils se devroient conduire en cette partie, et fut faicte icelle assemblée *en l'ostel et présence du très révérend père en*

Dieu et seigneur Mons. l'arcevesque de Besançon, en la quelle assemblée je fus présent avec noble homme et saige maistre Lyénard des Potots, messire Lyénard Mouchet, chevalier, seigneur d'Avilley, Pierre Bonvalot, maistre Jehan Bongarson, maistre Guillaume de la Fertey et autres des dits citiens et gouverneurs; et je vis lors qu'il fut conclud et délibéré totalement de non aucunement bouter les dits hérauts en icelle cité, et de leur faire response que les dits citiens aimeroient mieux tous estre morts que d'avoir fait la dite obéissance. De la quelle response faire fut baillée charge aux dits messire Lyénard Mouchet et maistre Lyénard des Potots, les quels, comme je leur oyt dire qu'ils l'avoient aussi faite... Et neanmoins l'un des dits hérauts estoit retourné le lendemain pour deffier icelle de par le dit seigneur de Craon, de l'arraser et de la mettre à feug et à sang.

» Mais il lui fut dit et respondu par le dit maistre Lyenard, au nom de la cité, que le roy ni le seigneur de Craon n'estoient pas les gens pour le faire, et que plustost tous les citiens y morroient. »

II.

LETTRES ET TRAITÉS.

N° 1.

Lettre de Jehan d'Achey, bailly d'Auxois, aux gouverneurs de Besançon.

Château d'Arguel, 15 octobre 1479.

Messieurs, je me recommande à vous. Je suys venu par deça pour entretenir les gens d'armes, qui vous sont venus secourir, s'il ne tient à vous en vous acquittant de la promesse qui vous a esté faicte par monsieur le Gou-

verneur de par le roy, et me semble que ne povez bonnement obvier aux embusches de vos ennemys, de vous mesmes, sy vous n'avez aultre ayde de vous, que (je) vouldroye que puissiez bien faire; et croyez que je seroys fort desplaisant de la destruction de vostre ville, se ne pourvoyez que puissiez bien faire, attendu le secours qu'est près de vous, les quels si veuillez iceulx mettre dans vostre cité vous donneront seurté et ostaige, ou telle seurté que vouldrez, que iceulx gens d'armes partiront de vostre ville quand vouldrez, et paieront leurs despens, ni feront dommaige quelconque, et aussy ils ont ordonnance par le roy de ainsy faire. Vous avez veu par expérience la loyaulté que le roy vous a tenus, et croyez qu'il seroit fort desplaisant de vostre dommaige. Messieurs, au regard de moy, je suis serviteur de la cité, et seray tant que vouldrez bien conduire; et, pour Dieu, gouvernez-vous par manière que ne soyiez cause de la destruction d'une si bonne cité, et sur ce je prie avoir response.....

Escript à Arguel le vendredi xve jour d'octobre,

Par le tout vostre

Jean D'ACHEY, *bailly d'Auxois.*

(Archives de Besançon. — Copie. — *Inventaire Nardin.)*

N° 2.

Lettre de Charles d'Amboise au régale de Besançon.

Joue, 17 octobre 1479.

Monsieur le régale, je me recommande à vous tant comme je puis. J'ai sceu que vous aviez esté à Arguel. Je m'esmerveille fort de messieurs de Besançon qu'ils veuillent dire; vous savez les termes que le roy les a tenus, et moy, par amour que j'avois à eulx, je les ai gardés de totale destruction. Car à cause du plaisir et amour que j'y avois treuvé du temps passé que j'estois demeurant dedans leur ville, je les ay autant aymé que

si j'eusse esté propre citadin de la cité; et ne me peut tomber dans la cueur, qu'ils facent chose que ne soit bonne et honeste. Et, quand ainsy seroit qu'ils se vouldroient parjurer, je leur jure Dieu et Nostre-Dame que je leur feray venir, avant qu'il soit un mois, plus de trente mille hommes autour de leur ville; et si ne m'en sauroit garder le prince d'Orange. Et s'ils veulent que le pays soit destruict, je le feray si bien chauffer, qu'à six lieues à la ronde ne demeurera une seule maison. Mandez-moi de vos nouvelles, ensemble s'il est chose que pour vous (je) puisse faire, et le feray de bon cueur.

Escript à Joue, le XVII d'octobre.

Le tout vostre
D'AMBOISE.

(Archives de Besançon. — Copie. — *Même inventaire.)*

N° 3.

Lettre de pardon de Louis XI en faveur de Charles de Neufchatel, archevêque de Besançon.

1480, mars (*n. s.*)

Louis, par la grâce de Dieu..... Comme durant les guerres et divisions qui ont eu et ont encore cours entre nous et feu le duc Charles de Bourgoingne dernier trespassé, le duc Maximilien d'Austriche, la duchesse sa femme, fille du dit feu duc, plusieurs seigneurs, prélats, amys et alliés du dit feu duc Charles et autres leurs vassaux, subjects et soudoyers, se soient déclarez nos ennemys, rebelles et désobéyssants subjects et adversaires, et de leur pouvoir eu guerre, ou autrement porté et pourchassé à nous, nos royaumes, seigneuries et subjects, porter dommage et autres maux. Entre les quels nostre amé et féal cousin et conseiller, Charles de Neufchastel, archevesque de Besançon, évesque commendataire de Bayeux, estant en son archevesché et diocèse de Besançon, situé et assiz en nostre comté de

Bourgoingne, n'estant adverty du bon droit que nous avons au dit comté, dès le vivant du dit feu duc Charles de Bourgoingne, que nous envoyasmes ost et armée au dit comté, sous la charge et conduite de nostre amé et féal cousin conseiller et premier chambellan le comte de Lissèy, sire de Craon, nostre lieutenant général en la dite comté, nostre dit cousin l'archevesque de Besançon, de son pouvoir, s'employa et fit employer sous luy ses gens, familiers, soudoyers et serviteurs à la garde et deffense de son diocèse de Besançon, et des places fortes qu'il a au dit comté, à cause de son archevesché et des autres bénéfices qu'il a au dit pays, à l'encontre du dit sire de Craon et autres nos capitaines et gens de guerre; et, depuis le trespas du dit feu duc Charles, nostre dit cousin, l'archevesque de Besançon, a tousjours adhéré au dit duc Maximilien d'Austriche et à la dite duchesse sa femme, et pour eulx et à leur requeste, a faict et faict faire, à l'encontre de nous et de nos dits royaumes et seigneurries, voyages et ambaxades vers le duc Sigismond d'Austriche et les basses lighes d'Allemaigne et autres seigneurs et communautés où il a pu et sceu à nostre dommaige ou désadvantaige, *jusques puis un an en ça ou environ,* que iceluy nostre dit cousin l'archevesque de Besançon, bien adverty de nostre bon droit en iceluy nostre comté de Bourgoingne où son dit archevesché est assiz, s'est libéralement trait en nostre service, et de son pouvoir nous a aydé et favorisé au recouvrement et réduction en nostre service et obéyssance de la dite cité de Besançon et de plusieurs bonnes et fortes places, seigneuries, barons et capitaines d'iceluy comté, et notamment de ceulx de la maison de Neufchastel dont il est, qui tenoient grant partie des dites fortes places.

Au quel service nostre dit cousin et conseiller, l'archevesque de Besançon, se ocupe continuellement à l'entour de nous et en nos plus grands conseils et affaires en grant cœur et sollicitude, et espère de faire de bien en mieux tout le temps de sa vie; et, combien que nostre dit cousin l'archevesque de Besançon ne fust en nostre

dit royaume, mais en la ville de Bruxelle en Brabant, et que auparavant qu'il nous estoit contraire et adversaire, que dit est, il n'eust faict aucun serment de féauté à nous ne à aultre quelconque, et que ce qu'il a faict à l'encontre de nous, non adverty de nostre dit droict, comme dit est, ait esté seulement, en gardant et deffendant le pays et les droicts de son église, et que par ce moyen de droict et de raison aulcune chose ne luy en puisse ou doive estre imputée ne reprouchée en aucune manière, néantmoins iceluy nostre cousin nous a humblement supplié et requis que (si par) les choses dessus dites ainsy par lui faictes à l'encontre de nous et de nos royaumes et seigneuries, il a aucunement offensé et meffait envers nous et justice, il nous plaise luy quitter, abolir et pardonner. »

(*Après cet exposé, le roi déclare pardonner à l'archevêque, et abolir les faits et cas, avec toutes peines, offenses et amendes.*)

A Plessis-les-Tours, l'an de grace MCCCCLXXIX, au mois de mars avant Pasques, ... le sire de Montaigu (1) et de Graville présents.

(*Biblioth. nationale.* — Collection LEGRAND (Louis XI, t. 23).

N° 4.

Pouvoir donné par Louis XI à Louis d'Amboise, évêque d'Alby, de négocier avec Hugues de Chalon pour la reddition du comté de Bourgogne. Le roi lui promet la main de sa nièce et se charge de la rançon du jeune prince.

Forges-les-Chinon, 18 janvier 1479 (*n. s.*).

Loys, par la grâce de Dieu Roy de France, à tous ceulx qui ces presantes lettres verront, salut : comme puis naguères aucuns des serviteurs de notre cousin le

(1) Jean de Neuchâtel, seigneur de Montaigu, père de l'archevêque de Besançon.

seigneur de Chasteauguion nous ait fait savoir que notredit cousin, se notre plaisir estoit le prendre et recevoir en notre bonne grace, seroit content et se offroit nous servir et soy meitre, avec toutes et chascunes ses places, terres et seignories, en notre obéissance, et, avec ce, nous a fait offrir nous servir envers et contre tous, à quoy, pour la tresgrant vaillance et loyaulté de sa personne, et aussi pour la proximité de lignaige dont il nous actient, soions tres contens et enclins d'entendre; parquoy soit besoing ordonner et commeitre aucun grant et notable personnaige à nous seur et féable, qui ait puissance de nous de le recevoir et besoingner avec luy ou ses gens, touchans les matières dessus dites, savoir faisons que, pour la tresgrant et entière confiance que nous avons de la personne de notre chier et féal cousin et conseiller, l'évesque d'Alby, à jcelluy, pour ces causes et autres ad ce nous mouvans, avons donné et ouctroyé, donnons et ouctroyons par ces présentes, plain povoir, auctorité, commission et mandement espécial de besoigner avec jcelluy notre cousin de Chasteauguion, et de luy promeitre et accourder, ou cas qu'il se veuille réduire en notre obéissance, que nous lui baillerons et fairons avoir en mariaige notre nyepce, Loyse de Savoye, laquelle est entre noz mains, et l'acquicterons et fairons tenir quicte de sa raençon qu'il doit au seneschal de Thoulouse, notre conseiller et chambellan; et si aucune somme il en a payée, que nous l'en fairons rembourser et la luy rendre et restituer; aussi luy baillerons le gouvernement des pays de Bourgoingne, ou d'autres telz de noz pays qu'il vouldra avoir, luy donnerons offices et estatz avecques telle pension et somme de deniers qu'il sera appoincté avec luy par notredit cousin l'évesque d'Alby, et fairons envers luy tant qu'il devra estre content. Et voulons que des choses dessusdites il asseure et puisse asseurer notre cousin, et luy en bailler ses lettres, soy faisant fort des notres, lesquelles nous luy promeitons bailler toutesfois que mestier sera; et si notre dit cousin vouloit et povoit

meitre en noz mains et obéissance ledit conté de Bourgoingne, de prendre et acepter en notre nom la possession dudit conté, et des places, terres et seignories estans en jcelluy qu'ilz se vouldroit meitre en notre dite obéissance, et pourveoir aux estatz et offices d'icelluy conté, et des terres et seignories d'icelluy, de telles personnes qu'il et notredit cousin de Chasteauguion adviseront, et leurs en bailler lettres de don en tel cas requises, et generalement de faire besoingner et appoincter, avec notredit cousin, ses gens et commis deppart luy et tous autres, tout ce qu'il cognoistra estre à faire pour le bien et prouffit de nous et de notre royolme, et tout ainsi que ferions et faire pourrions, se présent y estions, promectans en bonne foy et en parolle de Roy par cesdites présentes, signées de notre main, tenir et entretenir tout ce que par luy sera et aura esté fait, promis et accordé, de point en point, sans jamais aler ne venir au contraire. En tesmoing de ce nous avons fait meitre notre seel à ces dites patentes. — Donné aux Forges-lez-Chinon le XVIIIe jour de janvier, l'an de grâce mil CCCC soixante dix-huit, et de notre reigne le dixhuitiesme. Ainsi signé, Loys. Par le Roy, Berziau.

(Archives de Turin.)

N° 5.

L'évêque d'Alby traite au nom du roi avec Hugues de Chalon, qui aidera Louis XI dans la conquête du comté et fera la guerre la plus énergique à Marie de Bourgogne et à Maximilien.

Mâcon, 4 mai 1479.

Loys d'Amboise, évesque d'Alby, à tous ceulx qui ces presentes lettres verront, salut; savoir faisons que, comme le Roy notre seigneur nous ait commis et donné la charge de retirer en son obéissance et service messire Hugues de Chalon, chevalier, seigneur de Chasteauguion et de Nozeroy, et, sur ce, faire et conclure certain appoinctement ja pieçà pourparlé entre ledit seigneur et

ledit de Chasteauguion, ainsi qu'il peult apparoir par la teneur des lettres de notredite commission dont la teneur s'ensuit. (*Suit la copie de la lettre précédente.*)

Que nous, en ensuyvant le bon vouloir et plaisir du Roy et par vertu dudit povoir à nous donné, avons prins et reçu ledit de Chasteauguion au service et party du Roy, et luy avons promis et promeitons que le Roy le traitera bien et honnestement, et l'aura, luy et ses affaires, en espécial recommandacion, et le portera envers et contre tous qu'ilz vouldroient entreprendre contre luy et sa chéiance, et noméement contre le dict Maximilien d'Autriche et sa femme, leurs enffens et successeurs, et aussi contre le prince son nepveux, et tous autres tenans leur party. Et aussi fra le Roy accomplyr, solempnizer et consommer le mariaige entre ledit de Chasteauguion et madamoiselle Loyse de Savoye sa niepce, et lui fra appoincter son mariaige ainsi que aux autres filles de Savoye et jcelluy le asseurer en manière qu'il en soit payé à termes raisonnables. Et en outre lui fra le Roy rendre et délivrer toutes les terres qui par cidevant ont esté de ses prédécesseurs, tant au Dauphiné que en la conté de Bourgoingne, et dont sesdits prédécesseurs n'ont estez déboutez à autres tiltres que de confiscacion, quelque déclaracion que en aït esté faicte au contraire; et aussi le fra le Roy assigner et paier, sur ceulx qui tiennent les terres d'Armignac ou aillieurs, de la somme de soixante mille escuz d'or à luy déhuz pour le mariaige de sa mère. Et aussi le fera le Roy rembourser de la somme de quarante-sept mille livres qu'il a paié de sa raençon au séneschal de Tholose et à Méritain son lieutenent, et les luy fra assigner et asseurer au lieu de Lyon, par gens seurs et solvables. Et touchant les quarante cinq mille livres restans estre déhuz audit séneschal de Tholose et Méritain, pour reste de ladite raençon, pour laquelle aucuns oustages ont estez baillés par ledit de Chasteauguion et à présent sont détenus pardeçà, que lesdits oustages seront à présent délivrez et renduz, et que lesdits de Chasteauguion et autres qui

pour luy sont obligez pour ladite somme, demoureront obligez et les lettres obligatoires en leur efficace et vertu, jusque à ce que ledit de Chasteauguion ait satisfait de son coustel aux choses qui s'ensuyvent, et dont il a baillier son seèller au Roy, c'estassavoir, que ledit de Chasteauguion prendra et tiendra doresenavant le party du Roy Loys notreseigneur, à presant régnant, et de ses successeurs Roys de France, et le servira envers et contre tous, et noméement et expressément contre ledit duc Maximilien d'Autriche et sa femme, leurs enffens et successeurs et autres tenans leur party; et sera aussi tenu ledit de Chasteauguion venir en personne là où le bon plaisir du Roy sera luy mander, pour épouser madamoiselle Loyse de Savoye.

Item et pour ce que ledit de Chasteauguion a requis avoir lettres ratifficatoires du Roy de ce présent appoinctement dedans vingt jours à compter de la date de ces présentes pour le plus tart, a promis ledit de Chasteauguion que, emprès d'avoir reçues les lettres de la dicte ratifficacion, que dès incontinent commencera la guerre la plus chaulde qu'il pourra contre ledit duc d'Autriche et sa femme. Et tant par force qu'en toutes bonnes et honnestes praticques qu'il pourra, s'employera à son povoir à réduyre la conté de Bourgoingne en la main et obéissance du Roy, et en entretenant par ledit de Chasteauguion les choses dessus dites plus amplement contenues es lettres et seellé par luy baillé, nous avons promis et promeitons oudit de Chasteauguyon, pour et au nom du Roy et par le povoir à nous donné, et sur notre foy et honneur, que toutes les chascunes les choses dessus dites par nous promises luy seront entretenues de point en point, sans jamais venir au contraire. Et en tesmoing de ce nous avons signées ces présentes de notre main, et fait seeller de notre seel, en la ville de Mascon, le quatrème jour de may, l'an mil cccc soixante dix-neuf. Ainsi signé, Loys, évesque d'Alby.

(Archives de Turin.)

N° 6.

Ratification du traité par Louis XI sur son pouvoir et parole de roi. Il avait été convenu qu'elle serait donnée dans les vingt jours.

Brienne, 12 mai 1479.

(*Archives de Turin* (1).

III.

CHRONIQUE DU XVIe SIÈCLE.

La chronique dont nous publions un fragment important, s'arrête à l'année 1493, époque du traité de Senlis. Elle est antérieure à Gollut, et paraît avoir été écrite sous le règne de Charles-Quint. Quoiqu'elle ne soit pas exempte de quelques erreurs, même dans les faits du XVe siècle, on doit, en la comparant aux textes originaux là où ils existent, lui reconnaître une importance réelle; elle peut servir par conséquent à combler utilement des lacunes là où ces textes font défaut. Dans cette publication,

(1) M. Jeunet, curé de Berlins, canton de Fribourg en Suisse, a publié, dans un fragment de la *Vie de la bienheureuse Louise de Savoye*, les trois pièces qui précèdent et qu'il a découvertes dans les archives de Turin. Sans les connaître, nous en avions facilement pressenti et indiqué la teneur dans notre Mémoire sur la conquête de Louis XI, lu à la séance publique de l'Académie de Besançon, le 24 août 1843. (Voy. ce Mémoire dans le Recueil de l'Académie, à cette date.)

nous nous sommes servi d'une copie faite dans les premières années du XVIIe siècle. On peut remarquer que ce récit, d'un auteur inconnu, est empreint d'un esprit bien plus français que bourguignon.

1479.

Après la mort du duc Charles, les Français et Lorrains dans la comté de Bourgougne.

Le duc Charles perdit tout devant Nancy, et fust la renommée qu'il estoit mort. Par quoy le roi de France envoya prendre possession du duché et comté de Bourgougne. La Duché fut tantost obéyssante, ceux de Salins aussy, et plusieurs de la Comté par les Estats tenus à Dole.

Plusieurs Lorrains furent, dès la Chandelouse, à *Charrier* et à *Traves*, à (l'abbaye de) *la Charité et Vieilley*. maistres du pays, plus d'un mois.

A l'issue d'une foire de la Chandelouse du dit temps septante-six (*année 1477 n. s.*), ceux de *Vieilley* coururent jusques aux Planches de *Chailluz*, et, sortant de la dite foire de Besançon, prindrent plusieurs charriots et chevaux et commeirent plusieurs larcins.

A l'occasion de quoy, ceulx de la cité n'avoient guerre avec eulx. Plusieurs, tant gentils hommes que gens de guerre, s'estant retirés en la dite ville, sortirent d'icelle avec quelques citoyens, sans l'autorité des gouverneurs, et allarent devant le dit *Vieilley*, menant une grosse pièce d'artillerie dite *bombarde*, et deux aultres moindres, et y demeurèrent deux jours et une nuict. Pendant quoy furent donnés plusieurs assauts où moururent tant d'un costel que de l'aultre; puis s'en retournarent sans l'avoir. Car il y avoit intelligence ou trayson par le moyen de certains gentils hommes qui feirent cesser les assauts; après avoir parlementé aux Lorrains estant au dit Vieilley.

Depuis, les dits Lorrains se retirarent, et, par le traité fait aux dits Estats avec les dits François, les quels demeurarent à Dole et Gray. Après, l'on trouva manière de les jeter couvertement de Dole.

Dès Gray feirent plusieurs maux et dommaiges en la comté de Bourgoingne ; car le dimanche de Quasimodo, l'an 1477, ils tuarent devant les portes de *Marnay* trois cents hommes de la bannière de *Gendrey*.

Le lendemain entrarent au dit *Marnay* et le tindrent, et deslà gagnarent *Corcondray* et *Balençon, Pesmes*, *Ougney ;* tuarent environ 400 hommes au port de *Frasans,* et 300 devers *Gy* et *Bucey*, coururent, pillarent, bruslarent jusques auprès de Besançon.

L'on se retira plusieurs fois devers les alliances d'Allemagne pour avoir paix et alliance avec eux. Plusieurs Allemands vindrent en Bourgougne pour la garde du pays, dont les uns firent profit et les autres dommaiges.

Les Allemands devant Besançon.

Il en vint environ 4,000 qui se parforcearent d'entrer à Besançon ; ce qu'ils ne peuheurent, d'aultant que l'on ferma les portes et se meit on en arrier.

Parquoy ils furent contraincts de loger aux Dames de Baptant à l'entour par trois ou quatre jours jusques environ la Sainct Jehan-Baptiste, qu'ils en sortirent à la conduite de Mons. de Chastel-Guyon, tirant à *Gy* devers le prince d'Orange, le quel avoit laissé le parti du roy de France, et estoit capitaine et gouverneur général du comté de Bourgoingne, il estoit au dit *Gy* avec une grande armée tant d'Allemands que de Bourgougnons ; et, sur le vespres, proche le pont d'*Esmagny* se rencontrarent François et Allemands, et tellement se meslarent les ungs les autres qu'encore que les dits François se treuvassent à diverses fois dix ou douze mille, les Allemands demeurarent maistres et chassarent les dits François, encor que le sieur de Craon, capitaine général du roy de France, avec une grande armée de François estoit

à l'entour de *Choie*. Néantmoins, les dits Allemands demeurèrent maistres, et moururent 2 ou 3,000 François.

Le lendemain, les dits Allemands retournarent devant Besançon, pensant entrer en la dite cité et la surprendre par force. Mais ils furent repoussés et moururent aux assauts ; et furent plusieurs blessés et prins prisonniers et mesme monsieur de Chastel-Guyon et aultres (1).

GY pillé par les Bourgougnons.

Le dit jour, toute l'armée de Bourgougne estant à *Gy* abandonna le tout bien pauvrement, après avoir pillé le dit *Gy*, et s'en retournèrent les dits Allemands.

Les François prennent plusieurs places en Bourgougne.

Lors les François entrèrent au dit *Gy*, et fust bruslé *Marnay*, *Pesmes* et plusieurs autres places du dit comté, et tout gagnèrent jusques à *Vesoul* et *Auxonne* exclusivement, excepté *Amance*.

Guillaume de Vaudrey avec Allemands garda *Vesoul*, et messire Claude de Vaudrey, *Auxonne*.

Les François ne laissarent rien en tout le pays jusques à Besançon, le quel estoit tant remply de peuple, tant de noblesse que aultres, qui s'y estoient retiré, tellement qu'à peine pouvoit-on loger aux maisons. Et vouloit le dit sieur de Craon aller assiéger *Dole*; mais le commun et aultres de Dijon tuarent messire Jean Jouard, président de Bourgougne, et se cuydarent retourner (2) ceux du duché. Pourquoy les François y allarent pour y remesdier et feirent punition des culpables.

Besançon deffié à feu et à sang par le roy de France.

Et, sur la fin du mois d'août quatorze cent septante

(1) Il fut fait prisonnier par les Français à la bataille de Pin-les-Magny, le 16 juin 1477 ; c'est la bataille dont il vient d'être question dans le texte de la chronique.

(2) Retourner, c'est-à-dire revenir au parti de Bourgogne.

sept, les dits François retournarent devers les garnisons qu'ils avoient laissé au comté de Bourgougne ; et dès là, le dit sieur de Craon, lieutenant du roy de France, envoya deffier Besançon à feu et à sang, menassant arraser la cité et l'applanir pour y faire courir la charrue, et y envoya deux fois. Néantmoins, l'on ne luy voulut faire obéyssance, sinon que l'on permit à son messager entrer dans la dite cité, en la quelle estoit deux armées, l'un en Champmars, l'autre au plain de Saint-Etienne, prest à sortir sur les François, et les murailles remplies de gens d'armes et d'artillerye (1). Quoy entendu par le dit sieur de Craon, manda que la cité ne luy fist point guerre, et il ne leur en feroit point (2).

Dole assiégé et secouru par ceux de Besançon.

Le sieur de Craon, avec douze ou quinze mille hommes, alla mettre le siége devant *Dole,* où il demeura environ un mois.

Deux jours avant la Saint Michel, les Bourgougnons et Allemands entrarent à *Gray,* pillarent la ville, puis l'abandonnarent.

Le lendemain de la Saint Michel, ceux de *Dole* sortirent sus au siége estant devant la ville, ayant précédemment mandé à ceux de Besançon leur envoyer gens et artillerye. Ce que fut faict, au moyen de quoy ils furent les vainqueurs, et moururent plusieurs François, et fut levé le siége.

Et néantmoins, les François tindrent *Gray*, *Pesmes* et autres places du comté.

---

(1) L'enquête de 1477 ne dit rien de semblable.

(2) Ce fait est confirmé dans la même enquête par le récit d'Etienne de Grammont, alors présent dans la ville, et qui prétend que l'un des hérauts déclara *avoir charge de dire aux citiens qu'ils ne boutassent aucuns ennemis du roy en la cité, et qu'il les laisseroit pour le présent.*

Gray bruslé par les François.

Ung peu aprés la Saint Michel du dit an quatorze cent septante sept, les Bourgougnons et Allemands reprindrent *Gray*. Salazart le Vieil, avec grand nombre de François estant dedans, résista longtemps, et furent morts et blessés plusieurs Allemands et Bourgougnons. Et, voyant le dit Salazart qu'il ne pouvoit longtemps tenir la ville, la bruslarent et se retirarent au chasteau; et furent si mal gardés que, la nuict, ils se sauvarent avec leur butin et pillaige. Ainsi fut *Gray* pillé et destruict, et se départirent les dits François de la comté de Bourgougne, excepté de *Seurre* qu'ils tindrent avec la duché.

1478.

L'an quatorze cent septante huit, les Estats se tirèrent de rechef à Churic (Zurich), et, là, fut traictée une paix où l'archevesque de Besançon fut par trois fois, et y acquit grand honneur.

Il y heust ambassade de la part de l'empereur Frédérich, du quel le fiz nommé Maximilien avoit prins à femme Marie, fille de Charles, duc et comte de Bourgongne, et par ainsy unique et seule héritière de Bourgongne. Et avoit été célébré le dit mariage environ le mois d'août du dit an. Aussi furent envoyés ambassadeurs de la part du dit Maximilien et de la dite dame Marie de Bourgongne. Aussy furent envoyés au dit Chevric les ambassadeurs du roy de France dont les Suisses reçurent de grandes richesses. Car l'empereur, le roy de France, le dit Maximilien, sa femme et le pays de Bourgongne demandoient leurs aides et alliances, et le traicté fut tel que les Allemands firent paix à la Bourgongne, et lors demeura le comté de Bourgongne en grande pauvreté et désolation.

Les Allemands en la duché de Bourgongne.

Et, néanmoins, au dit an quatorze cent septante huit, se redressa une armée du costé des Allemands, et à elle se rendirent plusieurs places du duché, comme *Verdun, Sèurre, Semur* et autres places; et, si l'on eut eu quelque petit nombre de gens d'armes d'avantage, la duché fut esté de Bourgongne.

Toutefois, environ le mois de may de l'an 1478, se remit sus Charles d'Amboise, gouverneur de Champagne, lequel, avec grande armée de François, et, à force, prindrent *Verdun* dès la quelle Mons. de Montballon (1), messire de Costebrune et autres, estant dedans, bruslarent la ville, puis se retirarent avant que les François y entrassent.

Places de la duché rendues au roy de France.

Après, Guillaume de Vaudrey, bon Bourgongnon, qui vaillamment avoit soutenu le party de Bourgongne, par force rendit *Seurre* aux François, et feit le serment de fidélité au roy de France. M. le bailly d'Auxois rendit *Semur*. M. de Gevrel rendit Beaulne, dont le comté de Bourgongne fut grandement esbahi, vu sa force.

Au mois de juin de l'an 1478, la dite Marie de Bourgongne, femme du dit Maximilien, délivra d'ung fils, qui fut nommé Philippe, depuis comte de Bourgongne.

Plusieurs places bruslées en Bourgongne par les François.

L'onzième jour de juillet du dit an quatorze cent septante huit, furent prinses tresves pour ung an entier entre le roy de France et le dit Maximilien et sa dite femme. Et, nonobstant, avant qu'on le sceut par deça,

(1) Simon de Quingey, seigneur de Montboillon, si connu par la cage de fer où il fut enfermé par ordre de Louis XI.

les François bruslèrent *Aspremont*, *Gray* et plusieurs autres lieux au long de la Saône.

On sceut les dites tresves la veille de la Magdeleine du dit an, iceulx François estant devant *Rigney*. Par les dites tresves chacun demeura saisi de ce qu'il tenoit. Par ainsy demeura le duché en la main du roy de France.

1479.

Les François rentrent dans la Comté. — Dole bruslé. Salins et autres places se rendent aux François.

Les dites tresves durèrent dès lors jusques au commencement du mois de may de l'an quatorze cent septante-neuf, que le dit Charles d'Amboise, avec nombre de gens d'armes, rentra au comté de Bourgongne, gagna *Rochefort, Gendrey* ; et, par le moyen de certain capitaine allemand qu'il avoit en sa compagnie, entrèrent à *Dole*, qu'ils pillarent, bruslarent, et emmenarent prisonniers hommes et femmes.

Après, assiégèrent *Auxonne*, qui tint coup dix ou douze jours, puis se rendit pour ce qu'il n'y avoit espérance de secours.

Toute la Comté tenue par les François.

Salins, *Arbois*, *Poligny*, se rendirent aux François. Puis tirarent devers *Vesoul*, où estoit Mons. de Regné, fils de monsieur de Montaguz, qui rendit la place aux François.

Tirarent à *Amance* où monsieur de Montaigu composa avec eux ; *Luxeuil, Faulcogney, Noroy, Rougemont, Montjeutin*, tout le quartier jusques à Besançon fut françois.

Le roy de France, comme duc et comte de Bourgongne, gardien de Besançon.

Le dit Charles d'Amboise vouloit mener son camp

devant Besançon, pour ce qu'ils avoient secouru ceux de Dole. Ce que toutefois n'advint pour ce que ceux de la cité envoyèrent deux ou trois fois devers le gouverneur, luy remonstrer l'estat et franchise de la dite cité : le quel feit response qu'il n'avoit aucune charge du roy de France pour faire guerre ni porter domaige à la dite cité ny aux citoyens, mais, seullement, pour en son nom prendre possession des droits qu'avoient les feurent ducs et comte de Bourgongne en la dite cité, mesme la garde et association. Combien que la garde fut expirée par la mort du duc Charles, et que le traicté d'association fust esté racheté pour 7,000 fr. et plus, que l'on avoit délivré tant au dit duc Charles pendant ses grandes affaires, qu'autres sommes payées au dit Maximilien, comme mary de la dite Marie de Bourgougne.

Moyennant le quel traicté, fait avec le dit commis du roy de France, la dite armée sortit du comté de Bourgongne, et l'ambassadeur de Besançon, en la compagnie du dit commis, tira à Luxembourg en la compagnie du roy de France, et de là à Montureaux, où pour lors estoit le dit roy, le quel reçut les ambassadeurs bénignement, print et reçut la dite ville ensemble tous les citoyens et habitans d'icelle, avec leurs corps, familles et biens, sous sa protection et saulvegarde envers et contre tous, les tenant et reputant comme ses francs et naturels bourgeois de la ville de Paris, tellement qu'ung citoyen de Besançon résidant au royaume de France soit déclaré suffisant et capable pour tenir offices et bénéfices, et qu'advenant le décès d'iceluy ou d'iceulx citoyens *ab intestat* sans délaisser enfans légitimes, que les plus proches parens du défunct hériteront, et sera à eux acquise la succession et possession de l'hoirie sans aulcun empeschement; que, sy un citoyen de Besançon estant au royaulme de France, soit d'esglise, ou clerc non marié, faict testament, il sera vaillable, nonobstant toutes coustumes à ce contraires.

Pendant quoi, le sieur de la Bastie estant à Besançon avec plusieurs, tant gentils hommes que aultres gens de

guerre, feirent que *Montfaucon* et la *Montagne* tindrent encore le party de Bourgongne, soubs l'espérance que le prince d'Orange leur promettoit secours de quatorze ou quinze mille hommes, estant à Basle; ce qu'il ne feit.

L'armée du roy de France retourna d'oultre Langres à grande puissance et artillerie, et mit le siége devant *Chemilly,* puis devant Vouray et Chalèze, tellement que le huictième jour du dit mois d'aost *Montfaucon* re rendit aux François.

Trahison contre Besançon.

Environ quinze jours auparavant, le dit de la Bastie et ses suygans estoient sortis de Besançon, et fut conspiré trahison contre la cité, d'aultant que, le premier jour du mois d'aost du dit an mil quatre cent septante-neuf, environ cinq ou six mille se parforcearent d'entrer en la dite cité pour la ruyner, et en passa grand nombre pardessus les escluses de Saint-Paul, et en vint jusques au pied des murailles, pensant escheller la ville du costé de St-Paul, Revotte et le Saint-Esprit. Touteffois la chose fut descouverte par l'alarme que l'on sonna, et, honteux, s'en retournèrent et en furent plusieurs noyés; et fut dit qu'ils avoient intelligence avec quelques particuliers estant en la dite cité, et lors fut ordonné à tous estrangers sortir de la dite cité, et ne se point trouver sur les murailles ni forteresses d'icelle.

Entrée du commis du roy de France à Besançon.

Le 7e jour du mois d'août mil quatre cent et septante-neuf, le dit gouverneur et commis pour le roy de France entra à Besançon sur la permission et consentement des citoyens avec 12,000 hommes, comme commis et en vertu de procuration spéciale du roy de France, comme duc et comte de Bourgongne, print possession des dits droits et fit plusieurs présens tant en général que particulier, en la quelle il ne demeura qu'un jour et une

nuict, et paya très bien les despens de luy et de ses gens, les quels laissèrent plusieurs joyaulx, meubles en la dite cité, et estoient la plus part chevaliers et gentilshommes.

Le huitième du dit mois, ils sortirent de la dite cité, et montèrent en *la Montagne* qu'ils gaignèrent puis s'en retournèrent.

Vereel fut bruslé par aulcuns Bourgougnons, qui n'osèrent se treuver devant les François.

Places reprises par les Bourgougnons.

Après les Bourgougnons reprindrent *Seey en Varay, Rougemont, Montjeutin, Faulcogney, Morey, Maizières, Cusance, Belvoir, Chastillon* en montaigne et *Joux;* et desla feirent plusieurs maux en Bourgongne, prenant tout ce qu'ils pouvoient : car ils disoient que l'on estoit François.

L'armée des François retourne en Bourgongne.

Environ la Toussaint du dit an mil quatre cent septante neuf, les François en grand nombre rentrarent en Bourgongne, reprindrent *Rougemont* qu'ils pillarent et bruslarent, et, à cause de l'hyver, se retirarent en France.

Incontinent après Pasques de l'an mil quatre cent octante, pour ce que aulcuns tenant le party de Bourgongne ci dessus faisoient de grandes oppressions sur le pays, revint monsieur le Gouverneur avec grand nombre de gens d'armes et d'artillerye, gaigna *Faulcogney*, dont ce fut merveille veu sa force, gaignarent par composition *Cusance, Belvoy, Seey, Joux* et plusieurs autres places; et, à force, gaignarent *Chastillon* en montaigne; et, là, fut descapité messire Chrestien de Digoine, Sr de Digoine, et, à Faulcogney, fut prins Guillaume de Vaudrey et conduict à Luxeuil où il fut descapité : et fut toute la Comté françoise, sans que personne tint le party de Bourgongne.

1480.

Noms des tenant le party de Bourgongne.

Néanmoins les sieurs de Ronchaux, Jean de La Grange et aultres, jusques à soixante ou quatre vingts, prétendant encore d'estre Bourgougnons, tindrent champs et bois et firent toutes saisons beaucoup de maux aux passans, mesme aux bailliages d'Amont et Dole, jusques à l'hivert qui fut fort grand, que plusieurs se rendirent François et les autres se retirarent en Allemagne.

Et avant le caresme retornèrent en plus grand nombre en Bourgongne et se treuvèrent au bailliage d'Amont plus de huit vingts et se tenoient aux bois jusques en l'an mil quatre cent quatre vingt un. Au bout d'un an le gouverneur en Bourgongne pour le roy de France mourut, et fut gouverneur M. de Baudricourt.

Les dits tenant les bois, communément appelés brigants, regnèrent toujours, et firent plusieurs maulx au pays, et au dit temps furent plusieurs pris et pendus, et estoit grande cherté de vivres.

DISCOURS DE RÉCEPTION

De M. DE JANKOVITZ

ÉTUDE

SUR L'HISTOIRE PHILOSOPHIQUE DE L'ART.

Messieurs,

En prenant la parole dans cette imposante assemblée, je sens tout à la fois et l'honneur que vous me faites et ce qui me manque pour y répondre. Quand je vois autour de moi tout ce que la science, la littérature et les arts ont de plus distingué dans une province où les études intellectuelles sont en grand honneur, j'ai tout lieu d'être modeste, que dis-je, fier, moi étranger de naissance, dont le français n'est pas la langue maternelle, et dont les modestes travaux ne sont pas des titres à siéger parmi vous. En venant spontanément me chercher pour m'introduire dans ce sanctuaire, c'est une grâce que vous me faites et ce

sont de nouvelles lettres de naturalisation que vous me donnez.

J'y attache d'autant plus de prix que ma nouvelle patrie me ramène, par une communauté de souvenirs lointains, mais glorieux, à la terre de ma naissance.

Il existe entre certains peuples comme entre certains individus une affinité, une ressemblance qui les fait reconnaître pour être sinon de la même race, au moins de la même parenté. Cette alliance, j'en trouve les traits saillants entre la France et la Hongrie, à l'époque la plus mémorable de leur histoire. Toutes deux sont nées d'un acte de foi. Clovis fonde la monarchie très chrétienne, en invoquant le Dieu de Clotilde, qui lui donne la victoire sur le champ de bataille de Tolbiac. Saint Etienne, roi-apôtre et chevalier, veut faire entrer son peuple dans la grande famille chrétienne : il le voue à la Vierge et envoie ses ambassadeurs recevoir, des mains d'un pape français, la croix et la couronne, insignes du nouveau royaume de Hongrie.

Depuis, la chevalerie des deux pays a souvent combattu ensemble dans les guerres saintes. La vaillante épée d'un prince lorrain et français, déposée au musée national de Hongrie, témoigne de cette fraternité si chrétienne et si glorieuse. Elle provient d'un échange d'armes qu'un prince magyare fit avec Godefroy de Bouillon sur le chemin du tombeau du Christ.

Après la période des croisades, Hongrois et Français n'ont pas cessé de mêler leur sang sur les mêmes champs de bataille pour repousser l'invasion musulmane toujours menaçante, et tandis que la Hongrie continuait à mériter en Orient le surnom de royaume apostolique; la France, fille aînée de l'Eglise, était en Occident le soldat de Dieu. Enfin, la fleur de lys française répandue à profusion sur les ornements royaux de Charles-Robert et de Louis le Grand, rois de Hongrie, témoigne que, sous des souverains capétiens, la Hongrie dut une partie de sa splendeur à la famille qui a fait la France.

Pardonnez, messieurs, si j'ai rappelé le souvenir de nos âges héroïques dans une enceinte réservée aux luttes, que dis-je, aux exploits de l'intelligence, car ce n'est pas à un Hongrois devenu Français, c'est à un amant des beaux-arts, je n'ose dire à un artiste, que vous faites l'honneur de siéger parmi vous, et après m'avoir permis de nous rapprocher sur le terrain de l'histoire, vous avez le droit de me mettre sur celui des arts.

La société dont vous m'avez ouvert l'accès est un sanctuaire où la littérature, les sciences et les arts se sont fraternellement associés comme issus d'une origine commune. Ici chaque esprit se nourrit d'une substance analogue à sa nature, chacun a sa note à part; néanmoins, tout ce qui a une voix et veut vibrer parmi vous, éclate dans une parfaite harmonie, témoignage d'un éternel principe.

Ce principe, messieurs, est la source bénie de

toutes les sciences, avec lui le fruit dépasse la promesse des fleurs, sans lui la fleur trompe et la science tue. C'est votre honneur de le servir et c'est le mien de lui apporter mon faible tribut.

Le Dieu des empires est également la cause et la source de l'art. Comme la société, l'art est donc né de la religion. Le premier artiste est le prêtre.

Notre temps qui a tout contesté a été contraint de respecter cette vérité historique. Proudhon lui-même est forcé de lui rendre hommage : « L'histoire de l'art, dit-il, est parallèle à la religion : il naît avec elle, il partage sa destinée, avec elle il s'élève, s'abaisse, se transforme; dès qu'elle se généralise, qu'elle se forme en dogme, qu'elle se constitue en sacerdoce, qu'elle s'élève des monuments, l'art est appelé à lui servir de ministre.

Nous dirons plus. La connaissance de Dieu, qui arrache à l'homme sa première prière, émeut en lui au plus haut degré la fibre artistique, car en Dieu réside l'idée de la beauté, principe de l'art. Et comme si le Grand Idéal avait voulu s'attacher plus étroitement le don de la science du beau, il en inscrivit la formule dans la science de la nature divine. En effet, interrogez l'antiquité sur l'esthétique, Platon, Aristote et Plotin vous répondront par la théodicée.

Après cela, peut-on se demander si l'art a ses dogmes? Oui, l'art comme la religion a ses articles de foi, et de même que la connaissance de Dieu est le modèle infini de notre nature bornée, la re-

cherche du beau idéal est la suprême loi de l'art.

Cette loi constituera éternellement son unité, le langage seul variera selon qu'il exprimera Dieu, l'homme ou la nature. Ces trois cordes de la lyre artistique pourront vibrer inégalement sous la main du maître, selon que l'émotion esthétique les sollicitera spontanément ou que l'artiste les stimulera de préférence, en vue de la convenance d'une œuvre. Mais si une de ces cordes se tait, la création artistique sort de sa nature, la laideur, la bizarrerie, la monstruosité même font irruption dans le domaine de l'art, selon que l'artiste aura manqué à Dieu, à l'homme ou à la nature.

Pour donner plus de corps à mes idées, permettez-moi, messieurs, de vous conduire par une odyssée rapide à la source d'où elles découlent. Ce sera vous mettre sur la trace de mes convictions, et en même temps sur la voie de vos propres découvertes.

L'art indien, issu de la religion, se présente à nous le premier, et si la beauté n'éclate pas dans cet art, il faut s'en prendre à la croyance dont il jaillit. La théologie des Védas se souvient encore, mais déjà vaguement, de l'histoire de l'Eden, et toutes les erreurs de la tradition la font incliner au panthéisme. « L'âme, habitante ailée des régions supérieures, dit le Livre sacré, était un jour descendue sur l'arbre de vie. Elle avait éprouvé le désir de goûter au fruit de la science, et, se mêlant à la matière, elle avait connu le bien et le mal, la joie

et la douleur. » L'homme devient ainsi une goutte d'eau dans l'océan de l'univers. Au milieu de cet immense mécanisme, accomplissant un travail mystérieux dont il ignore le sens, il ne dégage point son âme de la nature, son sort semble fatalement rivé au plan total du monde, pour subir l'infinie et capricieuse combinaison avec un premier principe insondable. Rempli de terreur à la vue de l'infini dans la matière, l'homme tremble devant ses phénomènes, il renonce au droit de son âme et se tient pour vaincu par le dieu de la fatalité; s'il tombe parfois à genoux, ce n'est point pour implorer sa justice, son conseil ou son intelligence, mais pour fléchir le destin. De là les chimères, les métamorphoses terribles qui noircissent les esprits; de là aussi le caractère de l'art.

A l'époque des plus anciennes hymnes des Védas, nulle trace d'architecture, moins encore de sculpture ou de peinture, à peine possédait-on les tentes les plus primitives; cependant le prêtre est déjà architecte, que dis-je, sculpteur et peintre, bâtissant des temples gigantesques avec les éléments de la nature, pétrissant et peignant tout à la fois la figure de ses dieux. On le voit ainsi préparer les modèles d'un prochain avenir. Sous son inspiration, l'architecture fouillera le flanc de la montagné, et ses souterrains bas et profonds exprimeront la terreur mystérieuse des dogmes religieux. Ses colonnes seront des éléphants monstrueux, et des figures prisonnières seront enchaînées aux parois des labyrinthes.

L'esthétique des Indiens donnera aux plus privilégiés des êtres les organes les plus multipliés, et leur fera excéder les proportions de la nature sans y joindre l'idéal. Ainsi les héros ont dix têtes, leur taille est de deux mille coudées et leurs batailles sont des combats d'éléments. L'épopée de Valmiki nous représente Rama, l'Apollon de ce peuple, comme le dieu aux quatre bras, aux mille pieds, aux cent têtes, aux mille regards. Ainsi la laideur devait fatalement naître du panthéisme indien. En vain de lui sortiront de nombreuses écoles philosophiques qui, les premières, inventeront le syllogisme régulier. En vain les lueurs de la beauté partielle lui apparaîtront sous les traits de la belle Sita aux yeux de lotus, ou de la nymphe du Gange dénouant sa chevelure pour donner naissance au triple fleuve divin. Le principe de la beauté lui restera caché, et l'épouvantable laideur des femmes de Rakhassas prévaudra dans l'art, car la foi aura péché contre Dieu, l'homme et la nature.

Si l'art jaillit partout du sanctuaire, en Egypte il est l'expression la plus frappante de la religion. On le dirait un rite dont le prêtre aurait ordonné le cérémonial. Quelques mots sur la foi de ce peuple, selon Hérodote, le plus religieux de tous, nous donneront une idée claire de cette connexion.

Après le peuple de Dieu, le peuple égyptien est celui dont le souvenir conserve le plus de la première révélation. Sa croyance entrevoit la distinc-

tion de l'esprit et de la matière avec l'immortalité de la vie, d'où découle une responsabilité. Selon cette croyance, l'âme ne doit pas quitter la terre, mais subir la rigueur de la justice ou jouir des récompenses méritées dans une métempsycose de trois mille ans, entre deux vies humaines.

Cette idée règle la conduite des Egyptiens envers tous les animaux, principalement ceux habités par des âmes privilégiées. Ils les tiennent pour sacrés et les adorent conjointement avec les astres et une trinité, principe de végétation.

Placé entre le cycle du destin aveugle et l'âge de la philosophie, ce peuple n'affronte point le doute, mais, tout en s'affirmant devant la nature, il se repose dans l'idée du mystère comme fatalement imposée à son esprit, et ce mystère, avec la foi dans l'éternité, constitue la religieuse pensée du sacerdoce.

Le Louvre possède la première page du poème de Pentaour, contemporain de Ramsès II, mais dût-il les avoir toutes et toutes imprégnées de ce qu'il adore, la dernière nous aurait laissés en face du sphinx, symbole muet d'une éternelle énigme.

Laissons maintenant la parole à l'art, et si nous savons entendre la voix de l'architecture aux lignes calmes et aux gigantesques assises de granit, elle nous parlera de l'éternité dans la paix, et ses ornements symboliques voudront moins plaire qu'enseigner. Jalouses du temps, ses indestructibles murailles céleront la pensée confiée à leur garde, car

l'hyérogliphe couvre de mystère la poésie, l'histoire, la philosophie, la foi même et la lettre démotique est presque bannie, comme indiscrète, étant celle de tout le monde. Si l'on s'approche d'un tombeau, il défiera devant vous trois mille ans de cause destructrice. Si l'on s'engage dans le labyrinthe des morts, une leçon de philosophie religieuse vous attend; il égarera l'homme et le repliera sur sa pensée. Devant l'obélisque, enfin, vous assisterez à un élan de gratitude montant vers le soleil, cette première personne de la trinité égyptienne.

La religion ayant entrevu la vie d'une âme immatérielle, devait nécessairement apporter à l'art plastique l'expression de l'idéal, cette sublime conséquence du spiritualisme. Par lui, la forme humaine commence à s'accréditer et devient un type de beauté. Les lois géométriques sont les premières à lui apporter leur concours, et, avec elle, régneront l'ordre, la symétrie, la pondération des masses et des lignes.

Ainsi, l'on voit naître de l'architecture la statuaire, qui en est une émanation et s'y rattache de plus par les lois communes à ces deux branches de l'art.

Le prêtre cherchant l'équivalent d'une éternelle stabilité, prescrira un geste méthodique, un moule spécial à toute catégorie d'œuvre confiée au ciseau. De là, dans les portraits mêmes, ces formes générales qui donnent à Darius, Cambyse et Tibère l'aspect de Céphren, d'Amenophis ou de Ramsès.

Mais avec la formule sortira aussi du sanctuaire la plus sévère et savante simplicité ordonnée par une règle de proportion. Les futurs Grecs emporteront cette règle avec leurs dieux; elle deviendra un dogme de l'art de Pallas, et sa portée sera immense, car elle fécondera le cycle classique sous le nom de canon de Polyclète. Ces éléments une fois trouvés, l'art égyptien fera le dernier pas, il montera l'échelle de ses proportions, il sculptera des colosses dont le matérialisme sera en raison inverse de la matière, et, pour la première fois, le sublime apparaît.

Quelqu'étranges que soient ces figures rigides, assises ou debout, aux bras invariablement collés au corps, mélange d'hommes et d'animaux, symboles égarés d'une idée morale, elles s'imposent et comme art et comme pensée. En effet, le mystérieux édifice de la société où elles prirent corps sera depuis longtemps écroulé, et l'artiste demandera sans cesse : D'où vient cette force cachée qui élève les formes les plus simples et les signes les plus laconiques à une vigueur de style et un diapason de caractère si étonnants ? A son tour la philosophie dira : D'où procède ce type invisible révélé à la science et dont la majesté produit une impression si solennelle et si sublime ? L'histoire, trop souvent méconnue, nous nommera la religion.

Mais la religion de l'Egypte n'a pas encore permis à l'art d'atteindre une plus haute perfection, car elle n'est pas encore arrivée à une notion assez

juste et élevée de Dieu. Or, la première conséquence de cette ignorance, est la fatale ignorance de soi-même ; l'Egypte devait donc manquer à l'expression de la vie, c'est-à-dire à l'homme et à la nature.

D'autres nations, telles que les Assyriens et les Phéniciens, étaient encore plus éloignées du spiritualisme et croupissaient dans un panthéisme grossier, cherchant dans leur cœur, ce commun temple de l'humanité, un Dieu à adorer. La recherche impuissante du Grand Idéal donna des dieux voilés presque à tous les peuples de l'Orient. Mais nous n'insisterons pas sur des créations qui n'apportèrent point de pensées révélatrices au progrès général de l'art.

Seul, le peuple d'Israël aurait pu élever la plastique à son point culminant, en donnant corps à des inspirations sublimes, mais par un dessein tout providentiel cette faveur lui fut refusée, non certes pour la mort de l'art, mais, comme nous le verrons plus tard, en vue de son plus grand avenir. Si le Dieu jaloux et prévoyant éclata sans cesse en parole de feu, afin de prémunir ce peuple charnel contre la séduction des idoles étrangères, c'est pour substituer à l'amour de la forme la passion ardente et tout intellectuelle de l'esprit. La religion des Hébreux ne favorisera donc pas le développement de l'art plastique, mais elle donnera au monde la harpe de David, ce plus inspiré des poètes, et fera surgir à Jérusalem une des sept merveilles du monde : le temple de Salomon. Elle conservera la

notion de l'idéal en conservant le dogme d'un Dieu pur esprit. Israël nous apportera cette connaissance en traversant les ruines des nations, comme jadis la mer et le désert. En sauvant Dieu, il sauvera l'esthétique et préparera l'avenir de l'art.

La philosophie recueillera quelques-uns des rayons spirituels sortis des livres de Moïse, ils entreront dans l'inventaire des richesses intellectuelles de la Grèce et répandront sur l'âge d'or de la forme leur plus rare lumière. Mais, avant de suivre la main visible de Jéhova dans l'art, attachons-nous à l'effort des dieux du paganisme et consultons la littérature.

Ici, à la vérité, l'histoire est fabuleuse, mais à son tour la fable est historique et fait sans cesse prévaloir la clarté et la profondeur sur l'allégorie poétique.

Nous avons déjà vu l'étroite connexion de l'art avec la religion, à mesure que les documents historiques se multiplient, cette vérité prend plus de consistance, et la sience artistique s'y rattache avec tant de force que les séparer serait scinder le polythéisme lui-même. Nous sommes donc contraints, dorénavant, de joindre les dogmes religieux au développement des principes de l'art, mais nous y mettrons le plus de brièveté possible.

D'après Hérodote, l'Egypte donna ses dieux à la Grèce. La prière, cette première industrie de l'homme, les y accompagna. Elle s'épanouit en hymne sur les lèvres d'Orphée et d'Amphion. La

lyre entre leurs mains soulève la pierre, et l'architecture, fille de la poésie, se moule sur la parole.

L'ordre dorique sortira du chant si majestueux et si plein de vertus guerrières de cette race. Son architecture sera donc simple et virile et sa beauté toute géométrique. L'Ionie aux tendres accents prêtera aux chapiteaux la chevelure tressée de ses filles, et les colonnes emprunteront leurs élégantes proportions. De l'union de ces deux génies si différents dans leurs mœurs et dans leurs religions, naîtra plus tard la statuaire grecque, avec le double caractère de la force et de la grâce.

Mais les dieux eux-mêmes se distinguent dans cet art, ils modèlent des figures dont la céleste assemblée admire la beauté. Le bouclier d'Achille, celui d'Hercule, le siége roulant de l'Olympe, la coupe de Nestor et tant d'autres merveilles sortiront de leurs mains, et le peuple salue l'auguste origine des arts.

Sur la terre, Prométhée pétrit l'homme à la ressemblance des dieux, et, pour l'animer, ravit le feu du ciel. Le temps a respecté un bas-relief antique, où Prométhée, réconcilié avec l'Olympe et assisté de Minerve, modèle des figures ; à mesure qu'elles prennent corps, la déesse les gratifie d'un papillon, allégorie de l'âme. Une pierre gravée, également antique, nous représente encore Prométhée façonnant un squelette ; or, la tradition artistique lui attribue d'avoir le premier disposé d'abord l'ossature pour animer la statue, et cette tradition est restée

un principe, car l'artiste comme Dieu doit faire jaillir la vie des profondeurs de l'être où l'âme réside.

Mais qui est ce Prométhée venu d'Egypte en Grèce, attaché naguère au rocher du Caucase et livré à l'aigle dévorant pour avoir osé animer l'homme, fait à la ressemblance des dieux ? Si l'histoire se tait, la fable parle et nous apprend qu'une révolution s'est faite dans le sanctuaire, que l'homme a mis les dieux de son bord, sortant triomphalement de la crysalide égyptienne, ce tombeau assigné à l'art par la croyance antique.

En effet, selon Pausanias, quatorze cents ans avant notre ère, Dédale, l'Athénien, ouvre les yeux de ses statues, sépare leurs membres et transmet aux artistes les règles qu'il tenait de Minerve. Suivant Diodore de Sicile, on disait que ses statues respiraient, marchaient, qu'il fallait les enchaîner, car, sans ces précautions, elles quittaient leurs bases et prenaient la fuite.

Ainsi, l'art passe de la forme *symbolique* à la forme *imitative*.

Mais si le sanctuaire affranchit les membres et fait circuler la vie dans le corps, il contraint la face de rester dans une muette et souriante béatitude. Avec cette figure, que dis-je, ce masque hiératique, la statue devait vivre et mourir. Les draperies n'offraient pas une empreinte moins archaïque. Plissées avec une régularité toute symétrique, elles devaient accompagner la haute sérénité du dieu. Ainsi, le

vêtement était affranchi de tout accident terrestre, comme le dieu de toute passion humaine.

Tel est le caractère de l'art éginétique, ainsi appelé du nom de l'île où il fleurit dans toute sa splendeur. Cet art avance lentement à travers les siècles, et ses étapes seront marquées par des noms illustres, tel que celui de Callimaque, inventeur de l'ordre corinthien. La nature de la plastique suivra pas à pas la nuance des idées religieuses, et l'art profane découlera rigoureusement du sanctuaire, de manière à constituer dans la suite la base de toute science archéologique.

Dans la Grèce primitive, les dieux s'étaient révélés comme des lois physiques de l'univers : ainsi, Vénus était le principe de l'humide ; Mars celui de la chaleur ; Apollon de la fécondation. La théologie d'Hésiode, d'Homère et des tragiques leurs successeurs, les a montrés comme des lois morales de la société, et elle les a armés de la puissance divine, sous l'image empruntée à la nature humaine. De cette idée naîtront les dieux et les héros si admirablement décrits dans la langue de l'épopée. Le peuple reconnaît en eux sa pensée religieuse, et il admire l'œuvre de ses sculpteurs, non-seulement avec le sentiment accordé aux belles choses, mais encore avec le respect dû aux choses saintes.

La fable a déjà fait place à l'incontestable histoire, et nous voyons en Grèce l'art, comme la politique toujours uni à la cause des dieux, et comme

tel, soumis à la loi. De là cette unité et fidèle observance de tous les *types* des diverses divinités, dont le modèle était confié à la garde du prêtre des muses; de là la théologie de la gymnastique, du chant, de la danse et des jeux sacrés, autant de formes du culte inventées par autant de dieux. Ceci nous explique aussi le sacrilége imputé à Phidias, pour avoir osé mêler son portrait aux types des divinités gravées sur le bouclier de Minerve ; crime dont il fut puni par le bannissement.

L'art était donc en Grèce un dogme du sanctuaire où il avait établi son tribunal comme en Egypte, et si la plastique s'est affranchie du moule rigide de la mère-patrie, on le doit à Prométhée, dont le génie a conquis deux principes fondamentaux de l'art : *la recherche de la beauté et le sentiment de la vie.*

Muni de ces principes, l'art classique marchera vers d'heureux horizons, et entre Homère et Phidias, tous deux prêtres des muses, il complétera l'évolution la plus éclatante dont l'histoire ait fait mention dans l'antiquité. Il atteindra son apogée sous les auspices de Minerve, quand la déesse aura choisi sa place et son heure. Athènes, d'après les anciens, la plus religieuse des cités, l'emportera sur ses rivales, et l'heure choisie sera celle de la grande réaction religieuse qui suivit la guerre contre les Perses. Les marbres du Parthénon sortiront d'un mouvement d'enthousiasme, à la suite de la victoire du *Jupiter* grec sur le *Zeus* persan, et célébreront

la défaite d'un ennemi qu'Hérodote avait déjà signalé comme iconoclaste, et dont la fureur s'exerçait de préférence sur les temples.

L'art de Phidias sera la plus haute manifestation de ce mouvement religieux. Ses œuvres furent chantées en chœur par toute l'antiquité, et si nous en croyons Quintilien, « son *Jupiter* semblait avoir ajouté au respect qu'inspire la religion. » Il assouplit les membres olympiens de ses dieux, l'ambroisie et le suc généreux des palestres coulent abondants et chauds dans leurs veines. Son ciseau ornera la majesté de la grâce sérieuse, et la force d'une noble élégance. Ainsi, les corps de ses statues deviennent un prodige d'expression.

La tête seule restera froide, car la beauté lui demandera un sacrifice. A son tour, l'architecture exigera une concession géométrique de la statuaire, sa compagne inséparable. La face gardera donc quelque chose de la pensée qui voila les dieux en Orient, et du masque sacramentel sorti de l'école d'Egine. Il en sera de même à travers tout le cycle de l'art classique, où, malgré la doctrine de Socrate et de Platon, l'expression de la figure demeurera presque toujours indéterminée.

Mais l'art porté si haut par l'enthousiasme religieux descendra bientôt avec lui par la pente de la fragilité humaine. *La grâce sensuelle* sera recherchée dorénavant pour elle-même. L'individu jouera un plus grand rôle dans la généralisation. Ainsi s'affaiblira la beauté du type dont la splendeur n'est

saisissable que par l'amour désintéressé et tout intellectuel.

Les premiers attraits de la grâce commençaient à peine à renouveler la forme qu'elle manquait déjà de l'idéal, synonyme, aux yeux des grands tragiques, de la divinité. La littérature comme la statuaire se sent impuissante à remonter vers une beauté supérieure. Eschyle lui-même doute déjà de son génie, quand il refuse d'écrire après le poète Tinichos une hymne en l'honneur d'Apollon, craignant, dit-il, de mettre moins du dieu en elle.

La philosophie s'inquiète et prend la place du sanctuaire pour suppléer par la raison à l'instinct du bien déjà perdu. « Rien n'est beau que ce qui est bon, dira alors Socrate..., et la laideur n'est laideur que par sa dissonnance avec la divinité. » Xénophon, dans les *Mémorables*, nous redira après son maître que : « les dieux aiment les belles âmes..., que l'âme est plus belle que le corps..., que le but de l'art de la peinture est de représenter ce qu'il y a de plus aimable dans le modèle, c'est-à-dire le caractère de son âme..., et que le sculpteur doit se servir des formes pour exprimer les actions de l'âme, » en un mot, que la forme doit naître de l'âme et rayonner d'une vertu intérieure.

Cette doctrine est digne du sage dont les sublimes accents sur l'immortalité de l'âme s'éteindront avec la vie, mais elle n'est point païenne en dehors de son application à l'art classique, et sa provenance ne serait point difficile à constater, quand même

l'histoire ne nous mettrait pas sur sa trace. En effet, au retour de leurs pérégrinations en Egypte, Hésiode, Homère, Hérodote et Pythagore ont déjà doté la Grèce de plus d'une pensée consignée par Moïse, sous la dictée du Très-Haut.

A son tour, Platon devait visiter cette terre féconde en sagesse et en inspiration, où fut conservée la doctrine d'un Dieu unique, personnel, immatériel et infini, dont l'homme est le reflet.

Le disciple de Socrate, en retrempant les principes de son maître dans les sources vives de la tradition hébraïque, les féconda par un spiritualisme plus transcendant encore. De là naquit l'esthétique au souffle inspiré, dont la sagesse devait tenir lieu de religion pendant de longs siècles. Ici éclate la voix créatrice du Dieu d'Israël, elle initie le monde à la science du beau, et dorénavant tous ceux qui voudront proclamer les principes de cette science, croyants ou athées, seront contraints, qu'ils le veuillent ou non, de se mettre au point de vue du spiritualisme.

Platon, voyant le côté olympien de la théologie homérique céder le pas aux caractères des dieux incestueux et méchants, voulut opposer une digue à l'empire des caprices poétiques dont il résolut de séparer l'ensemble des arts, qui servait alors de base à l'éducation nationale. La nature du beau s'est dévoilée à son génie comme un astre qui éclaire et féconde, il eut foi en elle, et la beauté devait présider à toutes ses conceptions. A ses yeux, les mêmes

principes qui élèvent la société devaient également faire la fortune de l'art. Aussi, en descendant dans l'arène, s'est-il souvenu d'Hercule, qui étouffa Antée en le séparant de la terre. Soulevé par l'étreinte puissante du philosophe, l'anthropomorphisme, issu de cette même terre, eut le même sort.

Rien de plus sublime que l'esthétique de Platon, véritable théodicée dont le procédé consiste dans la dialectique, marche progressive de la raison, qui s'élève de la création aux idées générales, pour remonter de là aux idées absolues, c'est-à-dire aux types des êtres et des choses. Pour en arriver là, le philosophe ne s'arrête pas à la simple généralisation, mais il s'élève jusqu'à cette « beauté première qui rend belle par sa présence, dit Platon, les choses que nous appelons belles, de quelque manière que cette communication se fasse..., beauté éternelle, non engendrée et non périssable, exempte de décadence comme d'accroissement..., de laquelle toutes les autres beautés participent. » Le dieu du *Timée*, en créant le monde, y met sa propre beauté, toutes les puissances réglées par l'harmonie sont en Dieu les faces diverses du même type, et dans l'homme les traits imparfaits de son divin modèle. En un mot, d'après Platon, « le beau en soi, c'est Dieu. » Il fonde son esthétique sur la connaissance de ce Dieu. Celui qui possède cette science, il le tient pour un vrai philosophe, et, comme il le dit : « Celui-là pense que c'est par le reflet d'une seule et même beauté primitive que toutes les belles

choses sont belles, et qu'ainsi toutes les beautés ont la même origine. »

Après avoir élevé la raison de coup d'aile en coup d'aile, jusqu'au caractère de l'âme divine où réside la beauté, il s'adresse successivement aux divers éléments dont elle se complète ; il sonde l'essence du *bien* qu'il considère comme la source du *vrai*, et tous deux identiques à la beauté. Ailleurs, il fait jaillir de la *géométrie* la proportion et la mesure, parties intégrantes du beau. Enfin, il en complète l'idée par cet *amour idéal* qui de son nom a été appelé platonique, dont la pure flamme a fait frémir d'enthousiasme les Pères de l'Eglise eux-mêmes, et qui tantôt est l'effet d'une émotion esthétique, tantôt la cause d'une fécondité créatrice.

Voilà en quelques mots le fondement de la science et les traits les plus saillants de la physionomie platonicienne du beau.

Si Platon a élevé le principe de l'art au sommet de l'idéal, sa liberté lui semblait dangereuse. La tutelle des temps antérieurs ne suffit même plus à ses yeux, il médite de lui river d'autres chaînes. Il faut faire de l'ensemble de l'art, dit-il, comme de la citadelle de l'Etat, innover lui semble tout compromettre. Après avoir éloigné de l'art l'autorité capricieuse de la foule, il veut consacrer les types du sanctuaire, afin de donner aux prêtres et prêtresses, de concert avec les gardiens de la loi, le droit de poursuivre tout novateur comme coupable d'impiété.

Aujourd'hui, où l'on oppose les libertés de l'art antique et ses magnificences à la servitude moderne, il ne sera pas sans profit de constater que si le polythéisme élève l'art à la beauté idéale, pour le sauvegarder il le soumet au sanctuaire et à l'Etat.

La réfutation de la théodicée d'Homère et des tragiques fut magnifique et complète, mais si les poètes étaient vulnérables, la grande figure de Platon avait ses ombres, car le pèlerin d'Egypte se trouva côte à côte avec le païen invétéré, et ces deux hommes ne purent se fondre, non plus que l'huile avec l'eau. Sa pure flamme demeura un objet d'art et ne put arrêter la chute des amours. Un siècle après fleurit le type voluptueux des déesses, et le ciseau de Praxitèle partagea l'empire avec le sceptre d'Alexandre le Grand.

Après Praxitèle, l'esprit semble impuissant à trouver des formes nouvelles, la création s'allanguit avec l'abaissement du polythéisme. L'art ne sort plus de l'âme et de la nature, mais retourne sur ses pas comme s'il avait perdu son chemin. S'il remonte encore quelquefois aux types divins, c'est par la copie née de l'admiration, ce reflet déjà pâli de l'enthousiasme. Alors on verra les œuvres du Parthénon donner naissance à de nombreuses statues, comme : *Hercule,* dit *le Torse;* le *Centaure* du Capitole; le *Jason* attachant sa chaussure, et tant d'autres. Glycon voudra perfectionner l'*Hercule* de Lysippe, qui portera le nom de Farnèse; Cléomènes Athénien, le fils d'Apollodore, fondera son œuvre

sur la *Vénus* de Cnide, connue sous le nom de Médicis, et nous leur rendrons ce légitime hommage dû à la valeur et à l'importance des œuvres sorties d'une doctrine et de l'effort collectif.

La déchéance complète de l'art classique sera celle de la religion. La piété d'Enée surpassera ses exploits ; mais à Virgile succède l'épicurien et sceptique Horace, qui descend des hauteurs de la poésie pour être le premier homme de lettres. Lucrèce est déjà athée, son immense talent s'arrête à la surface du monde, il nie même la lumière dont sa poésie emprunte l'éclat. Vitruve déclare l'architecture du Parthénon inapplicable aux temples et le démontre scientifiquement. Les artistes étaient déjà loin du temps où Jupiter, de ses noirs sourcils, ébranlait le grand Olympe et se découvrait à Phidias. Le prince immortel n'a plus d'hécatombes, l'autel est profané et les jeux sacrés déshonorés. A l'Acropole on chante des hymnes en l'honneur de la courtisane amenée par Démétrius Poliorcète. Dans l'arène on ne descend plus pour combattre, mais pour se corrompre.

L'influence romaine en Grèce porte à la religion et à l'art un coup encore plus désastreux que la conquête de Sylla à la liberté, car à Rome les dieux avaient déjà quitté leurs piédestaux et l'homme y montait avec les vulgaires proportions de sa nature. Les autels se couvrent d'apothéoses. L'art sacré veut triompher quand même, mais au lieu de *types* il ne rencontre que des *caractères*. On moule des

figures, et la recherche de mesquins détails dans la plastique marche de pair avec la pauvreté d'invention dans la littérature. Selon Tacite, on plaide voluptueusement et l'on danse les plaidoiries. Une multitude de jeunes gens abandonnent l'école des rhéteurs pour apprendre à peindre vite. Plus on se meurt, plus on se hâte de produire, et tandis que Jupiter, devenu le chef des divines marionnettes, se noie dans le rire tant redouté de Quintilien, l'art s'affaisse par le *portrait*, puis disparaît dans le luxe et la stérile abondance.

Ainsi, les muses qui survécurent à l'indépendance de la Grèce, ne purent survivre à la chute du polythéisme.

Contraint de m'arrêter dans cette marche historique, je passe sous silence la période chrétienne. Nous verrons plus loin que si l'art classique enfanta la beauté, l'art chrétien l'agrandit de la pensée de l'infini. Et si de l'épopée théologique est née la statuaire grecque, avec la puissante unité d'un sentiment, des livres saints jaillira la grande peinture, interprète des nuances infinies du cœur et de l'esprit.

Le spiritualisme enseignera donc non-seulement la forme, mais encore les moyens matériels. Et comme toute théodicée découle d'une révélation, toute esthétique découlera d'une théodicée. C'est cette science qui donnera une empreinte supérieure à l'art, et si nous rencontrons une école sans style, nous découvrirons par l'analyse qu'elle n'est plus

la tige-mère, mais la branche accessoire d'un art dont le type primitif était issu d'une religion.

Ainsi les yeux ne verront qu'à travers la conscience, et le dernier mot de l'esthétique sera le premier de la Genèse, car tout est contenu dans cette parole du Grand Artiste : « Faisons l'homme à notre image et ressemblance. »

RÉPONSE DE M. LE PRÉSIDENT.

Monsieur,

L'art a tenu une grande place dans les études de votre vie ; et des articles critiques d'une plume spirituelle et savante n'ont été pour vous que le prélude de plus importants travaux. C'est l'histoire de l'art que vous avez voulu écrire, et dont vous avez cherché les lois chez les divers peuples, même des pays de l'Orient, berceau des nations. Toujours et d'une manière invariable vous avez vu découler ces lois d'un principe unique, les institutions religieuses des peuples. A vos yeux une de ces bases premières, c'est l'idéal, lumière suprême de l'art ; et ce type du vrai et du beau n'est pas une création de l'esprit de l'homme. Avec Platon, dont vous avez cité les étonnantes et admirables paroles, vous avez vu ce type dans la beauté éternelle, que ce philosophe appelle non engendrée et impé-

rissable, exempte d'accroissement comme de déclin, et de laquelle toutes les autres beautés découlent. Grande et noble pensée, condamnant également le culte réaliste de la laideur, et celui de la nature voluptueuse et sensuelle, qui marque toujours les temps de décadence, parce qu'en énervant les âmes, il est impuissant à faire les grands artistes et les grands peuples. Votre esprit se plaît dans les généralisations profondes, et, sous votre plume, elles se traduisent dans un langage plein d'élégance, quoique notre langue française, si difficile, ne soit pas celle du pays de votre enfance. Sous une forme gracieuse, vous vous plaisez à nous dire que, en vous ouvrant ses rangs, l'Académie semble vous donner de nouvelles lettres de naturalisation. Du moins ces lettres sont celles d'une bonne et heureuse confraternité. Je suis l'interprète des sentiments de tous, en vous offrant nos vœux de bienvenue.

LES MARTYRS DE CORÉE

Par M. TERRIER DE LORAY.

MESSIEURS,

Il y a quelques années, neuf missionnaires français, après avoir exercé dans la Corée un apostolat fécond, furent arrêtés par les agents du gouvernement de ce pays et livrés à une mort cruelle. L'émotion que cet événement produisit en France ne tarda pas à être effacée par d'autres préoccupations, et le souvenir n'en subsiste plus guère aujourd'hui que dans les familles des généreux apôtres. Parmi eux, se trouvait un jeune homme dont le nom est bien connu en Bourgogne et en Franche-Comté, M. Just de Bretenière. Les vers que je vais avoir l'honneur de lire devant vous rappellent, sous une forme poétique, les détails qui nous ont été transmis par les témoins de leur apostolat et de leur martyre.

Combien sont-ils, couchés sous ces plis funéraires ?
Neuf. — Quel espoir avait tenté ces téméraires ?
Quel destin hasardeux sont-ils allés chercher
Sur des bords inconnus du plus hardi nocher ?
Se croyaient-ils au temps des grandes épopées,
Quand douze preux partaient n'ayant que leurs épées,

Passaient les mers, forçaient les murs remplis d'effroi,
Et d'un peuple conquis faisaient l'un d'entre eux roi ?
Ce siècle ne croit plus aux gestes héroïques ;
Il faut voir toute chose avec des yeux stoïques,
O jeunes gens ; six mois de combats, c'est assez ;
De si rudes efforts nous sommes harassés.
Les combats d'aujourd'hui sont ceux de l'industrie.
Sachons fermer l'oreille au cri de la patrie
Mutilée et sanglante et pleurant ses drapeaux !
Le trafic souffre, allons ! du repos ! du repos !
Du repos ! En est-il pour qui, dans sa poitrine,
Sent passer les ardeurs de la flamme divine ?
En est-il pour les forts par l'Esprit appeles ;
Pour les soldats auxquels le Christ a dit : Allez !
C'est sur le dur labeur que son œuvre se fonde.
Ils sont là frémissants, devant la mer profonde,
Comme d'ardents coursiers qui blanchissent leurs freins ;
Pour le jour du combat, Dieu leur a ceint les reins.
Leurs noms... ils sont écrits aux pages éternelles...
Mais n'ont-ils pas ici des âmes fraternelles ?...
L'un d'eux, nous l'avons vu grandir près de ces murs.
Ainsi qu'un laboureur compte ses épis mûrs,
Le moissonneur divin l'avait marqué d'avance ;
Jeune, brillant, on dit qu'aux jours de son enfance,
D'une plage lointaine il entendait des voix.
Aux champs de Vaucouleurs, ainsi Jeanne autrefois
Entendait murmurer des mots pleins de mystère ;
Car à ceux qu'il réserve à quelque tâche austère,
Dieu parle quelquefois en sublimes accents
Qui des autres mortels ne frappent pas les sens.
Ils partent, et bientôt la cohorte héroïque
Des fils de Mesraïm atteint la terre antique ;
Lieux par la servitude et l'erreur habités,
Où de la loi du Christ brillèrent les clartés
Quand, inondant ces bords, la jeunesse romaine
Demeurait suspendue aux lèvres d'Origène.
Ils écoutent, nul bruit ; la voix n'a plus d'échos.
Les couleuvres du temple ont envahi l'enclos ;

L'esprit de secte altier, la dispute futile
Ont déchiré du Christ la robe inconsutile ;
Ils en ont à l'islam partagé les lambeaux.
Plus rien ne parle ici, rien, hormis des tombeaux
Vainqueurs des longs assauts et du temps et des hommes,
Monuments d'un autre âge où sont écrits les nomes ;
Anneaux toujours vivants par qui les temps sont joints,
Dés premiers jours du monde impassibles témoins.
D'un regard curieux le savant les consulte ;
Mais, pour lui, leur langage est un langage occulte ;
Il épèle, hésitant, l'énigme des aïeux.
Les apôtres ont lu les mots mystérieux
Que la science antique a gravés sur la stèle :
Dieu père, humanité, justice, âme immortelle.
L'Inde est devant leurs pas : l'Inde aux mille tribus,
Qui verse au dur Saxon l'or de ses lourds tributs ;
Monde étrange, marchant comme un corps sans vertèbres,
Et qui, sans avancer, se meut dans les ténèbres.
Quel arrêt a frappé ces peuples condamnés ?
Parlez, Seigneur ; vos yeux se sont-ils détournés
Du barbare à genoux devant l'Esprit des fleuves,
De l'inepte fakir, ou du bûcher des veuves ?
Mais pour l'arbre sans fruits, pour les nuits sans lueurs,
Votre fils n'eut-il pas du sang et des sueurs ?
Le crime qui du ciel irrita la colère,
C'est que l'homme dans l'homme a méconnu son frère ;
C'est qu'entre les enfants d'un ciel pour tous serein,
La caste opiniâtre élève un mur d'airain,
Et laisse le paria soumis à son servage,
Courbé sous le mépris, pire que l'esclavage.
Le fils déchu d'Aram par Dieu même est vengé,
Dans son extase en vain le bramine plongé
De ses rêves savants berce sa somnolence,
La voix qui vient d'en haut près de lui fait silence.
A l'empire des Huns la nef touche ; autrefois
Des sages et des saints ils ont reçu leurs lois.
Dans ces codes fameux, chaque siècle vient lire
Vertu, droit, piété ; je les ouvre, et j'admire.

Un seul mot manque, Dieu : la flamme est sans foyer;
Le monde est un problème, œuvre sans ouvrier.
Soit que le temps du livre ait aboli les pages.
Soit que l'homme d'alors, voisin des premiers âges,
Ait cru le nom divin dans la voûte des cieux
En traits assez profonds écrits pour tous les yeux,
Soit que s'égare enfin toute sagesse humaine,
On a rompu l'anneau qui rattachait la chaîne.
Et la cause et la fin, tout reste impénétré.
Cependant, cet empire appartient au lettré.
Adorateur du livre et vieilli dans l'école,
Il déchiffre de Fo l'hiéroglyphe frivole.
Mais sur son front penché ne descend nul rayon ;
Il n'a jamais semé dans un nouveau sillon ;
Et ce peuple, pour qui la science est un culte,
Après quatre mille ans n'est pas encore adulte.
La nef arrive aux lieux où finit l'univers.
Là, des monts escarpés, blanchis par les hivers,
Abritent dans leurs flancs tout un peuple sauvage.
Sol inhospitalier, où, sur le gai rivage,
Nulle troupe d'amis, par un joyeux transport.
N'accueille le vaisseau fier d'entrer dans le port ;
Où nul hôte empressé, près du foyer qui brille,
Au malheur suppliant ne rend une famille.
Le jaloux préjugé, les haines, les soupçons,
Ferment à l'étranger les cœurs et les maisons.
Malheur au nautonnier qui, sauvé du naufrage,
Aborde pauvre et nu sur cette ingrate plage ;
Il ne reverra plus le toit de ses aïeux,
Ni les enfants chéris dont il eut les adieux.
Là, nocturne et furtif, touche l'étroit navire.
Hommes des quatre mers, quel espoir vous attire?
Sur les vaisseaux frisons n'êtes-vous pas venus ?
Retirez-vous : ces bords infertiles et nus
N'offrent à vos désirs ni l'ambre, ni la soie.
Eux disaient : connaissez l'esprit qui nous envoie ;
De nul cupide espoir notre cœur n'est tenté ;
Nous ne vous portons pas d'or, mais la vérité.

A ces discours nouveaux, on s'émeut, on s'étonne,
Un groupe étroit d'élus bientôt les environne,
Et les saints, de la loi répandant la clarté,
Disaient : Heureux le pauvre et le déshérité,
Qui du commun banquet n'a que la part amère,
Car, pour toute indigence, il est au ciel un père
Qui, préparant à l'homme un aliment divin,
Dresse pour lui la table où s'apaise sa faim.
Sur l'appui de son bras bienheureux qui se fonde,
Que ne trouble nul bruit des orages du monde,
Qui, marchant sous son œil, sans fiel et sans courroux,
Reste devant l'outrage et pacifique et doux.
Dieu hait la feinte ; heureux le cœur droit qui l'ignore
Ceux que de l'équité le zèle saint dévore ;
Dans les festins sacrés aux élus préparés,
Du vin de la justice ils seront enivrés.
Heureux qui se prodigue et fait miséricorde,
Le cœur compatissant d'où la pitié déborde,
Et s'épandant, ainsi que d'un vase trop plein,
Va relever l'infirme et vêtir l'orphelin.
Ecoutez ! écoutez ! Heureux celui qui pleure,
Qui fléchit sous le faix jusqu'à la douzième heure,
Justes, qui gémissez sous le joug des pervers,
Qui, sans maudire, avez porté le poids des fers ;
Car Dieu, parmi les siens replaçant l'équilibre,
Prépare une patrie où tout le monde est libre ;
Immuable cité, calme et royal séjour,
Où régneront la paix, et la joie et l'amour.

Ainsi, les messagers de la sainte doctrine
Allaient en répandant la semence divine,
Et du Seigneur Jésus redisaient les discours ;
Non parmi les savants, chez les grands, dans les cours,
Lieux où s'enfle l'orgueil, habitacles profanes,
Mais sous d'humbles abris, d'indigentes cabanes.
Pour fuir les ennemis à leurs pas attachés,
Ils demandent asile aux forêts, aux rochers.
Ils descendent vivants dans les grottes profondes,
Séjours des grands lions, des reptiles immondes,

Ils habitent, durant les jours pour eux obscurs,
Les citernes sans eau, les souterrains, les murs,
Ils cherchent le repaire où le crime conspire ;
Et cependant, tout cœur qu'un désir droit inspire,
Toute âme où de l'Esprit le souffle a pénétré,
De la soif des vrais biens tout mortel altéré,
Que de la vérité le saint amour captive.
Trouvait à s'abreuver dans la source d'eau vive.
Ainsi, du délaissé, du pauvre, du proscrit,
Les apôtres faisaient la part de Jésus-Christ ;
Et tous, régénérés par l'eau qui sanctifie,
Ossements réveillés par le Verbe de vie,
D'un esprit inconnu tout à coup animés,
De tigres dévorants en agneaux transformés,
Nourris de foi, d'espoir, de charité sans feinte,
Se demandaient entre eux si, dans la cité sainte,
Dans l'éternelle agape assurée aux vainqueurs,
Dieu de plus doux transports doit inonder les cœurs.

Pendant que de son peuple il a marqué l'élite,
De l'ennemi du Christ veillait le satellite.
La haine, de la grâce accomplit les desseins ;
L'heure des grands combats a sonné pour les saints.
Contre eux, dans la Corée, un cri soudain s'élève ;
Dans les tremblants hameaux on voit briller le glaive.
Les soldats, l'or en main, cherchent des délateurs.
On frappe les brebis pour saisir les pasteurs.
Pour arracher l'aveu des enfants et des femmes,
L'enfer a mis en jeu les tortures infâmes.
Leurs cris sont entendus : arrêtez, inhumains !
Ceux que vous poursuivez se livrent en vos mains :
Frappez-les ; épargnez leurs innocents complices !
Aussitôt le sang coule ; et, pendant les supplices,
Le peuple, qui sur lui voit retomber ce sang,
Autour des confesseurs s'empressait frémissant,
Etonné, sur leurs fronts de voir la joie empreinte ;
Et le dernier élu de la cohorte sainte,
Qui du plus cher disciple a l'âge et la candeur,
Disait : De vos bienfaits qui saura la grandeur,

Seigneur ? car ma journée est commencée à peine,
Et vous m'avez payé d'une mesure pleine.
Pour partager la croix et marcher sur vos pas,
Où furent mes travaux, mes sueurs, mes combats ?
Comme pour l'ouvrier qu'a brisé la fatigue,
Votre main magnifique est envers moi prodigue ;
Vous donnez au désir le prix de la vertu,
Et vous récompensez qui n'a pas combattu.
Le martyr exhalait sa dernière parole ;
Et, sur son jeune front déposant l'auréole,
Les Trônes, les Vertus, les ardents Séraphins,
Vêtus d'un lin sans tache et des lys dans les mains,
Répétaient : Bienheureux les anges de la terre,
Qui n'ont pas altéré le divin caractère ;
Ils verront Dieu : tombez, voiles mystérieux.
Un enfant vient grossir la milice des cieux !
C'en est fait ; de la haine enfin l'œuvre s'achève ;
Les membres mutilés sont épars sur la grève.
Pour écarter loin d'eux tout honneur clandestin,
On veille, et les soldats, conviant au festin
Les bêtes des forêts et les oiseaux célestes,
A leur faim des martyrs abandonnent les restes.
Et, durant quatre jours, on voyait, à l'entour,
L'aigle des champs de mort, le milan, le vautour,
Habitants des sommets que le carnage évoque ;
Et, durant quatre nuits, la panthère au cri rauque,
L'hyène avide, le tigre aux royales couleurs,
Monstre que l'Annamite invoque en ses pâleurs,
Qui va rampant dans l'ombre ayant du sang aux ongles,
Tous, à l'envi, sortant des antres et des jongles,
S'approchaient haletants des corps ensanglantés,
Puis, s'arrêtant soudain, adoucis et domptés,
Comme saisis d'effroi rentraient dans leur retraite ;
Car, des os des martyrs, une vertu secrète
Sort, qui fléchit la brute et soumet son penchant,
Mais ne pénètre pas dans le cœur du méchant.
Des gardiens, las enfin, les soins se ralentissent ;
Comme au tombeau du Christ, les yeux s'appesantissent.

Les voiles de la nuit, complices du larcin,
Protégent des chrétiens le généreux dessein ;
Troupeau naguère encore humble et pusillanime,
Maintenant intrépide, et qu'un saint zèle anime,
Ils recueillent des saints les restes vénérés.
Les bords qu'ils ont conquis, par leur sang consacrés,
Conserve le dépôt jusqu'à l'heure attendue
Où Dieu doit rendre aux siens la part qui leur est due,
Quand, se levant pour eux à l'appel du Seigneur,
L'archange répondra : Tombés au champ d'honneur.

DISCOURS DE RÉCEPTION

De M. Léon MARQUISET.

INTRODUCTION

A L'ÉTUDE DU DROIT PUBLIC CHRÉTIEN.

MESSIEURS,

C'est un sentiment de vive gratitude envers vous qui m'anime en prenant place dans vos rangs, et si un autre sentiment était capable de me préoccuper, ce serait l'émotion profonde que j'éprouve en songeant à la lourde tâche qui incombe à vos élus. Ils doivent se rendre dignes de vos travaux; ils doivent encore se rendre dignes de leurs prédécesseurs. Aussi, à la vue de cette assemblée, les noms de ceux que j'ai connus et aimés se pressent à ma mémoire. J'unis, dans un même sentiment de reconnaissance et d'affection, mon oncle, M. Armand Marquiset, un de vos plus laborieux associés, et M. Weiss, le véritable restaurateur de votre Académie. Je ne sépare point de ces noms vénérés celui de l'illustre Montalembert, que je suivis il y a quinze ans, lorsque, réunissant sous le même drapeau l'élite de tous les partis, il tenta son dernier effort pour la liberté légale. — Et depuis, messieurs, que de tristesses, que de violences, que de désastres!

disons plus, en songeant aux abominables forfaits qui ont ensanglanté notre capitale, que de crimes et de hontes ! Vainement, pour rester dans les sphères élevées et toujours sereines de l'étude, on cherche un asile calme et indépendant, comme celui que nous offre votre éminente Compagnie. Il semble que, même dans cette enceinte, on déserte quelquefois les théories spéculatives pour rechercher, dans les sciences morales et politiques, la solution de ces problèmes immenses qui agitent si profondément notre siècle.

Comme tant d'autres, les luttes de la place publique m'ont amené de bonne heure à l'étude de ces grandes questions, et je me suis demandé, en présence des affirmations violentes des ennemis communs de la liberté, si cette société libre sous l'égide du Christ idéal, que j'avais entrevu dans mes enthousiasmes de jeunesse, n'était qu'un rêve, et si l'on ne pouvait encore servir Dieu et la patrie.

C'est ce problème, presque seul, qui depuis dix ans a absorbé mes heures d'étude, et après avoir examiné, avec toute la conscience dont je suis capable, les théories du droit public chrétien, il est resté démontré pour moi que les passions qui nous agitent ne sont autre chose que la suite de la grande lutte commencée, l'an 753 de Rome, entre la liberté moderne et le despotisme antique. Je suis à peu près parvenu au terme de ce travail inspiré par la lecture d'un passage de la *Somme* de saint Thomas d'Aquin. Vous avez bien voulu, dans vos

séances particulières, faire un aimable accueil à quelques fragments de cet ouvrage. Vous m'avez témoigné le désir d'entendre aujourd'hui la lecture d'un passage (1) où cet antagonisme est plus spécialement traité. Ce désir était un ordre pour moi, messieurs, car je tenais par mon empressement à vous témoigner une fois de plus ma vive gratitude.

« Au temps de Jésus et de Paul, dit Clément d'Alexandrie, on pensa que les chrétiens voulaient renverser toutes les puissances de la terre afin de pratiquer la sainte liberté de l'Evangile. » Cette crainte des Césars valut à nos pères dans la foi trois siècles de persécution. La religion nouvelle renfermait donc des principes singulièrement opposés à l'état de choses alors existant. Pour les profonds politiques qui avaient conquis à Rome le gouvernement du monde, il y avait, dans cette doctrine étrange enseignée par des pêcheurs, la menace d'une grande révolution dans l'avenir. Certes ils ils ne redoutaient point un culte nouveau. Rome n'était pas scrupuleuse en fait de religion ; elle les avait toutes adoptées, car tous les dieux, depuis les protecteurs des plus sublimes vertus jusqu'à ceux des vices les plus infâmes, avaient dans la métro-

(1) On doit faire observer que, dans la lecture publique, la plupart des citations ont été supprimées, soit pour renfermer la lecture dans les bornes voulues par la durée de la séance, soit parce que ces citations ne pouvaient être lues devant un auditoire aussi nombreux.

pole de l'univers des prêtres et des autels. Ce n'était point cette doctrine purement spiritualiste qu'on voulait proscrire. Avant Jésus-Christ, lorsque la philosophie avait enseigné la résignation, la bienfaisance, la chasteté même, elle avait trouvé des disciples ; mais c'est que, tout en ordonnant d'être patient, charitable et pudique, l'Evangile contenait encore d'autres principes qui seuls pouvaient vulgariser la pratique de ces vertus, et que ces principes étaient la négation même des bases de la société païenne et, partant, des lois fondamentales de l'Empire.

Il était facile de prévoir que l'esprit du christianisme deviendrait pour ses partisans la loi de tous leurs actes, et qu'après y avoir conformé leur vie privée, ils voudraient encore, si l'on peut ainsi parler, y trouver les règles de leur vie publique. C'est là que, pour les gouvernants d'alors, apparut le danger. Tant que les chrétiens ne s'efforceraient de faire régner les principes évangéliques qu'au sein de la famille, les Césars pouvaient conserver en repos l'héritage d'Auguste. Pour les païens, qui ne connaissaient pas le mobile surnaturel de notre foi, il devait y avoir peu de différence entre Diogène abandonnant même son écuelle comme un bien superflu, et le chrétien qui se dépouillait de ses richesses pour vivre dans la pauvreté, entre ce philosophe refusant d'avouer que la douleur était un mal, et le martyr joyeux et triomphant au milieu des tourments. Aussi, malgré cette diffusion étonnante

de la vertu, que l'on avait crue jusqu'alors l'apanage exclusif des sages, les maîtres du monde auraient peut-être donné, même à cette religion si nouvelle, le droit de cité. Mais, et je reste ici uniquement dans l'explication humaine des choses humaines, ils comprirent qu'il n'y avait pas seulement dans l'Evangile une morale privée. Ils y découvrirent avant tout une morale sociale exclusive de la philosophie païenne. Ce fut cette morale qu'ils voulurent combattre, ce fut cette morale qu'ils espérèrent détruire par la persécution. Aucune autre religion que la religion chrétienne n'aurait résisté à cette lutte de trois siècles, où toutes les puissances humaines se réunirent pour l'écraser. Et qu'on ne croie pas que la rage des persécuteurs était uniquement la satisfaction d'instincts sanguinaires. Leur violence augmenta avec le danger, car ils savaient que de l'heureuse issue de la lutte dépendait le salut de l'Empire. Rappelez-vous tous les grands empereurs, ils ont tous fait des légions de martyrs. Trajan, Antonin, Marc Aurèle, Sévère et Dioclétien sont comptés à juste titre parmi les princes qui ont le plus glorifié la Rome impériale. Et si ces hommes, auxquels on ne refusera ni l'intelligence, ni la science, ni la grandeur d'âme, ont persécuté les chrétiens avec tant d'énergie, tout en conservant l'affection de leurs sujets, c'est que pour tous le christianisme était un péril social. Je vais plus loin encore, et j'ajoute que la fureur des bourreaux augmenta avec les progrès de la religion nouvelle,

parce que chacun alors en comprenait mieux le danger. Certes, les mœurs s'étaient adoucies au deuxième siècle, puisqu'à ce moment Adrien ne craignait pas de restreindre la sévérité du maître vis-à-vis de l'esclave, cet être si méprisé que, lorsqu'il était révolté, on rougissait de lui donner le nom d'ennemi. Et cependant c'était à ce moment aussi que le génie du mal inventait pour les chrétiens les plus cruels supplices. Voilà comment, au temps de la plus grande splendeur de Rome, Dioclétien fit oublier, par la plus terrible persécution, toutes celles qui l'avaient précédée.

Pour ces princes la persécution était une nécessité. Bien plus, elle devait être un remède infaillible contre l'envahissement de la secte nouvelle, car jusqu'alors aucun peuple n'avait combattu pour ses dieux. Et si bien rarement quelque vieillard, trop soucieux des usages antiques de la patrie, avait refusé l'encens à Jupiter ou à César, la hache des licteurs ou l'or des proconsuls en avait toujours eu raison. C'est qu'en effet, malgré la différence dans les formes, toutes les religions païennes avaient les mêmes fondements. Toujours il arrivait un moment où le vaincu retrouvait sa croyance dans celle du vainqueur. Ainsi, après la conquête de ces provinces, on avait romanisé, si l'on peut ainsi parler, le culte mystique de l'Egypte aussi bien que la religion sanguinaire de Carthage. Mais ici toutes les conceptions humaines furent en défaut : les aigles romaines, abandonnées par la victoire qui les suivait

depuis dix siècles, furent obligées de s'incliner devant la croix.

Au premier coup d'œil, les grands politiques de l'antiquité avaient donc compris qu'il n'y avait pas de conciliation possible entre l'Evangile et leur pouvoir, et que l'apparition de la religion nouvelle était le signal d'une guerre à mort entre la société telle qu'ils l'avaient toujours connue, telle qu'ils l'aimaient parce qu'elle satisfaisait toutes leurs passions, et une société encore ignorée, mais qui devait détruire tout ce qui avait fait jusqu'alors la gloire, la joie et la vie d'un Romain. Cette guerre, ils voulurent la prévenir par la persécution ; mais ils avaient compté sans la patience des martyrs, ils avaient compté surtout sans l'instinct de l'humanité, qui, jusqu'alors étouffée dans les voluptueux plaisirs de l'oisiveté citoyenne et endormie dans l'abrutissante tranquillité du despotisme, allait s'élancer malgré tous les obstacles, dans la voie que Jésus-Christ lui avait ouverte et où elle entrevoyait le bonheur par le travail et la liberté ! C'est dans ces deux idées, despotisme et oisiveté d'une part, travail et liberté de l'autre, que se trouve l'explication de cette divine tragédie dont le dénouement devait être l'anéantissement du paganisme. Vainement chercherions - nous d'autres causes ; vainement penserions-nous avoir compris les sociétés antiques, lorsque nous aurions, suivant les méthodes classiques, étudié les dispositions minutieuses de leurs lois : il nous serait im-

possible d'expliquer la profonde révolution dont les trois premiers siècles de notre ère ont offert le spectacle.

Remarquons d'abord que le droit privé romain a reçu le beau nom de raison écrite et souvent à juste titre. Toutes les nations chrétiennes l'ont accepté, et, chez beaucoup, il forme encore les bases du droit civil. Dans cet ordre d'idées, le bouleversement qu'a produit le christianisme était donc inutile. Mais c'était dans le droit public que la nécessité d'une révolution se faisait sentir. Et cela se comprend sans peine. Le droit privé est la vie du corps de la nation ; les lumières de la raison et de l'équité naturelle suffisent presque toujours pour en formuler les prescriptions. Mais le droit public, qui est pour bien dire la vie de l'âme des peuples et qui doit diriger leurs grandes aspirations, ne peut découler que d'une source plus élevée, plus pure encore que la raison. Où ira-t-il chercher son inspiration si ce n'est dans la révélation divine ? Et voilà pourquoi la société païenne, bien qu'arrivée à cet apogée de grandeur où la raison devait la conduire, a succombé sous le poids des misères et des abjections dont sa constitution même était la cause, tandis que la société chrétienne, la société moderne, sans cesse perfectible, parce qu'en elle la raison s'appuie sur la foi, conserve au sein des plus grands périls comme après les plus profondes défaillances, les germes de vie et les promesses de l'avenir. Ainsi, au point de vue politique, je serais disposé

à dire que Jésus-Christ nous a affranchis, parce qu'il nous a délivrés de l'oisiveté en établissant la loi du travail, et du despotisme par la proclamation de notre liberté.

L'existence de ces deux ordres d'idées si opposés, qui ont servi de base à la société antique et à la société chrétienne, ne saurait être contestée. La différence des origines ne pouvait amener de similitude dans les conséquences. D'une part, la raison éclairée par la lumière divine, l'homme conduit par Dieu, même au milieu de toutes les difficultés de la science de la vie; de l'autre, la raison abandonnée à elle-même, servie par un instrument dégradé, je veux dire l'homme pécheur non réhabilité et dont les passions trouvent un appui dans sa déchéance même. Saint Eucher (1) s'expliquait, avec une énergie qui a été bien oubliée par l'école classique, sur les conséquences de cette double origine dans la morale, qui se retrouvent tout entières dans le droit: « Dans les dogmes des philosophes païens, dit-il, il n'y a qu'une ombre de vertu et qu'une fausse sagesse; mais, dans la morale et la loi du christianisme, vous n'y trouverez qu'une justice consommée, qu'une vérité toute solide; de sorte que l'on peut dire véritablement que les sages païens ont eu seulement le nom de philosophes, mais que les chrétiens ont l'esprit, les sentiments et la vie. Quels préceptes, quelles règles de bien

(1) *Lettre à Valérien.*

vivre ces hommes peuvent-ils donner, puisqu'ils ignorent les principes essentiels de la bonne vie et *qu'ils ne connaissent point la fin pour laquelle ont doit agir ?* N'ayant point la connaissance de Dieu et s'éloignant de la vie de la justice aussitôt qu'ils commencent d'y vouloir entrer, et dès les commencements et les premiers principes de leur morale, il est nécessaire que, dans la suite, ils soient toujours dans l'erreur et l'égarement; d'où il arrive, par la conséquence infaillible, que la fin de toute leur philosophie n'est que vanité, et que leur plus raisonnable sagesse ne se termine qu'à une vaine ostentation. »

On pressent dès lors quelle sera l'origine du droit dans cette société qui grandit au milieu des persécutions. Ce sera la fin pour laquelle on doit agir, suivant l'expression de saint Eucher. Dieu, auteur de tout bien, sera l'auteur de la société; Dieu, but de toutes choses, sera le but de la société; la loi de Dieu sera donc la loi de la société; en d'autres termes, la base du droit public sera Dieu même. Ce que je viens de dire me suffit pour indiquer ma pensée, cela me suffit surtout pour établir une antithèse immense. La base du paganisme, au contraire, Platon (1) met cet enseignement dans la bouche de Socrate, c'est la loi de la nature matérielle : « Bâtissons un Etat par la pensée, dit-il, ce seront nos besoins évidemment qui en seront les

(1) Platon, *Rép.*, liv. II.

fondements ; » et tout ce tableau de la société antique que nous allons rapidement dérouler sous les yeux du lecteur, n'est que le développement de cette loi toute de matière. Qu'on ne s'étonne plus dès lors de voir ceux que Rome et la Grèce ont mis, pour leur sagesse et leur génie, au rang des dieux, poser l'esclavage comme un principe du droit des gens, proclamer la promiscuité des femmes et des enfants comme le dernier degré de perfection, et dire que la propriété c'est le vol.

On a peut-être rarement compris à quel degré d'abaissement le despotisme et l'oisiveté, en leur inoculant le principe de tous les vices, avaient fait tomber les sociétés antiques. Le despotisme et l'oisiveté alors furent complets ; point de liberté civile, point de liberté de famille, point de liberté de conscience : l'Etat est père, maître et Dieu.

En Egypte, on ne peut changer de profession, et là le despotisme amène cette immobilité de civilisation dont les statues de ce peuple semblent, par leur raideur, nous attester encore l'abrutissement raisonné. Le divin Platon (1), ainsi que nos vénérables maîtres se plaisaient à le nommer, nous rend compte avec admiration de cette omnipotence gouvernementale : « Dans toute l'Egypte, aucun ouvrage fait depuis dix mille ans n'est autrement que ceux qu'on y fait aujourd'hui. Ils ne sont ni plus beaux ni plus laids, c'est toujours le même art ou les

(1) Platon, *Lois*, liv. XI.

mêmes règles; et il n'y a rien de plus admirable et de plus digne d'un bon législateur et d'un bon administrateur d'Etat, que d'avoir ainsi réglé et fixé toutes ces choses. »

La Grèce, qui est une société païenne en progrès sur l'Egypte, n'a plus mis de bornes au despotisme. Là, l'Etat s'empare du jeune homme et de la jeune fille, qu'il élève dans le but unique de la reproduction de la race et de la force musculaire.

L'infanticide devient une institution publique qui retranche les enfants dont la faible constitution peut faire redouter une charge pour l'Etat. « Depuis (1) que l'enfant était né, le père n'en était plus le maître pour *le pouvoir faire mourir à sa volonté.* Mais il le portait lui-même en un certain lieu destiné à cela, qui s'appelait Lesches. Là, les plus anciens de sa lignée, étant assis, visitaient l'enfant. S'ils le trouvaient bien formé de tous ses membres, ils ordonnaient qu'il fût nourri; mais s'il leur semblait laid, contrefait, fluet, ils l'envoyaient jeter dans une fondrière qu'on appelait Apothètes. »

L'honnête Rollin, un de ces éducateurs (si estimables et cependant si coupables) de la jeunesse, dont nous parlerons plus d'une fois en termes un peu énergiques, analyse ainsi la législation lacédémonienne :

« Le grand principe de Lycurgue, et Aristote le répète en termes formels, dit-il (2), était que, comme

(1) Plutarque, *Vie de Lycurgue.*
(2) Rollin, *Traité des études.*

les enfants sont à l'Etat, il faut qu'ils soient élevés par l'Etat et selon les lois de l'Etat ; c'est pour cela qu'il voulait qu'ils fussent élevés en public et en commun et non abandonnés aux caprices des parents qui pour l'ordinaire, par une indulgence molle et aveugle, et par une tendresse mal entendue, énervent en même temps le corps et l'esprit de leurs enfants. »

Ici le pieux auteur croit devoir appuyer cette doctrine socialiste et révolutionnaire par une citation de Quintilien. On comprend que l'éducation de la jeunesse devait singulièrement se ressentir du principe despotique sous lequel la naissance était envisagée.

L'enfant appartient à l'Etat, il doit être élevé par l'Etat. Sparte veut des hommes d'une rare vigueur. L'infanticide des faibles sera donc la base de la législation pour le premier âge. Dès sa septième année, l'enfant est enlevé à sa mère et sa vie devient publique. La jeune fille est dépouillée des vertus qui ont valu à toutes les vierges le respect des plus pervers. Sa vie sera la même que celle du jeune homme : nue, elle dansera, elle courra, elle luttera sous ses yeux. Non-seulement le législateur grec veut fortifier le corps qui doit porter et nourrir des citoyens, mais il veut encore, par ce spectacle lubrique, exciter les sens et pousser au mariage. Les lois de Lycurgue, ce sage si vanté par l'école classique, n'ont jamais été, sur l'éducation des filles, qu'un règlement de haras.

Mais le législateur de Sparte n'a point, ainsi qu'on veut bien le dire trop souvent, fait un peuple à part dans l'antiquité. Il a su plier les Lacédémoniens aux règles de la politique païenne si peu comprises par les classiques. Ouvrez, en effet, la *République* de Platon (1) et vous trouverez Socrate justifiant toutes ces immoralités : « Pourquoi ferait-on une distinction entre l'homme et la femme, puisqu'on emploie indifféremment à tous les travaux les animaux domestiques, sans se préoccuper de leur sexe? A-t-on jamais songé à ne pas se servir des femelles des chiens pour garder les troupeaux? » Ces étalages de nudité lui paraissent du reste un triomphe de la raison sur la barbarie :

« Les femmes nues s'exerceront au gymnase avec les hommes... Rappelons à ceux qui peuvent trouver cela ridicule, qu'il n'y a pas longtemps que les Grecs croyaient encore, comme le croient aujourd'hui la plupart des nations barbares, que la vue d'un homme nu est un spectacle honteux... Mais depuis que l'expérience a fait voir qu'il était mieux de s'exercer à nu que de cacher certaines parties du corps, la raison, en découvrant ce qui était caché, a dissipé le ridicule que les yeux attachaient à la nudité. »

« Les enfants, aussitôt qu'ils naîtront, seront remis entre les mains d'hommes ou plutôt d'hommes et de femmes qui auront été chargés de les élever, car

(1) Platon, *Rép.*, liv. V.

les fonctions publiques doivent être communes à l'un et à l'autre sexe. » Toujours en vertu du principe qu'une chienne garde aussi bien un troupeau qu'un chien. Le raisonnement du philosophe s'arrête cependant devant une impossibilité, il laisse aux femmes le rôle de nourrice. Mais la loi aura soin de restreindre dans les plus justes limites cette anomalie de la nature.

Je ne m'étonne pas de voir dès lors l'enseignement classique porter ses fruits au sein de la société moderne, et d'entendre cet aveu de Rousseau (1) : « Mon troisième enfant fut mis aux enfants trouvés ainsi que les deux premiers. Il en fut de même des deux suivants... En livrant mes enfants à l'éducation publique, je me regardais comme *un membre de la République de Platon.* »

Si tel est le résumé de la sagesse antique relativement à l'éducation de l'enfant, on comprend facilement quelles avaient été ses lois sur le mariage. « Lycurgue ne s'en était pas tenu là, dit Xénophon (2). Il a réduit la liberté des mariages au temps où l'homme jouit de toute sa vigueur, persuadé de l'utilité de cette loi pour avoir des enfants bien constitués. S'il arrive qu'un vieillard ait épousé une jeune femme, Lycurgue, qui savait qu'à cet âge on observe sa femme avec inquiétude, a porté une loi assez étrange : le vieillard doit choisir à

---

(1) Rousseau, *Emile.*

(2) Xénophon, *Rép. de Sparte,* chap. I.

son gré un jeune homme qui réunisse les qualités aux agréments de la figure, et le présenter à sa femme pour le suppléer. Un homme qui a de l'éloignement pour sa femme et qui voudrait cependant avoir des enfants, voit-il une belle femme qui ait déjà donné des preuves d'une heureuse fécondité, il peut prier son mari de la lui prêter pour en avoir postérité. »

Du moment où la femme n'avait dans la société, suivant la philosophie, qu'un rôle de reproducteur, on comprend à quelles conclusions elle a dû arriver. Demandons à Platon qui, dans sa *République*, suivant Montesquieu, n'a fait que perfectionner les lois de Lycurgue, demandons-lui ses principes sur le mariage : la promiscuité des femmes lui paraît l'idéal de l'humanité (1). « Les femmes, dit-il, doivent être communes toutes à tous. Aucune d'elle n'habitera en particulier avec un homme, les enfants seront communs, et les parents ne connaîtront pas leurs enfants ni ceux-ci leurs parents..... Il faut, selon nos principes, que les rapports des sujets d'élite de l'un et de l'autre sexe soient très fréquents et ceux des sujets inférieurs très rares. De plus, il faut élever les enfants des premiers et et non ceux des seconds, si on veut que le troupeau ne dégénère pas. Il sera donc à propos d'instituer des fêtes où nous rassemblerons les époux futurs... Nous laisserons aux magistrats le soin de régler le

(1) Platon, *Rép.*, liv. V.

nombre des unions afin qu'ils maintiennent le même nombre de citoyens. On fera ensuite tirer les époux au sort, en ménageant les choses si adroitement que les sujets s'en prennent à la fortune et non aux magistrats de ce qui leur sera échu..... Quant aux jeunes gens qui se seraient signalés, on leur permettra de voir les femmes plus souvent... Les femmes donneront des enfants à l'Etat depuis vingt ans jusqu'à quarante ans, les hommes depuis le premier feu de la jeunesse jusqu'à cinquante-cinq ans. S'il arrive à un citoyen, soit au-dessus, soit au-dessous de cet âge, de donner des enfants à l'Etat, nous le déclarerons coupable d'injustice et de sacrilége, pour avoir engendré un enfant dont la naissance ne sera pas précédée de sacrifices... Lorsque l'un et l'autre sexe aura passé l'âge fixé pour donner des enfants à la patrie, nous laisserons aux hommes la liberté d'avoir commerce avec des femmes... et les femmes auront la même liberté par rapport aux hommes. Mais on ne le leur permettra qu'après leur avoir enjoint expressément de ne mettre au jour aucun fruit conçu d'un tel commerce, et de l'exposer, si, malgré leurs précautions, il en naissait un, parce que l'Etat ne se charge pas de les nourrir. »

Admirateurs inconséquents du paganisme, ne vous scandalisez pas si j'étale au grand jour toutes ces infamies. Les Lacédémoniens ne montraient-ils pas aux enfants des esclaves en état d'ivresse pour les révolter par la vue de ce vice dégradant? Ce n'est pas dans des livres arrangés à plaisir, où l'on

a donné à la philosophie païenne la sublimité de la philosophie chrétienne, qu'il faut étudier l'antiquité, c'est aux sources mêmes, c'est dans les écrits non expurgés, suivant votre heureuse expression, de ses plus grands et de ses plue sages représentants.

Pour moi, je comprends les ravages de l'éducation païenne dans la société moderne, losque je rencontre un grand esprit comme Montesquieu, écrivant sous ce titre : *Belle coutume des Samnites*, un chapitre où l'on voit que cet homme de génie perdait quelquefois le sens moral (1). « Les Samnites, dit-il, avaient une coutume qui, dans une petite république, surtout dans la situation où était la leur, devait produire d'*admirables effets*. On assemblait tous les jeunes gens et on les jugeait. Celui qui était déclaré le meilleur, prenait pour femme la fille qu'il voulait ; celui qui avait les suffrages après lui, choisissait encore, et ainsi de suite. Il était admirable de ne regarder, entre les biens des garçons, que les belles qualités et les services rendus à la patrie. Celui qui était le plus riche de ces sortes de biens choissait une fille dans toute la nation. L'amour, la beauté, la chasteté, la vertu, la naissance, les richesses mêmes, tout cela était pour ainsi dire la dot de la vertu. Il serait difficile d'imaginer une récompense plus grande, moins à charge à un petit Etat, plus capable d'agir sur l'un et l'autre sexe. » Montesquieu oublie tout, liberté du

(1) Montesquieu, *Esprit des lois*, liv. VII, ch. xvii.

mariage, dignité et pudeur de la femme, même l'existence de son âme !

Quand on en est arrivé là, on doit tout naturellement porter sur les extravagances philosophiques et juridiques que nous venons de dérouler, le jugement de Rousseau qu'on accuse trop souvent de paradoxe : « Oublierai-je que ce fut dans le sein de la Grèce qu'on vit s'élever cette cité aussi célèbre par son heureuse ignorance que par la sagesse de ses lois, cette république de demi-dieux plutôt que d'hommes, tant leurs vertus semblaient supérieures à l'humanité ! »

Loin de moi la pensée de condamner, comme le voulait faire certaine école, l'étude de l'antiquité. Bien au contraire, je considère en notre temps, où nous voyons reparaître sous une forme nouvelle toutes les folies du paganisme, je considère l'étude de l'antiquité comme de la plus haute importance. Mais ce que nous devons étudier, c'est une antiquité vraie et non une antiquité de convention telle que nous la font les classiques, et qui, pervertissant le sens national et moderne, nous a donné, dans plus d'un souverain des derniers siècles, la pâle copie des Césars, et, dans la révolution de 93, l'odieuse parodie de la république romaine.

Rome païenne a été, dans sa pratique politique, la digne émule de la Grèce. Son nom, c'est la force, ρωμὴ. La base de son droit civil, c'est le crime. Rómulus, son fondateur, le nourrisson de la louve, personnification des instincts féroces et charnels,

c'est un chef de brigands, et le pouvoir ne lui appartient que lorsqu'il a tué son frère; la base de la propriété romaine c'est le vol, et la lance, l'arme de la conquête, restera plantée devant le tribunal du juge comme le témoin de cette origine et le symbole du droit.

Le grand problème de la propriété n'a jamais été l'objet d'une idée vraie dans les sociétés antiques. Il n'y avait rien en dehors de l'Etat. Tout était donc à l'Etat, comme l'Etat était tout. C'était la loi, la volonté de l'Etat qui faisait la propriété. Le communisme est l'idéal de Platon. D'autres législateurs veulent un partage des terres souvent renouvelé. Rollin, élevé dans un temps où le droit césarien était assez florissant pour que le prince, parlant de son royaume, ait pu dire : « *Mes terres et celles que je laisse à mes sujets,* » Rollin enseigne que c'est la loi seule qui décide de la propriété. Aussi ne s'étonne-t-il pas que certains législateurs permettent le vol, tandis que d'autres le défendent.

Le fondement du mariage romain c'est le rapt et l'adultère : pour sanctionner ces unions violentes, on tue les pères et les époux des Sabines enlevées. La femme c'est une chose (1), on l'achète avec les formules de la vente, et l'on n'appellera mariage légitime que celui dans lequel la femme aura passé sous l'autorité, *manus*, de son mari, avec toutes les formalités de la vente romaine. Bien mieux

(1) Gaius, *Com.* I, § 113.

encore, cette chose, on la prescrit (1) par un an de possession qu'une absence de trois nuits peut interrompre. Mais la solennité des unions était bonne pour un peuple primitif comme les Romains de la République. Le principe du mariage était le même au reste que dans la philosophie grecque. On prenait la femme pour être la mère de famille. Aussi, du jour où elle avait rempli le but que le citoyen voulait atteindre par elle, il pouvait toujours lui dire *i foras mulier* (2). Comme il fallait rendre la dot au père auquel on rendait la fille, la répudiation et le mariage solennels tombèrent en désuétude. Le mariage, en effet, pouvait être un fardeau, et les sévères jouissances du foyer domestique n'étaient point faites pour un pareil état de choses. Aussi, non-seulement l'adoption permettait au citoyen d'avoir des enfants dont l'éducation n'avait pas été une charge pour lui, mais, de plus, le divorce fut exercé dans de telles proportions, que des femmes, au temps de l'empire, abandonnèrent l'ancien usage de compter les années par le nom des consuls pour les compter par celui de leurs maris. Le concubinage, du reste, devint une institution du droit civil, *consuetudo licita* (3). L'art, la

(1) Gaius, *Com.* I, § 111.

(2) *Dig.*, liv. II, § 1 et 2. — Liv. XXIV, tit. II.

(3) *Id. de concubinio*, et spécialement liv. IV, XXV, t. XVII. En droit romain, le concubinat différait du concubinage, il est vrai, mais, en réalité, le concubinat n'était que le concubinage réglementé; en d'autres termes, c'était une union primitivement illégitime que les lois avaient dû légitimer.

poésie et l'éloquence se ressentirent de cette dépravation. Ils ne nous représentent que les défauts et les vices de la femme légitime, les grâces et l'esprit de la courtisane. Tous nos souvenirs classiques viennent en foule justifier cette assertion. Virgile, Horace, Ovide nous ont appris leurs amours par la bouche de maîtres qui faisaient profession de morale, voire même de piété.

L'enfance ne pouvait être plus favorisée à Rome qu'à Sparte. Le père a le droit de tuer et de vendre son enfant (1). Mais ce qu'il y a de plus dur encore, c'est que l'affranchissement par le nouveau maître de cette victime du despotisme antique, la fait retomber sous la main de son bourreau. Ce n'est qu'avec l'adoucissement des mœurs qu'on atténua cette loi odieuse. L'infanticide était forcément la conséquence de cette doctrine. Aussi il était tellement enraciné à Rome, que Constantin n'osa le proscrire directement et permit encore de vendre les enfants, *tantùm sanguinolentos* (2). Donc le prince dispose en maître de la vie et de la fortune de ses sujets; le père a la même puissance sur ses enfants; les créanciers sur leur débiteur, dont ils ont le droit de se partager le corps (3); enfin, les vainqueurs sur les vaincus, auxquels il font expier leur résistance dans les plus atroces tourments. Et quand,

---

(1) *Collatio legum mosaicarum*, tit. IV, ch. VIII. — *Cod. loix*, liv. VIII, tit. XLVII. — GAIUS, *Com.* I, § 132.

(2) *Loi* I, *Cod.* THÉOD., liv. V, tit. VIII.

(3) AULU-GELLE, *Nuits att.*, liv. XX, tit. XX.

objets d'une pitié dont on ne trouve d'autre source que l'intérêt, toutes ces malheureuses victimes du despotisme universel ne furent pas de suite livrées à la mort, on les appela conservées, *servi* (1) ; c'est-à-dire que leur supplice dura toute leur vie. Une institution fit dès lors partie du droit des gens : *jure genitum*, ce fut l'esclavage. Là, le despotisme se donna pleine carrière. *Tot servi, tot hostes* (2), tel est le résumé de la morale païenne à l'égard des esclaves. Aussi ne nous étonnons encore de rien dans cette partie du droit public de l'antiquité.

Sparte, trouvant le nombre des ses esclaves trop considérable, promit la liberté à deux mille d'entre eux et les conduisit, couronnés de fleurs, dans les temples des dieux où ils furent traîtreusement massacrés (3). Athènes les condamna à mort. Rome eut des procédés de détail plus efficaces. Les supplices ordonnés par le maître et les combats de gladiateurs réduisent la population servile dans de justes limites. Quand un maître est tué dans sa maison et quand on ne peut découvrir l'assassin, tous les esclaves sont condamnés à mort (4). Rappelez vos souvenirs classiques et vous trouverez, l'un les abandonnant dans une île déserte quand ils sont vieux ou infirmes ; Vedius Pollion (5) les jetant par plaisir en pâture à ses murènes, et Minutius

(1) *Dig. de statu hominum*, IV, 5. — *Instit.*, I, 32.
(2) Erasme, *Adag.* 1231.
(3) Plutarque, *Vie de Lycurgue*, 58.
(4) Tacite, *Annales*, XIV, 42.
(5) Sénèque, *De clementia*. — *De ira*, I, 18.

Basilius leur faisant subir les plus odieuses mutilations. Relisez Martial (1), Horace (2), Properce (3), Ovide (4), Juvénal (5), tous vous raconteront d'une manière plaisante les tortures sans nombre que le citoyen et même la matrone faisaient subir aux esclaves. C'était, au reste, la conséquence de la philosophie païenne : « Jupiter, dit Platon, prive de la moitié de son intelligence celui qu'il laisse tomber en servitude. » Cet illustre représentant de la sagesse antique, dans sa *République*, enseigne aussi, par rapport au maître et à l'esclave, la diversité des origines.

Rome qui, suivant nous, a été un admirable résumé de tous les crimes et de tous les vices de l'antiquité, nous a donné dans ses lois la formule la plus énergique de l'omnipotence gouvernementale. Le prince est dispensé de l'observation des lois et son bon plaisir a force de loi : *Princeps legibus solutus est* (6). *Quod principi placuit legis habet vigorem* (7). Voilà donc ce code du pouvoir dans l'antiquité, sa seule limite est le caprice de celui qui l'exerce, et il ne peut en être autrement du moment où son bon plaisir ne l'enchaîne même pas. Le prince peut dès lors commander aux

(1) Martial, xiv, 68.
(2) Horace, *Epître* ii, 2, 133.
(3) Properce, iv, 7. 4.
(4) Ovide, *De art. amandi*, iii, 239. — *Amor.*, xiv, 5.
(5) Juvenal, *Sat.* vi, 475-485. *Sat.* vi, 219-223.
(6) *Dig.*, I, iii, 16.
(7) *Dig.*, I. iii, 1.

hommes, j'allais dire en maître absolu, ce n'est pas assez, il faut dire en dieu : *Divus imperator*.

Ce despotisme, qui portait en lui-même le germe de sa ruine, ne pouvait se soutenir que par l'anéantissement de toutes les forces vives des nations : afin d'abaisser assez le peuple pour qu'il oubliât dignité, honneur et liberté, il n'y avait qu'une chose à faire, le rendre vicieux. Corrompre pour règner était donc la maxime du paganisme, et pour pour que la corruption fût durable, il fallait en établir la source comme une des bases de la société antique. L'oisiveté citoyenne devint dès lors le corollaire nécessaire de l'omnipotence gouvernementale.

Et qu'on ne qualifie pas de paradoxe ce que je viens d'affirmer. C'est la conséquence philosophique de la doctrine païenne. N'avons-nous pas vu tout à l'heure Platon enseigner que le fondement de la société est la satisfaction de ses besoins matériels ? La loi ne pouvait avoir une origine, un but plus élevé que la cause première de la société. La loi générale de l'humanité ne pouvait donc être que celle qui facilitait le plus le développement et l'amélioration de la partie matérielle de l'homme ; et nous arrivons ainsi à cette conclusion : de même que la législation païenne, n'ayant pas l'âme du citoyen pour but, avait forcément son corps et ne pouvait subsister que par la satisfaction de tous les appétits corporels de l'homme; de même la législation chrétienne ne subsistera que parce qu'elle

facilitera toutes les expansions de l'âme. Or, les appétits corporels de l'homme sont les passions, et ce n'est qu'en se faisant l'alliée, je dirai plus, la servante des passions que la législation païenne sera conséquente avec son origine.

L'oisiveté n'était un principe de politique que parce qu'elle était un dogme de la philosophie. Le mépris du travail était le propre d'un esprit honnête et libre. L'amour du travail, et encore je ne devrais pas employer cette expression, car personne, dans l'antiquité, n'a aimé le travail, il faudrait dire la pratique du travail, abaissait l'homme qui, dès lors, devait être à tout jamais étranger aux sérieuses jouissances de l'intelligence et aux vraies affections du cœur. S'il ne nous restait des huit plus belles années de notre jeunesse passées à entendre les louanges de l'antiquité, que les brillantes peintures dans lesquelles l'école classique se complaît, nous souririons sans doute en entendant des propositions aussi étranges. Mais Xénophon, Aristote, le divin Platon, Cicéron, seraient là pour nous répondre que l'oisiveté du peuple est le fondement de sa dignité.

« Les gens qui se livrent aux travaux, nous dit le premier de ces philosophes (1), ne sont jamais élevés aux charges, et on a raison. La plupart condamnés à être assis tout le jour, quelques-uns même à éprouver un feu continuel, ne peuvent

(1) Xénophon, *Œconom.*, IV et VI.

manquer d'avoir le corps altéré : il est bien difficile que l'esprit ne s'en ressente pas... A Sparte, dit-il ailleurs, toute profession lucrative est interdite aux hommes libres. L'honorable emploi de défendre la liberté commune est le seul qui soit jugé digne d'eux. » Platon (2), dans cette sorte d'utopie sociale qu'on appelle sa *République* et à laquelle nous ne saurions trop revenir, va plus loin encore : « La nature ne nous a faits ni cordonniers ni forgerons ; de pareilles occupations dégradent les gens qui les exercent. Vils mercenaires, misérables sans nom, qui sont exclus par leur état même des droits politiques. Quant aux marchands, accoutumés à mentir et à tromper, on ne les supportera dans la république que comme un mal nécessaire. »

« Le citoyen qui se sera avili par le commerce de sa boutique, sera poursuivi pour ce délit ; s'il est convaincu, il sera condamné à un an de prison, et la peine sera doublée en cas de récidive. »

Aristote (1), avec des formes plus douces, établit les mêmes principes. Suivant lui, on n'admettra jamais l'artisan parmi les citoyens : « La qualité de citoyen n'appartient pas à tous les hommes libres. Elle n'appartient qu'à ceux qui n'ont point nécessairement à travailler pour vivre, c'est-à-dire à ceux qui ne se livrent à aucune profession d'artisan ; on appelle ainsi celles qui sont inutiles à former le corps, l'âme ou l'esprit d'un homme à la vertu. On

(1) *Rép.* de Platon, liv. V.
(2) Aristote, *Polit.*, IV, viii, 6.

donne aussi ce nom à tous les labeurs dont un salaire est le prix. »

« Que peut-il sortir d'honorable d'une boutique, s'écrie ensuite Cicéron (2)? qu'est-ce que le commerce peut produire d'honnête ? Tous les ouvriers, de quelque métier que ce puisse être, forment une classe abjecte, et tout ce qui s'appelle boutique est indigne d'un honnête homme. On doit regarder comme quelque chose de bas et de vil, le métier de tous ceux qui vendent leur peine et leur industrie, car quiconque donne son travail pour de l'argent se vend lui-même et se met au rang des esclaves. »

Ainsi, le plus sage des Romains a sur le travail et l'esclavage la même doctrine que le plus sage des Grecs.

Jupiter ôte aux travailleurs, aux esclaves, la moitié de l'esprit. Et cette analogie de la philosophie païenne, je la demande au besoin à un de ses plus grands admirateurs, à Montesquieu (1) : Il faut se mettre dans l'esprit que dans les villes grecques, surtout celles qui avaient pour principal objet la guerre, tous les travaux, toutes les professions étaient regardées comme indignes d'un homme libre... Ce ne fut que dans la corruption de quelques démocraties que les artisans parvinrent à être citoyens. L'agriculture était une profession servile et, ordinairement, elle était exercée par quelque peuple vaincu. »

---

(1) *De off.*, I, II, 42.
(2) Montesquieu, *Esprit des lois*, V.

Donc, les arts, le commerce et l'agriculture sont l'apanage exclusif des esclaves, et tous les sages, tous les philosophes s'accordent à déclarer le travail une honte.

Cette oisiveté citoyenne n'avait pas complètement échappé à l'ancienne école historique. Rollin (1) se demandait comment on pourrait excuser Lycurgue de l'extrême loisir qu'il a laissé aux Spartiates, et il reconnaissait que la noblesse de son temps avait sur le travail les mêmes idées que les Lacédémoniens. Cet honnête homme n'avait pas compris que l'oisiveté était un des fondements de la société antique. Il comprenait moins encore que le despotisme monarchique, au milieu duquel il vivait, ne pouvait se maintenir qu'avec les mêmes principes.

Puisque l'oisiveté était une des bases du droit public, les conséquences de l'oisiveté étaient forcément à la charge de l'Etat. Il fallait à cette foule d'oisifs la nourriture que le travail d'autrui devait lui fournir et des fêtes pour occuper ses longues heures d'inaction. Les distributions de vivres tirées des provinces soumises apaisaient la faim du peuple; le sang des martyrs répandu dans l'arène était son spectacle favori, et les femmes des vaincus servaient à compléter le budget de ses plaisirs.

A Athènes, l'Etat distribuait de l'argent et des vivres. A Sparte, les repas publics étaient obligatoires pour le citoyen. A Rome, les lois agraires et

(1) Rollin, *Traité des études*, liv. Ier.

les lois frumentaires n'avaient d'autre but que de donner du pain à cette nation de fainéants. Les fêtes étaient encore une autre occasion de distribution de vivres. Dans une seule, le sénat (1) dépensa 330,000 as et fit tuer 300 bœufs. Au temps de César, 320,000 citoyens sur 450,000 ne faisaient rien.

Le mariage, ainsi que nous l'avons dit plus haut, avait été compris à Rome comme à Sparte : aussi la démoralisation, cette compagne inséparable de l'oisiveté, devint florissante. Solon, le sage législateur, acheta des jeunes filles pour les plaisirs des Athéniens (2). Marius (3) refusa la soumission des femmes cimbres parce qu'elles mettaient pour condition que leur chasteté serait respectée, et que le puissant dictateur n'avait pas le droit d'enlever tant d'éléments de jouissance au peuple-roi. La débauche, qui révolte toujours l'humanité même privée des lumières de la foi, eut besoin d'être protégée. Ce n'était pas assez que le plus sage des philosophes, Socrate, et le plus sublime des poètes, Sapho, eussent donné par leur exemple l'enseignement des passions contre nature ; ce n'était pas assez que la démoralisation fût devenue une institution sociale : il fallait en faire un précepte religieux, et les mystères vinrent diviniser ce que les lois humaines n'auraient osé publiquement tolérer. A Babylone, les femmes devaient se prostituer une fois dans leur

(1) Tite-Live, V, 13.
(2) Athénée, XIII, 3.
(3) Plutarque, *Marius*, 46.

vie. Les fêtes d'Isis (1), de la bonne déesse, de Vénus, n'étaient autre chose que les orgies les plus ignobles. Flore (2), célèbre courtisane, fut aussi la fondatrice d'une des grandes fêtes de Rome, et le sénat accepta le legs des immenses richesses qu'elle avait acquises dans le vice, à la condition d'établir en son honneur des jeux et des autels. Une autre déesse, Volupia, protégeait les mêmes dévotions : chaque acte de débauche de ses adoratrices lui valait une couronne de fleurs (3).

Les peuples modernes chez lesquels le despotisme a atteint les proportions de l'omnipotence des Césars, ont subi cette loi d'immoralité qui a dégradé les sociétés antiques. La France de l'ancien régime, si nous ne voulons pas sortir de notre pays, la France de Louis XIV et de Louis XV, celle où le prince pouvait dire : « *l'Etat, c'est moi,* » en est un remarquable exemple. L'histoire de Venise nous en offre aussi un éclatant témoignage. Sous l'oligarchie autoritaire, qui ne se maintenait que par la terreur *dei piombi,* un vieux doge voulut bannir les courtisanes qui inondaient la ville. Mais bientot la jeunesse, rappelée à la liberté par les bonnes mœurs, s'occupa de politique, et le conseil des Dix n'hésita pas à révoquer l'ordre de proscription par un édit dont les expressions sont restées célèbres : *Ricchiamamo le nostre benemerite meritrici.*

---

(1) Juvénal.
(2) Lactance, lib. I, ii.
(3) Pline, XXI, ii.

Après les plaisirs de l'immoralité venaient ceux de la cruauté. C'était bien là l'inspiration des instincts féroces et charnels de la louve. Je ne parlerai pas des millions de martyrs. Ce n'est qu'un détail du programme des fêtes romaines. Outre les chrétiens, il y a encore les vaincus et les esclaves qui sont là pour inonder l'arène de leur sang et donner à ce peuple, que les classiques appellent le modèle de la civilisation, le spectacle de voir mourir un homme. Trajan (1), une de nos admirations de jeunesse, en jetait dix mille dans le cirque en un seul jour. Si quelquefois le malheureux gladiateur survivait à ses blessures (2), la matrone romaine, avec toute la majesté qu'on lui prête, la vierge timide, l'enfant même, faisaient du pouce un léger signe et le glaive achevait le mourant (3). Puis, lorsque tout était fini, des esclaves tiraient les cadavres avec des crocs et les entassaient dans le spoliaire (4), tandis que d'autres venaient avec des râteaux retourner le sable de l'arène pour lui faire absorber le sang dont il était inondé; à moins encore que le peuple ne se fût rué après le spectacle pour se délecter du sang des victimes.

Tel fut le résultat de cette oisiveté citoyenne, qui se résumait dans Rome par le cri que l'on entendait seul retentir au moment même où l'Empire

---

(1) Wallon, ch. iii.
(2) Juvénal, *Sat.* iii, v. 36. — Horace, *Epître* xviii, 66.
(3) Dezobry, iii, 388.
(4) Martial, ii, 35.

fut réveillé par l'arrivée des Barbares : *panem et circenses*. Vous voyez donc que ce ne fut pas là le fait d'une société en décadence, mais bien le but où devait conduire le principe fondamental de la politique païenne, but nécessairement atteint par cette nation à laquelle son fondateur avait dit : Tu n'auras d'autre qualité que la force, *virtus*, et le premier de tes dieux sera Jupiter *prædator*, Jupiter pillard.

Il y eut donc un jour où le peuple romain, à force de violences, domina l'univers. A ce moment les vaincus sont devenus des esclaves pour le servir. Les provinces soumises le nourrissent et fournissent à ses fêtes. S'il y a encore quelque résistance des vieilles affections du sol natal, elles sont bien vite étouffées ; et Vercingétorix, en se livrant à César, reconnaît la suprématie de Rome sur toutes les nations.

Tout est en paix ; un vaste et magnifique réseau de routes couvre l'Empire. Partout des proconsuls, des légions et des licteurs ; partout les ordres de César sont exécutés. Il peut aussi bien associer à sa fortune le dernier de ses affranchis qu'envoyer du poison à son plus fidèle serviteur. Pendant ce temps, le sénat s'agenouille aux pieds du maître ; le peuple se précipite aux fêtes qu'on lui donne, il contemple avec joie les chrétiens enduits de résine servant à éclairer les jardins du prince ; et il entend chaque jour, le sourire sur les lèvres, des milliers de gladiateurs, avant de s'égorger pour son plaisir, lui adresser leur lugubre adieu : *Ave, morituri te*

salutant. Tout est soumis à ce maître dont aux deux extrémités de l'univers on respecte la loi, qui n'est autre que son bon plaisir : *Quidquid principi placuit*. Qui oserait lui résister ? Les nationalités sont vaincues ; les esclaves domptés se résignent aux misères de leur vie ; il ne reste même pas au fond de quelques âmes les germes de la morale traditionnelle. Avec la république sont tombés ses derniers représentants : Caton (1) l'ancien, dont la présence troublait les jeux impudiques de Flore, n'est plus ; Brutus s'est percé le cœur de son glaive, et la langue de Cicéron décapité a été clouée sur les rostres ; les biens, le corps et l'âme du citoyen appartiennent à César ; et c'est à ce moment d'absolutisme qui ne s'était jamais vu et qui ne pourra jamais se revoir avec l'Evangile : c'est en ce moment où rien n'est possible en dehors de la volonté de César, que le Fils de Dieu fait homme vient au monde.

Or, il arriva qu'au temps de Néron deux Juifs furent condamnés au dernier supplice. Quel était le crime de ces étrangers ? Ils étaient entrés dans la ville éternelle et avaient enseigné que les hommes, libres ou esclaves, Romains ou Barbares, sont égaux devant la loi suprême, Dieu ; qu'ils sont nés pour le travail, et qu'ils doivent tous s'aimer sans distinction de race ou de naissance. Et quand, traînés devant le juge, on leur avait demandé de sacrifier

(1) Valère Maxime, II, vii, 1.

aux dieux de l'empire, à cette foule courbée depuis tant de siècles sous le despotisme, ils avaient répondu par cet appel :

Vos in libertatem vocati estis (2).

Je vous remercie, messieurs, de m'avoir donné l'occasion de faire connaître des idées à la popularisation desquelles, passez-moi le mot, j'attache une haute importance. Dans les temps de trouble intellectuel où nous vivons, les doctrines du droit public chrétien doivent être largement répandues. Quand elles seront mieux appréciées de tous, elles feront comprendre aux esprits extrêmes qu'elles ne combattront jamais les justes aspirations de notre siècle. N'étaient-ce pas du reste ces doctrines que voulait faire pénétrer dans la législation moderne cette école, à tout jamais célèbre, dont les maîtres sont Lacordaire, Ozanam, et celui des vôtres que tout à l'heure je déclarais illustre, Montalembert. Aujourd'hui ce n'est plus le temps de son splendide début, c'est encore moins le temps de son triomphe. Bien plus, beaucoup, réunis dans une même terreur, condamnent ses doctrines, parce qu'après les excès de la licence elle a encore foi dans la liberté. Et cependant, messieurs, cette école a-t-elle fait autre chose que de continuer le magnifique enseignement des légistes catholiques, surtout de saint Thomas, qui a été proclamé *le plus savant de tous*

(2) Saint Pierre, *Epîtres.*

les saints et le plus saint de tous les savants (1)? Avec eux, elle a affirmé le droit divin (2), parce que Dieu est l'auteur du pouvoir comme de tout ce qui est beau, bien et vrai dans ce monde ; elle a affirmé la souveraineté du peuple (3), parce que, à part le pontife romain, auquel Dieu a directement donné sa puissance sur l'Eglise, il n'a institué sur la terre aucune autre autorité que le peuple ; elle a affirmé la nécessité de l'instruction donnée à tous (4), parce que le maintien de l'igorance parmi les citoyens comme moyen de domination, est la pire des tyrannies ; elle a affirmé la liberté de conscience (5), parce que l'Etat doit respecter la raison que Dieu a donnée à l'homme, et que, suivant la belle expression du jurisconsulte dominicain, l'homme est son propre roi sous la royauté souveraine de Dieu ; elle a affirmé qu'il est impossible que Dieu, perfection infinie, n'ait pas créé l'homme capable de se dégager, à chaque siècle, d'une partie de ses passions et de ses erreurs pour se rapprocher de plus en plus de son Créateur par un progrès sans fin. Cette école a largement ouvert ses portes à toutes les âmes honnêtes. Aussi laissez-moi croire, messieurs,

---

(1) Bulle de canonisation de saint Thomas d'Aquin.

(2) St Jean Chrysostome, *Hom.* xxiii *sur l'Epître aux Romains.* — *Somme* de St Thomas, I. II., quæst. 91, art. 1, 2, 3.

(3) Bellarmin, *De laicis.* — Suarez, *De leg.*, lib. III, cap, iii.

(4) Ægidius Colonna, *De reg. princ.*

(5) *Somme* de St Thomas, I. II., quæst. 10, art. 9. — St Hilaire *ad Constant.*, lib. I, cap. vi.

en présence de cet enchaînement de doctrines si solidement déduit dès le jour où les hommes ont répondu à cet appel : *Vos in libertatem vocati estis*, laissez-moi croire que cette école saura faire encore plus d'un adepte dans le monde chrétien, qui voudra, comme Lacordaire, sans renier sa foi, combattre jusqu'au dernier jour en catholique pénitent et en libéral impénitent.

RÉPONSE DE M. LE PRÉSIDENT.

MONSIEUR,

L'étude que vous avez entreprise sur le Droit public chrétien n'est pas une œuvre scolastique et décolorée. Vous avez su faire sortir de ce sujet de véritables richesses. C'est un spectacle saisissant que celui des temps que vous venez de décrire, le despotisme païen dans toute sa puissance, ses appuis, ses moyens d'action, les malheurs et l'avilissement de l'humanité, sa dégradation et sa servitude, comparée à la liberté nouvelle, à la régénération morale que la loi du Christ est venue apporter à la terre. D'autres morceaux du même ouvrage ne nous ont pas moins intéressés dans nos séances particulières. Vous achèverez, monsieur, ce que vous avez si bien commencé. Depuis plusieurs années, nous pensions que vous viendriez vous asseoir parmi nous, et, d'avance, historien de l'abbaye Saint-Paul et lauréat de l'Académie, vous aviez ici marqué votre place. Recevez nos sincères félicitations.

PIÈCES DE VERS

Par M. VIANCIN.

LES ORPHELINS DE LA GUERRE (1).

Que d'hommes sont tombés sur le sol de la France,
Victime des fureurs d'un farouche ennemi !
Sous l'écrasant fardeau d'une avare puissance
Que de nobles cœurs ont gémi !
Elle a compté nos hécatombes ;
Maintenant elle compte et recompte notre or ;
C'est peu qu'elle ait chez nous multiplié les tombes ;
Il lui faut cinq fois un trésor.
Tu l'auras, hideuse furie,
Oui, tu le recevras dans son intégrité ;
Mais tu seras surtout riche de barbarie
Et d'opprobre et d'iniquité !
Mais la France est debout : — si ton pied l'a meurtrie,
Elle n'en saurait être à tout jamais flétrie.
Dans sa verdoyante beauté,
Un laurier forcément ployé par la tempête,
Délivré des autans, peut relever sa tête,
Et reprendre au soleil toute sa majesté.
La force n'est pas épuisée
Chez les descendants de nos preux,
Et sur des fronts brûlants s'épanche la rosée
D'un ciel propice aux malheureux.
A toi les sacs d'écus, à toi l'ignominie !
A nous l'amour de la patrie,
A nous l'honneur, la loyauté,
La foi dans toute âme qui prie,
L'espérance et la charité !
Vois, pendant que tu nous pressures,
Ce que peuvent encor de vrais républicains,
Pour cicatriser nos blessures,

(1) Cette première pièce a été lue pour la première fois à la préfecture, le 9 janvier 1873, pendant la séance du comité des orphelins de la guerre.

en présence de cet enchaînement de doctrines si solidement déduit dès le jour où les hommes ont répondu à cet appel : *Vos in libertatem vocati estis*, laissez-moi croire que cette école saura faire encore plus d'un adepte dans le monde chrétien, qui voudra, comme Lacordaire, sans renier sa foi, combattre jusqu'au dernier jour en catholique pénitent et en libéral impénitent.

RÉPONSE DE M. LE PRÉSIDENT.

MONSIEUR,

L'étude que vous avez entreprise sur le Droit public chrétien n'est pas une œuvre scolastique et décolorée. Vous avez su faire sortir de ce sujet de véritables richesses. C'est un spectacle saisissant que celui des temps que vous venez de décrire, le despotisme païen dans toute sa puissance, ses appuis, ses moyens d'action, les malheurs et l'avilissement de l'humanité, sa dégradation et sa servitude, comparée à la liberté nouvelle, à la régénération morale que la loi du Christ est venue apporter à la terre. D'autres morceaux du même ouvrage ne nous ont pas moins intéressés dans nos séances particulières. Vous achèverez, monsieur, ce que vous avez si bien commencé. Depuis plusieurs années, nous pensions que vous viendriez vous asseoir parmi nous, et, d'avance, historien de l'abbaye Saint-Paul et lauréat de l'Académie, vous aviez ici marqué votre place. Recevez nos sincères félicitations.

PIÈCES DE VERS

Par M. VIANCIN.

LES ORPHELINS DE LA GUERRE (1).

Que d'hommes sont tombés sur le sol de la France,
Victime des fureurs d'un farouche ennemi !
Sous l'écrasant fardeau d'une avare puissance
Que de nobles cœurs ont gémi !
Elle a compté nos hécatombes ;
Maintenant elle compte et recompte notre or ;
C'est peu qu'elle ait chez nous multiplié les tombes ;
Il lui faut cinq fois un trésor.
Tu l'auras, hideuse furie,
Oui, tu le recevras dans son intégrité ;
Mais tu seras surtout riche de barbarie
Et d'opprobre et d'iniquité !
Mais la France est debout : — si ton pied l'a meurtrie,
Elle n'en saurait être à tout jamais flétrie.
Dans sa verdoyante beauté,
Un laurier forcément ployé par la tempête,
Délivré des autans, peut relever sa tête,
Et reprendre au soleil toute sa majesté.
La force n'est pas épuisée
Chez les descendants de nos preux,
Et sur des fronts brûlants s'épanche la rosée
D'un ciel propice aux malheureux.
A toi les sacs d'écus, à toi l'ignominie !
A nous l'amour de la patrie,
A nous l'honneur, la loyauté,
La foi dans toute âme qui prie,
L'espérance et la charité !
Vois, pendant que tu nous pressures,
Ce que peuvent encor de vrais républicains,
Pour cicatriser nos blessures,

(1) Cette première pièce a été lue pour la première fois à la préfecture, le 9 janvier 1873, pendant la séance du comité des orphelins de la guerre.

Pour apaiser d'amers chagrins,
Pour nourrir les enfants que tu fis orphelins.
La fraternité les anime ;
Et toi, qu'as-tu de magnanime,
Toi, nouvel empereur, vieux monarque hébété,
Régnant de par Bismark, ton secrétaire intime ?
De quoi rendrais-tu grâce à la Divinité ?
Tu ne sais qu'entasser victime sur victime,
Richesse sur richesse ; ah ! pauvre majesté,
Que honteuse est ta gloire à la clarté sublime
Dont brille, au gré des cieux, notre fraternité !

Mais c'est trop reporter nos regards en arrière ;
Dirigeons-les avec amour
Vers cette élite auxiliaire
A nos yeux offerte en ce jour.
Que ne puis-je user d'un langage
Qui lui soit, à vrai dire, un assez digne hommage,
Pour me faire excuser par des cœurs indulgents
D'oser rimer encore à quatre-vingt-quatre ans !
O concours émouvant d'âmes compatissantes,
Qui n'aime à contempler vos œuvres bienfaisantes !
Poursuivez-les avec bonheur ;
Ministres de la Providence,
De vos dons précieux soutenez l'abondance,
Redoublez, redoublez d'ardeur ;
Butinez votre miel, abeilles diligentes,
Pour nos familles indigentes ;
La charité se doit tout entière au malheur.
Vous êtes devenus seconds pères et mères ;
Le Ciel a rassemblé sous vos mains tutélaires
Nombre de jeunes cœurs privés de leurs parents ,
Poursuivez..., la tâche est si belle !
Dieu bénira votre saint zèle
Et vos efforts persévérants.
Ce Dieu, dont la justice abaisse les superbes,
Aux humbles tend la main ; il aide les glaneurs
A trouver sur les champs des riches moissonneurs
Assez de beaux épis pour en former des gerbes ;

Il sait multiplier les pains et les poissons.
S'il me laisse enfanter de nombreuses chansons,
C'est que je tiens de lui dans ma longue vieillesse,
Libre d'infirmités, des restes de jeunesse ;
Grâce à lui, mes travaux ne m'ont pas enrichi ;
Mais j'ai hanté ma muse et la cultive encore ;
Des honneurs éclatants je demeure affranchi ;
Mais j'ai cueilli des fleurs dans le jardin d'Isaure.
Les mortels opulents ne sont pas à ses yeux
Dignes d'être comptés parmi les bienheureux,
Si dans leur vanité prospère
Ils ne sont empressés d'assister la misère.
Mais vous qu'on voit marcher au-devant de ses vœux,
Vous qui d'un cœur si chaleureux
Prenez soin des enfants qu'une exécrable guerre
Devait rendre orphelins dans nos jours désastreux,
Elus du bienfaiteur suprême,
Pour accomplir la loi de son amour extrême,
Il favorisera vos actes généreux.
C'est surtout le pauvre qu'il aime ;
Aimer, servir la pauvreté,
C'est l'aimer, le servir lui-même,
Et l'on est toujours sûr de plaire à sa bonté
Lorsque de l'infortune on a bien mérité.

LES GRANDS ET LES PETITS.

Les gros brochets sont si gloutons,
Qu'en nageant ils gobent sans cesse
Quantité des moindres poissons.
On connaît dans l'humaine espèce
Des ogres de pareil instinct
Qui font d'un peuple leur fretin :
Pas un d'entre eux qui ne s'engraisse ;
Les grands ont de tels appétits
Qu'ils mangent partout les petits,

Et ce n'est que par dessous terre
Qu'il arrive tout le contraire,
Excepté lorsque un vœu d'orgueil
Ou le vain luxe d'un grand deuil,
Sous la forme d'une momie,
Dérobe une gloire endormie
Aux vers dévorants du cercueil.
Mais malgré funèbres toilettes,
Malgré parfums et bandelettes,
Grands et petits ont même sort
Sous le niveau que tient la mort.
Que reste-t-il de la matière ?
Fronts obscurs et fronts couronnés,
Corps au néant tous ramenés,
Toujours vous n'êtes que poussière.
Et que devient l'être immortel ?
Où va-t-il quand a sonné l'heure
De quitter sa pauvre demeure ?....
C'est le secret de l'Eternel.

RÉPONSE FAITE A PROPOS D'UNE INCONVENANCE.

Un jour, un commis voyageur,
Des plus bavards qu'il en puisse être,
En diligence avait l'honneur
De voyager avec un prêtre.
Peu fait aux graves questions,
Il le traita, sans le connaître,
De *marchand d'absolutions*.
Le pasteur d'une voix sonore,
Bien qu'humblement lui répondit :
« Vous vous trompez, sans contredit ;
» Du pardon tout prêtre s'honore,
» En l'accordant *gratis*... encore
» N'en a-t-il pas un grand débit ! »

LE COIFFEUR, SA FILLE ET LE PAPILLON.

FABLE.

La fille d'un maître-coiffeur,
Des plus naïves jouvencelles,
A cet habile observateur
Et garant des modes nouvelles,
Disait du plus aimable ton :
« Papa, je tiens un papillon,
» De la couleur de mes prunelles;
» Mais bien étroites sont ses ailes;
» Regarde un peu : n'y pourrait-on
» En ajuster à ta façon
» De plus larges, sinon plus belles,
» Ainsi que tu fais des cheveux
» Que n'ont pas au gré de leurs vœux
» Nos dames et nos demoiselles ? »
Le bon père, en homme érudit,
Complaisamment lui répondit :
« Ma foi, tu me fais là, mon ange,
» Une question fort étrange
» Et qui fait tort à ton esprit :
» Les insectes sont de nature
» A changer tous seuls de figure;
» Chenille devient papillon,
» Et papillon devient chenille;
» Mais on est d'une autre famille,
» Lorsque l'on porte un faux chignon,
» Et ce n'est pas toujours ma faute,
» Quand cet appendice est outré;
» On ne souffre pas que j'en ôte,
» Si j'entends qu'il soit modéré;
» C'est pourquoi de cheveux postiches
» Tant de femmes se font trop riches.
» On ne peut redire assez haut :
» *L'excès partout est un défaut.* »

LES MOUTONS ALLANT AU MÉSUS.

FABLE.

Voyez ce troupeau de moutons,
Broutant selon sa fantaisie
Dans une opulente prairie :
Il attaque tous les gazons,
A la fois, par gloutonnerie,
Sans rien ménager du butin
Qu'il a trouvé sur son chemin.
Quand il aura fini sa course,
Il n'aura pour toute ressource
Que de petits brins d'herbe épars
Et desséchés de toutes parts.
En vain revenant sur sa trace,
Cherchera-t-il de place en place
Ces verts produits d'un beau printemps,
Dévorés en si peu d'instants.

C'est ainsi que notre nature
Fait grand abus de sa pâture,
Avec tant de rapidité,
Dans les jours de fraîche verdure,
Qu'il n'en reste guère en été;
Et pour s'être trop bien servie,
Lorsqu'elle a gaspillé sa vie,
En toute chose, à si grand train,
Il ne faut pas qu'elle s'étonne
De ne trouver dans son automne
Nulle apparence de regain.

Quant à l'hiver de la vieillesse,
Heureux est l'homme à qui Dieu laisse
Un cœur aimant, le souvenir,
L'espérance de bien mourir,
Ce rayon de céleste flamme
Qui vient luire au fond de notre âme,

Et qui fait que nous prétendons
Valoir bien mieux que les moutons.
Est-ce une valeur bien certaine ?
Ma foi, je vous en fais l'aveu,
De temps en temps j'en doute un peu,
N'en déplaise à l'espèce humaine :
Il est des écarts de moutons
Que trop souvent nous imitons.

LE LIÈVRE CHASSEUR.

FABLE.

Certain chasseur à ses amis
Se plaignait tristement, faisant piteuse lèvre,
De n'avoir jamais été mis
En belle occasion de tirer sur un lièvre.
Du propos un des auditeurs,
Qui n'était pas des moins farceurs,
Lui promit que dans la semaine
Il aurait cette bonne aubaine.
Ce fut par un moyen finement inventé
Que le plaisant lui tint parole,
Et de son mieux joua son rôle,
Sans beaucoup de difficulté.
Là, se trouvait alors dans la maison commune,
Un de ces possesseurs de savants animaux,
Dont les divertissants travaux
De leurs maîtres forains font presque la fortune.
Dans leur nombre, en public, souvent on rappelait
Un lièvre de force première,
Qui battait le tambour, tirait le pistolet,
D'une merveilleuse manière :
C'était bien là ce qu'il fallait.
Ainsi vous comprenez d'avance
Comment avec le régisseur

De la troupe, en secret l'on fut d'intelligence,
Pour mystifier le chasseur.
Celui-ci par le chef de cette connivence
Fut bien et dûment averti
De l'heureux et brillant parti
Qu'à jour fixe il aurait à prendre,
Pour se mettre à l'affût d'un lièvre découvert,
Qu'il était certain de surprendre
Au gîte sous un buisson vert.
Pour ce lieu du complot, en grande compagnie,
Lestement on s'achemina ;
Le chasseur fut le seul qui point ne devina
Qu'on allait à la comédie ;
Mais que d'instructions le groupe lui donna !
Il devait, à pas lents, baissant un peu la tête,
Son fusil bien armé, s'approcher de la bête,
Et surtout ne tirer qu'au signal bien précis
Où le gibier serait occis.
Tout se fit à propos, selon ces prévoyances,
Avec la meilleure des chances.
Non moins que tous les spectateurs,
Etait fort attentif... qui ?... l'un des deux acteurs ;
Car on doit bien penser que le lièvre compère,
Toujours très habile à bien faire,
Sous la main de son guide était dans le buisson.
Tout prêt à répéter bravement sa leçon ;
Ce fut lui qui tira contre son adversaire,
Et vous pouvez juger de quel terrible effet
Dût être au même instant son coup de pistolet ;
Ce n'était par bonheur qu'un simple feu de poudre
Qui n'avait rien d'un coup de foudre ;
Mais le pauvre Nemrod en eut, dit-on, si peur
Et si honte qu'il prit la fuite à la vapeur,
Puis trembla d'un accès de fièvre
Que la savante Faculté,
Avec assez de vérité,
Eût pu nommer : Thyphoï-lièvre.

LES MÉSAVENTURES D'UN VISITEUR

RACONTÉES PAR LUI-MÊME.

Un de nos plus grands jours de fêtes,
Comme j'entrais dans le salon
D'une grande et bonne maison,
Je fis rencontre de deux bêtes
Que je trouvai fort malhonnêtes,
Chez des amis de fort bon ton.
D'abord un chien, voulant me mordre,
Me déchira, non sans les tordre,
Les jambes de mon pantalon.
Puis d'un chat la griffe crochue,
Et comme on pense inaperçue,
M'écorcha de pire façon
Tout au bas de mon caleçon.
Entre ces obscurs personnages
Dont j'ai supporté les dommages
J'ai fait, peut-être sans raison,
Une étrange comparaison :
Le chien ? — C'est un aristocrate,
Qui donne à son maître la patte,
Mais que j'aurais dû signaler
Comme une bête à museler.
Le chat ? — C'est comme un démocrate
Qui n'a rien à vous épargner
Dès qu'il s'agit d'égratigner.
Je conçois qu'une ancienne guerre
Eclate encor chat contre chien ;
Mais ma foi je ne comprends guère
Des deux la soudaine colère
Contre un paisible citoyen.
Du moins j'ai sujet d'en conclure
Qu'il ne faut pas s'aventurer
Parmi des gens que leur nature
Conduit à s'entre-déchirer,

Et que, s'il advient même chose
Bien plus haut qu'entre chiens et chats,
Je suis sûr que dans aucun cas
Mes culottes n'en sont la cause.
Mais dût-il en être autrement
Chez tout Français, vrai patriote,
Il en sortirait aisément,
Puisqu'il deviendrait sans-culotte.

Pour un corps savant bisontin,
Ceci doit paraître vulgaire;
Aussi le transmettre à Pretin
Serait le mieux qu'il en pût faire.

Quant à vous, esprits féminins,
Toujours si délicats, si fins,
De qui sont si chers les suffrages
Aux poètes de tous les âges,
Pardonnez au ton singulier,
Peut-être un peu trop familier,
Qu'a pris dans cette historiette
Un rimeur plutôt qu'un poète.
Il s'est permis certain gros mot,
Banni comme un terme d'argot
De la présence des Anglaises.
Mais il vous sait plus de bonté
Que de susceptibilité,
Et même quand il prend ses aises,
Si léger que soit son discours,
Il n'en reste pas moins toujours
Serviteur des dames françaises.

PIÈCE

DONT L'ACADÉMIE A VOTÉ L'IMPRESSION.

LE P. ANDRÉ DE SAINT-NICOLAS

ET L'ÉRUDITION FRANC-COMTOISE

A la fin du XVIIe siècle.

Par M. Jules GAUTHIER,
Secrétaire perpétuel adjoint.

Une des branches de littérature à laquelle les vieux écrivains comtois se sont attachés davantage, est sans contredit l'histoire et en particulier l'histoire de la province. Quelques noms et quelques ouvrages, ceux de Gilbert Cousin, de Gollut, des Chifflet et des Dunod, ont eu la bonne fortune d'échapper à l'oubli commun; mais, sans rien enlever à leur réputation, il serait peut-être équitable de remettre en lumière la vie et les écrits de leurs continuateurs ou de leurs devanciers. En attendant que la Franche-Comté ait son histoire littéraire, il peut être intéressant de rappeler brièvement ce qu'étaient chez nous, à la fin du XVIIe siècle, les travaux d'érudition, et d'esquisser la biographie du savant qui, à ce moment, s'en occupa davantage, le P. André de Saint-Nicolas, religieux carme de Besançon.

Avant d'exposer quelle était alors la situation intellectuelle de la province, il serait peut-être utile de dire deux mots de sa situation politique au lendemain du traité d'Aix-la-Chapelle.

La conquête de 1674 avait laissé chez le peuple comtois, à côté d'une profonde aversion pour la France et d'une affection douteuse pour l'Espagne, un ineffaçable regret des institutions et des libertés qui avaient fait longtemps du pays une sorte de république indépendante.

Plus lourd en pays conquis que partout ailleurs, le despotisme de Louis XIV ne profitait, dans la Comté, qu'à quelques gentilshommes ruinés, fiers de porter les livrées de Versailles, ou à quelques bourgeois enrichis, heureux de se hausser jusqu'à la noblesse par l'hermine d'une magistrature désormais vénale. Notre nationalité comtoise était destinée pourtant à survivre jusqu'en 1789, c'est-à-dire jusqu'au moment où le triomphe des idées libérales, acclamé chez nous avec enthousiasme, viendrait achever par la sympathie une conquête commencée par la force, et nous rattacher à jamais au grand pays qui se nomme *la France*. Mais, en attendant, notre Université perdait sa vieille renommée, notre Parlement voyait s'effacer ses traditions de science comme celles d'indépendance, les Chifflet avaient cessé d'écrire au jour de la conquête : avec la vie politique, la vie littéraire semblait s'éteindre en Franche-Comté.

Il n'en était rien cependant. Quelques hommes

distingués par leur intelligence cultivaient encore les lettres. Plusieurs, sincèrement dévoués à leur pays, s'attachaient à étudier et à conserver les monuments de son passé. L'abbé Boisot recueillait dans sa bibliothèque les débris fameux de celle des Granvelle (1); des collections de médailles, d'objets antiques et de manuscrits se formaient en plusieurs lieux, notamment à Besançon, chez les présidents Philippe et Boisot. Ferdinand Lampinet écrivait l'histoire du Parlement de Dole et les généalogies de nos vieilles familles (2); dom Albert Chassignet rédigeait les annales de nos prieurés de la congrégation de Cluny (3); le chanoine Bruand, celles de Saint-Paul (4); D. Guillot, celles de Luxeuil et de Saint-Vincent (5); le P. Prost, celles de la ville de Besançon (6). Enfin, un jésuite, le P. Dunod, s'aventurait dans l'étude de nos antiquités romaines et émettait la première idée d'une académie destinée

(1) La bibliothèque de l'abbé Boisot devint, comme chacun le sait, le noyau de la grande bibliothèque publique de Besançon, fondée en 1690.

(2) Les manuscrits de Lampinet sont en grande partie conservés à la bibliothèque de Besançon.

(3) L'un des principaux manuscrits de l'ouvrage de dom Chassignet existe à la bibliothèque nationale sous le n° 18,750, fonds français. Un autre est conservé aux archives nationales sous la cote Q, 417 *bis*.

(4) L'*Histoire de Saint-Paul*, par le chanoine Bruand, fait partie de la bibliothèque des missionnaires d'Ecole, près Besançon.

(5) Les deux manuscrits de dom Constance Guillot sont inscrits au catalogue de la bibliothèque de Vesoul, n°s 190 et 191.

(6) On compte plusieurs exemplaires du manuscrit du P. Prost. Le plus beau appartient à la bibliothèque de Besançon.

Avant d'exposer quelle était alors la situation intellectuelle de la province, il serait peut-être utile de dire deux mots de sa situation politique au lendemain du traité d'Aix-la-Chapelle.

La conquête de 1674 avait laissé chez le peuple comtois, à côté d'une profonde aversion pour la France et d'une affection douteuse pour l'Espagne, un ineffaçable regret des institutions et des libertés qui avaient fait longtemps du pays une sorte de république indépendante.

Plus lourd en pays conquis que partout ailleurs, le despotisme de Louis XIV ne profitait, dans la Comté, qu'à quelques gentilshommes ruinés, fiers de porter les livrées de Versailles, ou à quelques bourgeois enrichis, heureux de se hausser jusqu'à la noblesse par l'hermine d'une magistrature désormais vénale. Notre nationalité comtoise était destinée pourtant à survivre jusqu'en 1789, c'est-à-dire jusqu'au moment où le triomphe des idées libérales, acclamé chez nous avec enthousiasme, viendrait achever par la sympathie une conquête commencée par la force, et nous rattacher à jamais au grand pays qui se nomme *la France*. Mais, en attendant, notre Université perdait sa vieille renommée, notre Parlement voyait s'effacer ses traditions de science comme celles d'indépendance, les Chifflet avaient cessé d'écrire au jour de la conquête : avec la vie politique, la vie littéraire semblait s'éteindre en Franche-Comté.

Il n'en était rien cependant. Quelques hommes

distingués par leur intelligence cultivaient encore les lettres. Plusieurs, sincèrement dévoués à leur pays, s'attachaient à étudier et à conserver les monuments de son passé. L'abbé Boisot recueillait dans sa bibliothèque les débris fameux de celle des Granvelle (1); des collections de médailles, d'objets antiques et de manuscrits se formaient en plusieurs lieux, notamment à Besançon, chez les présidents Philippe et Boisot. Ferdinand Lampinet écrivait l'histoire du Parlement de Dole et les généalogies de nos vieilles familles (2); dom Albert Chassignet rédigeait les annales de nos prieurés de la congrégation de Cluny (3); le chanoine Bruand, celles de Saint-Paul (4); D. Guillot, celles de Luxeuil et de Saint-Vincent (5); le P. Prost, celles de la ville de Besançon (6). Enfin, un jésuite, le P. Dunod, s'aventurait dans l'étude de nos antiquités romaines et émettait la première idée d'une académie destinée

(1) La bibliothèque de l'abbé Boisot devint, comme chacun le sait, le noyau de la grande bibliothèque publique de Besançon, fondée en 1690.

(2) Les manuscrits de Lampinet sont en grande partie conservés à la bibliothèque de Besançon.

(3) L'un des principaux manuscrits de l'ouvrage de dom Chassignet existe à la bibliothèque nationale sous le n° 18,750, fonds français. Un autre est conservé aux archives nationales sous la cote Q, 417 *bis*.

(4) L'*Histoire de Saint-Paul*, par le chanoine Bruand, fait partie de la bibliothèque des missionnaires d'Ecole, près Besançon.

(5) Les deux manuscrits de dom Constance Guillot sont inscrits au catalogue de la bibliothèque de Vesoul, n°s 190 et 191.

(6) On compte plusieurs exemplaires du manuscrit du P. Prost. Le plus beau appartient à la bibliothèque de Besançon.

à s'occuper principalement d'histoire franc-comtoise, et à rendre des arrêts souverains en matière d'érudition (1).

Ces travaux, restés la plupart manuscrits, quoique tous défectueux au point de vue du style ou de la critique, ne sont point sans valeur comme ensemble de recherches, et fournissent aux auteurs modernes d'utiles éléments ; mais ils sont loin d'égaler les œuvres que produisait en France à la même époque une école historique fondée par les Bénédictins. Les procédés dont on s'était jusqu'alors servi pour écrire l'histoire venaient d'être complètement transformés par l'apparition de deux sciences nouvelles, la diplomatique et l'archéologie. La première avait été résumée en corps de doctrine par son créateur, dom Mabillon; l'utilité de la seconde était victorieusement démontrée dans les dissertations de l'abbé Lebœuf.

La méthode inaugurée par l'auteur du *De re diplomatica* s'imposa de suite à tous les savants; les jésuites l'accueillirent et l'enseignèrent, toutes les provinces de France l'appliquèrent à leur histoire, et l'ordre qui l'avait créée l'employa à de vastes publications pour lesquelles il fallut explorer toutes les bibliothèques et les archives des monastères et des villes. C'est ainsi qu'un des chefs de la nouvelle école, dom Martène, accompagné d'un reli-

(1) L'idée du P. Dunod ne fut réalisée qu'en 1752, lors de la création de l'Académie ; il nous a paru curieux de reproduire à la suite de cette notice le programme qu'il traçait déjà en 1709.

gieux, entreprit un voyage littéraire resté célèbre, qui à travers la Bourgogne les conduisit à Besançon au mois d'octobre 1709 (1).

Voici dans quels termes les deux voyageurs ont décrit l'accueil qu'ils reçurent dans notre vieille capitale, en peignant la physionomie des monuments et des personnes qu'ils y visitèrent durant leur séjour :

« *De Dole nous fûmes à Bezançon, où le Père Procureur de Saint-Hierôme nous accompagna, et nous défraya en chemin. La ville est très belle, l'entrée magnifique, les ruës sont longues, larges et bien bâties de pierres de taille. Elle doit beaucoup de son embellissement aux conquêtes du roy. Nous fûmes d'abord descendre chez nos Pères de Saint-Vincent, qui nous reçûrent avec toute la charité possible; mais le meilleur régale qu'ils nous firent, fut dans la bibliothèque, où nous trouvâmes beaucoup de manuscrits latins, grecs, hébreux, arabes et françois. Les plus curieux sont les Mémoires du cardinal de Grandvel, où il y a une infinité de belles choses et très rares. On peut y joindre les lettres de Lævinus Ammonius, chartreux, ami d'Erasme. Le lendemain nous fûmes à Viellié voir monseigneur l'archevêque, qui nous reçut avec une grande bonté, et nous fit dîner à sa table. Comme on sçut dans Bezançon le sujet pour lequel nous y étions venus,*

(1) *Voyage littéraire de deux religieux bénédictins de la congrégation de Saint-Maur;* Paris, Delaulne-Gosselin, 1717, deux parties en 1 vol. in-4°, 1re partie, pp. 165-166.

les personnes de distinction nous prévinrent ; monsieur le président le Feron nous offrit son carosse ; monsieur le président Boisot, monsieur le conseiller Lampinet et monsieur Bret, professeur en droit, nous firent l'honneur de nous rendre visite, et le dernier nous fit un présent du meilleur vin de Bourgogne. Nous fûmes de notre côté leur rendre leur visite, et nous eûmes bien du plaisir de voir le cabinet de monsieur le président Boisot, où nous trouvâmes des rares peintures, grand nombre de médailles et des bronzes antiques, et une infinité de choses curieuses, plusieurs anciennes divinitez, un couteau d'augure pour ouvrir les entrailles des victimes ; un autre de sacrificateur ; un ancien style pour écrire ; un portrait fait de la main de Mahomet IV, le cure-dent de Charles-Quint. Nous ne reçûmes pas tant d'honneur des chanoines de la cathédrale, qui refusèrent de nous communiquer les choses qui pouvoient contribuer à la gloire de leur église. Mais, à leur défaut, le R. P. André, prieur des Carmes de la Grande-Ruë, qui avoit beaucoup travaillé sur l'histoire de la Franche-Comté, se fit un plaisir de nous aider de tous ses mémoires ; et si nous avons quelque chose de bon sur l'église et le diocése de Bezançon, c'est à lui que nous en sommes redevables Il nous fit voir dans l'église des Carmes un tableau qui représente la sépulture de Notre-Seigneur, qui est hors de prix. »

Le P. André de Saint-Nicolas, à la science et à l'obligeance duquel dom Martène rend un si complet

témoignage, n'était devenu historien franc-comtois qu'après une vie laborieusement occupée à la prédication, à l'enseignement et aux travaux historiques.

Né à Remiremont en 1636 (1), il avait pris à Dijon l'habit des Carmes de l'ancienne observance ; préparé par de sérieuses études classiques à instruire les novices de son ordre, il professa successivement la théologie à Clermont et la philosophie à Mende, jusqu'au moment où l'évêque *Serroni* le nomma directeur de son séminaire dès qu'il eut apprécié sa valeur et l'étendue de ses connaissances par ses sermons et par ses écrits (2). Ces derniers s'étaient bornés jusqu'alors à l'examen de divers points d'histoire ou de discipline ecclésiastique, car ce ne fut qu'à Clermont que notre écrivain s'occupa de véritables travaux d'érudition en recherchant les origines de la maison d'Auvergne (3). Nommé prieur des Carmes de Moulins, chargé par Colbert de vérifier les archives du Bourbonnais (4), le P. André acquit bientôt une rare habileté à déchiffrer, à interpréter, et peut-être à imiter les anciens textes. Cette science lui devint fatale ; car sa notoriété de

---

(1) Nous n'avons pu découvrir le nom de famille du P. André ni dans quelques biographies très sommaires ou peu exactes, ni dans les documents contemporains.

(2) *Histoire des Carmes*, par le P. Cosme, nos 13526-27, fonds français. Bibliothèque nationale, t. II, p. 35.

(3) Chazaud, *Etude sur les sires de Bourbon*; 1865, in-8o, pp. 85 et suivantes.

(4) *Lettre du P. André du* 13 *avril* 1683, Chazaud, p. 67.

diplomatiste lui fit attribuer plus tard, à tort ou à raison, la confection de plusieurs chartes bourboniennes, parfaitement fabriquées d'ailleurs et assez vraisemblables pour tromper des yeux moins exercés que ceux de Mabillon et de Baluze, qui jugèrent de leur fausseté. Le Père carme était-il vraiment l'auteur de cette supercherie littéraire ; s'il le fut, était-ce par spéculation ou par simple désir de mystifier des confrères ? Tout cela n'est pas démontré. Mais ce qui porterait à justifier André de St-Nicolas des accusations portées de nos jours contre sa mémoire, ce sont les relations amicales qu'il conserva jusqu'à la mort avec ses juges, et l'estime qu'ils avaient de lui (1).

Peu après ces événements, le P. André, que son mérite avait fait nommer vicaire général de la province des Carmes de Narbonne, quittait, après quelques ennuis suscités par des inférieurs, cette charge dont les fonctions absorbaient toute son activité (2), pour se vouer tout entier à l'étude et à la prédication (1687).

Elu, par le chapitre général, historiographe de sa

---

(1) Cette accusation grave et que nous ne trouvons pas complètement prouvée, a été portée pour la première fois contre le P. André par notre savant collègue, M. A. Chazaud, archiviste de l'Allier, dans une remarquable *Etude sur la chronologie des sires de Bourbon* (Moulins, 1865). — Nous persistons, après lecture de toutes les pièces du procès, à croire de préférence à l'innocence du Père carme dans l'affaire des Chartes fausses de Souvigni.

(2) Avec le produit de ses prédications, le P. André répara trois couvents de la province de Narbonne, Besançon, Cavaillon et Moulins. (*Histoire du P. Cosme.*)

province (1), nommé presque simultanément prieur des Carmes de Besançon (2), il quitta Narbonne pour la nouvelle résidence où il devait achever sa vie.

L'histoire franc-comtoise offrait à ses investigations une vaste carrière qu'il connut bientôt, tant par son travail personnel que par des relations journalières avec les savants bisontins que nous avons cités plus haut.

La preuve de ce que nous avançons se trouve établie par deux brochures assez piquantes, l'une en latin, l'autre en français, qu'il fit imprimer à Besançon et à Dijon en 1693 et 1698 (3).

La première était une critique très vive de certains emblêmes et de certains titres inexacts placés récemment par les chanoines de Saint-Jean sur un monument qui recouvrait la sépulture des anciens comtes de Bourgogne. La conclusion assez vraie de cet écrit était qu'il ne faut point trop se fier aux épitaphes, surtout lorsqu'elles sont fastueuses.

La seconde brochure était une réponse victorieuse

---

(1) Le P. André cessa d'être provincial de Narbonne le 25 avril 1687. Dans le même chapitre, on ordonna au P. André de Saint-Nicolas, comme il n'avait nulle charge, de travailler à l'histoire de la province. (*Histoire des Carmes de la province de Narbonne.* Mss. de la bibliothèque de Besançon.)

(2) Le P. André ne prit pas immédiatement possession du prieuré de Besançon. Il ne conserva pas non plus ce titre de prieur jusqu'à sa mort. Les dates précises nous manquent sur ce point.

(3) *De lapide sepulchrali comitum Burgundo-Sequanorum posito*; Besançon, 1693, in-8°. — *Lettre sur la prétendue découverte de la ville d'Antre*; Dijon, Michard, 1708, in-12.

à certains déplacements géographiques que le Père Dunod, tout fier de sa découverte de la ville d'Antre, voulait opérer en torturant les textes et en dénaturant les traditions. Le Père jésuite ne se tint pas pour battu et protesta contre les arguments et les critiques du Père carme ; mais, malgré lui, l'affaire était jugée. La Suisse conserva la ville d'Avenches et le nom primitif de la ville d'Antre resta un problème irrésolu.

A côté de ces dissertations de circonstance, le P. André, se limitant à nos annales ecclésiastiques, avait conçu et commençait à exécuter le plan d'une vaste compilation imitée du *Gallia christiana*, mais concernant exclusivement le diocèse de Besançon. Cet ouvrage était divisé en deux parties : la première embrassait tout à la fois l'histoire du clergé régulier, les origines des abbayes, prieurés et couvents, et la liste de leurs dignitaires sous le titre de *Sequani Christiani ;* la seconde comprenait l'histoire du clergé séculier, c'est-à-dire des chapitres et paroisses avec les listes des dignitaires, curés et chapelains, sous le nom de *Polypticon ecclesiæ Bisuntinæ.*

Le manuscrit des *Sequani Christiani*, resté sans doute inachevé, ne nous est point parvenu (1). Quant au *Polypticon*, qui ne compte pas moins de sept volumes in-4°, il a été heureusement sauvé et

(1) Dans la *Biographie universelle*, article *André de Saint-Nicolas*, M. Weiss indique à tort ce manuscrit comme existant à la bibliothèque de Besançon. Vérification faite, il n'en est rien.

reste sans contredit l'un des principaux monuments de notre histoire ecclésiastique.

Les polyptiques ou *pouillés*, c'est-à-dire la liste des prébendes, des abbayes, des cures et quelquefois de leurs titulaires, étaient fort employés au moyen âge pour la perception des dîmes apostoliques ou épiscopales; ils ne sont pas moins précieux aujourd'hui pour l'histoire locale et pour la géographie, qui retrouve dans les archidiaconés et les décanats les anciennes divisions territoriales de l'Empire romain.

Le nombre des pouillés comtois est assez restreint. Le plus ancien, qui date de la fin du XIIIe siècle, est conservé à la bibliothèque nationale. Ceux que le P. André employa remontaient aux XIVe et XVe siècles; on les conservait à Luxeuil et à Saint-Vincent (1). Avec leur aide, les riches archives monastiques ou capitulaires et les registres aujourd'hui perdus de la Chambre archiépiscopale, il reconstitua, église par église, chapelle par chapelle, les origines de 779 paroisses et de plusieurs milliers de bénéfices secondaires. Il avait dressé à la suite de leur notice particulière la liste des saints sous le vocable desquels leurs autels étaient consacrés, des patrons qui les conféraient ou des personnes qui les avaient possédés depuis trois cents ans. On peut juger, par

(1) Un pouillé du XIIIe siècle est catalogué dans le fonds latin de la bibliothèque nationale; les originaux des pouillés de Luxeuil et de Saint-Vincent sont perdus, mais il en reste des copies dans la bibliothèque de M. Droz.

ce simple aperçu, de l'immensité du travail qu'exigea une œuvre semblable, mais aussi de l'intérêt qu'elle offre aujourd'hui, d'autant qu'un contrôle sérieux fait ressortir l'exactitude parfaite de ses moindres détails.

Le P. André y consacra, durant vingt années, la plus grande partie de son temps, réservant le surplus à la prédication, à la poésie et à l'embellissement de son monastère, dont il enrichit la bibliothèque et acheva les bâtiments.

Cinq ans après la visite de dom Martène, le vieux carme terminait à 78 ans une laborieuse carrière; en 1714 on descendait son cercueil dans le caveau de son couvent, où dormaient nos vieilles gloires franc-comtoises, depuis les de Vienne et les Oiselay jusqu'aux Granvelle et aux la Baume (1). Il laissait, outre les livres que nous avons cités, une vingtaine d'écrits manuscrits ou imprimés dont l'énumération remplirait une page et dont l'ensemble formerait plus de trente volumes; pourtant, sa réputation lui survécut peu, ailleurs du moins que dans son ordre. Sa plume, souvent mordante, lui avait fait de nombreux ennemis, notamment parmi le clergé paroissial bisontin, contre lequel il avait composé un piquant mémoire (2); sa science historique lui avait

(1) L'église des Carmes qui, construite au xve siècle, forme l'angle de la Grande-Rue et de celle de la Préfecture, est sur le point de disparaître par suite de travaux qui ont déjà supprimé plusieurs travées de la nef.

(2) Le mémoire écrit par le P. André contre les curés de la ville attaquait leur privilége au sujet des droits *de mortuaire* sur leurs

aussi suscité quelque jalousie chez des rivaux moins heureux. Aussi son nom fut-il vite oublié, bien que son *Pouillé*, le principal titre qu'il ait à la reconnaissance de notre pays, soit resté longtemps classique sous le nom de *Pouillé des Carmes*.

Dunod, qui s'assimilait aisément les travaux d'autrui et utilisait volontiers les compilations de ses devanciers sans même les citer, a copié sans scrupule, chaque fois qu'il s'occupait d'histoire ecclésiastique, les manuscrits du P. André, en s'abstenant toutefois de prononcer son nom. Il nous a semblé convenable de réparer cette injustice, d'autant que quelque jour l'Académie de Besançon pourra juger utile d'inscrire dans ses *Documents inédits* le texte ou au moins l'analyse du *Pouillé des Carmes*, et rendra ainsi tout à la fois un nouveau service à l'histoire de Franche-Comté et un nouvel hommage à la mémoire du P. André de Saint-Nicolas.

---

paroissiens. Cette querelle survint de 1708 à 1710 et entraîna de longs débats, avec mémoires imprimés des deux côtés. Les Carmes prétendaient avoir le droit d'enterrer dans leur église toute personne qui en faisait la demande, et, par suite, de percevoir les droits d'enterrement au détriment du clergé séculier : Grâce à l'archevêque François-Joseph de Grammont, ce dernier finit par triompher de ces prétentions.

NOTES

1° Liste des ouvrages du P. André de Saint-Nicolas.

IMPRIMÉS.

Antiquité, priviléges et devoirs du tiers-ordre de la bienheureuse Vierge Marie; in-12. Lyon, chez Daniel Gaget, 1666.

Vie de Sainte-Marie-Madeleine de Parry. Clermont, in-12, s. d.

La conduitte des séminaires. Lyon, in-8°, s. d.

Tumulus Serenissimæ Annæ Austriacæ regis Galliarum parentis reginæ. Lyon, 1667. (Sur une feuille volante.)

De lapide sepulchrali antiquis Burgundo-Sequanorum comibus Vesontione in S. Johannis Evang. basilicâ recens posito diatriba analytica; in-8°. Besançon, Benoit, 1693.

Lettre en forme de dissertation sur la prétendue découverte de la ville d'Antre en Franche-Comté; petit in-12. Dijon, Michard, 1698.

Mémoire contre les curés de Besançon au sujet du droit de mortuaire; broch. in-4° (1708-1710).

MANUSCRITS.

Historia provinciæ Narbonæ Carmelitarum quæ est quarta in ordine; in-fol. (Ce manuscrit a disparu.)

Relatio de episcopis assumptis et provinciâ carmelitanâ Narbonæ. (Disparu.)

De eloquentiæ, elegantiæ, rhetoricæ et philosophiæ laudibus orationes quatuor. (Disparu.)

Proborum hominum ærumna (en vers élégiaques). (Disparu.)

Solomon seu mulier fortis et Machabæorum mater (en vers iambiques). (Disparu.)

Sequani Christiani (Histoire des chapitres, abbayes et prieurés de Franche-Comté). (Ce manuscrit a disparu comme les précédents.)

Polypticon Vesontio-Sequanicum. (Ce pouillé en 7 vol. in-4°, couvert. parch., existe aux archives du département du Doubs, série G.)

Histoire généalogique de la maison royale de Bourbon (de l'an 560 à la fin du xve siècle) ; 1 vol. in-fol. Bibliothèque publique de la ville de Besançon.

2° Projets du P. Dunod, jésuite, pour recueillir et sauver les monuments de l'histoire de Franche-Comté.

A la suite de son livre sur la découverte de la ville d'Antre (Amsterdam, Lombrail, 1709, 2 parties en 1 vol. in-12), le P. Dunod a ajouté une curieuse série de *desiderata* pour l'archéologie et l'histoire, sous ce titre : *Déclaration de la part des sçavants et curieux, qui sera exécutée partout où l'on respecte la littérature, et où l'on se soumet à la vérité.*

Les idées qu'il émet et les souhaits qu'il formule ont depuis été réalisés la plupart. Il est pourtant curieux de relire, à 160 ans de distance, les principaux articles du projet du vieil historien.

. . . . . .

XVIII. Lorsqu'on aura établi une Académie à Besançon, on y examinera les livres de Marianus Scotus, de Rhenanus, de Cluvier, de Goulut (Gollut), de Paradin et tant d'autres auteurs modernes qui ont cité ces gens-là, qui les ont copié sans critique et sans discernement, et qui ont ainsi renversé l'histoire et la géographie des deux Bourgognes.

XX. On examinera encore à fond, en cette assemblée de gens de lettres..., tant d'autres questions qui sont obscures sur l'histoire et la géographie de Bourgogne,

pour travailler à son histoire, en punissant d'un grand mépris et par d'autres peines ceux qui disent que ces questions ne sont pas nécessaires à l'Etat.

XXI. Partout où l'on découvrira des anciens monuments, des ruines et des débris des anciennes villes, où l'on trouvera des médailles et des statues, les honnêtes gens du voisinage seront obligés d'en donner avis aux sçavants et aux curieux et d'empêcher qu'on ne rompe rien, ny qu'on n'écarte les médailles qu'on a trouvées, sous peine de défrayer eux-mêmes les curieux quand ils se rendront sur les lieux pour voir ce qu'on a découvert et pour juger de ce qui en est.

XXII. Il est défendu, sous des peines arbitraires, à tous les païsans qui touvent des médailles, de les nettéier et d'en ôter le vernis: mais ils les porteront aux curieux des villes voisines qui leur payeront au poids les médailles d'or et d'argent. Pour celles de bronze, elles seront payées selon le prix de la chose, à peu près, et non point selon le prix de l'estimation des connoisseurs.

XXIII. Il est défendu, sous des peines encore plus grandes, à tous orfèvres, fondeurs, chaudronniers et à tous les ouvriers qui travaillent en fer, en fonte, en laiton et en cuivre, de fondre des médailles d'or, d'argent et de bronze avant que des antiquaires jurés et sçavants médaillistes les ayent vues et examinées.

XXIV. Toutes les villes considérables de la Franche-Comté sont priées de fonder des médaillers dans leur collége; elles y feront porter les médailles et les monuments anciens qu'on trouvera à l'avenir dans leurs villes et aux environs.

XXV. On prie encore toutes les villes de faire mettre dans la sale de leur hôtel de ville, le tableau ou le buste, avec une inscription en caractères d'or, de tous les hommes de leurs villes qui auront été d'un mérite distingué, qui

leur auront fait un honneur singulier et qui leur auront rendu des services extraordinaires.

XXVI. La cité royale de Besançon, capitale de la province, sera très humblement priée d'exposer dans la sale de son hôtel de ville les tableaux ou les bustes de tous ceux de la Franche-Comté qui ont été, dans la suite des siècles, la gloire du païs, les saints en un endroit, les sçavants en un autre, les gens de guerre, les gens de robe, et tous ceux qui se sont élevés par leur mérite aux premières dignités en un autre endroit. Elle ajoutera encore, si elle veut, les hommes extraordinaires étrangers qui ont enseigné ou demeuré dans le païs, et ainsi des autres, pour servir d'aiguillon à la vertu et d'instruction à la postérité.

XXVII. Il est permis aux villes de chercher un fond pour donner des pensions aux sçavants et aux curieux de la province : pour qu'ils en écrivent l'histoire, qu'ils en recherchent les antiquités, qu'ils élèvent des bibliothèques, qu'ils forment des médaillers, et que la Franche-Comté se remplisse par ce moyen de sçavants et de grands hommes. M^rs^ les chevaliers de Saint-Georges sont priés d'appuyer cet établissement, afin qu'on commence d'écrire l'histoire du païs par celle des chevaliers, qui sera toujours un des plus beaux morceaux de l'histoire du comté.

XXVIII. On dégrade dès à présent, dans la Franche-Comté, tous les jeunes gens d'honnêtes familles qui ont de l'esprit, qui n'étudient point et qui ne sont point curieux. On les livre à l'oisiveté et à la fainéantise, on les abandonne à la crapule et à la débauche, on les déclare indignes des grands emplois de leur province, on les condamne à ne jamais s'y distinguer ny rendre un service considérable à leur patrie.

TABLE DES MATIÈRES

Séance du 30 janvier 1873.

Discours de M. le Président. (Besançon pendant les guerres de Louis XI.) 1
Discours de réception de M. Jankovitz. (Etude sur l'histoire philosophique de l'art.) 56
Réponse de M. le Président 80
Les Martyrs de Corée, par M. Terrier de Loray 82
Discours de réception de M. Léon Marquiset. (Introduction à l'étude du droit public chrétien.) 90
Réponse de M. le Président 126
Pièces de vers par M. Viancin 127

Pièce dont l'Académie a voté l'impression.

Le P. André de Saint-Nicolas et l'érudition franc-comtoise à la fin du XVIIe siècle, par M. Jules Gauthier, secrétaire perpétuel adjoint 137

Besançon. — Imprimerie DODIVERS, Grande-Rue 87.

ACADÉMIE

DES

SCIENCES, BELLES-LETTRES ET ARTS

DE BESANÇON

SÉANCE PUBLIQUE DU 25 AOUT 1873.

BESANÇON

IMPRIMERIE DE DODIVERS ET Cie, GRANDE-RUE, 87.

1873

ACADÉMIE

DES SCIENCES, BELLES-LETTRES ET ARTS

DE BESANÇON

ACADÉMIE

DES

SCIENCES, BELLES-LETTRES ET ARTS

DE BESANÇON

SÉANCE PUBLIQUE DU 25 AOUT 1873.

BESANÇON

IMPRIMERIE DE DODIVERS ET Cie, GRANDE-RUE, 87.

1873

ACADÉMIE

DES

SCIENCES, BELLES-LETTRES ET ARTS

DE BESANÇON

SÉANCE DU 25 AOUT 1873.

Président annuel, M. Edouard CLERC.

DISCOURS DE M. LE PRÉSIDENT.

PHILIBERT DE CHALON.

MESSIEURS,

C'est vers l'an 1000 qu'apparaît pour la première fois dans l'histoire la puissante lignée des comtes de Bourgogne ; c'est en 1530 qu'elle s'éteint, après une durée de plus de cinq siècles, dans Philibert de Chalon, dernier descendant de la branche cadette. Ce prince n'a vécu que vingt-huit ans : cependant, dans le cours de cette rapide existence, il a accompli de grandes choses, et son nom, qui appartient si étroitement à notre Bourgogne, est inscrit parmi ceux des plus illustres capitaines du XVIe siècle.

Sa vie sera le sujet de ce mémoire; j'ai cru que, dans cette solennité littéraire, elle pourrait offrir quelque intérêt à une assemblée toute franc-comtoise. Mais ces recherches seraient d'un faible avantage pour l'histoire, si elles se bornaient à recueillir

et à réunir dans un corps de récit le travail des historiens des temps passés. Il faut aller plus loin : il faut, en parcourant les riches archives de la famille de Chalon et de la Franche-Comté, rassembler les textes originaux qu'on y découvre et qui sont relatifs à ce prince, les classer, les féconder par la méditation, et en faire sortir les légitimes conséquences. J'ai retrouvé une grande partie des journaux de ses campagnes, dont personne n'a fait usage jusqu'ici. Ces documents variés, et dont quelques-uns m'ont paru de haute importance, doivent être mis en regard de ce qu'ont écrit les chroniqueurs et les historiens français et étrangers, afin de vérifier ce que leurs assertions ont de vrai, de hasardé ou de faux, de les compléter, et de pénétrer ainsi plus profondément, s'il est possible, dans la vie intime et publique du dernier descendant de nos comtes.

Philibert de Chalon, je l'ai prouvé dans un autre mémoire, naquit le 10 mars 1502, non à Nozeroy, comme l'ont cru les écrivains bourguignons, même contemporains, mais à Lons-le-Saunier, dans l'un des châteaux de ses aïeux, aujourd'hui remplacé par l'hôtel de ville. Les écuyers et serviteurs de la maison, entendus quelques années après dans une enquête de justice (1), déposent des circonstances

(1) Cette enquête se trouve à la préfecture du Doubs, dans les archives de la maison de Chalon, lettre S, nº 148 de l'ancienne classif. — Elle prouve que le prince naquit le 10 mars 1502.

singulières de sa naissance. Son père, Jean de Chalon-Arlay IV, après une vie pleine d'agitation et de vicissitudes, se mourait alors dans une des salles de ce château, n'ayant qu'une fille, Claude de Chalon, encore en bas âge. Mais sa femme, Philiberte de Luxembourg, était enceinte; elle mit au monde un fils, c'était Philibert. Grande fut la joie du prince mourant, quand il sut qu'un héritier mâle lui était né. Dans le premier transport de sa joie, il voulut voir cet enfant qui fut apporté par ses serviteurs et déposé nu sur son lit... A cette vue, ses yeux se remplirent de larmes, et le regardant avec une vive tendresse, il s'écria : *Pauvre enfant, tu es le tard venu!* Son émotion redoubla, quand il vit entrer la mère elle-même qu'il avait demandée, et qui arriva sur les bras de ses femmes. Le prince lui dit qu'il ne se faisait aucune illusion, que son dernier jour n'était pas loin, et qu'il lui confiait son fils, dernier espoir de sa race. Quelques semaines après, il expirait.

Dans cette entrevue, Philiberte de Luxembourg avait promis tout ce que son mari lui avait demandé. Quoique fort jeune encore, et de la naissance la plus illustre, puisqu'elle comptait parmi ses ancêtres des empereurs et des rois (1), la princesse ne se remaria

---

(1) Elle était fille d'Antoine de Luxembourg, comte de Brienne, de Ligny et de Roussy, et d'Antoinette de Beaufremont. Elle comptait parmi ses aïeux trois rois de Bohême, un roi de Hongrie, une impératrice d'Occident, cinq reines et plusieurs princes. (Voy. Monnier, *Annuaire* du Jura, 1843, p. 119.)

point, et consacra sans réserve son veuvage à l'éducation de son fils. C'était une femme née pour les grandes affaires, d'un esprit supérieur et d'un courage viril. Le comte, son mari, homme dissipateur et prodigue, avait contracté beaucoup de dettes et engagé, dans ses nombreuses campagnes, une partie de ses biens. Par une administration habile et sage, elle acquitta toutes ces dettes, racheta les terres engagées et releva complétement cette fortune en désordre (1). Mais plus qu'aucun autre devoir, le soin de son fils l'occupa tout entière. Elle vit promptement tout ce qu'il y avait, dans cet enfant, de richesses morales et de nobles instincts. Philiberte fut son unique maître. Elle l'initia aux premières vérités de la foi chrétienne qu'il n'oublia jamais, et, toute sa vie, le fils conserva pour sa mère la déférence et le recpect profond, qui est l'un des traits les plus frappants de son caractère.

Entre les possessions si riches et si nombreuses de la maison de Chalon, qui faisaient du jeune prince le seigneur le plus puissant de la Franche-Comté, elle avait, par préférence, choisi Nozeroy, ville et château contigus l'un à l'autre, s'élevant sur la même montagne, au milieu d'une vaste plaine semée de villages et entourée de grands bois. Cette plaine s'appelle le *Val-de-Miége*. La rivière d'Ain naît à

(1) En 1504, dans une requête adressée au Parlement de Dole, la princesse expose que, à peine de perdre 40,000 fr, il est indispensable qu'elle rachète ces biens vendus à réachat au-dessous de leur valeur. (*Archiv. Chalon*, E, 1335.)

côté. Fils d'un père sexagénaire, le prince avait et eut toujours une complexion délicate (1). Philiberte voulut qu'il se fortifiât dans l'air pur et vivifiant de ces montagnes du Jura. C'est là qu'il passa son enfance et sa première jeunesse. Il reçut l'éducation d'un grand seigneur, c'est-à-dire qu'il apprit à lire et à écrire. Il n'en sut pas d'avantage sous le rapport des lettres, et, jusqu'à la fin, écrivit et orthographia médiocrement sa langue. Comme ses aïeux, il était destiné à faire un homme de guerre. Les livres qu'il préférait dans la bibliothèque où, comme on disait, dans la librairie de cette maison princière, étaient les récits et les romans de chevalerie, Amadis ou les preux de la Table-Ronde.

Le château de Nozeroy n'était pas une solitude silencieuse, mais une demeure presque royale qu'avaient visitée nos grands ducs de la maison de France, que visitaient encore les gentilshommes les plus illustres des deux Bourgognes, et que rendait plus animée la présence d'un personnel nombreux, écuyers, gentilshommes, maîtres d'hôtel, pages, veneurs, fauconniers. Le prince aimait ce bruit, il était passionné pour les grandes meutes, les beaux chèvaux, les chasses retentissantes dans les forêts, jeux auxquels se joignirent bientôt pour lui les premiers combats des tournois. Son corps s'endurcissait dans ces exercices violents, et, toute sa vie, il y excella.

---

(1) On le voit par ses journaux de campagne, qui le montrent obligé de recourir souvent aux médecins et aux remèdes de la médecine.

Sans rien perdre de sa dignité, il se mêlait aux paysans, leur parlait avec affabilité, et tous les gens du vallon se plaisaient à remarquer en lui, moins la rudesse d'un homme de guerre qu'une bonté simple et précoce, qui le faisait aimer de tous. Dès ses premières armes, il devint l'idole des habitants de nos montagnes (1).

Le prince grandissait, et sa mère voyait avec effroi que le jour n'était pas loin où il aurait à prendre un parti entre la France et l'Espagne. Bourguignon par son père et par ses vastes possessions dans le comté, il était Français par sa principauté d'Orange et par ses grands domaines de Dauphiné et de Bretagne. Brantôme a écrit qu'en 1517 Philibert de Chalon, pour revendiquer la pleine souveraineté d'Orange et trouver de l'emploi, s'était rendu à la cour de France, au temps du baptême du dauphin, en grand équipage et accompagné d'une belle noblesse. Le roi, ajoute Brantôme, ne fit pas le cas qu'il devait de ce jeune prince, grande faute dont il prit mal à la France, car elle eut en lui un ennemi mortel.

Ce récit, répété par Dunod et même par les historiens du XVIe siècle, tels que Martin du Bellay et Gollut (2), manque entièrement de vérité. Les

---

(1) « La merveilleuse amour que tous ceulx de la montagne ont tousjours eu... » (*Requête des montagnards*, Pièces justif. n° VII.)

(2) *Histoire du comté*, t. II. — *Mémoires* de Martin du Bellay, an. 1517.— Cette erreur était tellement accréditée qu'elle a trompé Gollut, qui a vécu dans le même siècle et dans le même pays que

titres intimes de la maison de Chalon ne disent rien de semblable, et voici ce qu'ils nous apprennent :

Dès l'âge de quatorze ans, le jeune prince offrit ses services à Charles-Quint, qui les accepta dans les termes les plus gracieux et les plus empressés (1).

En même temps, et au moyen de ménagements habiles, sa mère le conduisait souvent, ainsi que sa sœur Clauda, à la cour de France, où elle rencontrait le plus cordial accueil. Le roi et la reine ne cessaient de la traiter comme une parente et une amie, Louis XII se plaisait à l'appeler sa nièce, et la reine, cette fameuse Anne de Bretagne, dont les empereurs et les rois s'étaient disputé la main, était la cousine du jeune prince. Dans cette cour, rien de ce que demandait Philiberte ne lui fut jamais refusé; et cette faveur marquée se soutint dans les premières années du règne de François Ier.

La princesse d'Orange était en même temps l'amie de l'archiduchesse Marguerite, tante de

---

le prince d'Orange. « Il alla, dit-il, trouver le roy d'Espagne, s'estant départy du roy de France, au quel il avoit présenté son service, prenant occasion sur ce que estant à Fontainebleau, on le feit partir de son logis, pour faire place à un nonce du pape qui venoit en cour. » (*Mémoires*, anc. éd., p. 1005.)

(1) « Mon cousin, nous ayons receu vos lettres et par icelles re-
» cogneu le bon vouloir que avez à nous povoir fere quelque ser-
» vice, dont vous mercyons, requerant que en ceste devotion et
» bon propos veuilliez continuer et vous employer à l'adresse des
» choses que verrez concerner nostre bien, honneur et advantaige,
» ainsy que en avons la confidence comme de nostre bon vassal.
» Et vous nous treuverez tousjours enclin et voluntaire vous
» gratifier, et estre bon cousin, roy et seigneur... Escript en
» nostre ville de Bruxelles, le xe jour de nov. XVcXVj. »

Charles-Quint et souveraine à vie du comté de Bourgogne (1). Leur correspondance fréquente respire l'affection et la confiance la plus entière, sentiments que la princesse ne négligeait aucune occasion d'entretenir. Aussi tendrement unie à la mère, l'archiduchesse avait reporté toute cette affection sur le fils. A quinze ans, il fut nommé gouverneur du comté de Bourgogne. Rien de pareil ne s'était encore vu dans nos contrées. Dès qu'il fut parvenu à sa dix-septième année, on parla de lui donner le collier de la Toison-d'Or, et, à cet âge, il en fut nommé chevalier. Chose étrange, on voit par les lettres de l'empereur Maximilien qu'il y eut entre Charles-Quint et lui une sorte de lutte à qui en attacherait au prince les insignes (2). Ainsi la France et l'Espagne semblaient se disputer cet enfant privilégié.

---

(1) « L'an 1517, ne pouvant laisser le roy catholique, les royaulmes à luy nouvellement advenus, fit convoquer les Etats de ses pays d'en bas en sa ville de Gand ; et furent remontré plusieurs raisons qui mouvoient le dit roy laisser les dits pays, ayant sa confidence de Mad^e sa tante la laissa pour régente et gouvernante des dits pays, print congé des Etats, et tira à Midelbourg, pour s'embarquer au voyage d'Espagne, fut accompagné de la dite dame sa tante, Mad^e Eliénor sa sœur aisnée, DU PRINCE ET PRINGESSE D'ORANGE, *les quels estoient arrivez à Gand, y estant le dit Sr Roy, des sieur et dames du pays.* » (VANDENESSE, p. 4 et suiv.)

(2) « De par l Empereur.

» Très chier et féal cousin, nous sommes très joyeulx de ce » que avez été érigé et choisy au nombre des chevaliers de nostre » ordre de la Thoyson-d'Or. Et pour ce que avons avez désiré » votre bien honneur et advancement, en continuant à ce, sommes » en vouloir et entièrement résolu vous faire et créer chevalier » de nostre main, et emprès vous mettre et bailler nous mesme

Toutefois, ces faveurs presque prématurées de la maison d'Autriche jetaient l'inquiétude dans l'âme de la princesse d'Orange, qui craignait, non sans raison, qu'elles ne devinssent une cause de refroidissement ou de rupture avec celle de France. Dans sa sollicitude maternelle, elle eut voulu, à force de ménagements, tenir pour son fils la balance égale entre les deux couronnes. C'est dans ce but qu'en 1518 et au commencement de l'année 1519, elle partit avec Philibert pour Paris. Et dans ces deux voyages, le jeune gouverneur, qui n'avait pas encore reçu l'ordre espagnol de la Toison-d'Or, fut à la cour l'objet des plus flatteuses prévenances. Les comptes de sa maison nous le montrent, dans cette dernière circonstance, tantôt assis à la même table de jeu que la reine, tantôt suivant la cour à Saint-Germain-en-Laye, à Tours, à Amboise. Les joutes de cette dernière ville eurent un grand éclat et durèrent bien des jours. Philibert s'y distingua par son adresse dans tous les exercices du corps, comme

---

» le collier du dit ordre, et à ceste fin avons puis naguères escript » à nostre bon fils, le Roy catholique, de nous mander et envoyer » icelluy pour en après quant vous manderons venir et vous » transpourter vers nous. Et si d'adventure notre dit bon fils vous » avoit envoyé présenter le dit collier avant la réception de ces » présentes, ou en après vous le mandoit, que ne croyons, nous » désirons et vous requérons non le recevoir, ains le nous envoyer » en mandant un de vos serviteurs avec ; et par icelluy vous » signifierons les jour et lieu que entendons vous le délivrer pour » selon ce vous régler. A tant, très chier et féal cousin, Nostre » Seigneur soit garde de vous. Donné en nostre ville d'Ausbourg, » le IIIe jour de novembre, l'an XVcXVIII. » Signé : *Pro Rege*, Renner. Original. (*Arch. Chalon*, E, 1296-97 et suiv.)

par la magnificence de ses chevaux, de ses écuyers et de ses parures chevaleresques. Héritier des goûts de prodigalité de son père, il jetait l'argent à pleines mains avec l'étourderie d'un jeune homme, tellement que sa mère, prise au dépourvu et avec une bourse épuisée, fut alors obligée, pour suffire à ces dépenses, d'engager en secret un collier et un autre bijou de grande valeur (1).

Il ne songeait point à quitter ces fêtes enivrantes, quand arriva à la cour un émissaire de Charles-Quint, chargé d'instructions bien différentes et d'un style fort sévère (2). Offensé de ces allures toutes

---

(1) 1519 (*n. s.*), 16 *mars, à Saint-Germain-en-Loye.* — Acte par lequel Philibert de Chalon déclare avoir délivré à Claude de Troye, son receveur général en Bretagne, un COLLIER D'OR où sont enchâssés deux diamants, quatre rubis, vingt-trois perles mises en œuvre en huit platelettes d'or, les dits diamants aussi emplatelés d'or, le tout émaillé de noir en petits rondeaulx — plus une potence d'or en la quelle il y a cinq diamants, dont les trois sont en triangle, le quart en table et le cinquième en poincte. Pour sur icelles pièces faire un emprunt de 1,500 livres pour convertir à la dépense que faisoit présentement le dit prince à la cour de France. (*Arch. de la maison de Chalon*, E, 1301. — Voy. aussi Pièces justif. n° 1.)

(2) 1519, *mars* (n. s.), *Barcelone.* — Instruction signée de la main de Charles-Quint et rappelant qu'il a accordé le collier de la Toison-d'Or à Philibert de Chalon ;

Qu'il lui a accordé une pension de 4,000 fr. par an, et en oultre si honorable traictement qu'il n'eut cause de chercher autre service, sort ou parti ;

Qu'il lui a donné charge de gens d'armes, tous natifs du comté de Bourgongne ;

Qu'il le fera payer de 4,000 fr. dus sur sa pension d'une année expirée.

Le roi s'étonne des délais du prince à recevoir le collier dont s'honorent les rois, princes et archiducs. — Il lui a accordé un

françaises, le roi d'Espagne, dans un écrit plein d'amertume, rappelait au jeune comte les marques d'affection qu'il lui avait données, le peu de retour qu'elles rencontraient et l'étonnement que lui causait le retard presque dédaigneux de l'élu de la Toison-d'Or à recevoir les insignes d'un ordre dont s'honoraient les empereurs et les rois. La missive lui fixait nettement un délai extrême dans lequel il eût à se faire recevoir, et se terminait par l'injonction d'avoir à se rendre dans le comté de Bourgogne pour s'y occuper des soins de son gouvernement.

A ce coup de foudre inattendu, le jeune prince demeura atterré, il n'avait pas voulu offenser le roi d'Espagne qui, presque en même temps, était nommé empereur, élection destinée à produire de terribles guerres entre l'Allemagne et la France. Cet ordre précis ne comportait pas de nouveaux retards, Philibert obéit, et, sans prolonger son séjour à la cour de France, revint immédiatement en Bourgogne.

Pour faire trêve à ces tristesses dont sa mère était

---

délai depuis plus d'un an expiré, et le prince demande encore un plus long délai, ce que le roi ne trouve ni raisonnable ni honneste.

Cependant, par bénignité il consentira à attendre jusqu'à la Saint Jean-Baptiste, 1520. Il conclut que si le prince fait son devoir, selon qu'il en est tenu Sa Majesté entend le garder, soutenir, préserver, et défendre ses biens comme autres des vassaux.

Le roi désire que promptement il se tire au comté de Bourgogne dont il a le gouvernement pour entendre à la garde et seurté d'icelui, et de dresser ban et arrière ban de tous les nobles et autres. — Le roi lui enverra ses instructions. (*Arch. de la maison de Chalon.*)

la confidente intime, sans qu'il en parût rien au dehors, le jeune gouverneur de dix-sept ans s'occupa, pendant les derniers mois de l'année 1519, à préparer, soit dans la cour du château de Nozeroy, soit dans la plaine voisine, le magnifique tournoi dont l'histoire a conservé les curieux détails (1), et qui eut un si grand retentissement dans les deux Bourgognes. Pendant plusieurs jours, de splendides fêtes, plus belles encore que celles de l'année précédente, qui s'étaient données dans le même vallon, réunirent l'élite de la noblesse des pays bourguignons. A la lance, à l'épée, on vit les plus brillants faits d'armes; plus d'un guerrier renversé alla mesurer la terre. Les regards des dames, arbitres souveraines de la valeur et de l'adresse, animaient les combattants, et pour les vainqueurs doublaient le prix des couronnes. Cette époque est l'une des dernières et des plus remarquables de la chevalerie franc-comtoise.

L'année 1520 allait s'ouvrir, et pendant les jeux si animés où le jeune prince fut un des principaux tenants, son âme n'avait cessé d'être en proie à une agitation secrète. Il était poursuivi par la pensée du ressentiment de l'empereur offensé, et voyait approcher le dernier délai qui lui était marqué pour

(1) Voyez-en le récit dans Dunod, *Histoire du comté*, t. III.

On voit par l'inventaire de la maison de Chalon que, au mois de septembre 1519, pour les organiser, le prince acheta des marchandises d'une valeur de 10,382 fr., somme qui dépasserait de beaucoup celle de 100,000 fr. aujourd'hui. (*Inventaire Chalon*, article des *traités et donations*, n° 23.)

recevoir le collier de la Toison-d'Or. Les temps devenaient plus menaçants, et laissaient apercevoir à des signes certains que la guerre ne tarderait pas à éclater entre l'Espagne et la France. Sous le poids de sa perplexité, et après avoir pris les conseils de sa mère, le prince d'Orange se décida à quitter Nozeroy le 20 janvier 1520, accompagné des serviteurs de sa suite (1), et à prendre le chemin de l'Espagne pour y faire sa première visite à Charles-Quint, presque aussi jeune que lui. Car l'empereur n'avait que vingt ans. L'accueil fut gracieux et courtois, nulle allusion au passé. Philibert plut au roi d'Espagne par sa jeunesse, sa bonne mine, sa loyauté, sa modestie. Pressé d'enlever à la cause française un pareil appui, l'empereur le créa sur-le-champ capitaine de cinquante lances de ses ordonnances; et, faisant apporter le collier de la Toison-d'Or, il le lui attacha en l'embrassant. Philibert se retira de cette entrevue la joie dans le cœur, et, de son côté, Charles-Quint se hâta d'écrire à la princesse d'Orange pour lui exprimer combien il avait été heureux de voir son fils, qui lui appartenait désormais, et qu'il voulait, disait-il, avoir constamment près de lui (2).

---

(1) *Arch. Chalon*, carton E, 1287, c. 42.

(2) 1520, 3 *mai*. *Lettre de Charles-Quint à Philiberte de Luxembourg*. — « Ma cousine, je vous advise que suys esté joyeulx de la » venue de mon cousin le prince d'Orange vostre fils, et vous » mercye le plésir que m'avez faict de le m'avoir envoié. Je l'ay » trouvé plain de bon vouloir et de si bonne sorte que j'espère » recevoir de luy du bon service. Et pour commencer à luy dé-

L'empereur allait partir pour l'Angleterre où l'appelait un motif politique, et Philibert l'accompagna à la Corogne, port de l'Espagne occidentale. Avant de prendre la mer avec son souverain, il renvoya en Bourgogne une partie de ses serviteurs intimes (1); puis, songeant aux hasards des voyages et de la vie militaire qui allaient commencer pour lui, il voulut assurer, à tout événement, le sort de sa grande fortune; il la donna par testament (2) à son unique sœur Clauda de Chalon, mariée à Henri de Nassau, et à son jeune enfant du nom de René. Il ne soupçonnait guère que la jeune princesse mourrait l'année suivante (3). Arrivé en Angleterre, où

» monstrer l'affection que je luy porte, je luy ai donné mon ordre » de la Toyson-d'Or, et avec ce l'ay fait capitaine de cinquante » lances de mes ordonnances, et suis délibéré de le tousjours bien » traicter et le croistre en estat, honneurs et bien, comme son bon » roy et maistre. Je l'ai retenu pour m'accompagner en mon pas- » ser en Angleterre; et quand seray arrivé en mes pays de par » delà, je le envoieray vers vous soubs espoir que me le renvoierez » bientost, *afin que je l'aye continuellement près de moy*, priant » à tant Dieu, ma cousine, vous avoir en sa garde. Escript à la » Couroigne, le IIIe jour de may (1520). Signé CHARLES. » (*Arch. Chalon*, à la préf. du Doubs, E, 1296.)

(1) *Arch. Chalon*, E, 1287, c. 42.

(2) Nous possédons ce testament, daté à la Corogne, du 3 mai 1520. (Voy. *Inventaire de la maison de Chalon*, t. III, 12e cahier, p. 223.)

(3) Elle mourut hors de son pays, à Dust. — Le 2 mars 1521, (*n. s.*) Philibert accompagnait Clauda à Saint-Claude, probablement dans un pèlerinage de prières pour la santé de cette sœur bien-aimée. Elle était morte au mois de juillet 1521. Philiberte de Luxembourg donna un grand éclat au deuil de sa fille. Des draps noirs, destinés à habiller les pauvres, furent achetés alors à Dijon et dans les quartiers d'Orgelet et de Clerval (Clervaux); des

l'empereur ne séjourna que quatre jours, Philibert passa avec lui dans les Pays-Bas. De là il regagna la Bourgogne pour y revoir sa bonne mère qu'il venait de quitter pour la première fois. Son séjour à Nozeroy fut fort court, car il se vit immédiatement rappelé par l'empereur pour assister, comme les grands vassaux de l'empire et de l'Espagne, aux fêtes de son sacre qui eut lieu à Aix-la-Chapelle, avec un éclat extraordinaire (1).

Voilà quelles furent les dix-huit premières années de la vie du prince d'Orange, et par quelle série d'événements se formèrent, entre Charles-Quint et lui, ces premiers liens d'une affection qui ne se démentit jamais. Mais cette situation si brillante avait un autre aspect moins heureux. Cette union si étroite avec l'empereur, c'était, à n'en pouvoir douter, la rupture avec la France. Bientôt la guerre éclata entre les deux couronnes. Philibert y prit part ; sa principauté d'Orange fut confisquée par François Ier, comme ses terres situées en France. L'effort de l'armée française se porta sur la Navarre : pour la reprendre, Charles-Quint assiégea deux fois Fonta-

---

chantées faites à l'abbaye de Migette, des prières aux Carmes de Clervaux, chez les Frères Mineurs de Chalon, de Villefranche, de Lisle-sous-Montréal. (*Arch. Chalon. Généraux*, C, 43.) Un service funèbre fut alors célébré à Nozeroy. *Outre* 400 *écussons, il y en avait* 36 *autres grands. comprins les deux qu'estoient aux portes du chasteau et des Cordeliers.* (*Arch. Chalon. Généraux*, C, 110, E, 1287.)

(1) Voyez aux Pièces justificatives la lettre de l'empereur invitant Philibert à l'accompagner aux solennités de son sacre.

rabie. Philibert y déploya la plus brillante valeur; il fut blessé au second siége, mais sa blessure se guérit, et l'empereur réjouit le cœur de la princesse d'Orange en lui parlant de son fils et des hauts faits d'armes dont il avait été le témoin.

Animé par ces succès, heureux et rêvant de nouvelles campagnes, le prince se rendait, au mois de juillet 1524, en Italie, lorsque, passant à Villafranca, près de Nice, il tomba dans les mains des marins d'André Doria. Quoique le pays fût neutre, le prince fut considéré comme prisonnier de guerre, livré à la France et successivement enfermé dans les châteaux de Bourges et de Lusignan. Dans le premier, il fut soumis à un traitement barbare dont il se plaint dans ses lettres à sa mère (1). Mais ni dureté, ni douceur, ni promesse, ne put ébranler sa fidélité envers l'Espagne. Ces rigueurs calculées se prolongèrent, au château de Bourges, jusqu'à la bataille de Pavie, qui amena dans ce traitement un changement complet, François Ier, prisonnier de guerre, ayant lui-même besoin d'être ménagé. Du reste, soit à Bourges, soit à Lusignan, l'âme ardente du prince se pliait mal aux tristesses de la captivité, et

(1) « Madame, je suis arrivé en ce lieu de Lusignan, où j'ai » trouvé Monsr du Vigent, qui set de tant plus essayé à me faire » bon tretement que Gabriel de la Chastre (à Bourges) prenoit » plaisir à me le faire mauvais. » (*Lettre de Philibert à la princesse d'Orange*, 25 *avril* 1525.) — « Ma cousine..., je treuve le traic- » tement qu'on fait à mon cousin fort étrange et dur... » (*Lettre de Marguerite à la même*, 5 *mars* 1525.) (n. s.).

Voy. aux Pièces justif. les divers documents relatis à la captivité du prince.

Brantôme le peint dans sa prison l'oreille ouverte à tous les bruits, dans la douleur ou la joie, selon les revers ou les succès de ses persécuteurs, et charbonnant les murs de ces deux châteaux des sentiments divers et violents dont son âme était obsédée.

Cette longue détention dura dix-huit mois (1). Il fallut la bataille de Pavie, la captivité de François Ier et le traité de Madrid, où la délivrance du prince d'Orange fut stipulée par un article exprès pour le rendre à la liberté. Jusque-là, sa mère et l'archiduchesse Marguerite avaient inutilement imploré et fait intervenir toutes les puissances, l'Angleterre, les cantons suisses, l'empereur et le pape.

Il était libre enfin. Lorsque les portes de la prison de Lusignan s'ouvrirent, son premier besoin fut de revoir sa mère et sa patrie. Il revint dans le comté de Bourgogne. Le bruit de son retour se répandit au loin dans le pays, où les registres municipaux laissent partout apercevoir un spectacle touchant, celui de la joie universelle. Dans toutes les villes où entra le jeune gouverneur du comté, les habitants allèrent à cheval loin au-devant de lui (2), témoignant leur dévouement et leur affection avec un respect peu commun aujourd'hui, mais qui était complétement dans les habitudes de cette époque.

L'empereur venait de le nommer gouverneur des deux Bourgognes. Car, d'après le traité de Madrid,

(1) Voy. Pièces justif. sur la captivité du prince d'Orange, n° 3.
(2) Notamment à Dole et à Salins.

ces deux provinces allaient être réunies. Il n'entre pas dans le plan de ce récit de retracer comme François Ier éluda la clause de ce traité. Le duché ne fut point rendu à ses anciens maîtres. La neutralité qui régnait entre les deux Bourgognes et qui en faisait la mutuelle sécurité, ne permettait pas à Philibert de tenter la conquête du duché par la force, et, quoique une longue captivité n'eût fait qu'irriter sa passion pour la gloire militaire, il se vit condamné à une inaction fatale, tous les hauts emplois dans les armées de Charles-Quint étant alors occupés par des capitaines en renom.

Dans cette extrémité, le prince, impatient de repos, prend, après avoir consulté sa mère, une résolution subite, celle de quitter Nozeroy et son gouvernement de Bourgogne, pour aller servir en Italie comme simple volontaire. Cette résolution eut sur toute sa carrière une influence décisive. Il venait d'apprendre que Frondsberg, capitaine allemand dévoué à Charles-Quint, levait en Allemagne un corps de 14,000 hommes (1) pour les conduire en Italie et servir sous les ordres du connétable de Bourbon, transfuge de la cause française, à qui l'empereur avait donné, avec le duché de Milan, le commandement de l'armée impériale. Entraîné par

(1) « Toutes les tentatives faites en Allemagne pour envoyer » des secours en Italie avaient échoué à cause de l'indigence de » l'archiduc, et parce que l'empereur n'y avait point envoyé d'ar- » gent. » (Guichardin, III, 250.) Frondsberg n'en avait guère plus. De là l'origine des maux terribles qui ont frappé l'Italie dans ces guerres.

ses rêves de gloire, Philibert n'hésite plus et ne pense qu'à rejoindre Frondsberg.

Les journaux de ses campagnes, dont les pages vraiment intéressantes commencent précisément à cette époque (1), nous le montrent partant d'une course rapide à travers nos montagnes, suivi de quelques écuyers, et, de Nozeroy, s'avançant en droite ligne vers le nord par Saint-Gorgon, Saint-Hippolyte et Châtillon-sous-Maîche. Là, son cortége peu nombreux s'augmente de Melchior de Reynach, capitaine de ce dernier château, l'un de ses gentilshommes dévoués (2). Tous ensemble, à course de chevaux et sans perdre une journée, passent dans le comté de Ferrette, franchissent le Rhin à Brisac, entrent dans le duché de Bade, puis dans le Tyrol, arrivent à Inspruck et descendent par la vallée de Brenner et les gorges de Trente pour entrer en Italie par Vérone. Déjà ils avaient rejoint Frondsberg; le prince se séparant de son cortége de sûreté, et voulant n'avoir que le rang de simple volontaire, traverse, avec trois écuyers et sous un déguisement, les Etats vénitiens ennemis de l'Espagne. Il trouve enfin le connétable de Bourbon dans le Milanais. La

(1) Je n'ai pas, dans les Pièces justificatives de ce mémoire, imprimé, avec les autres journaux, ceux de son premier voyage en Espagne et de son court séjour en Angleterre, parce qu'ils sont beaucoup moins importants.

(2) Il était pensionnaire du prince d'Orange. (*Arch. Chalon*, E, 1287.)

guerre, complétement allumée dans ce pays contre la France, s'y poursuivait avec des incidents divers. Philibert voit Bourbon et lui dit qu'il vient se ranger sous ses ordres.

C'était, pour un noble cœur comme celui du jeune comte de Bourgogne, une bien grave détermination que celle d'adopter le drapeau d'un homme tel que Bourbon, si longtemps dévoué à la France, premier prince du sang, et alors armé contre sa patrie. A Tolède, le marquis de Villéma l'avait mieux jugé, lorsque, prié par l'empereur de loger le connétable dans son palais, il lui répondit : « Je n'ai » rien à refuser à Votre Majesté, mais elle ne sera » pas surprise si, lorsqu'il sera sorti de ma maison, » je la fais détruire jusque dans ses fondements, » parce qu'elle aura été souillée par la présence » d'un traitre. » Mais le prince d'Orange, entraîné par ses goûts belliqueux, ne partageait pas les répugnances du fier Castillan. Il ne voyait dans Bourbon que la victime de la vengeance d'une femme et le chef choisi par l'empereur pour commander l'armée d'Italie. Un mot qui n'est peut-être qu'une boutade de jeune homme sert à peindre son caractère. L'empereur lui demandait un jour « s'il serait capable de faire la faute de Bourbon, et d'abandonner son roi ? » Pour rien au monde, répondit Philibert, sauf pour un cas. — Lequel donc ? reprit l'empereur avec une grande surprise. — Pour quel cas ? pour un dépit (1).

---

(1) Interrogé par l'empereur Charles, pour quel prix il voudroit

Entre le connétable et le jeune comte, l'un âgé de trente-huit ans, l'autre de vingt-cinq, il y avait plus d'un trait de ressemblance; des deux côtés, caractère aimable, qualités brillantes, bravoure sans égale. Bientôt ils s'unirent d'une étroite amitié, et je vois par les journaux de campagne de Philibert, qu'à Pavie il était logé chez Bourbon, et que, dans le cours de cette guerre, plusieurs fois de mutuelles invitations les réunirent à la même table. Le jeune comte ne respirait que les aventures périlleuses, et les mêmes journaux nous font connaître que, dès le premier mois de son arrivée, il fut nommé capitaine d'avant-garde et général des chevau-légers.

Ce poste convenait à la bouillante valeur d'un jeune homme de vingt-cinq ans; mais avec sa dignité d'âme, cette rapide fortune ne put lui cacher longtemps à quels soldats il avait affaire. Jamais armée ne porta plus loin l'indiscipline brutale et l'insolence envers ses chefs. Les Allemands de Frondsberg étaient les plus féroces. Comme ce capitaine les avait enrôlés à un ducat par tête, une fois payé, et dépensé dès longtemps, ils vivaient sans solde, à leur guise, marquant leur passage par le pillage, l'incendie et des excès de toute nature, s'en prenant même, quand ils manquaient d'argent et de vivres, aux chefs qui les avaient trompés. Frondsberg et Bourbon leur avaient promis les ri-

---

faire la faute du duc de Bourbon, qui avoit quitté son roy : « Pour rien du monde, sire, sauf pour un despit. » (Gollut, *Paroles mémorables, etc.*, éd. de 1589.) Livre fort rare.

chesses de l'Italie (1); cette proie, ils l'exigeaient, et, comme elle tardait à venir, un jour, après de longs murmures, passant au dernier degré de la fureur, ils se jetèrent sur le quartier du connétable, demandant à grands cris de l'argent ou sa tête. Un de ses serviteurs fut massacré, et, pour ne pas être assassiné lui-même, Bourbon, sans un moment de retard, fut réduit à prendre la fuite et à se cacher.

Il y eut quelque chose de plus étonnant. Ces actes d'incroyable insolence demeurèrent impunis. La première faute du prince d'Orange avait été de servir sous Bourbon; la seconde, beaucoup plus grave, fut de ne pas se retirer, lui, soldat volontaire, de cette abominable armée.

Devenu l'esclave de ses soldats, le connétable, sous l'impulsion de cette force brutale, se décida à attaquer Rome, si renommée par les trésors de la catholicité et les palais des riches Romains. Le 5 mai, il était avec son armée dans les campagnes voisines; le 6, à la faveur d'un brouillard épais qui masquait son approche, il parvint avec ses troupes jusqu'au pied des murailles. Le pape Clément VII, de la maison des Médicis, y était enfermé, et Lorenzo de Ceré, que les papiers du prince d'Orange appelait Rence, avait été, à la dernière heure, chargé de la défense de cette capitale du monde chrétien. Au moment où l'assaut commençait, il y eut parmi les troupes de Bourbon un mouvement d'hésitation

(1) Guichardin, III, 250.

et de trouble; pour les entraîner, il arrache une échelle des mains d'un soldat, l'applique contre la muraille, monte, et tombe frappé à la cuisse d'un coup mortel. A ce moment, Philibert de Chalon était à côté de lui, tous deux au premier rang; pour prévenir le découragement des troupes, il fait jeter un manteau sur le corps du connétable et s'élance lui-même à la muraille (1).

Après un assaut de deux heures, les murs de Rome sont escaladés. Du Borgo, où les assaillants pénètrent, ils passent dans le Transtevère et entrent dans la ville par le pont Sixte, d'où ils se répandent partout comme un torrent débordé. Rome subit plus que les horreurs ordinaires d'une ville prise d'assaut; non-seulement meubles, or, argent, pierreries, mais ce que les hommes respectent, temples, autels, évêques, cardinaux, vierges consacrées à Dieu, tout fut en proie à une soldatesque effrénée. Les lansquenets allemands, luthériens, ennemis du pape, se signalèrent entre tous par leurs fureurs (2). Guichardin, présent sur les lieux, a décrit, avec son éloquence ordinaire, le sac de Rome qui épouvanta

---

(1) Du Bellay, éd. de 1786, p. 37.

(2) Robertson m'étonne quand, en décrivant ces événements, il porte la distraction jusqu'à dire : « Les peuples païens et barbares, les Huns, les Vandales, les Goths, n'avaient jamais pillé » Rome avec autant de cruauté que le firent alors les dévots sujets d'un monarque catholique. » (*Histoire de Charles-Quint*, 1771, IV, p. 154.) Cet historien oublie ce que dit Martin du Bellay de ces dévots sujets, *la plus part Allemands, surpassant les autres en férocité, presque tous protestants, par quoy grands ennemis du pape*. (*Mémoires* de Martin du Bellay, éd. de 1786, II, p. 38.)

chesses de l'Italie (1); cette proie, ils l'exigeaient, et, comme elle tardait à venir, un jour, après de longs murmures, passant au dernier degré de la fureur, ils se jetèrent sur le quartier du connétable, demandant à grands cris de l'argent ou sa tête. Un de ses serviteurs fut massacré, et, pour ne pas être assassiné lui-même, Bourbon, sans un moment de retard, fut réduit à prendre la fuite et à se cacher.

Il y eut quelque chose de plus étonnant. Ces actes d'incroyable insolence demeurèrent impunis. La première faute du prince d'Orange avait été de servir sous Bourbon; la seconde, beaucoup plus grave, fut de ne pas se retirer, lui, soldat volontaire, de cette abominable armée.

Devenu l'esclave de ses soldats, le connétable, sous l'impulsion de cette force brutale, se décida à attaquer Rome, si renommée par les trésors de la catholicité et les palais des riches Romains. Le 5 mai, il était avec son armée dans les campagnes voisines; le 6, à la faveur d'un brouillard épais qui masquait son approche, il parvint avec ses troupes jusqu'au pied des murailles. Le pape Clément VII, de la maison des Médicis, y était enfermé, et Lorenzo de Ceré, que les papiers du prince d'Orange appelait Rence, avait été, à la dernière heure, chargé de la défense de cette capitale du monde chrétien. Au moment où l'assaut commençait, il y eut parmi les troupes de Bourbon un mouvement d'hésitation

(1) Guichardin, III, 250.

et de trouble; pour les entraîner, il arrache une échelle des mains d'un soldat, l'applique contre la muraille, monte, et tombe frappé à la cuisse d'un coup mortel. A ce moment, Philibert de Chalon était à côté de lui, tous deux au premier rang; pour prévenir le découragement des troupes, il fait jeter un manteau sur le corps du connétable et s'élance lui-même à la muraille (1).

Après un assaut de deux heures, les murs de Rome sont escaladés. Du Borgo, où les assaillants pénètrent, ils passent dans le Transtevère et entrent dans la ville par le pont Sixte, d'où ils se répandent partout comme un torrent débordé. Rome subit plus que les horreurs ordinaires d'une ville prise d'assaut; non-seulement meubles, or, argent, pierreries, mais ce que les hommes respectent, temples, autels, évêques, cardinaux, vierges consacrées à Dieu, tout fut en proie à une soldatesque effrénée. Les lansquenets allemands, luthériens, ennemis du pape, se signalèrent entre tous par leurs fureurs (2). Guichardin, présent sur les lieux, a décrit, avec son éloquence ordinaire, le sac de Rome qui épouvanta

---

(1) Du Bellay, éd. de 1786, p. 37.

(2) Robertson m'étonne quand, en décrivant ces événements, il porte la distraction jusqu'à dire : « Les peuples païens et barbares, les Huns, les Vandales, les Goths, n'avaient jamais pillé » Rome avec autant de cruauté que le firent alors les dévots sujets d'un monarque catholique. » (*Histoire de Charles-Quint*, 1771, IV, p. 154.) Cet historien oublie ce que dit Martin du Bellay de ces dévots sujets, *la plus part Allemands, surpassant les autres en férocité, presque tous protestants, par quoy grands ennemis du pape.* (*Mémoires* de Martin du Bellay, éd. de 1786, II, p. 38.)

l'Europe, et est encore considéré comme l'un des actes les plus monstrueux du XVIe siècle.

Dès le premier jour de son entrée à Rome, le prince d'Orange logea au palais du cardinal Saint-Marc, soit qu'il lui eût été volontairement offert, ou que le prince l'occupât militairement. Ce palais, encore aujourd'hui connu, est situé dans l'une des rues qui débouche sur le Corso, non loin de l'église de la Minerve. Philibert de Chalon y entra suivi de ses gentilshommes, presque tous Franc-Comtois, dont nous donnons la liste à la fin de ce mémoire. Ils avaient rejoint le prince depuis l'ouverture de la campagne. Avec sa nature affectueuse, ce dernier vivait au milieu d'eux dans une sorte d'intimité. Ces Bourguignons ne le quittaient point, même sur les champs de bataille, et, comme il les aimait beaucoup, il en était profondément aimé.

Après Bourbon, à qui il fit faire des funérailles magnifiques (1), le jeune comte de Bourgogne était le premier de l'armée. Aussi, dans la confusion effroyable qui suivit la prise de Rome, les soldats, d'une voix unanime, déclarèrent qu'il aurait le commandement : fatal honneur pour ce général improvisé, impuissant témoin de dévastation qui se prolongèrent pendant deux mois. Brantôme, avec sa légèreté ordinaire, l'accuse d'y avoir donné les mains pour complaire à ses soldats. Mais Guichardin, ca-

(1) *Arch. de la maison de Chalon*, M, 132. Elles lui coûtèrent 500 écus d'or.

pitaine et historien grave, qui était alors à Rome, en juge tout autrement. Il dit sans hésiter que *les troupes n'obéissaient point aux ordres du prince d'Orange, qui n'avait que le titre éphémère de capitaine général* (1). Et, s'il fallait un témoignage plus décisif encore que celui de cet historien, attaché comme chef militaire au parti opposé à celui du prince, je le trouverais dans ce passage du journal de ses écuyers rédigé le jour même : *Le 2 juillet*, porte ce document, *le train de Mons*r *fut saccagé par les lansquenets au palais Saint-Marc* (2). Ainsi, le prince ne fut pas plus épargné que les Romains, et la violence de ces Allemands fut telle, que, ne pouvant compter sur aucune de ses troupes, il dut, ce jour-là même, sortir de Rome (3). Sa première étape, avant d'arriver à Sienne, fut chez Ascanio Colonne qui, l'année précédente, avait fait partie de ceux qui, à main armée, faisaient irruption dans Rome (4).

La vérité est donc aujourd'hui connue, grâce aux registres de campagne du prince d'Orange.

Dans cette grande phase des guerres d'Italie, la dévastation du camp de Bourbon ouvre la scène, le sac de Rome la continue, celui du quartier de Philibert de Chalon la termine (5).

---

(1) Guichardin, III, p. 304.

(2 et 3) Voy. le Journal de campagne du prince, *Pièces justificatives*, juillet 1527.

(4) Sur cette irruption, voy. Guichardin, III, p. 244.

(5) Aux amères accusations de François Ier sur le sac de Rome, l'empereur soutenait qu'il ne pouvait en répondre ; il en parlait en ces termes :

Je ne ferai point à la mémoire du prince d'Orange l'injure d'examiner si, dans ce riche butin, ses mains et celles des écuyers de sa maison demeurèrent pures du pillage. Ses journaux de campagne éloignent à cet égard tous les doutes (1), et j'ajoute qu'aucun historien ne l'a jamais accusé. A aucune époque, le prince n'eut moins d'argent à sa disposition, et, dans une lettre écrite quelques mois après à sa mère, il lui confie, en demandant pressamment une somme de 6,000 écus, qu'il vit depuis longtemps *de la miséricorde de Dieu* (2).

Et, s'il faut pénétrer plus avant dans la conscience du jeune comte, au milieu d'événements si étranges, je le ferai. Qu'on ne se représente point le prince

---

« Quant à ce que vous dites du pape, nul n'a plus de regret de » ce qui s'est passé que moy, et a esté sans mon sceu ni commandement; et ce que s'est fait a esté par gens désordonnés et sans » obéyssance à nulz de mes capitaines. » (*Réponse de l'empereur à la déclaration de guerre des rois de France et d'Angleterre*, dans l'*Apologie de Charles-Quint*. — *Mém.* Granvelle, V, p, 245-54)

« Il est tout notoire à chascung que, si Mr le duc de Bourbounois » et d'Auvergne (le connétable de Bourbon), lieutenant et capitaine général de Sa Majesté au dit exercite (armée impériale) eut » vescu quand Rome fut prinse, jamais les maux qui y furent » faicts ne fussent advenus... Mais après son trespas, le dit exercite demeura sans chief, ordre ne gouvernement. » (*Mémoires* » Granvelle, I, fo 89.)

(1) On y voit qu'après et pendant le pillage, les approvisionnements et fournitures de sa maison et de sa table furent, comme précédemment, faits et soldés chaque jour, sans changement d'aucune sorte; et si quelques articles provenant du sac de Rome furent achetés par ses écuyers pour sa table ou la leur, le journal en mentionne l'origine et le paiement. (Voy. aux *Pièces justificatives*, no V, 3 juin 1527.)

(2) Lettre de Philibert à sa mère, datée de Sienne, 8 nov 1527.)

d'Orange comme un de ces hommes de guerre qui, à la question d'honneur près, se résignent aux faits accomplis et assistent avec indifférence et, au besoin, le blasphème sur les lèvres, à la dévastation sacrilége des églises. Ses papiers intimes nous en offrent un portrait absolument opposé. Dans la vie des camps, il avait conservé les traditions de sa pieuse mère et était demeuré fidèle, non peut-être sans quelque mélange de faiblesse morale (1), aux pratiques de la foi chrétienne. Dans cette Rome profanée par ses soldats, comme dans le cours de ses campagnes, on le voit constamment demander à l'Eglise ses prières (2), et, un jour, pendant les fêtes de Noël, se faire conduire par un prêtre dans sept églises, pour y faire par piété ses stations successives (3).

Cependant, dès les premiers jours qui suivirent l'entrée des Allemands dans Rome, le pape effrayé, suivi de Rence de Céré, son impuissant défenseur, des cardinaux et de tous les ambassadeurs, s'était réfugié dans l'asile peu sûr du château Saint-Ange. Sans attendre les ordres de l'empereur, et considérant le souverain pontife comme un ennemi membre de la ligue, le prince d'Orange avait commencé le siége de cette forteresse. Il en dirigeait les approches quand, étant à découvert, il fut frappé à la tête d'un

---

(1) S'il faut en croire Brantôme et quelques indices tirés des Journaux de campagne du prince.

(2) Voy. ses Journaux de campagne, *passim*. Il fait dire dans un mois jusqu'à soixante-quinze messes.

(3) *Ibid.* Décembre 1527.

coup d'arquebuse. Guichardin, présent à Rome, a ignoré ce fait, qu'il ne mentionne pas dans son *Histoire des guerres d'Italie ;* mais Martin du Bellay l'a connu et rapporté (1), et j'en trouve la preuve et le récit dans le Journal de campagne déjà cité (2).

Sa blessure était grave et ses jours furent en danger. On voit par le même journal qu'il reçut tous les secours de l'art. Mais la plaie ne s'envenima pas malgré les chaleurs et la peste qui commençait à sévir dans Rome. Le 6 juin, le prince était assez rétabli pour entrer en négociation avec le pape, obligé de subir la loi du vainqueur (3). Le lendemain, il recevait au palais Saint-Marc Rence de Céré, qui vint, en suppliant et accompagné de sa femme, faire sa soumission à part (4).

Malgré la capitulation, Clément VII, qui ne pouvait payer la rançon de 400,000 ducats qui lui était imposée, sans préjudice d'autres conditions fort

---

(1) « Le prince d'Aurenge, faisant les approches pour battre le » chasteau, fut frappé d'un coup d'arquebouse à la teste, doet il » fut en dangier de mort. Mais pour cela ne laissa le siége se » continuer. » (*Mémoires* de Martin du Bellay, éd. citée, p. 39)

(2) Voy. ce registre sous la date du 29 mai 1527, aux Pièces justificatives.

(3 et 4) « Le pape Clément, désespéré de secours, capitula avec » le prince d'Aurenge. Par cette capitulation, lui et tous les car- » dinaux demeurèrent prisonniers entre les mains du dit prince. » Mais le seigneur Rence de Céré, le seigneur de Laugey et autres, » tenant le party du roy, ne voulurent accepter la dite capitula- » tion... Par quoy ils firent capitulation particulière. et par icelle » leur fut permis de s'en aller armes et bagages sauves. » (*Mém.* de Martin du Bellay, éd. citée, p. 39.) Sur les démarches de Rence de Céré près du prince, voyez Journal cité, juin 1527, aux Pièces justificatives.

onéreuses, demeura, avec les cardinaux, prisonnier au château Saint-Ange, où sa captivité se prolongea longtemps.

Cette main mise sur le pape, vicaire de Jésus-Christ, et cette longue détention étonna l'Europe. Charles-Quint n'osa l'approuver extérieurement, répondant toujours aux vives accusations dont il était l'objet, que tout s'était fait sans ses ordres. En signe de deuil, il suspendit même, selon quelques historiens, les fêtes du baptême de son fils Philippe II (1), et ordonna des prières publiques pour la délivrance du souverain pontife, comme si un seul mot de sa main n'eût pu le faire mettre immédiatement en liberté.

Cette duplicité alors et depuis n'a trompé personne. Au fond, l'empereur approuvait complètement ce qu'avait fait le prince d'Orange, et s'il en fallait une preuve de plus, je la trouverais dans les papiers secrets du prince. C'est une lettre qu'il recevait alors d'Henri de Nassau son beau-frère, qui, en qualité de premier chambellan, approchait le plus près de la personne de Charles-Quint. On y lit que, dans les conseils de l'empereur, après la prise de Rome et la mort de Bourbon, il a été délibéré quel serait à sa place le commandant général de l'armée impériale; que des promesses antérieures ont fait préférer le marquis de Montferrat, mais que le marquis est vieux, et que, si, lui Philibert, en est

(1) Robertson, *Histoire de Charles-Quint*, III, 317. — Guichardin dit au contraire que ces fêtes ne furent pas suspendues, III, 157.

seulement le lieutenant, il n'en aura pas moins la principale autorité (1).

Le pape était toujours prisonnier au château Saint-Ange. Depuis et pendant cette captivité, des perplexités cruelles se succédèrent dans le cœur du prince d'Orange. Nous avons raconté la dévastation du palais Saint-Marc où il logeait et sa retraite forcée devant la révolte de ses troupes ; la peste, devenue plus violente, s'étendit dans Rome et hors de Rome. Le prince en fut atteint à Sienne, où il s'était retiré ; plusieurs de ses serviteurs furent frappés autour de lui. Sa vie courut les plus grands dangers, et ses gens, au comble de l'effroi, furent obligés d'appeler précipitamment les médecins les plus habiles (2).

Il se remettait à peine de cette dangereuse maladie, quand il apprit la défection du duc de Ferrare, qui abandonna le parti de l'empereur pour s'attacher à celui de la ligue. Cet événement fixa le sort du prince d'Orange ; il n'y eut plus d'obstacle à ce qu'il fût généralissime de l'armée impériale en Italie. Cet honneur combla ses vœux, et l'ambition croissant avec les dignités dans son cœur de jeune homme, il voulut presque immédiatement y joindre celle de vice-roi de Naples, devenue vacante par la mort de Lannoy. C'est à sa demande que sa mère en écrivit à l'empereur (3). Mais ce vœu ne s'ac-

---

(1) Voy. la lettre d'Henri de Nassau aux Pièces justificatives.

(2) Voy. *Journaux de campagne*, juillet 1527. (Pièces justificatives nº V.)

(3) « Je ne sais si vous avez receu d'autres lettres que je ay

complit point alors, quoique la réponse qu'elle reçut fût pleine de courtoisie (1) ; cette vice-royauté devait être le prix de plus redoutables épreuves.

Le voilà généralissime de l'armée impériale. Mais cette armée, il fallait la faire sortir de Rome, où elle faisait depuis si longtemps le désespoir des Romains ; l'immense butin qu'elle y avait fait ne lui suffisait pas. Elle y vivait en telle licence que le marquis du Guast et le vice-roi de Naples, Hugues de Moncade, craignant pour leur vie, avaient été obligés d'abandonner cette capitale, et la peste qui avait même gagné le château Saint-Ange ne pouvait décider cette soldatesque à partir.

Cependant il devenait urgent de diriger ces troupes indomptables sur le royaume de Naples, qu'allait attaquer Lautrec, le plus renommé des généraux de François Ier, à la tête d'une puissante armée. Mais les soldats impériaux déclarèrent qu'ils ne marcheraient pas si l'arriéré de leur solde ne leur était payé (2). La rançon du pape, délivré enfin, après

---

» escriptes de la mort du visroy de Naples ; je crois que sy les » avez receues quares faytes les despeches il contenues, je saroys » voulontie le cy ou le non, par quoy par les premières me le » manderez sy vous plaist. » (Lettre déjà citée de Philibert à sa mère, datée de Sienne, 8 novembre 1527.)

(1) Voy. aux Pièces justificatives n° IV.

(2) Le prince écrit de Sienne à sa mère, le 8 novembre 1527 :

« ..... Bien vous veux advertir que j'attends une escorte que » doyt venir de Rome pour me venyr quérer. Et moy, estre là, » feray tout ce quy me sera possible de contenter l'armée. Ce que » je crois quy se fera, car il i a jà bon commencement, et, ce » fest, essayrons de recouvrer à l'empereur ce qu'il a perdu, ce » que j'espère quy se fera aisement ; car je sommes encore une » bonne armée. »

six mois de captivité, fit les frais de cette solde. Ils obéirent alors, et sur-le-champ le prince d'Orange entra dans le royaume de Naples pour le défendre.

Lautrec arrivait par la Romagne et la Marche d'Ancône; il approchait de plus en plus, et bientôt les deux armées se joignirent. Le général français voulait sur-le-champ livrer bataille; mais le plan du prince d'Orange était complétement opposé : c'était d'arrêter, de ralentir du moins la marche de l'ennemi, sans exposer ses troupes. Il y parvint par une stratégie fort habile et admirée des historiens (1); et ce n'est qu'après deux mois de petits combats que Lautrec, toujours harcelé, put arriver devant Naples. C'était le 29 avril 1528; il en commença immédiatement le blocus, plein d'espoir que le défaut d'argent, les mutineries intérieures et la famine allaient lui livrer la ville.

Les premiers événements de la guerre parurent justifier ces espérances; et, dans un combat naval, où l'on voit figurer plusieurs chevaliers franc-comtois (2), Hugues de Moncade, vice-roi de Naples, suc-

---

(1) « Cependant le prince amuse toujours l'armée françoise, et » feit semblant de combattre et livrer bataille, mais s'éloignant » tout à coup et se retirant en fuite et retraitte de loup, montroit » toujours les dents. Enfin, sans faire que quelques légières » pertes de ses gens, il gagne Naples, tout jeune capitaine et » quasi général sans barbe, à la barbe d'un des plus vieux routiers » et capitaines renommés de ce temps. » (Brantôme.)

(2) « Mourut Hugues de Moncade, vice-roi de Naples, et fut » fait prisonnier le marquis de Guast, *le seigneur de Ris* (Gerard » de Rye, seigneur de Balançon), *le beau Vauldrey...* » (*Mémoires* de Martin du Bellay, éd. citée, p. 92.)

comba les armes à la main ; l'élite de l'armée impériale y périt, et les vaisseaux qui purent échapper rentrèrent en désordre dans le port. Par cette défaite les assiégés, serrés de plus près, privés par la flotte ennemie que commandait Philippin Doria, des moyens de faire arriver les vivres du côté de la mer, semblaient dans une situation désespérée. Tous les yeux se tournèrent du côté du prince d'Orange, et à la place de Hugues de Moncade, capitaines et soldats, d'une voix unanime, le proclamèrent vice-roi de Naples. Il fallait de l'héroïsme pour accepter cette terrible mission. Les habitants de Naples avaient les impériaux en horreur (1); la garnison, composée de soldats de trois nations, c'est-à-dire d'Italiens, d'Espagnols et d'Allemands, semblait prête à en venir aux mains à l'intérieur (2). La peste et ses ravages s'accroissaient dans la ville, il n'y avait plus d'approvisionnement que pour un mois. A défaut de moulins, on ne mangeait que du blé, et les Allemands, sans solde, et bientôt sans vivres, recommençaient les murmures, préludes de leurs soulèvements (3). Les lettres d'un brigantin

---

(1) « ... Et luy (à l'empereur) sarai bien à dire les gens que j'ay » et la meschante voulonté qu'ont ses subjects en ce royaume. » (*Instr. de Philibert à Gérard de Rye, seigneur de Balançon*, portant sa réponse à l'empereur.) (*Mém.* Granvelle, I, 179-184)

(2) Voyez la même lettre.

(3) « Il n'était pas possible que Naples pût tenir longtemps » encore ; d'ailleurs la peste s'y faisait sentir cruellement ; et, » faute d'argent, on avait beaucoup de peine à contenir les Alle- » mands, qui se lassaient d'être amusés par de vaines espérances ;

saisi sur mer par les assiégeants, avait révélé à l'ennemi cet état de détresse, et Lautrec, altier, absolu, ne se flattait pas moins que d'avoir le prince d'Orange la corde au cou.

Mais Philibert n'était pas le même homme qu'à la mort de Bourbon ; et le temps n'était plus où il devait obéir à ses soldats, et non leur commander. Immédiatement après la bataille navale, il fait pendre l'un des capitaines des vaisseaux qui était arrivé en fuyant dans le port. Usant de l'ascendant qu'il avait pris sur ses troupes et de l'éloquence qui lui était naturelle, il calme et rassure les esprits, montrant une fermeté inébranlable, et répétant qu'il a nouvelles d'un prompt secours du côté de l'empereur. A défaut de la mer, c'est sa cavalerie légère qu'il charge de lui fournir des vivres par les convois qu'elle enlève sans cesse à l'ennemi. Y a-t-il des mutineries à l'intérieur, il ose faire saisir publiquement les rebelles (1), et quant aux capitaines qu'il appelle *les plus fougueux* (2), ceux sur lesquels ils ne pourraient faire acte de vigueur sans danger, il les gagne habilement, faisant briller à leurs yeux l'or et les *mercèdes,* comme il disait, qu'il leur promet au nom de l'empereur.

C'est ainsi que, patient, énergique, victorieux (3),

» il y en eut même plusieurs qui passèrent dans le camp de » Lautrec. » (Guichardin, III, 377.)

(1) Guichardin, loc. cit.

(2) Lettre déjà citée de Philibert à Charles-Quint.

(3) *Lettre de Marguerite à la princesse d'Orange :*

« ... Quant aux affaires d'Italie, quoy que les François en disent

il gagnait du temps et qu'il arrivait au jour où la fortune des armes fut entièrement changée. André Doria, dont les vaisseaux, sous la conduite de son neveu Philippin, faisaient la force des assiégeants du côté de la mer, trahit et abandonna la France; la force des impériaux augmenta successivement. A une heureuse sortie des assiégés se joignit le ravitaillement opéré par les vaisseaux de Doria. Les vivres, au contraire, manquèrent au camp de Lautrec qui sembla dès lors moins assiégeant qu'assiégé; la maladie fit périr les deux tiers de son armée, et lui-même y succomba.

Je n'applaudis point à ces événements, je les raconte; je sais qu'il s'agit des désastres de l'armée française.

Telle fut la fin de cette expédition de Naples, commencée sous de si brillants auspices. Philibert de Chalon, sortant alors de la ville assiégée, et sûr désormais de la victoire, poursuivit l'armée ennemie, força à capituler le marquis de Saluces, qui avait remplacé Lautrec, marcha de victoire en victoire, et reconquit à l'empereur tout le royaume de Naples, réalisant ainsi avec la plus parfaite précision ce que, six mois auparavant, il annonçait à sa mère.

» à leur avantaige, sy suis-je advertye qu'ils ont esté reboutés de » Naples par trois fois à l'adresse de mon dit cousin vostre fils, » qui est capitaine général, et y ont eu de la perte beaucoup et » se sont retirez. Et est le Sr de Lautrec bien malade ou mort. » et le Sr de Brunswich avec le Sr Antoine de Luyne, marchent » tousjours avant en assisteurs de l'armée de l'empereur .... De » Malines, le XXIII de juin, a° XXVIII. Signé MARGUERITE. » Original. (*Arch. Chalon*, E, 1296.)

Il mit le comble à tant de gloire en semblant lui-même l'ignorer. Dans le cours de cette conquête, l'empereur lui avait écrit, offrant de prendre la mer, malgré la crainte des vents contraires et la saison avancée, pour l'aider (ce sont ses termes) à jeter les ennemis hors du royaume de Naples (1). Cette dépêche, fort secrète, écrite de la propre main de l'empereur, devait, en cas de nécessité, être jetée à la mer; un émissaire sûr en était porteur : c'était un Franc-Comtois, Gérard de Rye, seigneur de Balançon, l'un des prisonniers du combat naval de Naples, rendu à la liberté par Doria (2). La réponse du prince d'Orange est un chef-d'œuvre de modestie. Il indique ses vues avec la plus grande réserve, et comprend à peine que, pour lui, un pareil souverain veuille hasarder sa personne, et surtout lui fasse cette grâce de consulter une si jeune tête, qui n'est guère celle d'un Aristote (3). Dans cette lettre, qui est longue, il n'est qu'une chose qu'il oublie, ce sont ses périls et ses services (4).

---

(1) Voy. la lettre de l'empereur dans les *Papiers d'Etat* du card. de Granvelle, I, 430, s.

(2) Ainsi que Jean de Vaudrey, appelé *le beau Vaudrey*.

(3) « ... M'a semblé que si jeune teste que la mienne ne devoyt » seul respondre en cas si grand..... Car quant à la sagesse je » crois que l'empereur ne m'a jamais tenu pour un Aristote. » (*Lettre de Philibert à Charles-Quint*, sans date, mais postérieure au mois de septembre 1528.) (*Mémoires* Granvelle, I, p. 179-184.)

(4) Je crois devoir donner quelques extraits de cette dépêche que nous ont conservée les manuscrits Granvelle (I, 179-184), et qui est la plus remarquable des lettres, d'ailleurs peu nombreuses, que nous possédons du prince d'Orange.

L'empereur ne mit point de bornes à sa reconnaissance; frappé de tout ce qu'avait fait le prince d'Orange, et lui laissant en quelque sorte le choix parmi toutes ses conquêtes, il lui donna, par lettres impériales, avec la vice-royauté de Naples, le comté de Venafre, le duché de Gravina, la seigneurie de Matéra et la principauté de Melphes, sans compter d'autres terres importantes (1).

« ..... L'empereur peut estre asseuré que le nom de sa personne » luy vaudra X mille hommes, et que beaucoup de gens qui ne » savent quelz ils doibvent estre, bons ou mauvais, faudra » adoncques quy demonstrent le dedans.

» Touteffois il y a beaucoup de dangiers tant d'advanture de » guerre que faute d'argent, peut venir quelque mutinerie, et » d'icelle sourdre quelques revers, pareillement faute de vivres. » La nececyté est extresme en toute l'Italie universelle. Pareille- » ment n'est raison que sa personne s'adventure comme moy ou » aultre feroit: et, là où je pourrois attendre le temps à une nécé- » cyté à mon honneur et par rayson, à luy seroit honteux de s'ar- » rester pour nul destourbier d'ennemy, j'appelle de force; car » il faut que la sienne soit si grande, qu'elle passe sur le corps à » tous aultres que se mestront au devant.

» Le supplierez me vouloir pardonner, si je m'advanture, » comme son serviteur bien humble, le supplier de vouloir bien » y penser à deux fois.....

» J'ai commencé, avec l'ayde de Dieu, à accorder son armée, » et il n'y aura desaccord avec les piétons allemands et espagnols, » et suys après pour faire le semblable avec les hommes d'armes, » chevaulx-légers et italiens, pour parachever de mestre le tout » en obéissance. Il pourra voir la grande somme qu'il monte, la » quelle, ores qu'elle est grande, ne pensay jamais y pouvoir » venir, et n'a esté sans force mercède à tous les cappitaines..... » Et luy supplierés que *ne s'ébaïsse s'il y en voit de bien fougueux*. » J'ay esté contrainct de donner à tous, ou je ne fusse jamais » venu à bout de l'appointement dict. »

(1) « L'empereur ayant reçu la nouvelle des heureuses victoires » du prince au royaume de Naples, nonobstant les rebellions des » seigneurs tenant le party de France, lui escripvit que des biens

Durant cette guerre, qui forme la plus grande page de l'histoire de Philibert de Chalon, et dans ce séjour de Naples, il ne cessa de se montrer somptueux, magnifique. L'empereur lui envoya, par Gérard de Rye, 100,000 ducats pour payer l'armée. Guichardin reproche même au prince des exactions qui auraient entraîné la mort de plusieurs personnages du plus haut rang (1) : accusation dont aucun papier de ses archives ne me permet d'apprécier la valeur (2).

En 1529, la paix de Cambrai vint mettre un terme aux exploits du prince en Italie. Il stationnait avec ses troupes dans l'Abruzze, au nord du royaume de Naples, quand on vint lui annoncer (3) que l'empereur l'avait désigné pour faire le siége de Florence. Les habitants de cette ville, la seule qui fut exceptée de la paix, avaient profité des malheurs et de la captivité du pape pour renverser la domination des Médicis, saccager leurs biens, les exiler et

---

» des rebelles il eust à faire recompense à ceulx de sa compa-
» gnie qu'il cognoistroit avoir mérité ; et que, du surplus, si
» quelque chose luy estoit agréable, mesme du duché de Gravine,
» principaulté de Melfe, comté de Venafre et Matera, qu'il luy en
» faisoit don et quand il luy plairoit, luy en délivreroit lettres
» patentes.» (*Arch. de la maison de Chalon.* Titres généraux, M. 95.)

(1) Guichardin, III, p. 402.

(2) On trouve dans le carton E, 1296 des *Archives Chalon*, une lettre en chiffres de Philibert à sa mère, sous la date du 4 avril 1529. Elle peut être fort curieuse. Mais ce chiffre ne m'est pas connu.

(3) Pour exécuter cette entreprinse, l'empereur ordonna au prince d'Aurenge lui mandant de se retirer de l'Abruzze où séjournait son armée. (Martin du Bellay, p. 132.)

établir à Florence le pouvoir populaire. A cet ordre, Philibert obéit sans tarder. Sur la demande de Clément VII, il vint à Rome le 1er juillet 1529, et concerta avec lui l'attaque contre Florence. Le pape lui fournit trois canons et quelques pièces d'artillerie du château Saint-Ange (1). Alors, le prince rassemblant son armée, la conduisit devant Florence, dont il commença le siége. Ce siége, décrit par les historiens, dura neuf mois. La ville, cernée de plus près et réduite à l'extrémité malgré son implacable résistance, allait succomber enfin, quand le prince d'Orange apprend que, pour la délivrer, et de concert avec ses habitants, arrive un capitaine florentin détaché au dehors, Ferruchi, que les journaux du prince appellent Ferruche. Il approchait par les montagnes de Pistoie avec des troupes rassemblées à Pise. Sur-le-champ, pour un temps fort court, le prince abandonne le siége, et s'avance à travers les montagnes. Emporté à la vue de l'ennemi par son impétuosité ordinaire, il se précipite à sa rencontre, et, marchant au premier rang, tombe frappé de deux coups d'arquebuse (2). Il était mort; mais on peut dire qu'il demeura comme enseveli dans son triomphe, car rien n'arrêta l'élan de ses

(1) Guichardin, III, 426.

(2) Gollut (*Mém.*, anc. éd., p. 1051) dit « qu'il fut tué pendant qu'il combattoit avec l'estoc un chevalier gascon, qui s'aidoit d'une masse. » Ce doit être une tradition de notre pays, plusieurs Franc-Comtois estant sur ce champ de bataille. — Les titres de sa maison appellent *Cavoignago* le lieu où le prince fut *frappé* (*Arch. de Chalon*, M. 132.)

troupes victorieuses, et, sept jours après, Florence ouvrait ses portes à l'armée impériale (1).

Ses écuyers au désespoir avaient recueilli son corps sur le champ de bataille, et enfermé son cœur dans une boîte de plomb.

Je renonce à décrire la douleur de ces serviteurs dévoués, presque tous Franc-Comtois (2), surtout celle de sa mère que la gloire de son fils consolait seule d'une séparation de quatre années, et qui, dans une lettre écrite alors au chancelier Perrenot, s'appelle la plus éplorée des mères (3). On ramena le corps à Lons-le-Saunier, ville qui avait été le berceau du prince, et qui devait être sa dernière demeure. La pompe de ses funérailles égala celle des rois, et dans le cortége, parmi les trophées de ses victoires, parurent cent trente-huit drapeaux enlevés à l'ennemi, et le grand étendard du peuple romain.

On voit encore à Nozeroy les ruines du château où il passa sa jeunesse et dont un dessin du XVIe siècle nous a conservé l'image tel qu'il était alors ;

---

(1) Montluc ne se consolait pas de n'avoir pas assisté à cette grande journée de la mort du prince d'Orange. (*Mém.* de Montluc, p. 65.)

(2) Voyez-en la liste à la fin des Pièces justificatives.

(3) Elle lui écrit comme *autant désolée que poure mère sauroit estre de la très grande et doloureuse deffortune du trespas de son fils.*— « Elle voit la désolation de ses vassaux et l'apparente ruyne » de cette maison. Elle envoye des serviteurs à l'empereur, et re- » commande à M. de Granvelle de favoriser ce qu'ils doivent dire » pour empêcher cette ruine. (Lettre datée de Nozeroy, 19 août » 1530.) » (*Arch. Chalon*, E, 1296.)

on remarque dans la plaine voisine quelques traces du lieu de son dernier tournoi. Nous possédons son portrait, celui de son père, quelques lettres signées de sa main et partie des journaux de ses campagnes. Ces journaux, rédigés sur place par ses écuyers, nous initient aux habitudes intimes du prince, même à ses jeux favoris qui le délassaient de la vie des camps, à sa magnificence, à la richesse de ses costumes somptueux, à sa prodigalité généreuse. En fait d'argent, il ne calculait rien, et avec de grands revenus, il eut toujours et laissa des dettes (1). On y aperçoit aussi que sa constitution n'était pas robuste ; mais chez lui la nature était dominée par la puissance de la volonté ; il supportait le froid, le chaud, la soif, la souffrance aiguë ; et c'est dans la cruelle atteinte d'une attaque de goutte que, le pied enveloppé dans un chapeau de velours, il marche à son dernier combat (2). Il se plaisait à dire qu'avec une armée de 30,000 fantassins et 4,000 cavaliers bourguignons, il passerait par le milieu des royaumes (3). Dans les conseils, il possédait le calme, la décision, l'énergie ; mais si sa valeur était sans égale, il ne la maîtrisait pas assez sur les champs de bataille, il courait au péril, et nul prince de sa race n'a porté plus loin que lui la furie fran-

---

(1) Dans une lettre du 19 août 1530, adressée par Philiberte de Luxembourg à la Corte regia de Naples, elle parle des *grandes dettes* laissées par son fils.

(2) Voyez ses Journaux de campagne, août 1530.

(3) Gollut, *Paroles mémorables*, 1589.

çaise. Aux qualités de l'homme de guerre qui étonnent et qu'on admire, il joignait la grâce aimable qui séduit, et la bonté qui subjugue. « C'était, dit » Brantôme, le prince du monde le plus libéral et » le plus affable, et pour ce, fort aimé d'un chascun, » fort pleuré et regretté de ceux de l'armée, tant des » Espagnols que des Allemands. » Le nom de Philibert de Chalon vécut longtemps dans le souvenir des hommes du Jura; quand, depuis l'Italie, son corps fut ramené en Bourgogne, il s'éleva un long cri de douleur dans ces montagnes, berceau de son enfance; bien des larmes coulèrent sur le passage de celui qu'après sa mort ils appelaient encore leur *tant bon Seigneur*, et la requête des montagnards du val de Miéges demandant à sa mère que le corps du prince fût déposé dans l'une de leurs églises, *pour soulager leurs grosses douleurs* (1), est la plus simple, la plus éloquente des oraisons funèbres du dernier rejeton des comtes de Bourgogne.

---

(1) Voy. cette requête au Pièces justificatives n° VII.

PIÈCES JUSTIFICATIVES.

N° I.

Relations de Philibert de Chalon et de sa mère avec la cour de France.

1507 (*n. s.*), février.

Dépense de Madame (la princesse d'Orange), pour le voyage qu'elle a fait de Nozeroy à Lons-le-Saunier à mener Mademoiselle (Clauda de Chalon), qui s'en aloit en France devers la reine, depuis le 12 au 19 du dit mois.

(*Arch. de la maison de Chalon*, 2e vol. de l'*Inventaire*, C, 62.)

1507, 13 novembre.

Lettre de Louis XII en faveur de Philiberte de Luxembourg sa nièce et du prince d'Orange. Le roi consent, pour obvier aux dommages qu'ils pourroient éprouver par suite des guerres qui surgiroient dans le comté de Bourgongne, que toutes les villes, places et chasteaux qu'ils y possèdent, et leurs seigneuries, demeurent à l'état de neutralité.

(*Ibid. Papiers de guerre*, n° 65.)

1508, 17 juillet.

Lettres originales de Louis XII adressées à ses gens, tant du Parlement que de la Chambre de Comptes de Dijon, contenant que, à la requête de sa très chiere et amée nièce la princesse d'Orange, et en faveur d'elle et de ses neveu et nièce, enfants mineurs dont elle a le bail, il consent que le duché de Bourgongne et les ressorts d'Auxonne et Saint-Laurent se fournissent pendant trois ans de sel à Salins.

(*Titres épars à la préfecture du Doubs.*)

1511, août et septembre.

250 escus au soleil pour emploier à la dépense que Madame (Philiberte) a fait devers la royne au lieu de Lyon ès mois d'août et de septembre 1511.

(*Ibid., Comptes généraux*, C, 21. Nouv. classification.)

1511, 14 novembre.

Lettres du roy remettant à Philibert de Chalon tous les biens assis en France qui avoient appartenu à feu Thiébaud de Chalon, eschus au roy par droit d'aubaine.

(*Ibid. Cahiers d'Inv. Chalon*, J, 41.)

1515, 23 avril, à Paris.

Traité de mariage entre Henri, comte de Nassau, et Clauda de Chalon, fille de Jean de Chalon et de Philiberte de Luxembourg, passé à Paris en présence du roy de France. 100,000 fr. de dot sont promis à la future pour tous droits de succession.

(*Ibid. Inventaire Chalon*, t. III, cahier 12, n° 79.)

Le roi de France confirme ce traité le 24 avril, et promet 100,000 fr. six ans après le mariage.

(*Ibid.*, n° 83.)

1518.

Philibert fait un premier voyage à Amboise *pour les jouttes qui eurent lieu au mois de mai* 1518. Il y conduit neuf hommes d'armes et y dépense 6,622 fr., rien que pour ses accoustrements de joutes et de tournois. Draps de soye, d'argent et d'or, achetés près de marchands de Lyon.

Pour se rendre en France vers le roi et la reyne, il partit de Bletterans le 10 janvier 1518 (*n. s.*); il était à Amboise dès le mois de janvier, il y séjourna en janvier, mars, avril et mai, et ne fut de retour que le 2 juin de la même année.

En tout, sa dépense fut de plus de 16,000 fr.

(*Arch. Chalon.* Généraux, C, 35 de la nouv. classific.)

Le second voyage du prince en France, dans l'année 1519, a laissé plus de traces que le précédent; je les trouve dans le compte des dépenses de l'argentier de la maison, où se remarquent les détails suivants :

Compte de dépenses de Pierre de Loisy, argentier de Madame la princesse et de Monseigneur son fils, au voyage qu'ils ont fait en France devers le roy et la reyne estant lors à Paris, du 29 décembre 1518, qu'ils partirent de Nozeroy, jusques au 11 du mois de mai 1519, que Monsr arriva à Bletterans.

Ils sont à Paris en février et mars, et même depuis janvier, d'après une quittance du 23 de ce mois. (2e vol. de l'*Inv. Chalon,* Q. n° 170.)

A Paris a esté presté la somme de 1,550 fr. par un marchand, sur un collier que Madame a baillé, au quel sont plusieurs pierreries, diamants, rubis et perles.

Puis on voit le prince et sa mère à Tours.

Quatre escus à deux médecins qui ont visité Madame pendant sa maladie.

Aux veneurs et faulconiers de Monsr.

A l'hôtesse de Tours pour la belle chière de sept jours que Monsr y a esté logé.

Le 22 mars, à Monsr pour jouer avec la reyne.

Le 25 mars, trois escus d'or pour porter à l'église des Carmes de Tours, pour le pardon qui y estoit pour Madame.

Au mois de mars, la princesse partit de Paris, et M. le prince y demeura vers le roy et à Saint-Germain-en-Laye.

(*Arch. Chalon.* Carton E, 1295. C. 159 de la nouv. classific.)

N° II.

Relations de Philibert de Chalon et de sa mère avec la maison d'Autriche, lettres, donations, traités, etc.

Nous avons montré dans notre texte et dans les pièces qui l'accompagnent, de quels honneurs presque prématurés la maison d'Autriche avait entouré le prince d'Orange dès l'âge de quinze ans, les lettres si flatteuses qu'elle lui a adressées ainsi qu'à sa mère, les emplois éclatants dont elle l'a revêtu : les pièces qui suivent sont destinées à prendre place dans cet ensemble et à le compléter. Les plus importantes prouvent que, en l'absence de son fils, Philiberte de Luxembourg a rempli l'emploi de gouverneur de Bourgogne.

1510, 12 octobre, Colmar.

Maximilien accorde à Philibert de Chalon (alors âgé de huit ans), une pension de 2,000 fr. à raison des bons services de son père.

(*Inv. Chalon*, III, cahier 18, n° 521.)

1513.

Lettres patentes du même empereur, par lesquelles, à la requête de la princesse d'Orange, il donne licence à quarante gentilshommes qu'elle voudra choisir au comté de Bourgongne, de la servir à la défense de ses places, sans qu'ils soient tenus au ban et à l'arrière-ban, pendant le dit service.

(*Inv. Chalon*. J, 33.)

1517, 20 août, Midelbourg.

Lettre de l'archiduchesse Marguerite accordant à Phi-

liberte de Luxembourg la pension annuelle de 1,000 fr. pour ses bons et loyaux services à *l'adresse et conduite des affaires qui sont survenues dans nostre comté de Bourgongne durant nostre absence, et pour luy aider à supporter les frais d'assister, conseiller et adresser nostre chier et très amé cousin gouverneur et lieutenant général de nostre comté de Bourgongne*. le prince d'Orange son fils, tant et si longuement qu'il nous plaira .. Original. Signé MARGUERITE, et plus bas DESBARRES, et sur le replis Laurent DE GORREVOD.

(La pièce existe. V. *Inv. Chalon*, III, cahier 18. nº 53.)

Sans date (1517).

Philibert ayant été nommé gouverneur du comté, sa mère lui envoye Claude de Montrichard son maître d'hôtel, avec des instructions. Elle demande que, à l'exemple de ce qui se passait souvent sous les ducs, son fils soit à la fois gouverneur et maréchal de Bourgogne,— et que, s'il est question de lui donner un lieutenant, ce soit M. de Montboillon (1), mais qu'en rien il ne consente à ce qu'on lui donne le bailly d'Amont; ajoutant que, s'il n'est pas question de lui donner un lieutenant, il n'en parle pas lui-même. (*Arch. Chalon.* M, 146.)

Malgré cette demande, Philibert n'obtint point d'être à la fois gouverneur et maréchal de Bourgogne. Le maréchalat fut laissé à Guillaume de Vergy. Mais le prince n'eut pas de lieutenant dans sa charge de gouverneur. Pendant son absence si fréquente et par une exception unique, Philiberte de Luxembourg le remplaça. Une délibération municipale de Besançon (9 novembre 1525, fº 54 du registre de la ville) l'appelle *gouvernante du pays*. Dans les questions de neutralité, même de guerre, elle agit à ce titre; elle en a toute l'autorité. Le 7 avril

(1) Le célèbre Simon de Quingey, le même que Louis XI avait, dans ses guerres contre la Bourgogne, fait prisonnier et enfermé dans une cage de fer.

1524, Marguerite, la remerciant de ses services, la prie de *continuer à avoir le pays et affaires d'icelluy recommandez,* ayant en elle *entière confiance.* (*Arch. Chalon,* E, 1290.) — A l'occasion de l'invasion des paysans luthériens en Franche-Comté, le Parlement lui écrit le 2 mai 1525, que l'*affaire est de grosse importance et pire conséquence, requerant célérité,* et ajoute : *En l'absence de Monsr votre fils, vous appartient l'autorité de pourveoir à telz affaires.* — Les gouverneurs la considèrent tellement comme ayant la direction de cette guerre qu'ils lui écrivent : *Madame, s'il advient que les nobles soient mandez pour aller sur les champs, nous vous supplions tenir exempts et en surséance ceulx de la dite cité, que sont au nombre de dix seulement. Des quels, six sont des principalz du conseil de la dite cité, et nous les laisser pour donner ordre, provision et deffense à icelle.* (*Arch. Chalon.* E, 1335.) Le pays porte à un tel point sa déférence à l'égard de la mère de Philibert de Chalon que, pour délibérer avec elle sur de hautes questions d'intérêt public, les Etats, y compris l'évêque de Genève et le président du Parlement, se réunissent au château de Nozeroy. (*Papiers des Etats,* L, 147, à la préf. du Doubs.) Voyez aussi, sur cette autorité extraordinaire de la princesse, une lettre du cardinal de Granvelle à Bellefontaine, 11 mai 1580. (*Correspondance de Bellefontaine,* I, 202, à la bibliothèque de Besançon.)

Lettre de Charles-Quint, convoquant le prince d'Orange aux cérémonies de son sacre.

1520, 3 août. Gand.

Mon cousin, j'ay mandé les électeurs et aultres princes du Saint-Empire, eulx trouver et assembler en la ville d'Ayz au jour de Saint-Michiel prochain venant, pour procéder et entendre au faict de mon sacre et coronation comme roy des Romains, ainsy que l'on a accoustumé faire en tel cas. Et pour ce que j'entends que mes prédécesseurs roys des Romains, pour semblable acte,

ont accoustumé de aller et faire leur voyaige au dit lieu d'Ayz en armes, bien et honorablement accompaignez de leurs parents, féaulx et serviteurs, et que (je) désire en ensuyr les traces de mes dits prédécesseurs, j'ay advisé de requérir vous et aultres mes féaulx serviteurs m'accompaigner en l'estat que dessus en mon dit prochain voyaige d'Ayz, et que chascun face habiller ses gens et serviteurs incontinent, préparer et faire monter, armer, et tenir prests vos gens et serviteurs le plus honnestement que pourrez pour m'accompaigner au dit voyaige. Et que pour ce faire serez devers moy, en l'estat que dessus, quelque part que je seray, le xxe jour du mois prochain. A tant, mon cousin, nostre Seigneur soit garde de vous. Escript à Gand le m^e^ jour d'aoust (1520). Original. Signé CHARLES, et plus bas HANNETON.

(*Arch. Chalon*, carton E, 1296.)

1521, 17 avril.

Lettres de l'empereur accordant au prince d'Orange les terres et seigneuries appartenant à la dame de Vendôme, au comté d'Artois, et la seigneurie de Rainbaucourt, appartenant au seigneur d'Hasnierres, près de Douay, échues et commises à l'empereur,

En considération de ce que le roy de France avait fait saisir les terres et seigneuries appartenant au dit Philibert en France.

(*Inv. Chalon*, t. III, traités, donations, n° 136.)

Lettres de l'empereur Charles-Quint, empereur et roy d'Espagne.

1522, 1er septembre, à Valladolid.

« Considérés les bons et agréables services que nostre dit cousin le prince d'Orange nous a de longtemps faits, tant en la garde, adresse et gouvernement de nostre comté de Bourgogne, comme en tous nos voyages d'Espagne, Engleterre et Allemaigne à l'entour de nostre personne, fait encore présentement et espérons que faire doye en temps advenir de bien en mieux..., avons de

nouveau à icelluy nostre cousin ordonné et octroyé la somme de huit mille livres, du prix de quarante gros de nostre monnoye de Flandres la livre, de pension, etc. »

(*Arch. Chalon.* Titres Chalon. Généraux, n° 56.)

Lettre de l'empereur Charles-Quint au profit de Philiberte de Luxembourg, pendant la détention de son fils.

1524, 8 décembre, Bruxelles.

« Comme dès le commencement de cette guerre d'entre nous et le roy de France, pour récompenser nostre très chier et féal cousin messire Philibert de Chalon de la principauté d'Orange, des terres et seigneuries de Lambale, Montcontour, des ports et autres d'entre Coyenon et Encrenon assis en Bretaigne, des seigneuries d'Orpierre, Tréclus, Montvoisin et la partie de Novesan gisans en Dauphiné, les quels et autres biens de grande valeur et estimacion, appartenant à nostre dit cousin, le roy de France a donné à tel que bon lui a semblé, nous avons donné à nostre dit cousin le comté de S. Pol et la terre et seigneurie d'Oisy à nous écheus et appartenant par le droit de la guerre; au moyen de ce que ceulx aux quels appartiennent icelles seigneries tiennent la partie de la France à nous contraire. Des quelles terres et seigneuries gysans en frontière partie a esté brullée et les bois d'icelles abattus et gastés, et grant partie du surplus pillée par les gens de guerre des deux parties et le surplus qui est de petite valeur est difficile à recouvrer. »

(L'empereur considérant ces difficultés et celle d'avoir procuration de Philibert de Chalon *alors en prison étroite* donné la jouissance de ces terres à Philiberte.)

(*Arch. Chalon*, F, 13.)

Instructions signées de Philibert de Chalon pour Jean Bontemps, son secrétaire, et autres allant de sa part vers l'empereur.

1526, 20 mai, à Salins.

La principauté d'Orange étoit indépendante du Dau-

phiné et Parlement de Grenoble, jusqu'à ce que messire Guillaume de Chalon devenu prisonnier du roy Louis XI (en 1475) en vendit la souveraineté au roy pour 40,000 fr. qu'il confessa avoir receu et employé au paiement de la rançon d'icelle prison.

Louis XI soumit la ville d'Orange au Parlement de Grenoble. Mais le roi Louis XII reconnut que cette vente estoit l'effet de la contrainte, et remit la dite principauté en tel estat qu'elle estoit auparavant, réputant le dit fait non advenu ; les avocats et procureurs fiscaux mettant opposition à l'enterrinement de ces lettres, le dit roy en dépescha d'autres; et par ces dernières, données à Motilz-les-Tour, le 28 novembre 1500, il déclara estre amplement informé des causes proposées par les dits avocats et procureurs, et confessa estre remboursé des 40,000 escus, ordonnant aux dits officiers de faire jouir le prince d'Orange de l'effet des dites lettres. Depuis, la princesse mère tutrix et son fils ont joui pleinement de la souveraineté d'Orange, jusqu'à ce que, peu de temps avant le commencement de la dernière guerre, le roy à présent régnant, en vertu de certain mandement général, fit saisir et réduire à la cour du Parlement de Grenoble la dite souveraineté, et ses officiers ostèrent les armes du dit prince, qu'estoient sur les portes de la cité d'Orange, et y mirent celles du roy dauphin, le tout sans appeler le dit prince.

Sur ses plaintes réitérées, le roy donna main-levée, mais ses gens firent les appointements que leur pleut.

Pourquoy, de rechef, le 14 juillet 1519, le roy, nonobstant mandement précédent, déclara par son autorité royale que le dit prince useroit et jouyroit pleinement de la dite souveraineté.

Mais, combien que ces lettres fussent signées du roy, on ne les voulut sceller à la chancellerie, et les dites lettres sont demeurées illusoires.....

Durant les guerres, pour ce que Monsr le prince a suivi le party de l'empereur, le roy a prins et saisy toute la souveraineté et revenus du dit Orange..... la

conté de Panthièvre au duché de Bretagne et autres terres, sans que le dit prince en ayt jouy depuis.

Le traité de paix (de Madrid) dit que la principauté d'Orange luy sera rendue, mais sans un seul mot de la souveraineté; et malgré ses remonstrances, le roy a répondu que c'estoit chose demandant et requérant cognoissance, et que le prince devoit montrer qu'il jouyssoit ainsy avant la guerre, et au semblable des autres seigneuries cy-devant mentionnées.

Et pour ce sera supplié l'empereur, de l'avis de messires de Nassau, La Chault, le chancelier, de Bouclans et autres aux quels il en sera parlé, que son bon plaisir soit en escripre bonnes lettres à l'ambassadeur de France.

Signé PHILIBERT DE CHALON.

(*Arch. Chalon*, M, 41.)

N° III.

Lettres et documents relatifs à la captivité de Philibert de Chalon.

Nous avons cité quelques lettres concernant ce grave événement de la vie du prince : il est d'autres documents qui ne doivent pas être laissés dans l'oubli.

L'empereur à la princesse d'Orange.

1524, 16 août.

Ma cousine, j'ai sceu comme le prince d'Orange mon cousin a esté prins par nos ennemys auprès de Villafranca de Nice, dont me desplait fort pour la bonne amour et affection que je luy pourte, la quelle ne sauroit estre meilleure. Il n'a jamais espargné travail quelconque pour me faire service, et s'acquitter en son honneur et debvoir, comme plusieurs fois vous ay

escript. Et puisque la fortune est venue telle, encore vault-il mieux ainsy que s'il eust esté prins des Mores, ou que aultre plus grand inconvenient, que d'autres ont receu, comme savez, luy fust advenu, ou qu'il eust esté prins par nos dits ennemys en terre de France. Vous savez qu'il s'estoit dressé au dit Villafranca qu'est pays neutre, et là, par raison et équité, il debvoit treuver toute sécurité, comme j'escrips à mon cousin le duc de Savoye. Pour quoy vous prie que luy faictes tenir mes lettres, afin qu'il pourchasse la délivrance de mon dit cousin, si son intention est que sa dite neutralité voise avant, comme il est tenu et touche à son prouffit. J'escrips aussy à ceulx des Lighes, tant en général que semblablement en particulier aux villes de Zurich, Berne, Fribourg, Zolery et Basle, pour le faict de la dite délivrance, comme verrez par la copie de mes lettres. Si vous semble qu'elles puissent prouffiter, vous les envoyeray, et autrement non. Et pouvez estre asseurement à votre repos, que, soit par le moyen des susdits ou aultrement en deffaut d'iceulx, par paix ou par trefve, j'entends de ravoir le dit prince mon cousin, en quelque manière que ce soit... Escript à Valadoly, le 16 de août, a° 1524. Signé CHARLES, et plus bas LALLEMAND.

(*Collection diplomatique* de M. DUVERNOY.)

Le même à la même.

16 octobre 1524.

... Je vous prie croire fermement que, de ma part, je feray en ceste matière autant que sy c'estoit pour mon propre filz, et aussy ferai-je pour la restitution des biens et terres detenues en France à mon dit cousin par tous les moyens que l'on saura adviser, et le cognoistrez ainsy par les effects.....

(*Ibid.*)

Sans date (1524).

Camelin, serviteur de la maison de Chalon, fut envoyé

à Thurin devers Monsr le duc de Savoye pour avoir payement de certaine somme pour récompense des bagues estant ès coffres du prince d'Orenges, qui avoient esté detroussés au pays de Savoye par la bande d'un gros personnaige, subject du dit seigneur duc. Celui-ci s'obligea à la payer, mais on ne put alors avoir recouvrement.

(*Invent. de la mais. de Chalon*. Lettre M, 132.)

Lettre de Louis de Praët (second chambellan) à l'empereur.

Sans date (1524).

Je trouve, sire, le dit seigneur merveilleusement affecté à sa délivrance; car il est logé en ung très mauvais et très malplaisant lieu, et despend un merveilleux argent tant à des gardes que... (*sic*) si Vostre Majesté et le roy ne s'appoinctent, il sera taillé d'y faire long séjour; et à la vérité je m'aperçois qu'il n'est guères en grâce de la dite régente; et ce peu de bons tours qu'elle luy a faicts ces jours passés, viennent de craincte qu'elle a de vous desplaire.

(*Négoc. diplom. de la France et de l'Autriche*, II, p. 636.)

1528, avril.

Traité conclu à Chambéry, par le quel le duc de Savoye s'engage à rendre à Philibert de Chalon la charge de douze mulets, et à payer pour le surplus 23,000 écus d'or.

N° IV.

Documents postérieurs à la prise de Rome et à la détention du pape, prouvant que l'empereur ratifiait tout ce que le prince d'Orange avait fait en Italie.

Aux accusations de François Ier, soit dans son

cartel, soit dans la déclaration de guerre adressée à Charles-Quint, celui-ci se défendait facilement sur le sac de Rome, mais fort mal sur la captivité du souverain Pontife.

Le roi de France disait :

« Ceulx qui le tiennent captif se advouhent à vous, et celluy (le prince d'Orange) qui le garda a esté et est l'ung des principaux cappitaines, du quel vous estes toujours servi en vos guerres d'Italie... » (1). Il ajoutait : « La prison (du pape) a esté longue ; et, au lieu d'en chastier les auteurs, vous leur avez permis traictier avec sa sanctité de sa rançon, lui faire desbourser deniers (2). »

L'empereur répondait :

« Je ne fus oncques consentant de sa detention (3)... Le cappitaine que dictes estre à la garde de sa sanctité, qui est un des principaux qui ont servi Sa Majesté, se trouvera avoir esté plus tost pour la deffense et préservation de la personne de sa sanctité, qu'elle ne fut maltraictée des gens de guerre, que pour luy vouloir mal faire, comme a esté assez cogneu en la délivrance et libération de sa personne, où le dit cappitaine s'est emploié comme vertueux et bon chrétien (4). »

On le voit, la défense de l'empereur n'était ni sérieuse ni sincère. Cette captivité de six mois pour mettre le pape à l'abri des injures des gens de guerre; cette rançon si dure et au-dessus de ses forces qui lui était imposée, ne sont guère d'accord

(1) *Papiers d'Etat* du cardinal DE GRANVELLE, I, f. 313.
(2) *Id.*, p. 264.
(3) *Id.*, I, f. 89.
(4) *Id.*, p. 329.

avec ces paroles officielles de protection et de bon vouloir.

Au surplus, voici ce qui se passait dans les secrets conseils de l'empereur, où se débattaient les récompenses à accorder aux services du prince d'Orange à cette époque.

Henri de Nassau au prince d'Orange.

1527 (sans date), vers septembre ou octobre (1).

« Mémoire à Monsr le secrétaire maistre Jehan Bontemps de ce que, de la part de Monsr de Nassau (2), il aura à dire en Italie à Monsr le prince (d'Orange) son maistre.

» Premier dira à mondit seigneur le prince que *après que l'on a eu les nouvelles de la prinse de Rome et du trespas de feu Monsr de Bourbon* cui Dieu perdoint, l'empereur a pourveu de capitaine général Monsr le duc de Ferrare, parceque auparavant il le luy avoit promis, et qu'il est puissant prince, et l'homme d'Italie qui y pourroit présentement le plus servir Sa Majesté. *Et a donné à Monsr le prince l'estat de son lieutenant*, et, en son absence, *l'autorité de sa charge*, comme il lui escript. Et, si la dite promesse et aultres causes ne fussent esté, *Monsr le prince, pour ses services et la bonne affection et amour que les soldats et gens de guerre lui portent, eust esté préféré à la dite charge de capitaine général.* Néantmoins, pour ce que le duc de Ferrare vraysemblablement ne se travaillera guères, fors principalement pour faire et dresser aucunes choses qui luy touchent, est apparent, si la guerre dure en Italie, que Monsr le prince y aura encoires de l'autorité et charge assez. Sy aussy la paix s'y traitte, ne sera besoing là plus ceste

(1) Ces lettres furent rapportées d'Espagne par Jean Bontemps, que le prince y avait envoyé. (Voy. Pièces justif. n° V, nov. 1527.)
(2) Premier chambellan de l'empereur.

armée (*sic*), mais la renvoyer en Allemaigne contre les Turcs, et ailleurs où la guerre s'esmouveroit. Et en ce cas, pour ce que le dit duc de Ferrare est jà vieil, et ne vouldroit laissier et sortir de son pays, Monsr le prince retiendroit lors sa charge principale de capitaine général. Et, pour ce que la guerre n'est jamais sans périlz et dangiers, comme naguères encore l'on a veu à feu mondit seig^r de Bourbon, qui estoit prince tant vertueux et expérimenté, le secrétaire dira à mondit seig^r le prince, *qu'il aye regard à sa personne, et qu'il ne se mette en avanture et hasart. Car l'on scet bien ce qu'il est, et, s'il faisoit autrement, les envieux de son bien le deschiffreroient en mal, et diroyent que, selon sa charge, il se dut plus saigement porter.* »

(*Arch. de la mais. de Chalon.* 2e vol. de l'*Inv.*, M, 102, nouv. classif.)

L'empereur à la princesse d'Orange.

1527, 12 octobre.

« Ma cousine, je ne fais doubte que, par mon cousin le prince vostre fils, estes souvent advertye de ses nouvelles. Toutefois, allant par delà mon secretaire présent pourteur, vous ay bien voulu escripre pour dire que j'ay eu souvent lettres de mon dit cousin, et sceu *son bon pourtement, ensemble le grand debvoir et employ qu'il fait pour mon service en Italie. En quoy il ne me trouvera jamais ingrat.* Et quand vous vouldrez quelque chose, vous en complairay de bon cœur, vous priant continuer toujours au bien des affaires de madame ma bonne tante en son conté de Bourgongne, comme avez accoustumé. En quoy, pour la grande amour que je luy pourte, me ferez très agréable plésir. A tant, ma cousine, Nostre Seigneur vous ayt en sa sainte garde. Escript en nostre cité de Valence ce XIIe d'octobre, l'an XV^cXXVII.

» Signé CHARLES, et plus bas LALLEMAND. »

(Original. *Arch. Chalon*, carton E, 1296.)

Le même à la même.

1528, 1er février.

« Ma cousine, j'ai receu deux vos lettres, la dernière par Montfort, et ouy ce qu'il m'a dit de vostre part conforme au contenu en icelles, qu'est touchant l'estat de mon vice-roi de Naples que me suppliez donner à mon cousin le prince vostre fils. J'avoye desjà auparavant la réception de vos dites lettres, baillé charge de cestuy affaire à Waury, le quel j'envoye devers luy pour, entr'autres choses, luy dire que je n'avoye encore prins résolution de pourveoir au dit estat, ne la puis prendre si tost pour estre les choses d'Italie en l'estat et trouble, que luy mesme, qui est sur le lieu, scet et voit qu'elles sont. Et ne devez faire doubte, vous ne luy, que, en tout ce que verray son honneur et prouffit, l'auray tousjours voluntiers pour recommandé avant tous autres pour la bonne amour que je pourte à vous et à luy, *et pour le mérite de ses services qui me sont très aggréables.* Il verra maintenant la bonne depesche que j'ai faite pour luy. Et puis que je luy baille si grande et honnorable charge, en la quelle ne faiz doubte qu'il me servira *de bien en mieux, comme il a fait jusques à icy,* vous entendez bien, ma cousine, que le traictement que j'entends luy faire ne sera pas en dyminuant, mais plus tost en l'advançant et augmentant le plus à son honneur et prouffit que tousjours bonnement pourray, comme j'ay donné charge au dit Waury luy dire plus au long.

» Et quand il y aura autre chose, en quoy vous pourrez aussy complaire pour l'accroissement de vostre maison, me ferez plésir m'en advertir. Car tousjours, vous et luy, me trouverez vostre bon cousin; que sera pour ceste fois fin de ma lettre..... Escript à Bourgos, le 1er de janvier a° XXVII (*v. s.*).

» Signé CHARLES, et plus bas LALLEMAND. »

Arch. Chalon, E, 1296.)

N° V.

Journaux de campagne et de dépenses du prince d'Orange pendant les guerres d'Italie.

Ces journaux, encore inédits, sont précieux pour l'histoire. Ils commencent le 6 novembre 1526, se continuent pendant toute l'année 1527 et les premiers mois de l'année 1528 ; puis il y a une longue lacune, probablement à raison de la perte des registres, qui ne recommencent qu'en juillet 1530. Ils renferment ce mois tout entier, ainsi qu'août, septembre et octobre. On y trouve le récit de la marche de Philibert de Chalon contre Ferruchi, sa mort dans les montagnes de Pistoia, et tous les détails, étape par étape, de la translation de son corps, de Florence à Lons-le-Saunier, où il a été inhumé.

1526.

Compte commencé le 1er décembre 1526, que Monsr (le prince d'Orange) arriva au camp de l'empereur des lansquenets que messire George de Frondsberg menoit, et arriva mon dit seigneur au dit camp, lui quatrième, et laissa son train en Allemaigne, pour s'en retourner en Bourgogne (1).

NOVEMBRE.

Despense de Monseigneur le prince d'Orange, faicte

(1) C'est-à-dire que le train, en quittant le prince, reprit le chemin de la Bourgogne.

en son voyage qu'il fait présentement en Allemaigne pour passer en Italie avec messire George de Fronspet (Frondsberg), qui meine une armée de lansquenets en Italie, commençant la dite despense le mardi vi^e de novembre xv^c vingt six que Monsr et son train furent au digné à Saint-Gorgon partans de Nozeroy.

Le même jour, souper et gite à Chastillon-sur-Mache, a lougé Monsr au chasteau et le train en la ville. Il arrivait par Domprel.

Le 7, Monsieur digna au d.t Chastillon et soupa à Florimont.

30 chevaux. — On voit avec lui Jehan de Falerans, Dynteville, le capitaine Florimont de Chastillon-sous-Maîche, qui de ce chasteau a esté envoyé à Fronspet avec 20 escus soleil; le maistre d'hostel Genevois, seign^r de Chalain; l'écuyer Jehan Visemal; le capitaine de Saint-Laurent; Jehan de Chantrans, écuyer, seign^r de Courbouzon; Jehan de Guerres, escuyer, maistre d'hostel.

Le 8, Monsr et son train à Brisac.

Le 9, à Fribourg en Brisgau.

Le 10, à Sonneval et au souper à Felinghe.

Le 11, à Stoc.

Le 13, à Vaugen.

Le 15, à Pieuquelebat.

Le 16, à Isproc (Inspruck).

Le 17, à Stanech.

Le 18, à Clouse. Le soir soupé à Poche (Bosen).

Du 18 au 28, Monsr et son train demeure en ce dernier lieu.

Pour savoir des nouvelles de Monsr, le maistre d'hostel Chalain et l'escuyer Visemal et Falerans sont allés des Poche à Trente et revenus par la poste, et Monsr a passé en Italie. A Jehan de Falerans, pour aller en poste de Stanech après Monsr à Trente, 30 escus.

Après lui sont passés en Italie le barbier, l'argentier, le botelier, le cuisenier, le tailleur, et leur a esté donné 30 escus.

1527.

Nous omettons, dans tout ce qui va suivre, les articles de dépenses d'approvisionnnement, de consommation de table; ils seraient sans intérêt.

JANVIER.

Le 6, départ, le matin, de Monsr qui s'en va à Pavye, *et fut logé au logis de M. de Bourbon,* et son train fut logé en la ville.

Le 13, Monsr partit pour aller au camp, et laissa son train à Pavye.

Le 12, le griffonnier (1) partit pour aller en Bourgogne porter des lettres de Monsr à Madame (la princesse d'Orange).

Le 14, Monsr estant allé au camp des lansquenets, son train partit après digné de Pavye, et s'en alla à l'Estradelle.

Les deux joueurs de hautbois de Monsr.

Monsr estoit en Italie capitaine de l'avant-garde et général des chevaux-légers.

Du 11 janvier au 28, son train est à Castel-Saint-Jehan.

Le 28, Monsr en part pour aller en un chasteau, appelé Burquenay.

Deux brasses de velours violet pour faire un fourreau, la garde et poignée de l'épée de Monsr.

Un chapeau couvert de velours pour Monsr — un bonnet de velours pour Monsr — 35 escus prestés à Monsr pour jouer.

FÉVRIER.

Le 1er, Monsr et son train au camp de Burquenay.

---

(1) C'est un Franc-Comtois, Antoine de la Baume, seigneur de la Griffonière, l'un des gentilshommes de la suite du prince.

Le 8, a esté faite l'escarmouche devant Plaisance.

Le 22, Monsr partit avec tout son camp, et fut loger et souper au bourg Saint-Denis.

Le 24, Monsr part, et fut loger près de Palme (Parme).

Le 28, va souper à Rege.

Le 25, 20 escus à Visemeaul (l'écuyer Visemal, Franc-Comtois), qui estoit à Plaisance, blessé.

80 escus à Fallerans pour faire son voyage en Espagne devers l'empereur.

MARS.

Le 2, Monsr et son train près de Modène.

Le 3, Monsr et son train au camp de la Bastide.

Du 8 au 28, Monsr et son train au camp près Saint-Jehan.

Le 15, *Monsr de Bourbon digna au logis.*

Le 31, Monsr et son train partirent du camp de Saint-Jehan, et vindrent près de Bologne.

Le 6, deux pièces de ruban de soye noire pour mettre en la robe de Monsr.

Le 7, 6 escus à Monsr pour jouer au tarau.

200 escus pour payer le Turc Moreau, que Monsr fit acheter à Plaisance.

10 escus à huit trompettes du duc de Ferrare, qui ont joué devant Monsr.

Le 8 mars, 10 escus à Monsr pour jouer.

Le 26, 16 escus à Monsr pour jouer au tarau.

54 casaques de drap bigarré de blanc, violet et noir, les quelles Monsr a donné aux chevaux-légers de sa compagnie, et 150 banneroles de taffetas des dites couleurs, pour mettre ès lances, armets et têtes de chevalx et pour les robes des pages.

AVRIL.

Le 4, Monsr et son train au chastel Saint-Pierre.

Le 5, au camp près Ymole.

Le 6, au camp près chastel Boloigne.

Le 7, au camp près Fayence.

Du 8 au 12, au camp près de Codignole.

Le 13, au camp près Fourlin.

14-15, au camp à Medulla.

Le 21, à une abbaye près la Pyeva.

Le 23, au camp près Boloigne.

Le 28, à Sienne.

Le 29, Monsr digna à Sènes (Sienne), et après digné partit pour aller au camp, et ce jour souppey à Travelli.

Le 30, au camp près Aiguepens.

7 avril, 30 escus envoyés à l'escuyer Visemeaul, malade au pays du duc de Ferrare.

Le 9, à Tinteville, capitaine de la bande des chevaux-légers de Monsr.

Le 14, à un gentilhomme, cheval-léger, *pour porter des lettres à M. de Bourbon.*

Même jour, à un homme qui est entré le premier dans un chasteau que Monsr print d'assaut.

50 escus pour distribuer par ordre de Monsr aux chevaux-légers.

Le 28, drap, deux brasses de satin noir et une brasse de satin blan pour faire un pourpoint à Monsr.

MAI.

Le 1er, Monsr et son train à Viterbe.

Le 2, Monsr et son train à Roussillon.

Les 3 et 4, au camp de Lissule.

Le 5, Monsr et son camp DEVANT ROME, p. 159.

APRÈS LA MORT DE MONS^r DE BOURBON, QUI MOURUT LE VIe DE MAY, MONS^r FUT CHIEF, p. 181.

Du 6 au 31, Monsr et son train DANS ROME, LAQUELLE A ESTÉ PRINSE D'ASSAUT LE 6 MAI.

A Regis (1), rendu 3 souldes pour sept gelines qu'il

(1) L'un des écuyers du prince. — A cette époque si importante de la vie de Philibert, on voit à Rome, avec lui, une partie des écuyers franc-comtois : Falerans, Chantrans, de Guerres, Dinteville, Claude de Montrichard, ce dernier renvoyé par le prince en Bourgogne avec 50 ducats pour ses dépenses. Il y mourut en 1529.

a payé à un prestre serviteur du cardinal où estoit logé Monsr.

9 mai, pour avoir apporté l'escuyer Canoz au palais.

8 ducats aux trompettes de l'avant-garde qui ont joué devant Monsr, et 6 ducats à ceux de la bataille.

5 escus rendus à Vernoy, qui les avoit baillé aux cirurgiens qui avoient pansé Dupin, page, qu'estoit blessé au pied.

Le 29, 21 escus donnés par l'escuyer Chantrans aux cirurgiens qui habillèrent Monsr QUAND IL FUT BLESSÉ A LA TESTE D'UN COUP D'ARQUEBOUSE DEVANT LE CHASTEAU SAINT-ANGE.

18 escus aux deux trompettes de la maison de Monsr pour leurs gaiges.

JUIN.

Durant le mois de juin, Monsr estoit chief de l'armée de l'empereur.

Le 1er, à Regis, un ducat qu'il donna, par ordonnance de Monsr, à celluy qui l'amena en litière dès le palais du pape au logis du cardinal Saint-Quatre (Saint-Marc).

Du 1er au 30, Monsr et son train sont à Rome.

12 messes par l'aulmonier à l'intention de Monsr, et un ducat, par son ordonnance, pour une ymaige.

3 juin, à Nicolas, boulangier de feu M. de Bourbon, pour 17 demi-lards, un tonneau de tonine (chair de ton), un tonnelet de champaignons confiz, un sac d'amandes, de la chandoille de cire, du pain, que furent achetés de lui et de ses compaignons DU SAC DE ROME, le tout despensé dès l'entrée de Rome jusqu'à ceste heure, 10 escus.

A M. le maistre Chantrans 2 escus qu'il a baillé pour enlever les morts (1).

10 escus aux femmes et chantres, qui ont chanté devant Monsr.

---

(1) Probablement frappés par la peste.

5 escus aux joueurs de hautbois du pape qui ont joué devant Monsr.

Le 7 juin, *vindrent du chasteau Sainct-Ange au logis de Monsr, le sieur Rence et sa femme ;* ils y restèrent le 8, et quittèrent le prince le dimanche 9 juin (1).

A la femme qui a pansé Arbye (2).

En mai et juin, Monsr fait dire 75 messes (p. 217).

Rhabillé le orologe de Monsr.

Pour une fiole d'eau de rose pour les mouchoirs de Monsr.

Le 26, on enterre les morts. Grandjean et le page Bonnant pansés.

12 escus, et 4 escus remis à Monsr pour jouer au tarau.

JUILLET.

Le 1er, *à Rome où Monsr estoit chief de l'armée.*

Mardi 2 juillet, Monsr et son train à ROME, OU IL FUT SACCAGÉ DES LANSQUENETS (*soldats allemands*) AU LOGIS SAINCT-MARC.

Nota que, *ce jour*, *tous les vivres*, *poules et poulets, qu'estoient en garnison,* ONT ESTÉ SACCAGÉS *avec ceux des pourvoyeurs.*

Le 3, partie du train de Monsr est laissée à Rome avec Chantrans, le prince lui-même est parti au dehors, à Saint-Laurent.

Le 5, partie du train au chastel Gandoulf, où le Sr Ascanio Colonne (3) a deffrayé Monsr qui, le dit

(1) J'ai expliqué dans le texte que Rense ou Lorenzo, de la maison des Ursins, seigneur de Céré, capitaine médiocre, mais fort actif, avait été, à la dernière heure, chargé de la défense de Rome, et qu'il s'enferma avec Clément VII dans le château Saint-Ange. Ne voulant pas accepter la dure capitulation imposée à ce pontife, il traita à part, et dans ce but, vint, comme on le voit, faire sa composition, emmenant avec lui sa femme. Il obtint des conditions moins onéreuses, sortit bagues sauves du château Saint-Ange (DU BELLAY, éd. de 1786, p. 39), et continua plus tard à prendre une part active aux guerres du royaume de Naples. (Voy. GUICHARDIN, III.)

(2) Président d'Orange ou son fils.

(3) Voy. explication dans le texte du Mémoire.

jour, a perdu au jeu dix ducats. — Soir, soupé à Rocprior.

Du 6 au 12 juillet, partie du train est à Rome, partie à Rocprior.

Du 12 au 16, Monsr et son train à Palemard.

Le 17, Monsr et son train à Fyenne.

Le 18, à un chasteau entre Fyenne et Nexe.

Du 19 au 25, à Nexe.

Du 25 au 27, à Cravainque.

Le 28, à Viterbe.

Le 30, à Aiguepens.

Le 31, à Sienne.

Le 14 juillet, deux pages sont malades à Fyenne.

5 escus d'or à Falerans pour envoyer aux pages qu'estoient malades à Fyenne.

En juillet, l'escuyer Jean de Falerans fait, par ordre de Monsr, deux voyages à Naples.

Le 19 juillet, un escu *au fourrier pour ses dépens d'aller de Nexe à Rome querir un médecin pour Monsr*.

1 *escu au trompette qui alla à Rome dès Nexe pour querir le médecin du grand-maistre de Rhodes*. On donna à ce médecin 30 escus.

10 *escus au médecin de Nexe, qui a pansé Monsr pendant sa maladie*. — 6 escus au cirurgien qui a servi et apporté drogues, tant pour Monsr que pour le page Bonnant.

1 escu à maistre Bernard pour aller au camp des Allemands, où Monsr l'envoya.

AOUT.

Du 1er au 31 août, Monsr et son train à Sienne, sauf à Rome le 11 août.

1er août, 6 escus à Monsr pour jouer au tarau.

A Monsr 1 escu pour jouer au trictrac *avec le bailly d'Amont* (1).

---

(1) Il ne m'a pas été possible de savoir quel était, au mois d'août 1527, ce bailli d'Amont (comté de Bourgogne). Ce doit être un Franc-Comtois.

16 août, 8 escus à deux cirurgiens qui ont pansé Monsr.

21 août, 36 soldes pour pain aux chiens de Monsr.

1 escu à ung homme qui a apporté un autour.

20 escus perdus au jeu.

12 escus perdus à la pelotte (la paume).

Pour un voire de cristalline, 10 soldes.

Pour la façon de deux paires de souliers de velours.

SEPTEMBRE ET OCTOBRE.

Nota. — Ces deux mois sont en blanc dans le journal du prince.

NOVEMBRE.

Du 1er au 22 novembre, Monsr et son train sont à Sienne.

Le 23, à Montalsin.

Le 25, soupée à Aiguepens.

Le 29, à Lustranelle.

Le 30, soupée à Corneto.

1er novembre, 1 escu au confesseur qui confessa Monsr.

A Robert, apoticaire, pour acheter des pilules pour Monsr, — 8 escus pour médicine et drogues pour Monsr, — 29 novembre, 1 escu pour drogue pour Monsr.

Neuf brasses de velours violet pour la robe de Bonnant, page.

10 escus pour un cheval à Jehan Bontemps, qui n'en avoit pas quand il vint d'Espagne en poste devers M^r^ (1).

Une paire de boutes (bottes) pour le page Bonnant.

A l'aulmonier pour six messes qu'il a fait dire devant Monsr.

---

(1) La famille *Bontemps* a donné son nom au château-fort d'Arbois, ancienne possession de nos comtes, qui le lui ont vendu à la fin du xve siècle. Ce château subsiste, et s'appelle encore le *château Bontemps*. (Voy., sur cette famille, les *Annales d'Arbois*, par M. Bousson de Mairet, qui a connu Jean Bontemps I, Jean Bontemps III, et non celui dont il est si souvent parlé dans les titres de la maison de Chalon, et qui accompagnait Philibert dans ses campagnes de guerre.)

DÉCEMBRE.

Dans les premiers jours de ce mois, Monsr et son train sont à Corneto ou à Civita-Vecchia. Du 8 au 31, ils sont à Rome où le prince passe les fêtes de Noël.

1er déc., 50 ducats à Monsr pour jouer.

Quatre fois pendant ce mois, dons faits à des joueurs de hautbois et de tambourins qui se sont fait entendre de vant Monsr.

Le 25, au peletier pour la fourrure d'une saye de velours, avec parement de martres sibelines, pour Monsr.

Le dimanche 29 déc., rendu à M^r le maistre Genevois, seigneur de Chalain ung ducat qu'il donna *au confesseur, lequel guida Monsr à faire les sept voyages* (p. 373).

On lit page suivante :

Rendu à l'aulmosnier trois escus qu'il donna pour Dieu (en aumône) *par les églises quand Monsr fit les sept voyages.*

A Marguerite, lavandière, sur et en tant moins de ce qu'elle a presté à Monsr 30 escus (!!) (On voit qu'elle était au service du prince aux gages de deux écus et demi par mois.)

1528.

JANVIER.

Du 1er au 21 janvier, Monsr et son train sont à Rome, Le 21, il en part pour se rendre à Naples, où il entre le soir du 26, et passe les derniers jours du mois.

3 janvier, à Monsr, 34 escus pour jouer

3 janvier, à M. de Falerans, 6 escus pour payer *des gants parfumés qu'il a acheté pour Monsr.*

3 janvier, 2 cannes et demie d'escarlatte, pour faire un manteau à Monsr.

Le 12 janvier, il perd au jeu 10 escus.

A Monsr, 200 escus qu'il perdit aux échats (échecs), contre un capitaine espagnol.

18 janvier, 5 escus à Monsr, qu'il perdit au jeu du tablier, contre le capitaine Essen.

Le 19, aux dames qui vinrent en masque après soupée.

La mule, les grands chevaux, la petite haquenée de Monsr.

Le 21, 20 souldes pour deux messes que l'aulmosnier a fait dire devant Monsr.

Le 22 janvier, à Marnix que Monsr envoya vers le pape, à Rivo, pour solliciter des dépêches.

22 janvier, 14 escus à Monsr, qu'il perdit au jeu.

Le 15, 1 escu, 3 ducats au barbier pour un oignement à la joue de Monsr.

Le 19, 100 escus à M. des Guerres, mareschal de logis de feu M. de Bourbon, les quels Monsr lui a donnés.

Martres mises à ung saye de velours noir pour Monsr.

Le 19, 100 escus à M. de Peschin pour faire son voyage en Espaigne.

Le 30, tous les gentilshommes de la maison, La Chault, le capitaine Cat et plusieurs ont disné au logis de l'escuyer Visemal.

FÉVRIER.

Du 1er au 6, Monsieur et son train à Naples; *il en part le 6 pour Rome où il arrive le 11. Il y reste jusqu'au 17, en part après la disnée, avec toute l'armée de l'empereur, comme capitaine général d'icelle,* et vient avec son train au gitte à Frascati.

Le 22 février, Monsr et son train au camp de Lisola. — Le 19 à Valmoton.

23, 24, 25, à Saint-Germain.

27 et 28, à Liffe.

Le dernier février, à Corsalle.

6 février, 6 escus à l'armurier pour l'ornement d'une chapelle pour Monsr.

24 escus d'or pour deux selles, l'une de velours violet, l'autre de velours noir.

Deux harnois, l'un de toile d'or, l'autre de velours violet.

A Pierre Vauchier, fourrier, pour la ferrure de sept mulets, qui ont amené l'argent de Naples à Rome.

MARS.

Le 2 et le 3, Monsr et son train à Bonnevent; le soir du 3, à Castelfranc.

Les 4, 5, 6, 7 et 8, à Troia, au camp de l'empereur.

Le 9, devant Troia.

Du 12 au 20, à Troia.

Du 21 au 23, à Arriano.

Le 23 mars, 20 escus à M. de Villeneuve, prisonnier françois, que Monsr a ordonné lui estre baillé, le quel est demeuré blessé et malade à Arriano.

Le 26 et le 27, à Apèche, au camp près le dit Apèche.

Le 28, à Bonnevent.

Le 29, à Montechalise, au couvent des Cordeliers.

Le 30 et le 31, logé dans une abbaye à Ariainche.

Signé DE GUERRES, CHANTRANS, GENEVOIS.

(*Arch. Chalon*, E. 1289.)

Ici les journaux cités s'interrompent, et, des titres de cette nature, je ne trouve plus, pour 1528, que le fragment suivant, postérieur à la levée du siége de Naples et relatif aux mois de septembre et d'octobre.

SEPTEMBRE.

Le 24, 500 escus ou ducats délivrés au seign^r de Falerans par le receveur général du royaume de Naples, dont il paya une fourrure de martre pour Monsr.

OCTOBRE.

Le 1er, 197 ducats pour acheter velours et autres choses qu'il convenoit avoir pour la chapelle de mon dit seigneur.

Le 8, 130 ducats pour velours noir, délivrés à l'escuyer Visemeal.

Le 28, 86 ducats à Jehan de Falerans, pour acheter draps et velours.

(*Arch. Chalon*, M. 95.)

1530.

JUILLET.

Journal de campagne et de dépense de M. le prince d'Orange.

*Mons*r *vice-roi de Naples, lieutenant-général pour l'empereur en Italie :* dépense ordinaire qui commença le présent mois de juillet 1530, au camp devant Florence.

Mons*r* perd avec Monbardon et Dynteville 42 escus à la paulme, une autre fois dix escus aux dés.

Il porte un bonnet de Millan rouge, orné d'une douzaine de plumes blanches ;

Une paire d'escarpins de velours noir, autres de velours cramoisy et incarnat;

Un bonnet de velours violet, plumes blanches pour mettre à ce bonnet.

On borde pour Mons*r* deux paires de chausses et deux pourpoints, l'un de satin violet cramoisy, l'autre rouge, — deux collets de même, — un corps de satin rouge, — hauts de chausses violets, avec broderie en or, — autres chausses en taffetas violet rouge.

Le 18 juillet, un joueur d'harpenet joue devant lui au palais du pape.

Cinq escus à Robinet son apoticaire, pour *drogues, sirops et autres médicines.*

Mons*r* perd quinze escus à l'arche contre Tamise, deux escus au tarau contre Chautrans, cinq escus à la paulme contre Dynteville.

Un chapeau de soye noire.

Seize pages.

AOUT.

Le 1er août, après disner, Monsr se partit du camp devant Florence, pour aller contre Ferruche. — Quand partismes du camp pour aller à la montagne.

A Bordelet, dix escus qu'il donna au joueur d'espée, par ordonnance de Monsr, *pour courir la poste, de Pistoye à l'Escarperie, pour non laisser passer Ferruche.*

Le 2 août, Monsr est à Lopogio.

Le 3, à Pistoya.

Ce jour, mort de Monsr.

Diverses dépenses de poste et messagers, du vivant de Monsr, touchant le mariage pourparlé de la marquise de Montferrat.

Casaques de velours noir à tous les gentislhommes, à 15 escus d'or chacune.

A Claude, serviteur du maistre d'hostel de Guerres, demi-escu pour un chappeau qu'il bailla à feu Monsr le prince *le jour de la bataille, pour reposer son pied où qu'il avoit la gotte.*

Le 4, pour baulme et *une boëte à mettre le cœur de Monsr*, et deux linceuls, 2 escus.

Aux prestres de Pistoye qui accompagnèrent le corps de Monsr.

Au sacristain de Pistoye pour avoir sonné les cloches et nettoyé le lieu où fut mis Monsr.

Aux prestres qui ont gardé le corps la nuit.

Le 6 août, seize aulnes de drap noir sur le corps de Monsr, — à un barbier qui embauma le corps, — pour la casse (caisse) de plomb à mettre le corps, que l'on fit à Pistoye, et pour celle de bois, — aux deux Allemands qui ont resoudé la casse de plomb que distilloit, — à Horlamb, trompette, pour drogues apportées de Florence pour embaumer le corps, — au même, pour avoir apporté de Florence la litière pour mettre le corps, — au jeune Vernoy qui alla en Bourgongne pour avertir Madame (la princesse d'Orange) de la mort de mon dit seigneur, — pour faire les harnets des mules qui portent

le corps, — pour accoustrer le cheval qui porte la bannerole, — pour faire les sayes, chausses et paletots (noirs) pour les sept pages, deux laquais, deux muletiers, qui conduisent et sont à l'entour de la dite litière, — aiguillettes des pages et laquais.

24 robes noires pour les maistres d'hostel et serviteurs.

Deux casaques à Grantmont et Milson, page anglais, qui montent sur les mulets de la litière.

Le grand drap à couvrir la litière.

Les enseignes et les draps d'or et de velours.

Du 6 au 18, le corps demeure à la Chartrose de Florence. Il y fut porté le 5, *accompagné de tous les colonels et capitaines du camp de l'empereur et de la plus part des gens de guerre.* — 73 prestres célèbrent en la Chartrose.

Le 7 août, le maistre d'hostel de Guerres va en Allemagne avertir l'empereur de la mort de Monsr. — Falerans part pour Naples pour les affaires de Monsr. — Gerard de Rye, escuyer, va à Rome avec le prieur de Lons-le-Saunier, pour impétrer certains pardons pour Monsr.

Le 18, le train avec le corps de feu Monseigneur se partit du camp et ala au giste à Barbarin ; il est le 19 à Rouegio, le 20 à Saxo, le 22 à la Chartrose de Boloigne.

Aux paysans qui ont conduit et porté la litière par les montagnes dès Barbarin à Rouegio. — Le 25 août, Vernoy arrive à Boloigne.

Le 23 août, à heure de vespres, le corps est porté à la grande église de Boloigne, et vint le gouverneur, accompagné de sa garde et de tous les gens d'église, jusqu'à la porte de la ville, portant torches et cierges avec belles cérémonies. Pour ce, le corps fut mis sur un gros échaffaut que le dit gouverneur fit faire au milieu de la dite église, tapissée avec tout le cueur de drap noir.

Le 24, le gouverneur fit faire un beau service, où se trouvèrent tous les gentilshommes et seigneurs de la ville.

Le corps passa par Bologne, Modène où la porte fut

ouverte à minuit, à Rhège, à Parmes, Florensolle, Alexandrie, Ast, Saint-Jean-de-Maurienne. Les paysans le portèrent entre Arquebelle et Montmillan. Le 27 septembre, il estoit à Chambéry, où il séjourna.

Le 28, Falerans part pour aller vers Madame (la princesse d'Orange) à Nozeroy, on y fait faire un chapeau ducal en cuivre doré, un sceptre bruni en or fin. — En Savoye, grande difficulté des chemins entre Cessay et Saint-Germain-de-la-Chièvre. On les rabille. 12 compagnons portent la litière par ces mauvais chemins.

On avoit envoyé à Thurin demander à Madame de Savoye des mulets pour passer les monts.

A Saint-Claude, se trouvent M. de Ligny, et Georges monsieur, son frère, pour recevoir le corps (p. 145).

Du 5 octobre au 10, à Nantua. On part le 10.

Le 12, à Saint-Claude. On y vergette et nettoye les draps poudreux de la litière.

Madame la princesse y avoit envoyé 12 gentilshommes pour recevoir le corps de son fils; c'étoient messire de Clervans, Corlaou, Vaudrey, Cressia, Vertemboz, Fertans, Vescles, Beauchemin, Largilla, Montfort, M. de Mouthe (le prieur), et de Champeau, fils du bastard de Brienne, avec 35 chevaux et 18 halebardiers, — un aulmosnier, le père gardien d'Orange, — M. de Ligny.

Le 16, ils partent de Saint-Claude, suivent le corps en noir, et viennent coucher à Clervaux, avec chantres et cordeliers sur cinq chevaux; la chapelle, eux compris, est de 17 personnes.

Deux guides conduisent le train de Saint-Claude à Clervaux. — M. de Ligny loge au chasteau de Clervaux, — les pages, serviteurs et laquais dans les auberges. — On avoit fait faire six gippons noirs aux six pages.

Louage de trois charriots qui ont amené le bagage de Madame (la princesse) à Clervaux dès Saint-Claude.

Dépens des trois chevaux du charriot de Madame et d'un guide qui les conduit de nuit au dit Clervaux. — Messes et service à Clervaux.

Le 17 octobre, à Orgelet. Le charriot de Madame y est conduit à trois chevaux.

Le dimanche 23 octobre, entrée à Lons-le-Saunier le soir. Le *train* avoit disné à Orgelet. Le corps y reposoit à l'église. Services et cloches sonnées.

N° VI.

Noms des écuyers et gentilshommes franc-comtois qui ont accompagné le prince dans ses campagnes (1).

1° A ROME.

Jehan Bontemps II, son secrétaire, investi de toute la confiance de Philibert de Chalon et de sa mère, homme fort actif, chargé de nombre de missions importantes.

Claude de Montrichard, son maître d'hôtel, envoyé après la prise de Rome en Bourgogne, d'où il ne revint pas, étant mort à Nozeroy en 1529.

Genevois, seigneur de Chalain.

Jehan de Falerans, qui avait partagé la captivité du prince à Bourges et Lusignan. Il fut envoyé par le prince vers l'empereur en février 1527; en avril, il était malade ou blessé, dans les Etats du duc de Ferrare.

Jehan de Chantrans, écuyer, seigneur de Courbouzon, maître d'hôtel.

L'écuyer Visemal, à Plaisance en 1527. Il était blessé.

Le bailli d'Amont (comté de Bourgogne).

N. de Marnix (2).

Charles du Taillant, seigneur de Sainte-Ylie.

L'écuyer Canoz, Salinois, apporté malade ou blessé au palais Saint-Marc, où logeait le prince.

---

(1) Leurs noms sont en lettres capitales dans cette liste.

(2) Famille de Bresse établie en Bourgogne, où elle a possédé le château de Toulouse, non loin de Poligny.

2° A NAPLES.

Le maître d'hôtel Jehan DE CHANTRANS.
Jehan GENEVOIS, seigneur de Chalain.
Le maître d'hôtel DE GUERRES.
Jehan DE FALERANS.
Gerard de RYE, seigneur de Balançon, grand écuyer du prince, prisonnier au combat naval de Naples ou Salerne, 1528.
Le secrétaire BONTEMPS, qu'on voit partir pour Naples avec Philibert en 1528, et qui ne paraît plus dès lors, ce qui fait supposer que, dans cette campagne, il était mort de la peste ou par la guerre.
N. DE MARNIX.
Hugues DE VAUX.
Marc DU VERNOY.
L'écuyer VISEMAL, investi de toute la confiance du prince.
N. DE LA CHAUX.
L'écuyer CANOZ.
REGIS.
Antoine DE LA BAUME, seigneur de la Griffonnière.

3° AU SIÉGE DE FLORENCE.

GÉRARD DE RYE, grand écuyer.
DE GUERRES et Jean DE CHANTRANS, maîtres d'hôtel.
L'écuyer VISEMAL.
Antoine DE LA BAUME, seigneur de la Griffonnière.
DYNTEVILLE, capitaine des chevaux-légers.
N. DE GILLEY.
N. DE SAUBIEF.
N. DE MARSONNAY.
N. DE LA CHAPELLE.
N. DE MARIGNY.
CONSENS.
N. DE L'ÉTOILE.
N. DE BYNANS.
Symon DU VERNOY.

Antoine DE MONTRICHARD, fils de Claude, né à Nozeroy en juillet 1502, du même âge que le prince.

N° VII.

OCTOBRE.

Requête des montagnards pour obtenir que le cœur du prince soit déposé dans l'une de leurs églises.

« Supplient très humblement les obéissants sujets, les » habitanz de vostre seigneurie de Nozeroy et Vault de » Mièges que, puisqu'il a pleu à Dieu permettre leur » advenir si très gros et merveilleux inconvenient de » fortune, que de la privation de leur très redoubté et » très bon seigneur, que Dieu absoille, que leur sera » regret perpétuel, eux advertis que ce tant noble, ex- » cellent et vertueux seigneur a esté apporté par deça » et n'est encore mis en sépulture, ils vous sont » venuz très humblement supplier et requérir qu'ils » vous plaise *avoir pitié de leurs grosses douleurs,* et » pour leur en donner quelques consolations, vouloir » faire porter et sépulturer son très haut, très noble et » excellent cueur en celle des églises de vostre ville de » Nozeroy qu'il vous plaira, en considération de la » nourriture qu'il luy pleu d'y prendre, et de *la grosse* » *et merveilleuse amour que eulx et tous ceux de la mon-* » *tagne, ont toujours eu, encoires ont, et perpétuellement* » *auront au dit feu tant bon seigneur.* »

(*Archives du château d'Arlay,* Titres généraux.)

N° VIII.

Tombeau de Philibert de Chalon.

C'est un problème étrange, et, au premier coup d'œil,

inexplicable, que celui que présente le tombeau du prince d'Orange (1).

Dès qu'il est mort, Philiberte de Luxembourg, sous le poids de sa douleur maternelle, et non contente des funérailles royales, qu'avec tant de soins et de dépenses elle avait fait faire à son fils, en voulut éterniser la gloire par un mausolée digne du héros qu'elle avait perdu. Elle envoya Camelin, l'un de ses serviteurs, à Naples, pour lui rapporter le dessin des plus belles sépultures qu'il pourrait y découvrir (2). Puis, son choix étant fait, elle en confia l'exécution à Gourat Meyt, imageur habile qui, au lieu d'un tombeau unique, se chargeait d'en exécuter deux. Ils devaient être placés dans le chœur de l'église des Cordeliers de Lons-le-Saunier, l'un à droite, l'autre à gauche, et le sculpteur se proposait d'y faire figurer en relief tous les personnages déposés dans le caveau sous le chœur.

D'un côté, Jean de Chalon IV, mari de Jeanne de Bourbon, de Philiberte de Luxembourg, y était représenté entre ses deux femmes, ayant à ses pieds son fils Claude mort à deux ans.

De l'autre, Philibert de Chalon, non pas couché comme les précédents, mais à genoux devant une image de Notre-Dame de Lorette, ayant derrière lui une renommée, et plus en arrière, les huit preux, auquel l'artiste en ajoutait un neuvième, sous la figure de Philibert.

Tous ces tombeaux étaient en albâtre ; le maître-autel étant alors sous le chevet de l'église et plus en arrière qu'aujourd'hui, le caveau souterrain s'ouvrait, non

---

(1) Je ne parlerai pas de la prétendue cuirasse qu'on lui attribue et qui est au musée de Lons-le-Saunier. Je ne crois nullement à l'authenticité de cette armure, dont la simplicité, qui est celle d'un soldat, contraste si fort avec les goûts somptueux attestés par ses registres de campagne, et avec *la riche cotte d'armes* qu'il portait et qui figura à ses funérailles. (Gollut, anc. éd., p. 1054.) Cette tradition, si peu sûre, ne date que de 1814.

(2) *Archives de la maison de Chalon*, M. 10.

comme maintenant derrière le tabernacle, mais en avant de l'autel, précisément entre les deux monuments projetés.

Dans le sien, Philibert de Chalon devait être magnifiquement représenté en costume ducal, portant au cou le collier de la Toison-d'Or, et avec tous les attributs de la vice-royauté (1).

Cette œuvre eût été véritablement historique, non-seulement par l'importance des personnages, mais parce que ces figures, exécutées sous les yeux et avec le concours de Philiberte elle-même, devaient être autant de portraits.

Gourat Meyt et ses ouvriers imageurs étaient à l'œuvre; on le voit par les titres de la maison de Chalon, en 1532 et jusqu'en décembre 1533 (2).

Arrivée à cette époque, la scène change brusquement, et cette œuvre commencée s'arrête pour ne plus se reprendre. Elle ne se composait encore que de quelques statues de marbre que, d'après Dunod, on voyait de son temps à Lons-le-Saunier (3).

Ce changement dans les résolutions de la princesse d'Orange ne se borna pas là. Dans le même temps, c'est-à-dire dès les premiers mois de l'année 1534, elle se retire en France, où, de concert avec elle, une troupe armée vient la conduire depuis le château de Ruffey (4), voisin de la frontière; elle s'exile, pour ne plus y revenir, du comté de Bourgogne qu'elle a régi si longtemps, et avec une si haute autorité, comme gouvernante; elle abandonne le tombeau de son fils qu'elle a tant aimé,

---

(1) M. Monnier, dans l'*Annuaire* du Jura 1843, p. 121 et suiv., a publié le texte du projet de ces monuments.

(2) *Inventaire Chalon*, t. II. q. 207. 218, 219.

(3) « Philiberte de Luxembourg, dit cet historien, avoit fait » tailler plusieurs statues de marbre, dont on voit encore quel- » ques-unes à Lons-le-Saunier, pour servir d'ornements au tom- » beau de son fils, mais il n'a pas été achevé. » (*Histoire du comté de Bourgogne*, II, 321.)

(4) Département du Jura, près de Lons-le-Saunier. Elle en jouissait comme usufruitière depuis la mort de son fils.

ses derniers restes, ceux de son mari, et ce caveau funéraire où déjà sa propre sépulture était préparée.

Je suis descendu, il y a quinze ans, dans cette salle souterraine, où l'on ne descendra plus. On y arrivait par un escalier. C'est un grand carré que surmonte une double voûte partagée par un arc doubleau : dans ces derniers temps, et pour l'assainissement de l'église, on l'a comblé en y jetant une grande quantité de pierres; car le fond était rempli d'eau.

Le long des murs, sur des appuis peu élevés, se voyaient de longues tables de pierre, isolées les unes des autres. Les corps de Jean de Chalon, de Jeanne de Bourbon sa première femme, du jeune Claude et de Philibert de Chalon, y avaient été déposés lors de leur sépulture, mais ils avaient disparu; et sur les tables, on apercevait seulement quelques os, faibles et derniers restes attestant le néant des grandeurs humaines.

Au-dessus de chaque table, étaient incrustées dans le mur des tablettes de pierre blanche portant les inscriptions et les armoiries des défunts déposés sur ces dalles.

Avant le comblement de la crypte, le conservateur du musée de Lons-le-Saunier (1) avait heureusement obtenu l'autorisation d'enlever les écussons sculptés de ces cinq princes et princesses; tous ont été sauvés et déposés au musée de cette ville.

De ce nombre, est celui de Philiberte de Luxembourg : l'inscription, qu'aucune main amie n'a achevée, et qui laisse en blanc la date de son décès, explique, à qui sait comprendre, les événements dont je vais parler.

Ce brusque abandon du comté de Bourgogne n'était point un caprice de Philiberte de Luxembourg, mais le fruit de l'indignation d'une âme profondément blessée.

De graves dissensions, pour des questions d'intérêt, avaient éclaté entre cette princesse et son gendre Henri de Nassau, veuf de Clauda de Chalon. Des procès trop

(1) M. Zéphirin Robert.

publics avaient suivi; il y avait eu pour les juger, entre les tribunaux de France et de Bourgogne, des conflits de juridiction. Aux arrêts de justice s'étaient mêlés des menaces, des propos amers. La chose alla si loin que, ne redoutant plus aucun éclat, le prince fit saisir les meubles de sa belle-mère. La mort d'Henri de Nassau, en 1538, ne termina pas le différend; et Philiberte, persistant à répudier sa famille, céda à l'amiral de France, Philippe de Chabot, gouverneur du duché de Bourgogne, tous ses droits sur la maison de Chalon; puis, mourant en 1539, lui légua tous ses biens sans donner rien à son petit-fils (1). Cinq ans après, ce dernier mourait mortellement blessé au siége de Saint-Dizier. C'est le même prince à qui Philibert de Chalon avait, par testament, donné toute sa fortune; et c'est dans ces tristes circonstances que la descendance des sires de Chalon, même par les femmes, se trouva entièrement éteinte.

Chose non moins remarquable : loin de vouloir, à sa dernière heure, reprendre sa place à côté et dans le caveau de son fils, Philiberte, mourant au château de Mont-Saint-Jean, près de Dijon, où elle s'était retirée, veut, par son testament daté du jour même de sa mort, 20 mai 1539, être enterrée dans l'église du prieuré de Glamont, près de sa mère.

Nous ne pouvons donner le dessin des quelques figures préparées, il y a 340 ans, pour le tombeau de Philibert;

---

(1) 1539. Requête présentée par René, comte de Nassau, héritier de Philibert de Chalon, à raison des biens administrés par dame Philiberte de Luxembourg, son ayeule maternelle, la quelle, au grand préjudice du dit comte, avoit fait cession au sieur Amiral ayant le gouvernement du duché de Bourgongne, à son fils et à ses hoirs, de tous ses droits en la maison de Chalon, et au sujet des donations et testaments faits par la dite dame au dit Amiral de tous ses biens au jour de son décès, qui fut le 20 mai 1539. (*Inventaire Chalon*. t. III, cahier 10. G. 74.) Cette requête contredit formellement le récit de M. Monnier dans l'*Annuaire* du Jura, (1843, p. 119). — Les arrêts de France semblent mettre, dans ce malheureux conflit, les torts du côté du jeune prince; les décisions du Parlement de Dole, au contraire, du côté de la princesse. (Voy. *Inventaire Chalon*, t. VI. *Titres généraux*, p. 102, nos 74 et 75; — p. 87, 88, nos 44, 45.)

depuis le temps de Dunod, elles ont disparu. Des cinq écussons à armoiries et inscriptions du caveau funéraire, nous nous bornons à reproduire ceux du prince et de sa mère. Semblable à celle des Gracques, et par un sentiment touchant, la princesse, considérant son fils comme la plus grande de ses gloires, n'a pas voulu y porter d'autre titre que le nom de mère de Philibert de Chalon.

Les cinq inscriptions armoriées du caveau funéraire ont la même hauteur, 0,62 c. sur 0,41 c.; elles sont du même temps, de la même écriture, la pierre est semblable. On doit les considérer comme l'œuvre de Philiberte de Luxembourg, et datant à peu près de l'an 1532.

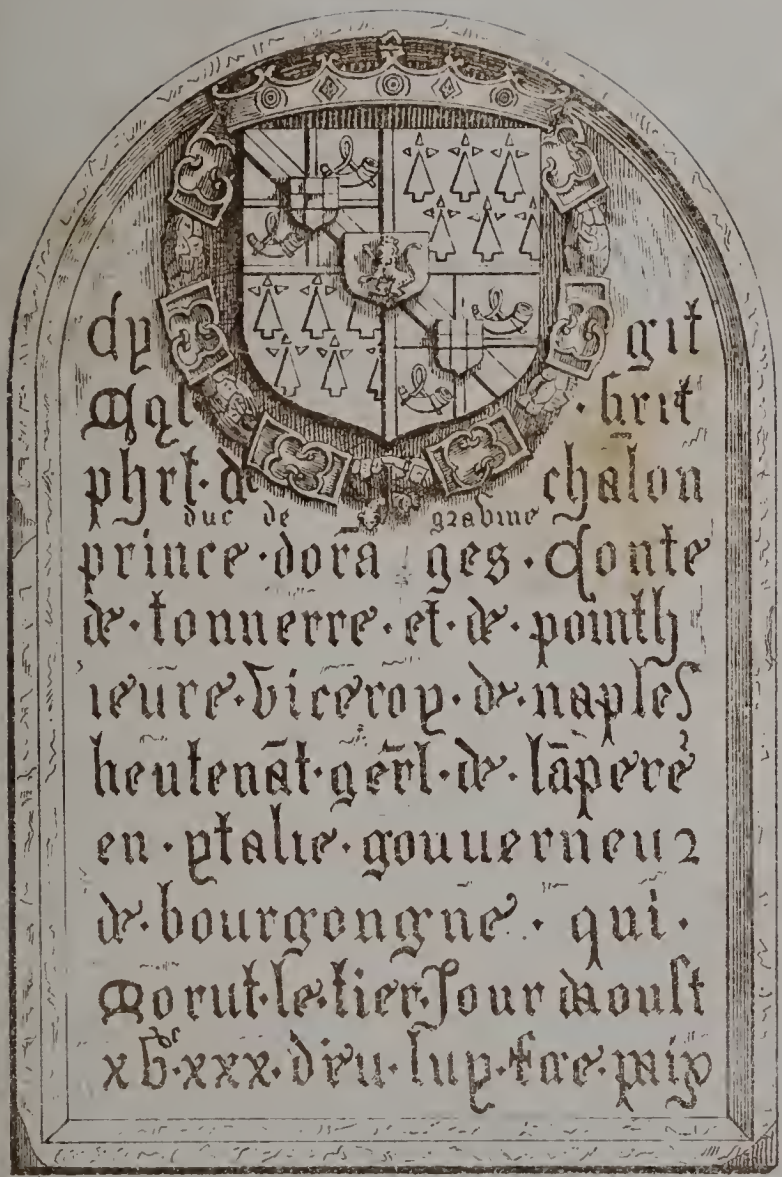
dy git
Mal · brit
phrt · de chalon
duc de grabine
prince · dorã ges · Conte
de · tonnerre · et · de · pointh
ieure · viceroy · de · naples
heutenãt · gerl · de · lãperé
en · ytalie · gouuerneur
de · bourgongne · qui ·
Morut · le · tier · Jour daoust
xb^c · xxx · dieu · luy · face · paix

LITH DUDIVERS BESANÇON.

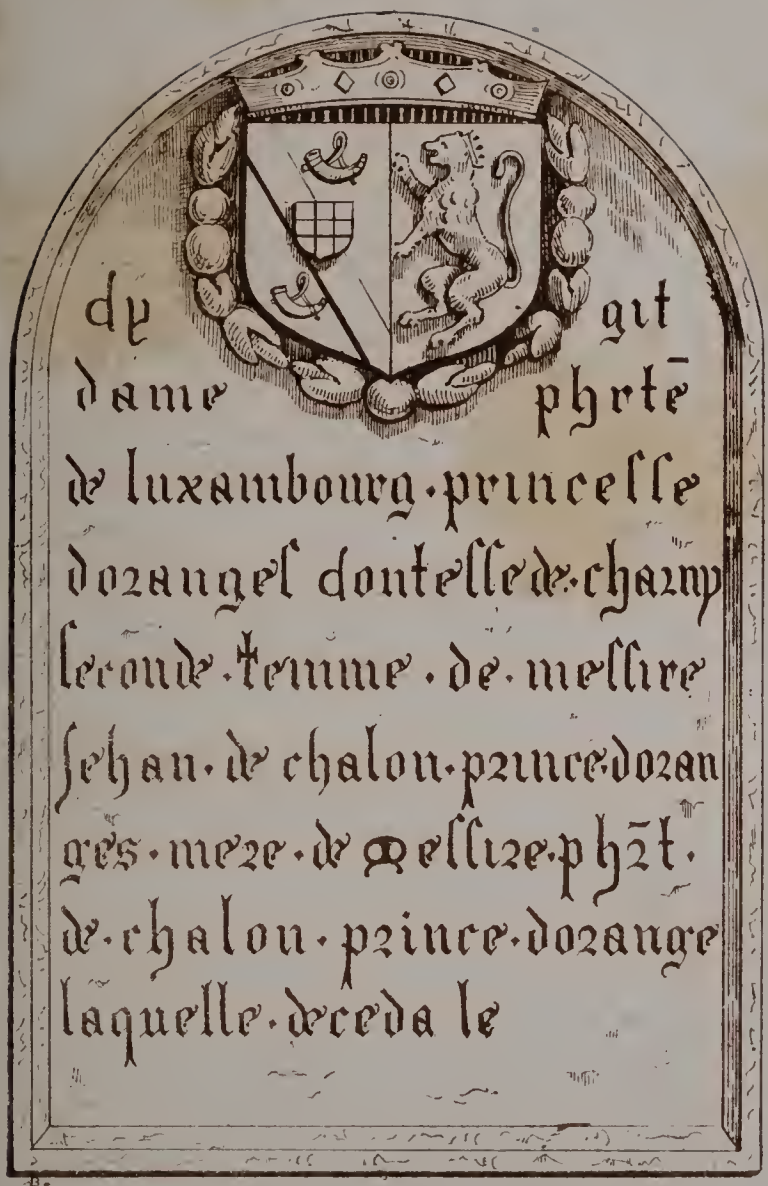

LITH DODIVERS A BESANCON.

DISCOURS DE RÉCEPTION

Par M. VERNIS.

MESSIEURS,

Jamais votre Compagnie n'a témoigné plus de courtoisie et plus d'indulgence, que le jour où elle a bien voulu me compter au nombre de ses membres ; jamais elle n'a exercé d'une façon plus gracieuse, et plus généreuse à la fois, les devoirs de l'hospitalité dans l'ordre des choses de l'esprit.

Je revenais à peine dans cette ville, où se sont passées mon enfance et ma jeunesse, où j'ai presque commencé ma carrière, en dirigeant, dans mon pays, par une heureuse fortune, des travaux qui seront probablement les plus importants de ma vie, lorsque votre cher et vénéré secrétaire perpétuel d'alors, M. Pérennès, eut la pensée trop bienveillante de me présenter à vos suffrages.

Il me rendra cette justice, que j'ai résisté, de tout mon pouvoir, à cet excès d'honneur, dont j'étais si peu digne, et qu'il a fallu les souvenirs, lointains hélas ! mais toujours respectés, de l'autorité d'un maître, pour me décider à subir une violence à la fois si douce et si pleine de périls.

Je me demandais alors (et je me demande encore

aujourd'hui) à quel titre je pouvais bien être membre de votre Académie.

Etranger aux lettres, avec lesquelles je n'ai jamais eu que le commerce superficiel des gens du monde; étranger aux arts, dont je savoure les merveilles avec la sensualité inconsciente du vulgaire; en délicatesse avec les sciences, depuis que les exigences impérieuses de mon labeur journalier m'ont éloigné de leur culte exclusif et désintéressé, je cherche en vain ma place parmi tant d'esprits distingués et je bénis l'usage des sociétés savantes qui me fait, de la modestie, une loi, si dure aux grandes intelligences, et si facile aux autres.

Je viens, un peu tard, je l'avoue, vous payer ma dette de reconnaissance; mais vous devinez maintenant les véritables causes de mon hésitation et de ma lenteur à prendre une part active à vos utiles travaux.

Quelques-uns parmi vous ont peut-être éprouvé comme moi ces perplexités :

Quel sujet choisir, et comment le traiter pour être digne de vous et de l'auditoire d'élite qui se presse à vos réunions? A qui emprunter le style élégant qui charme les oreilles délicates, les pensées élevées qui séduisent les esprits distingués, les nobles sentiments qui touchent les nobles cœurs?

J'en étais là, lorsqu'un hasard heureux est venu me tirer de peine : je lisais, non dans le texte, hélas! je n'ai pas besoin de le dire, les *Chevaliers d'Aristophane*. J'étais arrivé à la scène où Démos-

thène et Nicias, conspirant contre Cléon, le Paphlagonien, qui opprime la république, cherchent un homme à lui oposer.

Démosthène puise au fond d'une coupe les inspirations de l'oracle, qui lui désigne, pour supplanter Cléon, un simple charcutier.

Celui-ci paraît.

Je réclame vôtre indulgence pour quelques expressions trop réalistes, que vous pardonnerez au grand âge d'Aristophane.

DÉMOSTHÈNE.

Heureux marchand de boudins! approche, homme chéri, toi qui nous apparais comme le sauveur de la République.

LE CHARCUTIER.

Qu'est-ce, que me voulez-vous ?

DÉMOSTHÈNE.

Viens apprendre de nous ton bonheur et ta haute fortune.

NICIAS.

Débarrasse-le de son établi et rends-lui compte de l'oracle; pendant ce temps, je surveillerai le Paphlagonien.

DÉMOSTHÈNE.

Allons, dépose tout cet attirail; ensuite adore la terre et les dieux.

LE CHARCUTIER.

Eh bien soit! de quoi s'agit-il ?

DÉMOSTHÈNE.

Homme fortuné ! homme riche ! ô toi qui aujourd'hui n'es rien, et qui, demain, seras au faîte de la grandeur, ô chef de la bienheureuse Athènes !

LE CHARCUTIER.

Me laisseras-tu laver mes tripes et vendre mes saucisses ! pourquoi te moquer de moi ?

DÉMOSTHÈNE.

Insensé, il est bien question de tripes ! regarde, vois-tu ce peuple nombreux ?

LE CHARCUTIER.

Oui.

DÉMOSTHÈNE.

Tu en seras le maître souverain, ainsi que du marché, des ports et de la tribune ; tu fouleras aux pieds le sénat ; tu destitueras les généraux, tu les chargeras de chaînes, tu les emprisonneras ; tu feras du Prytanée un lieu de débauche.

LE CHARCUTIER.

Moi ?

DÉMOSTHÈNE.

Oui, toi ; tu ne vois pas encore tout ; monte sur cet établi et considère toutes les îles d'alentour.....

LE CHARCUTIER.

Je les vois. Eh bien ?

DÉMOSTHÈNE.

Les ports, les vaisseaux ?

LE CHARCUTIER.

Oui.

DÉMOSTHÈNE.

N'es-tu pas bien heureux? tourne maintenant l'œil droit du côté de la Carie, et l'autre du côté de Chalcédoine.

LE CHARCUTIER.

Je serai donc heureux si je louche ?

DÉMOSTHÈNE.

Non, mais tu pourras vendre tout cela ; tu deviendras, comme l'oracle l'annonce, un très grand personnage.

LE CHARCUTIER.

Et dis-moi, comment deviendrai-je un personnage, moi simple charcutier ?

DÉMOSTHÈNE.

C'est pour cela même que tu deviendras grand, c'est-à-dire parce que tu es un vaurien, de la lie du peuple, et un effronté !

LE CHARCUTIER.

Je ne me crois pas digne de ce haut rang.

DÉMOSTHÈNE.

Quoi donc ! d'où vient que tu ne t'en crois pas digne? On dirait que tu as quelque bon sentiment. Serais-tu donc issu d'une honnête famille ?

LE CHARCUTIER.

J'en atteste les dieux, j'appartiens à la canaille.

DÉMOSTHÈNE.

Mortel fortuné ! les heureuses qualités que tu as reçues pour les affaires publiques !

LE CHARCUTIER.

Mais, mon cher, je n'ai pas reçu la moindre éducation, si ce n'est que je sais lire ; et encore assez mal.

DÉMOSTHÈNE.

Ceci pourrait te faire tort de savoir lire, même assez mal. Le gouvernement populaire n'appartient pas aux hommes instruits ou de mœurs irréprochables, mais aux ignorants et aux infâmes. Ne dédaigne donc pas ce que les dieux t'annoncent par leurs oracles.

.....

.....

LE CHARCUTIER.

Oui, l'oracle me désigne. Mais j'admire comment je serai capable de gouverner le peuple.

DÉMOSTHÈNE.

Rien de plus facile. Tu n'auras qu'à faire ton métier. Brouille les affaires de la même façon que tu amalgames tes hachis ; aie soin de gagner le peuple par un bon assaisonnement de louanges ; tu as tout ce qu'il faut pour entraîner la populace : voix tonnante, esprit pervers, charlatanisme du marché ; tu as toutes les qualités nécessaires pour le gouvernement. Les oracles, même celui d'Apollon, te sont favorables. Ceins ton front d'une couronne, sacrifie à la sottise et repousse vigoureusement ton adversaire.

.....

A cette lecture, j'ai revu tout à coup la pléiade des hommes fameux qui ont cherché dans la politique l'emploi de leur médiocrité, et j'ai cru pouvoir lui demander modestement la matière d'un discours académique.

Mais à l'anxiété qui se peint sur les visages, je comprends ma témérité; rassurez-vous, messieurs, je n'aurai pas le mauvais goût d'introduire dans le sanctuaire de vos études paisibles les passions bruyantes et les querelles de la place publique.

Certaines questions politiques ont avec les lois de la morale, et avec la constitution sociale d'un pays, des rapports étroits et multipliés qui me permettent de les aborder ici sans manquer au respect que je dois à cette assemblée.

. . . . . .

La Révolution a inscrit au fronton de nos édifices publics une devise brève et dogmatique, tranchante comme une lame d'épée, dont le sens pratique est laissé dans l'ombre afin d'agir d'une façon plus saisissante sur l'imagination et sur les passions populaires par l'éclat magique de ces trois mots :

Liberté, Egalité, Fraternité.

Cette formule, présentée avec sa signification absolue à un peuple ardent, triomphant de la vieille société et de l'antique monarchie, encore tout enivré de sa double victoire, méritait d'être expliquée et commentée au point de vue politique et social, afin de contenir les espérances des masses dans les

limites de la vie réelle, et d'étouffer dans les esprits des illusions fatales.

Mais la révolution ne règle pas les instincts d'une nation, elle excite et développe ses appétits et elle achète sans compter, au prix des plus effroyables sacrifices, de nobles et utiles conquêtes que l'on peut toujours obtenir du temps et de l'amélioration des mœurs. La devise de la démocratie moderne est donc restée sans commentaire : je me trompe, elle a été commentée quelquefois d'une façon claire et terrible, dans les jours sanglants ; alors elle est devenue dans la bouche des farouches sectaires :

Liberté, égalité, fraternité, ou la mort,

formule sinistre souvent appliquée avec une rigueur inexorable, et qui est restée, par cet assemblage monstrueux de mots et d'idées contraires, le symbole maudit de la tyrannie populaire et de la terreur.

Il m'a semblé qu'il pouvait être utile d'examiner à quelles conditions et dans quelle mesure les termes du symbole démocratique et les idées qu'ils représentent sont compatibles avec l'organisation politique et sociale des Etats modernes, et quelle peut être à ce point de vue leur véritable signification.

Je n'ai pas, messieurs, la prétention d'approfondir un pareil sujet ; je veux seulement en esquisser à grands traits les aspects principaux.

. . . . . .

Rien n'est plus grand, rien n'est plus noble que

l'idée de liberté ; rien ne relève davantage la dignité de l'homme, rien n'a excité à un plus haut degré, dans tous les temps, son ambition jalouse et ses légitimes désirs.

Rien aussi n'affecte des formes plus diverses que la liberté. L'esclave de l'antiquité ou des temps modernes, le captif victime de la guerre, le criminel frappé par la justice humaine, espèrent, dans la liberté, la disposition d'eux-mêmes. C'est la liberté matérielle ou physique, sans laquelle l'homme est, en quelque sorte, retranché de l'humanité.

Les peuples asservis par la conquête, courbés sous un joug étranger, et forcés de suivre un drapeau détesté, appellent liberté le retour à la patrie ; ils le désirent sans cesse, ils l'espèrent toujours, et cette foi constante est le châtiment du conquérant.

Les chrétiens martyrs appelaient liberté la confession du vrai Dieu au milieu des supplices. Leur âme immortelle se dégageait libre et triomphante d'un corps déchiré par la main du bourreau.

Les philosophes de l'antiquité proclamaient aussi la liberté de l'âme au milieu des douleurs et des misères du corps, et en face de la mort même.

Les peuples modernes appellent liberté le pouvoir de se gouverner eux-mêmes ou de fixer par leurs représentants légaux les bases de leur gouvernement.

Enfin, la démocratie extrême et brutale appelle liberté le droit de faire ce qui lui plaît, de changer par la force, au gré de ses passions, les lois poli-

tiques et sociales, ou même de violer ces lois quand elle les juge contraires à ses intérêts.

Ces deux dernières expressions de la liberté sont : l'une la licence, et l'autre la liberté politique.

Celle-ci comprend à la fois la liberté individuelle et la liberté collective ; c'est elle sans doute que la Révolution a voulu placer en tête du symbole démocratique.

Rien n'est plus discuté que la définition de cette liberté, et cependant il semble qu'il n'y a qu'une définition possible pour un peuple civilisé, c'est celle qu'a donnée Montesquieu au chapitre III de l'*Esprit des lois :*

« Il est vrai que, dans les démocraties, le peuple » paraît faire ce qu'il veut ; mais la liberté politique » ne consiste point à faire ce que l'on veut. Dans » un Etat, c'est-à-dire dans une société où il y a » des lois, la liberté ne peut consister qu'à *pouvoir* » faire ce que l'on *doit* vouloir et à n'être pas con- « traint à faire ce que l'on ne doit pas vouloir.

» Il faut se mettre dans l'esprit ce que c'est que » l'indépendance et ce que c'est que la liberté. La » liberté est le droit de faire tout ce que les lois » permettent ; et, si un citoyen pouvait faire ce » qu'elles défendent, il n'y aurait plus de liberté, » parce que les autres auraient tous ce même pou- » voir. »

C'est ainsi que l'Assemblée nationale a défini la liberté dans l'article 4 de la Déclaration des droits de l'homme et du citoyen, présentée au roi le

3 septembre 1791, avec la Constitution, et qui ne peut être suspecte à la démocratie.

« La liberté consiste à pouvoir faire tout ce qui » ne nuit pas à autrui. Ainsi l'exercice des droits » naturels de chaque homme n'a de bornes que » celles qui assurent aux autres membres de la » société la jouissance de ces mêmes droits ; ces » bornes ne peuvent être déterminées que par la » loi. »

La liberté subordonnée à la loi, tel est le principe essentiel de l'existence pour toute société civilisée, le principe sans lequel un Etat tombe bientôt dans la licence et périt dans l'anarchie.

La liberté est le droit ; l'obéissance à la loi est le devoir corrélatif au droit.

On est profondément surpris que les hommes jouissant de la faveur populaire et qui prétendent à une certaine intelligence politique, ne proclament pas avec une courageuse insistance, et en toute occasion, cette subordination de la liberté à la loi.

On est, à plus forte raison, frappé de stupeur quand on entend faire des réserves sur cette définition de la liberté, et prétendre qu'elle n'est vraie que *quand les lois sont l'expression de la raison.*

Un peuple ne cesse pas d'être libre parce que telle ou telle de ses lois est plus ou moins conforme à la raison ; il suffit qu'il ait entre les mains le pouvoir de modifier ces lois sans violence et sans révolution.

D'ailleurs, au point de vue de l'appréciation et de

la confection des lois, la raison affecte une forme et une représentation particulières, déterminées par la constitution du pays, et rien n'est plus dangereux surtout dans un gouvernement démocratique, que d'en appeler à la raison individuelle contre les mauvaises lois.

La raison individuelle, souvent défaillante, souvent obscurcie par les passions politiques, n'est pas apte, dans la généralité des hommes, à juger une loi. C'est là un procédé révolutionnaire qui conduit au mépris des lois en général et à la révolte contre leur autorité.

Il n'y a donc qu'une seule définition de la liberté :

Pour un peuple, c'est le pouvoir de faire les lois par ses représentants légitimes ;

Pour l'individu, c'est le pouvoir de faire ce que la loi ne défend pas.

Cette définition est absolue et ne peut faire l'objet d'aucune réserve, sous peine d'ébranler la société et l'Etat.

. . . . . .

L'égalité est autrement chère à la démocratie que la liberté.

La démocratie accepte volontiers le joug d'un maître ; elle est, de sa nature, essentiellement centraliste et autoritaire. Elle exige une obéissance aveugle : elle a ses dogmes inviolables et sacrés qu'elle place au-dessus de l'examen des profanes.

C'est le principe de l'égalité absolue qui la con-

duit à ces formules tyranniques, contraires à la liberté.

L'égalité absolue est incompatible avec l'essence et le développement de l'humanité ; elle peut s'imposer un instant par la force, mais il est impossible de la créer, et surtout de la maintenir par des lois. A peine peut-elle apparaître dans une société primitive qui naît dans la pauvreté, en l'absence de toute civilisation ; mais dans l'état actuel des mœurs, elle est en opposition avec le perfectionnement individuel et collectif des membres d'une société quelconque et aussi avec l'accroissement régulier de la puissance politique d'un pays.

Il suffit, pour s'en convaincre, de voir comment Montesquieu, qui a évidemment un grand amour pour les républiques de l'antiquité, a vainement essayé de définir l'égalité dans la démocratie, aux chap. III et IV du livre V de l'*Esprit des lois*.

« L'amour de la république, dans une démocra-
» tie, est celui de la démocratie; l'amour de la
» démocratie est celui de l'égalité. L'amour de la
» démocratie est encore celui de la frugalité. Cha-
» cun devant y avoir le même bonheur et les mêmes
» avantages, y doit goûter les mêmes plaisirs et
» former les mêmes espérances, chose que l'on ne
» peut attendre que de la frugalité générale.

» Ainsi, les distinctions y naissent du principe de
» l'égalité, lors même qu'elle paraît ôtée par des
» services heureux ou par des talents supérieurs. »

. . . . . .

« Le bon sens et le bonheur des particuliers con-
» siste beaucoup dans la médiocrité de leurs talents
» et de leurs fortunes. Une république où les lois
» auront formé beaucoup de gens médiocres, com-
» posée de gens sages, gouvernera sagement; com-
» posée de gens heureux, elle sera très heureuse. »

Le chapitre suivant : *Comment on inspire l'amour de l'égalité et de la frugalité*, se résume dans ces deux phrases qui en forment le commencement et la fin :

« L'amour de l'égalité et celui de la frugalité
» sont extrêmement excités par l'égalité et la fruga-
» lité même, quand on vit dans une société où les
» lois les ont établies l'une et l'autre. »

. . . . . .

« C'est donc une maxime très vraie que, pour
» qu'on aime l'égalité et la frugalité dans une répu-
» blique, il faut que les lois les y aient établies. »

On ne reconnaît pas, dans cette discussion confuse, dans ces naïvetés involontaires, l'esprit ordinairement si net et si précis de Montesquieu; il semble que l'obscurité du sujet ait enveloppé d'une ombre l'intelligence de l'écrivain; combien son embarras eût été plus grand encore, s'il avait écrit de nos jours ! Comment, par la frugalité et la médiocrité des choses et des hommes, établirait-il aujourd'hui l'égalité dans la démocratie ?

Serait-ce comme dans les républiques de l'antiquité, où il nous montre l'Etat partageant les terres, réglant les successions, la dot des femmes, en un

mot l'Etat communiste investi d'une autorité absolue et ne laissant au citoyen ni la disposition de ses biens ni celle de sa personne? Et encore, malgré toutes ces mesures draconiennes, Montesquieu arrive à conclure que l'égalité n'est pas possible.

« Quoique, dans la démocratie, l'égalité soit » l'âme de l'Etat, cependant elle est si difficile à » établir, qu'une exactitude extrême, à cet égard, » ne conviendrait pas toujours. »

. . . . . .

« Toute inégalité dans la démocratie doit être » tirée de la nature de la démocratie et du principe » de l'égalité. »

Voilà comment l'auteur de l'*Esprit des lois*, après avoir posé en principe que l'égalité est la base de la démocratie, arrive à conclure que l'égalité est impossible et qu'il faut admettre des tempéraments.

La Déclaration des droits de l'homme a défini l'égalité :

« Les hommes naissent et demeurent libres et » égaux en droits; les distinctions sociales ne » peuvent être fondées que sur l'utilité commune. »

Puis la Constitution a déclaré :

1° Que tous les citoyens sont admissibles aux places et emplois sans autres distinctions que celles des vertus et des talents;

2° Que les contributions seront réparties entre tous les citoyens également, en proportion de leurs familles;

3° Que les mêmes délits seront punis des mêmes peines, sans aucune distinction de personnes.

Elle n'admet les citoyens à l'exercice des droits électoraux qu'à la condition :

« D'être âgé de 25 ans accomplis, d'être domicilié » dans la ville ou dans le canton depuis le temps » déterminé par la loi ;

» De payer, dans un lieu quelconque du royaume, » une contribution directe au moins égale à la va- » leur de trois journées de travail et d'en repré- » senter la quittance ;

» Enfin, de n'être pas dans un état de domes- » ticité, c'est-à-dire de serviteur à gages. »

Ainsi les principes de 1789 n'admettaient même pas, comme la démocratie moderne, l'égalité absolue ; ils maintenaient la distinction des talents et des vertus, ils reconnaissaient l'inégalité des fortunes, ils attendaient la maturité de l'homme pour l'appeler aux affaires publiques, enfin ils ne lui déléguaient les droits politiques qu'à la condition de participer aux charges de l'Etat et de vivre dans certaines conditions d'indépendance et de liberté morales.

L'état de la société moderne ne comporte ni la frugalité, ni la pauvreté, ni la médiocrité générales, ni par conséquent l'égalité telle que la comprend Montesquieu dans la démocratie, plutôt par un sentiment d'admiration pour les anciennes républiques que par une juste appréciation des républiques futures.

Il est d'ailleurs singulier que la démocratie qui, moins par conviction que par les nécessités du combat, arbore le drapeau de l'incrédulité, emprunte au christianisme le principe de l'égalité.

Au point de vue chrétien, les hommes sont égaux devant la tache originelle, égaux devant la mort, égaux devant les peines ou les châtiments de la vie future; mais ils seront récompensés ou punis selon les mérites ou les fautes de leur vie mortelle.

De même dans la vie civile tous les hommes sont égaux devant la loi; tous lui doivent également obéissance, tous doivent trouver en elle une égale protection.

Au point de vue démocratique, tous les citoyens ont un droit égal à prétendre à un emploi public et à la fortune, et à y parvenir par leur travail, leurs vertus et leurs talents.

Là s'arrête l'égalité.

La société, l'Etat, ne sont glorieux et puissants que par le mérite des hommes et des citoyens.

L'homme et le citoyen, plus ou moins doués par la nature, ne développent leurs facultés intellectuelles par le travail qu'en vue d'une rivalité ou d'une supériorité morale qui sera la récompense de leurs efforts.

Le développement des arts, de l'industrie, l'accroissement de la richesse publique et de la puissance de l'Etat, qui en sont la conséquence, sont le fruit des efforts individuels excités par le désir légitime d'illustrer son nom, de laisser à ses enfants

une situation supérieure à celle que l'on tient de son père, de préparer pour sa vieillesse un asile où l'on puisse attendre dans le calme et la paix la fin d'une vie de labeurs et de souffrances.

L'égalité ne réside pas dans l'identité des conditions, mais dans le droit égal pour tous d'arriver par le travail à une situation meilleure.

C'est ce droit égal qui, avec l'égalité devant la loi, forme l'égalité vraie, l'égalité pratique et compatible avec la justice et avec nos mœurs. L'égalité absolue est le *desideratum* inaccessible vers lequel la démocratie doit tendre par les voies honnêtes, dont elle doit faciliter l'approche à tous les hommes de bonne volonté, en raison de leur mérite. Considérée comme un droit strict et réglementée par les lois, elle est la négation du progrès vrai, l'abaissement de l'Etat dans la médiocrité égalitaire de tous ses membres.

Les tendances de la démocratie à comprendre l'égalité dans le sens absolu sont donc une erreur, volontaire ou non, incompatible avec l'essence même de la société; mais c'est aussi, il faut le reconnaître, un levier révolutionnaire qui emprunte à la vanité et à la nature jalouse de l'homme, une redoutable puissance.

. . . . . .

Comme l'égalité, la fraternité démocratique a été inspirée en principe par les préceptes de la morale chrétienne; mais, il ne faut pas craindre de le proclamer tout haut, jusqu'ici la fraternité n'a été, dans

l'ordre politique, qu'un mot sonore resté sans application, souvent invoqué pour présider aux plus horribles forfaits.

La fraternité chrétienne conduit sur les champs de bataille les serviteurs du Christ, les retient au chevet des mourants, leur inspire les consolations suprêmes qui relèvent tous les courages, et souvent leur impose le sacrifice de leur vie pour leurs amis comme pour leurs ennemis mortels.

Ce que la fraternité démocratique a laissé faire, je ne veux pas le savoir et le rappeler ici, quand ces affreux souvenirs sont encore saignants pour notre malheureux pays.

Et cependant la fraternité n'est pas un vain mot. C'est, parmi les vertus du citoyen, la plus haute, la plus féconde, celle qui les suppose et les résume toutes, celle qui fait la patrie grande et glorieuse. Dans une brave armée qui marche au combat, tous les cœurs sont unis dans la pensée commune des périls à courir et de la victoire à remporter. Du général en chef au dernier des soldats, le cœur ne bat que pour l'honneur du drapeau. Cette masse d'hommes d'origines, de fortunes, d'intelligences si diverses et si inégales, n'a plus qu'une seule âme, celle de la patrie, et qu'une seule ambition, celle de vaincre. Dans une telle armée brillent toutes les vertus du citoyen :

L'abnégation qui fait obéir sans jalousie et sans murmure, le dévouement qui apprend à mourir pour le salut commun, l'amour du chef pour les

soldats, le sentiment du devoir qui domine tous les esprits et règle toutes les actions.

Les périls, les fatigues, les privations, la joie, la douleur et la gloire sont communes ; c'est ce que notre langue, si prompte à saisir les pensées délicates, a résumées d'un mot en appelant les soldats d'une même armée, des frères d'armes.

De même une nation n'est heureuse et forte et n'accomplit de grandes destinées que par l'union et la concorde de tous les citoyens, par la fraternité civile, digne sœur de la fraternité militaire.

Qu'est-ce donc que la fraternité dans la nation ?

C'est quelque chose de plus que l'amour de l'humanité qui s'étend à tous les hommes, c'est quelque chose de moins que l'amitié qui suppose une certaine conformité de caractère, de goûts et de situation morale.

Je n'en vois pas de définition plus simple et plus saisissante que celle-ci : La fraternité dans la nation, c'est l'amour de la patrie. Depuis qu'on a inventé la fraternité des peuples, on a supprimé la fraternité dans la nation ; on prêche l'amour des peuples étrangers qui ont été ou qui sont encore nos ennemis acharnés, et on excite la haine entre des citoyens ayant la même origine, les mêmes intérêts, le même drapeau, partageant la même fortune d'honneur ou de honte, de bonheur ou de misère.

La fraternité naît des vertus des citoyens et des sacrifices faits à la patrie. Elle meurt des vices et

de l'égoïsme des hommes et de l'oubli des devoirs publics.

Je termine, messieurs, en vous priant d'excuser mon insuffisance pour des questions si hautes, et je me résume en deux mots : Le symbole de la démocratie, *liberté*, *égalité*, *fraternité*, ne peut être considéré comme une formule de droit strict et absolu; c'est l'expression théorique d'un état social et politique vers lequel doit tendre indéfiniment l'humanité, qu'elle n'atteindra jamais d'une manière complète, parce que la perfection n'est pas dans sa destinée, et dont elle ne peut approcher ni par la violence, ni par la révolution, mais par la seule pratique des devoirs privés et publics.

Les peuples et les individus ne conservent la liberté que le jour où ils savent en user avec sagesse.

L'inégalité sociale ne disparaîtra jamais de l'humanité; elle résulte de l'inégalité des aptitudes de l'homme; elle est le stimulant nécessaire de son activité.

La fraternité ne peut naître et porter ses fruits que par le sacrifice des passions et des intérêts individuels à l'amour de la patrie.

Vous trouverez peut-être, messieurs, qu'en disant toutes ces choses d'un intérêt si actuel et si vif, j'ai tenu trop peu compte des idées du jour et que j'ai trop dédaigné la popularité. Je le reconnais et je n'en éprouve aucun regret.

La popularité qui s'achète en flattant les passions

est une plaie du temps où nous vivons; je ne la juge ni désirable ni glorieuse.

J'estime au contraire que la popularité due à un noble caractère, à une longue vie consacrée au devoir et à l'honneur, est la plus belle récompense qui puisse couronner la vie d'un homme de bien.

RÉPONSE DE M. LE PRÉSIDENT.

MONSIEUR,

Parmi les conquêtes de la science moderne, il en est peu qui honorent davantage l'esprit de l'homme que celle de ces longues voies ferrées qui, avec une audace dont les Romains eux-mêmes ont laissé peu d'exemples, franchissent les rivières et les abruptes vallées, ouvrent et percent les montagnes, et abordent, presque en se jouant, les lieux les plus inaccessibles. Cette science a été l'objet des méditations de votre vie, et, quoique rappelé seulement depuis deux années, avec la qualité d'ingénieur en chef dans notre commune patrie, la Franche-Comté n'a presque jamais cessé d'être votre vaste champ d'étude. Vous avez tracé, dirigé, construit le chemin de fer de Dijon à Belfort, celui d'Auxonne à Gray, dont les doubles travaux ont coûté cinquante millions. Vos plans du chemin de Besançon à la frontière suisse, objet d'une longue attente et de tant

d'espérance, vont dans quelques mois recevoir leur heureuse exécution.

C'est une idée généralement admise que les sciences exactes nuisent à la culture des lettres. Le discours que nous venons d'entendre a prouvé, par la vigueur du fond et l'élégance de la forme, que rien ne s'oppose à leur commune alliance ; que loin de là, chez l'homme de science, l'esprit, par le commerce assidu des grands auteurs, sait se maintenir, s'élever même dans l'art de penser et d'écrire. Ainsi, au double point de vue des sciences et des lettres, nos rangs vous étaient ouverts par avance, et nous nous félicitons de grand cœur de vous y recevoir.

DISCOURS DE RÉCEPTION

De M. l'abbé J.-B. BERGIER.

TABLEAU HISTORIQUE DE L'AGRICULTURE EN SÉQUANIE

A L'ÉPOQUE DE CÉSAR.

Nihil agriculturâ melius, nihil uberius, nihil dulcius, nihil homini libero dignius.
(CICERO. *de Offic*, lib. I.)

MESSIEURS,

Appelé par vos bienveillants suffrages à l'honneur insigne et inattendu de siéger au milieu de vous, je viens, dans cette circonstance solennelle, vous donner un premier signe de la bonne volonté dont je suis animé, et vous offrir en même temps l'humble tribut de ma juste et vive reconnaissance.

Je veux essayer de résoudre, en la soumettant à votre haute appréciation, cette question historique, peu explorée jusqu'ici, et qui ne manque ni d'intérêt, ni d'importance :

Quel était l'état de l'agriculture, la condition des terres, des lieux et des colons dans la Séquanie à l'époque de César, 58 ans avant l'ère chrétienne? Ainsi posée, abstraction faite des vieux Celtes nos aïeux, qui, venus, de proche en proche et par degrés, des plaines de Sennaar dans ces contrées, vécurent longtemps comme les Germains, en nomades et en chasseurs, plutôt qu'en agriculteurs,

cette question, dont la solution paraît difficile au premier coup d'œil, peut, je crois, être facilement résolue au moyen de l'induction et des témoignages historiques qui nous restent.

Demander, en effet, quel était l'état de l'agriculture et des colons dans la Séquanie à l'époque de César, c'est assurément s'enquérir de l'état de la civilisation dans cette contrée ; c'est demander si la Séquanie comptait alors un grand nombre de villes et de villages, et quelle était leur population; c'est demander si les voies de communication étaient établies, si le commerce était florissant, si, enfin, le travail, les arts et l'industrie exerçant leur empire, faisaient sentir au peuple séquanais leur heureuse et salutaire influence.

Toutes ces questions sont corrélatives, toutes elles sont tellement unies entre elles, que résoudre les unes, c'est par voie de conséquence et nécessairement résoudre les autres.

Un célèbre philosophe, Montesquieu, l'a dit : « Point de population sans commerce et sans industrie; point d'art ni d'industrie sans études, sans application et sans recherches; point de recherches ni d'études si l'homme, préoccupé de trouver le pain du lendemain, manque de paix, de calme et de sécurité, mais aussi, point de sécurité possible sans l'abondance et même la surabondance des fruits de la terre, surabondance que donne et que seule peut donner, dans un pays, une culture large et intelligente.

» Une contrée stérile, une terre inclémente, n'est jamais ni commerçante, ni industrielle, ni peuplée : le Groënland et l'Islande, la Norvége et les régions hyperboréennes en sont une preuve convaincante. »

D'après ces principes, professés par le célèbre Montesquieu et admis comme vrais par tous les philosophes économistes, nous pouvons maintenant juger par induction de l'état de l'agriculture dans la Séquanie.

Et d'abord, peu ou point de commerce ni d'exportation, ni d'importation chez les Séquanes. La Séquanie n'avait rien à exporter et elle ne pouvait rien exporter; ses habitants, confinés dans leurs landes, cantonnés dans leurs forêts et leurs montagnes, étaient en quelque sorte séparés du reste des Gaules. A part leurs expéditions militaires, ils n'avaient eu et n'avaient encore que peu ou point de relations extérieures. Si les Armoricains, au rapport de César (*Comm.*, lib. IV, n° 20), ne connaissaient pas même les côtes de la Grande-Bretagne, on peut dire, par analogie et sans témérité, que les Séquanais, plus rapprochés des Germains et barbares par les lieux et par les mœurs, ne connaissaient ni l'intérieur ni l'extérieur des Gaules, et que la plupart d'entre eux ne connaissaient que le *Gau* (Note 1), ou le canton restreint qu'ils habitaient.

Le commerce intérieur n'était guère plus brillant. La monnaie nationale, si elle existait, était rare. Les Séquanes achetaient ou échangeaient quelques bœufs ou quelques chevaux dans l'intérieur de la

contrée; quelquefois, et de loin en loin, certains merciers ou marchands ambulants, que César appelle *mercatores* (Note 2), venus de la province romaine, leur vendaient ou leur échangeaient contre la peau des ours et des bisons, quelques instruments de fer, des vases de plomb ou d'airain, quelques étoffes d'Italie, des colliers et des bracelets, du vin et des liqueurs, si séduisantes encore aujourd'hui pour les peuples barbares.

Et quel commerce pouvait-il y avoir chez les Séquanes, dans un pays où, comme du reste dans toutes les Gaules, on ignorait ou l'on négligeait l'industrie, les arts utiles et agréables ?

Consultez César et Strabon, et ils vous diront que les Gaulois et les Séquanes ne connaissaient que les arts les plus grossiers, ceux qui sont tout à fait indispensables pour subvenir aux premières nécessités de la vie.

Selon les auteurs qui ont parlé des Gaulois, ces peuples pouvaient construire des maisons ou plutôt, comme ils les appelaient, *des buttes* (Note 3), ou des beduques, des cabanes en bois et en terre, faire un chariot grossier, tresser *des bennes* (Note 4) ou des paniers d'osiers, assembler solidement un bateau, creuser une barque d'une seule pièce dans le tronc d'un chêne trois fois séculaire, fabriquer avec le goet (serpe) des siéges et des meubles grossiers, façonner une rude poterie et des cribles ou tamis pour purifier l'avoine et l'orge, et arrondir une pierre d'Auvergne pour écraser le grain et le réduire en

farine ; mais ils ignoraient ou ils négligeaient l'art de tailler délicatement le bois et la pierre, de ciseler les métaux, d'imprimer les monnaies (Note 5) et les médailles, de construire des canaux et des bassins, de faire des routes et de jeter des ponts en pierre sur les ruisseaux et les rivières. S'ils connaissaient l'art d'extraire le minerai, de fondre le fer et de forger grossièrement des instruments et des armes, ils ignoraient assurément l'art de les tremper. On sait que souvent leurs lances et leurs épées vinrent se briser contre les armes et les boucliers aciérés des Romains.

Chez nos aïeux, l'art textile était peu avancé ; l'habit séquane n'était ni délicat ni somptueux. Le chanvre et le lin étaient inconnus. C'est avec les filaments de l'ortie, le poil ou la laine des animaux qu'ils composaient *le tricot* ou une autre espèce d'étoffe grossière que, selon Strabon, ils appelaient *laine* ou saga, *quam lænas vocant* (lib. IV), et que comme eux, après tant de siècles écoulés, nous appelons encore du nom vulgaire *de sarge ou de sargi*. C'est avec cette étoffe qu'ils façonnaient le manteau ou *sayon*, les brayettes, *braccæ*, et surtout cette chemise gauloise par excellence, cette tunique immortelle qui, bravant les modes et tous les discours, traversant les siècles, est arrivée intacte et pure jusqu'à nous et se conserve encore sous le nom de *blouse* ou de *roulière*.

Les hommes et les institutions civiles disparaissent, mais les modes et les usages populaires sont impé-

rissables. Tel on voyait le voiturier séquanais à côté de son *char à bennes*, la blouse sur les épaules et le fouet cordelé à la main, tel, et sans différence aucune, nous voyons encore aujourd'hui le voiturier franc-comtois.

Ne cherchons point d'architecture parmi les Séquanes. Ils ignoraient, ou plutôt ils dédaignaient l'art des Michel-Ange, des Vauban et des Palladio. Parmi eux, point de temples superbes élevés à la divinité, point de palais somptueux pour les princes. Les lacs (Note 6) solitaires, les vallées profondes, les forêts de chênes et de hêtres étaient leurs temples et leurs sanctuaires révérés.

Une pierre grossière servait d'autel et pour remplacer les statues de Phidias et les tableaux d'Apelle, *les Peu* (Note 7), les montagnes à pic, les rochers à figures bizarres, ou les *Pierres qui virent* représentaient à leur imagination plus qu'à leurs yeux, *Hésus*, le dieu suprême, *Taranis*, le dieu du tonnerre, et *Teutatès*, le dieu de la guerre.

Chez eux, point de monuments funéraires, ni colonnes, ni mausolées, ni pyramides, pas même une pierre tumulaire. Un tertre de gazon élevé au penchant d'une montagne, près d'un sentier, ou un amas de pierres, un *tumulus* qui s'accroissait chaque jour par la piété de ceux qui le visitaient, recouvrait leurs restes mortels.

Je porterai une pierre à ton carn, disaient-ils. C'était la promesse d'une amitié sincère et l'assurance d'une fidélité à toute épreuve.

Singulière persistance des traditions religieuses et populaires! Cette pratique s'est conservée en Séquanie jusqu'à nos jours. C'est probablement de là que vient, dans les paroisses rurales, l'usage, pour chaque assistant aux enterrements, de jeter une pierre ou une poignée de sable sur le cercueil au moment où il est descendu dans la tombe.

Si telle était l'architecture religieuse chez les Séquanes, que pouvait être l'architecture civile et domestique? A part les quelques grands édifices pour les colléges druidiques, toutes les maisons étaient sans art et sans apparence. La cabane gauloise, disent Vitruve et Strabon, contemporains des premiers Césars, n'a pas d'étage, même dans les villes. Elle est spacieuse et de forme ronde; c'est un composé de poutres, de planches et de terre glaise. La tuile est inconnue dans ces contrées; Les toits sont tous en bois, en mousse ou en joncs. Les cabanes du camp des Nerviens incendiées par César étaient couvertes en chaume, selon l'usage des Gaules. *More gallico* (lib. VII, n° 43). — *Domos e tabulis et cratibus construunt magnas, rotundas, magno imposito fastigio.* (STRAB., lib. IV.)

Ces matériaux, qui sont encore employés dans les pays froids et neigeux, et en particulier dans nos montagnes, ont assurément leur raison d'être, mais, il faut l'avouer, ils sont peu propres à assurer une sodidité à l'épreuve de plusieurs siècles, et cette considération doit nous mettre en garde contre le sentiment de quelques écrivains qui voudraient faire

passer pour gaulois des édifices ou des ruines qui sont infiniment plus modernes.

Ne cherchons enfin chez les Séquanes, pas plus que chez les autres peuples des Gaules, ni architecture, ni sculpture, ni peinture, ni orfévrerie, ni aucun des arts qui illustraient à cette époque l'Egypte et l'Italie, Rome et la Grèce.

Les porcelaines de Sèvres, les tissus de Sedan, les tapis des Gobelins, les fils de Limoges, les soieries de Lyon, les chaussures de Paris et ses mille et une variétés, étaient encore bien loin dans la nuit des temps; les côtes de l'Océan ne nous envoyaient pas encore la marée fraîche, et c'est à peine si l'on savait, en Bretagne, saler le hareng et la morue, et en Séquanie, préparer le bresil et le jambon. Strabon n'aurait pas encore pu dire, avec autant d'assurance et de vérité : *Salsamenta Sequanorum totius Galliæ optima.*

En un mot, si vous voulez avoir une idée de la faiblesse de l'art et de la pauvreté des objets de luxe les plus précieux chez nos aïeux, ouvrez ces *tumulus* ou *tombelles*, si communes en Séquanie, vous ne trouverez que quelques dents de sangliers, *des anneaux, des fibules, des agrafes et des ceinturons*, des haches et des couteaux en pierre, quelques épées rongées par la rouille, et beaucoup de colliers et de bracelets grossiers en bois ou en airain.

O étonnante et singulière destinée des Gaules et de la Séquanie !

Le voyageur qui parcourt la terre, trouve dans

toutes les contrées les majestueux souvenirs des peuples qui les ont habitées; en Syrie, les ruines gigantesques de Palmyre, et en Palestine, les immenses vasques de Salomon; les ruines du Parthénon lui rappellent la beauté et l'élégance du génie de la Grèce, il croit entendre encore aux Thermopyles retentir la voix de Léonidas et de ses soldats; l'Egypte offre à ses regards les canaux, les obélisques, les sphynx et les pyramides, et dans le monde entier il admire encore les routes, les aqueducs, les colysées et les amphithéâtres qu'enfanta la grandeur du génie et la puissance du peuple-roi.

Mais c'est en vain que nous voulons évoquer le génie des Celtes nos aïeux; cherchez et trouvez si vous pouvez quelques-uns de ces grands vestiges qui vous rappellent leur génie, leur science et leur histoire. Hélas! rien n'apparaîtra à vos regards. Tout a disparu avec eux. Leurs cabanes se sont effondrées, leurs bourgades se sont effacées, leurs dieux et leurs druides, leurs lois et leurs annales se sont évanouis loin derrière nous dans la nuit des temps, et c'est à peine si aujourd'hui nous pouvons écrire une seule page de leur histoire; il ne nous reste plus de nos pères que trois choses qu'ils nous ont laissées, leur caractère généreux, la terre qu'ils ont foulée, et une partie de la langue qu'ils ont parlée (Note 8).

Si l'état misérable du commerce et des arts prouve le peu de développement de l'agriculture, le chiffre de la population n'est pas moins significatif.

Quoi qu'en disent Josephe et Appien, qui comptent quatre cents peuples dans les Gaules, tandis que Tacite et Strabon n'en énumèrent que soixante, il est certain que la population des Gaules, loin d'être exubérante, était bien loin d'être proportionnée à la grandeur du territoire qui s'étendait des Pyrénées aux rivages et à l'embouchure du Rhin, et des Alpes à l'Océan. Le savant Bullet et ceux qui, avec lui, ont étudié César et Strabon, ne comptent que huit ou dix millions d'habitants dans les Gaules, et à peine deux cent mille dans la Séquanie proprement dite, c'est-à-dire dans la Franche-Comté actuelle; c'est à peine le cinquième de la population présente.

Le conquérant des Gaules n'était assurément ni le plus modeste, ni le moins ambitieux des hommes; souvent, dans ses *Commentaires*, qui sont des bulletins de guerre, il exagère les difficultés comme aussi le nombre des ennemis qu'il avait à combattre; or, en prenant son texte à la lettre, nous voyons que lors de la lutte suprême des Gaules contre Rome, l'armée nationale, convoquée extraordinairement, ne s'éleva pas au delà de deux cent cinquante mille combattants, parmi lesquels se trouvèrent six ou sept mille soldats séquanais proprement dits. Pour établir l'exubérance de la population dans les Gaules et la Séquanie à cette époque, rien ne sert à l'historien Justin et à ceux qui l'ont suivi, d'énumérer les nombreuses émigrations gauloises. Ces émigrations avaient pour cause bien plus l'amour des aventures, l'ardeur effrénée des batailles et le désir

d'une terre plus fertile et d'un climat plus doux, que le manque de terrain et le défaut d'espace. Non, ce n'était pas la terre qui manquait aux hommes, mais c'étaient les hommes qui manquaient à la terre, en négligeant de la défricher et de la cultiver. Ils la cultivaient sans doute, mais pas assez largement; ils étaient plus appliqués à la guerre qu'à la culture. Strabon nous dit que les Gaulois étaient *meilleurs soldats que bons agriculteurs*, et que ce ne fut qu'après la conquête, quand César les eut assujettis, qu'ils s'appliquèrent sérieusement à la culture des champs. *Viri meliores bello quam agriculturâ... depositis armis, nostro tempore agros coguntur colere.* (Lib. IV.)

Mais laissons la voie d'induction, ne disons plus ce que devait ou ce que pouvait être l'agriculture dans la Séquanie à l'époque de César, entrons plus avant dans la question, et montrons ce qu'elle était réellement, en faisant connaître la condition des colons séquanes, la qualité du climat, la nature du sol, les produits de la terre et l'aspect géographique de la contrée.

La condition des colons n'était ni la liberté proprement dite, ni l'esclavage des Grecs et des Romains. Le Verboguet ou président n'avait pas, en temps de paix, un pouvoir absolu illimité; il ne pouvait, selon ses caprices ou ses passions, dépouiller le citoyen, le jeter dans les fers, l'envoyer en exil ou le condamner à mort.

Les Séquanes étaient maîtres de leur personne,

de leur famille et de leurs biens, ils pouvaient changer de domicile, passer d'un pays dans un autre, contracter ou ne pas contracter des obligations. Mais pourtant leur condition n'était pas la liberté, c'était un assujettissement complet, une espèce de servage peu différent, pour les effets, de l'esclavage.

« Dans les Gaules, dit César (liv. VI, n° 12), il » n'y a que deux sortes d'hommes qui jouissent de » quelque considération, les druides, interprètes de » la religion, chargés des choses sacrées et ministres » des sacrifices, et les nobles ou chevaliers dévoués » spécialement au métier de la guerre, qui est per- » pétuelle et même journalière dans ces contrées. » Le peuple est compté pour rien. Exclu des as- » semblées et des délibérations, il n'ose rien et il » ne peut rien. Il éprouve presque tous les maux et » toute la honte de l'esclavage. La plupart des » hommes de cette classe, lorsqu'ils sont écrasés de » dettes, surchargés d'impôts ou opprimés par des » hommes puissants, engagent leur liberté à des » nobles qui prennent sur eux tous les droits que » les maîtres ont sur leurs esclaves. »

A supposer, comme le prétend le célèbre Perreciot, que ce tableau tracé par César soit un peu chargé et qu'il faille adoucir ses couleurs, il en reste encore assez, quelque adoucissement qu'on y apporte, pour que l'on puisse en conclure que les colons des Gaules, ainsi assujettis et obligés de guerroyer, ne pouvaient avoir ni beaucoup de temps, ni une grande ardeur pour cultiver les terres, et surtout

pour vaincre les difficultés qu'opposaient à leurs travaux la dureté, l'ingratitude du sol et la rigueur du climat.

Ces difficultés étaient très grandes. Pour les comprendre, gardons-nous de comparer le sol et le climat de la Séquanie, à cette époque, au sol et au climat de la Franche-Comté que nous habitons. La scène a changé tout à fait de décoration. Ce n'est plus, pour ainsi dire, ni la même terre, ni le même soleil, ni le même pays. La Franche-Comté n'est plus aujourd'hui une froide et stérile contrée du nord, c'est une région assez tempérée et qui offre à ses habitants non seulement l'abondance, mais la surabondance et tous les agréments de la vie. Les villes et les bourgades qui la couvrent, les canaux qui la traversent et les routes innombrables qui la sillonnent, la beauté et la richesse de ses montagnes, la fertilité de ses plaines et les produits inépuisables de ses coteaux, la font regarder, et à juste titre, comme une des plus belles et des plus riches provinces de France.

Mais, à l'époque de César, il n'en était pas ainsi. Excepté les bords de l'Ognon, ceux de la Loue vers son embouchure, et ceux du Doubs vers la ville de Dole, comme aussi les bords et les plaines de la Saône que César appelle le meilleur pays des Gaules, *ager Sequanicus totius Galliæ optimus* (lib. I, n° 31), la Séquanie, dans sa plus grande étendue, n'était pas largement cultivée. Le sol était agreste, couvert de landes, de marais et de forêts immenses

remplies de bêtes fauves et d'animaux féroces. L'air et la lumière, interceptés par les bois, ne vivifiaient pas la terre qui, privée de ces deux éléments nécessaires, restait froide, brumeuse et peu productive.

Selon César et Strabon (Note 9), la température d'une partie des Gaules, et en particulier de la Séquanie, était plus rigoureuse que celle de la Grande-Bretagne. Les hivers étaient précoces et très longs, les neiges abondantes, les froids excessifs au point de glacer les rivières, qui servaient non seulement de ponts, mais souvent de routes aux voyageurs et aux armées qui n'en trouvaient pas d'autres. (César, liv. IV.)

Les chemins étaient rares en Séquanie, difficiles et si étroits qu'un char pouvait à peine y passer, si dangereux pour des armées à cause des gorges et des défilés, que les Helvétiens, lors de leur expédition contre les Eduens, n'osèrent s'engager dans les montagnes du canton de Varescau sans l'autorisation des habitants. *Iter angustum et difficile quo vix singuli carri ducerentur.* (César, lib. I, n° 3.) Les soldats de César, arrivés à *Vesuntio* pour combattre Arioviste, sont effrayés de la difficulté des chemins et de la profondeur des forêts, ils s'abandonnent aux larmes du découragement et refusent pendant un instant de marcher. *Flebant, testamenta condebant.* (César, lib. I, n° 39.)

N'en soyons pas étonnés ; la Séquanie, comme du reste la plupart des cantons des Gaules, offrait à cette époque aux étrangers un singulier aspect.

Au midi, la Bresse avec ses bois, ses landes et ses marécages ; à l'est, les montages et les forêts immenses du Jura, depuis Condat à Bâle et de Bâle à Besançon ; au centre, la forêt de Chaux (Note 10), deux fois plus grande qu'elle n'est, s'étendant de Dole à Besançon, et des rives du Lizon et de la Loue au delà des rivages du Doubs, occupant alors le territoire de plus de quarante villages qui existent aujourd'hui et qui, jusqu'au XIVe siècle, n'existaient pas ; au nord, le désert immense et la grande forêt des Vosges, s'étendant entre le nord et l'est pour s'unir en quelque sorte d'un côté aux *Ardennes* (Note 11) et de l'autre à la forêt Hercinie. *Arduennæ sylva, totius Galliæ maxima.* (Lib. VIII.)

Dans cette immense étendue de pays, il ne pouvait être question, comme villes, ni de Belfort, ni de Lure, ni de Faverney, ni de Jonvelle, ni de Jussey, ni de Luxeuil ; la plupart de nos villes n'existaient pas. Ptolémée, qui vivait cent cinquante ans après César, n'en compte que quatre, *Vesuntium, Didacium Equestris* et *Aventicum* (Besançon, Nyon, Avenches et peut-être Lausanne), la première dans la Franche-Comté, et les trois autres sur le territoire helvétique qui faisait partie de l'ancienne Séquanie. Ces quatre villes séquanaises sont les seules mentionnées par le plus ancien monument géographique qui nous reste.

Et encore quelles villes ! Ne confondons pas ici les temps et les lieux, n'allons pas nous imaginer que c'étaient des villes immenses, des cités lu-

xueuses, remplies de monuments et de palais, des cités resplendissantes aux rayons du soleil, comparables à celles que nous voyons aujourd'hui.

La ville gauloise, dit Vitruve, n'a pas d'éclat. C'est une agglomération plus ou moins considérable de maisons ou de cabanes construites en bois, en gravier et en terre glaise, toutes couvertes en chaume, en bois ou en joncs et sans aucun étage. La ville, pour raison de sécurité et de défense, est ordinairement située au confluent de deux rivières ; plus souvent encore on la voit au sommet d'une colline ou d'une montagne (Note 12), elle est entourée d'un fossé-palissade, ou d'un rempart composé de poutres immenses unies entre elles, de quartiers de rochers et de couches épaisses de terre. (César, liv. VII, n° 23.)

Sans sortir de la Séquanie, nous pouvons avoir une idée de la ville gauloise et de son peu d'éclat. Qu'était *Vesontio* (Besançon) à l'époque de César, cette ville principale des Séquanais et à l'occupation de laquelle tenait si ardemment le conquérant des Gaules ? Ce n'était pas, comme Alesia et Avaricum, tout à la fois une ville et un oppidum, *urbs et oppidum*. César ne lui donne que ce dernier titre, il l'appelle *oppidum maximum Sequanorum*, c'est-à-dire un lieu fortifié ou, si l'on veut, une petite ville entourée de rochers et de murs, située au sommet d'une montagne ; c'est le sens du mot *oppidum* qui dit moins que le mot *urbs*, si l'on en croit Varron. César décrit parfaitement la position de Besançon :

« Le Doubs entoure presque entièrement la montagne; l'espace laissé par les contours du fleuve n'a, dans sa partie la plus étroite, que cent vingt pas de largeur; là se trouve un mur qui renferme la citadelle et la ville, situées seulement sur le plateau et la moitié de la rampe de la montagne. » Or, dans un espace aussi étroit, avec des maisons sans étage, était-il possible de renfermer un grand nombre d'habitants? Je ne le crois pas. *Hunc (montem) murus circumdatus arcem efficit et cum oppido conjungit.* (Lib. I, n° 38.)

Et maintenant, si telle était la capitale, la *maxima Sequanorum*, que pouvaient être Avenches, Nyon, Lausanne, et aussi les quelques *castra* ou *oppida* séquanais dont Arioviste s'empara? Mais surtout où étaient les villages et les hameaux de la Séquanie? qu'étaient-ils? quel pouvait être leur nombre, leur grandeur et leur importance?

L'examen de cette question est capital, intimement lié à l'histoire de l'agriculture, puisque le plus ou moins grand nombre de hameaux et de villages dans une contrée est l'indice ordinaire de l'état plus ou moins prospère de l'agriculture; mais aussi la solution de cette question n'est pas sans difficultés. La Séquanie a été bouleversée par les guerres et les révolutions; des villages ont disparu, d'autres se sont élevés, le champ a remplacé la forêt, et la forêt s'élève aujourd'hui où était autrefois un champ. Comment, sans titres positifs, reconnaître, au milieu de ce bouleversement, le nombre et la situation des

localités séquanaises à l'époque de César? Assurément, on ne le peut d'une manière exacte et absolue. Mais, à défaut de titres écrits, on le peut jusqu'à un certain point, par l'examen des lieux, des vestiges et des étymologies. Les peuples ont laissé quelques traces de leurs pas dans les lieux qu'ils ont habité; ils ont taillé le rocher, creusé la terre, laissé des débris, et surtout leurs tombeaux; ils ont donné des noms aux différents lieux; un village ou une ville a un nom, et par ce nom on peut reconnaître son origine, comme on reconnaît par le nom et par le langage si une famille est d'origine française, italienne ou allemande. Cette règle souffre assurément des exceptions, mais elle peut servir de lumière pour reconnaître, jusqu'à un certain point, le nombre des villages séquanais et, par là, l'état de l'agriculture à l'époque de César (Note 13).

Prenons en main une carte de la Franche-Comté actuelle et essayons de la rendre séquanaise. Pour cela, nous n'aurons, je crois, pas beaucoup à ajouter, puisque, d'après Bullet, la population des Gaules, à l'époque de César, était fort inférieure à celle d'aujourd'hui; mais, nous aurons beaucoup à retrancher de villes et de villages fondés à l'époque *gallo-romaine* et qui alors n'existaient pas. *In nostro tempore, depositis armis, agros coguntur colere et inde villas ædificare.* (STRABON, lib. IV.)

Retranchez de cette carte, sauf exception, toutes

les villes et tous les villages dont le nom est français, religieux, féodal ou latin.

Ainsi, quarante-cinq localités qui s'appellent Granges ou Grangettes; vingt villages du nom de *Chapelles*; soixante-dix localités qui ont pour dénomination le nom d'un saint ou d'une sainte, la plupart des bourgs ou des villages qui se sont groupés autour d'un château ou d'une abbaye; soixante villages du nom de Châtel ou de Châtillon; quatre-vingts *Velle, Villars* ou *Villers,* et un grand nombre d'autres qui ne répondent pas à la langue des Celtes nos aïeux (Note 14). Nous convenons volontiers qu'à l'époque séquane quelques-uns de ces différents lieux aient pu renfermer une ferme ou quelques cabanes, mais nous sommes portés à croire qu'en général les villes et les villages que nous venons de signaler n'ont été fondés et ne se sont développés que sous le gouvernement romain ou à l'époque féodale. Si notre opinion avait besoin de preuves, nous l'appuierions sur les monographies locales, sur les *Acta Sanctorum* et sur les documents relatifs à la fondation de quarante villages autour de la forêt de Chaux au XIVe siècle. Quand saint Colomban, au VIIe siècle, se retira dans le vaste désert des Vosges, aucun des bourgs et des villages de cette contrée n'existait, c'était une solitude vaste, sauvage et pleine d'effroi, il ne trouva que les ruines de deux châteaux, Annegrai et Luxeuil, habités par les bêtes féroces, et ce fut lui qui construisit la

première maison du village de Fontaines. (JONAS, *in Vita S. Columbani.*)

Sur la carte séquanaise, vous laisserez quelques villages situés sur les hauteurs, au confluent de deux rivières, ceux voisins des *Baumes* et des *Peu*, ceux sur le territoire desquels on trouve des tombelles ou sépultures gauloises, tous ceux enfin qui, dans leur nom, ont pour *préfixe* ou *surfixe*, ou, pour mieux dire, pour radical, une syllabe celtique.

Vous laisserez surtout sur cette carte cette multitude de hameaux et de villages dont les noms commencent ou finissent par *court*. Ce sont les *cortis* ou les *ædificia*, de forme ronde, construits en bois et supportant un toit immense, dont parlent si souvent César et Strabon : *Magnas, rotundas, magno imposito fastigio.* (STRAB., lib. IV.) Ces cours, connus des Gallo-Romains sous le nom de villa, *quas abusive Curtes vocamus*, situés près des ruisseaux et des sources abondantes et devenus des villages, étaient les maisons et les fermes des Séquanais nos aïeux. C'est dans ces lieux qu'ils travaillaient à la culture des terres. *Ædificia sylvis circumdata ut sunt fere domicilia Gallorum, qui plerumque sylvarum ac fluminum petunt propinquitatem.* (CÉSAR, lib. IV, n° 30.)

Mais quelle était cette culture, son étendue, sa nature, ses produits ?

Si nous en croyons les monuments historiques qui nous restent, et en particulier les *Commentaires* de César, nous pouvons dire qu'à part la Provence,

le Berry, les plaines de la Saône, vers Lyon, le pays de Beauvais et de Soissons, que César et Tite-Live appellent *fertilissimas terras*, le reste des Gaules était peu productif. La culture n'était pas beaucoup développée ; ses produits étaient peu variés. Les Gaulois étaient meilleurs soldats que bons agriculteurs. L'Alsace, ce pays aujourd'hui si fertile, ne pouvait nourrir ses habitants. La famine visitait souvent les Gaules, et César ne pouvait que très difficilement ravitailler ses légions.

Ne cherchons donc dans les Gaules, et surtout en Séquanie à cette époque, aucun fruit, aucune plante exotique, aucun produit que l'on peut appeler de luxe et de surabondance. Nous n'y trouverons que les plantes indigènes, communes et de première nécessité. Dans les forêts, vous trouverez le hêtre, le sapin, le tilleul, l'alisier, le chêne ordinaire et le chêne blanc que jusqu'ici on s'est obstiné à appeler châtaignier. Si vous demandez comment s'appelle la forêt, les montagnards séquanais vous diront qu'elle s'appelle le Gey ou la Joux, forêt de sapins, et les gens de la plaine l'appelleront et l'appellent encore *le Foye*, *la Faye* ou *le Fay*, forêt de foyards ou de chênes.

Auprès de la ferme séquanaise, vous trouverez un *Cerneux*, c'est-à-dire une enceinte de terrain fermée de branches d'arbres grossièrement et confusément arrangées. Cette enceinte, les Latins l'appelleront *hortus*, les Français et les Allemands *jardin*, mais les populations rurales, fidèles à la langue des

Gaulois leurs aïeux, l'appelleront et l'appellent encore le *cuti* ou le *couti*.

Ce *couti* gaulois ne vous offrira ni l'asperge d'Asie, ni le melon d'Egypte, ni la laitue de l'île de Cos, vous n'y trouverez que l'oseille et l'ail maléolant, le navet, la rave et quelques autres racines indigènes dans le pays des Gaules. Point de parterre, point de fleurs cultivées, si ce n'est l'iris et la verveine pour couronner la jeune fille au jour de ses fiançailles ou de son trépas. Pourquoi des fleurs? Le Séquane est encore un peu grossier, et l'homme grossier, peu sensible, dédaigne et foule aux pieds les fleurs.

Si vous jetez les yeux sur les campagnes de la Séquanie, le sud-ouest, c'est-à-dire les bords du Doubs et de la Saône, les plaines de la Bourgogne vous offriront des prairies abondantes, des champs de millet, d'orge et de froment; mais le centre, mais surtout le nord et l'est, les montagnes des Vosges, du Doubs et du Jura, ne présenteront à vos regards que quelques champs d'orge et d'avoine, des fèves et des lentilles naturelles au pays (Note 15).

Vous verrez dans les pâturages et les landes des troupeaux de bœufs, de chèvres et de brebis, ressource principale du Séquane, plus berger qu'agriculteur. *Quibus Gallia maxime delectatur.* (CÉSAR, lib. IV, n° 9.)

Vous ne trouverez point de fruits délicats, si ce n'est la pêche indigène, mais, en revanche, vous verrez, et en grand nombre, dans les bois et les

landes, les pruniers, les pommiers et les poiriers sauvages dont les fruits acides servent à la composition du cidre et du verjus.

Point de plantes oléagineuses. Eh! le Séquane a-t-il besoin d'huile? Sa demeure n'est-elle pas éclairée pendant les longues nuits d'hiver par la lueur des tisons du foyer, et quand il le faut, ne sait-il pas diriger sa marche au travers des bois par la lumière de la *faille*, sorte de faisceau encore en usage, composé de branches sèches et résineuses préparées et allumées pour le cas de nécessité?

Les plantes textiles, le chanvre et le lin, sont inconnues, c'est l'ortie qui les remplace. Nous savons par César que les Armoricains ou les Bretons, aujourd'hui si renommés pour leurs toiles, n'avaient que des peaux pour voiler leurs vaisseaux et que des chaînes pour suspendre les ancres et amarrer leurs barques au rivage. *Pelles pro velis.* (Lib. III, n° 13.)

Enfin, c'est en vain que vous chercherez dans les Gaules et la Séquanie ces merveilleux coteaux qui sont aujourd'hui la gloire et la richesse de la France.

Nos pères ne se reposaient point à l'ombre du figuier, de l'olivier, de l'oranger et de la vigne. Ces plantes si précieuses étaient inconnues même dans les contrées du Midi, ou du moins, si, comme le prétendent certains auteurs, César trouva quelques vignes dans la Provence et le Languedoc, le produit de ces vignes était si faible que, selon Strabon,

une famille buvait quelquefois dans un jour de fête tout le vin de la récolte de l'année.

Non, pour nos pères il n'y avait ni clos Vougeot, ni côtes de Beaune; point de vins ni du Jura, ni de Bourgogne, ni de Champagne; le cidre aigrelet, le jus des herbes brûlantes et fermentées, et une cervise nauséabonde contre laquelle, trois siècles après cette époque, s'irritait encore l'empereur Julien, étaient les seuls breuvages qui désaltéraient nos aïeux.

Messieurs,

Vous avez vu la terre de Séquanie, son aspect et ses produits, voici maintenant l'homme de cette terre :

La taille du Séquane est élevée, son bras est nerveux, ses épaules larges, son œil vif et sa parole articulée. Souvent sa voix éclatante et forte fait retentir par des cris aigus les montagnes et les bois.

Ce n'est pas l'homme affaibli par le luxe et amolli par la volupté, c'est l'homme de la nature, l'homme dans toute sa force et sa vigueur native, accoutumé à lutter contre les obstacles que lui opposent sans cesse les éléments et les autres hommes ses semblables, et à poursuivre dans les forêts le loup et le sanglier voraces, la chèvre légère, l'ourak et le bison furieux.

Ce vigoureux Séquane de l'époque de César, lors de la lutte suprême de sa patrie contre Rome, a vu les feux de guerre allumés au sommet des montagnes de la Séquanie; il a entendu les cris des

courriers qui appellent les citoyens aux armes, et qui, en moins de sept heures, font connaître à *Vesontio* le soulèvement des peuples de l'Auvergne, la révolution de Gergovie et le péril de la patrie.

Comme un lion, il s'est élancé hors de sa cabane couvert de ses armes, et craignant d'arriver le dernier sous les drapeaux de Vercingétorix.

Mais, hélas! la fortune a trahi son courage, et la Gaule est vaincue sous les *murs d'Alesia*.

Rentré désespéré dans sa cabane, il s'est assis sur un tronc d'arbre auprès de son foyer, où se consument, pendant la nuit, les hêtres et les chênes de la forêt. Ses épaules sont encore couvertes de la dépouille des loups et des sangliers, et sa tête se cache sous la peau des loutres et des blaireaux. Auprès de lui sont ses armes couvertes de sang. Ses enfants l'entourent, et sa compagne, indépendante et belliqueuse comme lui, les deux poings sur les hanches, l'interroge sur l'issue de la bataille. Il garde le silence de la rage. Mais tout à coup : Teutatès, s'écrie-t-il, a trahi la cause de la justice; le Brenne intrépide, Vercingétorix est prisonnier, et la liberté de la patrie vient d'être écrasée sous les remparts d'Alesia.

Sa compagne éclate en cris de fureur et d'imprécation, et le guerrier séquane, égaré par le désespoir, déchire avec les dents des chairs crues et palpitantes, il boit à outrance la liqueur enivrante, en maudissant la guerre, César et les Romains.

Messieurs,

Cet événement suprême ferme la première époque historique de l'agriculture en Séquanie. Cette époque, il faut en convenir, est loin d'être brillante. L'agriculture chez les Séquanes était peu développée, et trois choses en ont été la cause : l'isolement, l'ignorance et l'oppression. Ces trois causes s'affaibliront un peu dans la suite, sous l'empire des Romains, sous les rois mérovingiens et à l'époque féodale. Nous verrons alors l'agriculture, plus intelligente, se développer sur un plan plus large, mais, hâtons-nous de le dire, elle ne sera ni plus riche, ni plus libre, ni plus heureuse. Elle semblera s'élever, mais, entravée par les guerres et les révolutions, chargée d'impôts, assujettie aux corvées et aux redevances de toutes sortes, elle restera toujours pauvre, toujours faible et misérable, jusqu'au jour où, débarrassée de l'ignorance et de la routine, mise en contact avec la civilisation et le progrès des arts, dégagée de la servitude et de la main-morte, elle pourra enfin respirer largement, vivre et s'épanouir aux rayons bienfaisants de la justice, du droit et de la liberté.

NOTES ET TEXTES JUSTIFICATIFS.

Note 1. — *Gau*. Ce mot est purement celtique. Il se trouve comme *surfixe* dans le nom d'un grand nombre de contrées. Ainsi les géographes disent : le Sundgau, l'Elsgau, le Brisgau, le Varesgau, le Scodingau. Il est très usité dans tous les *patois* de la Franche-Comte ; on dit partout : un *gau* de pain, un *gau* de champ. Il signifie canton, parcelle, portion. Ne serait-ce pas de cette racine que viendrait le mot Gaules, les Gaules, pays morcelé, les Gaulois, peuples cantonnés? On a donné tant d'étymologies du mot Gaules, qu'il est permis à chacun d'avoir la sienne et de se tromper.

Note 2. — Ces merciers ou marchands n'avaient pas la liberté de parcourir toutes les contrées des Gaules. *In Nerviis* (chez les habitants de la Flandre) *nullus aditus mercatoribus.* (César, lib. IV, nº 14.)

Note 3. -- *Butte, bude, borde,* est un mot celtique. Dans toutes les langues il signifie maison ou cabane. Ainsi beth en hébreu, beith en arabe, beit en ancien germain, byde en anglais, buda en servien, et butte, beduque, en patois.

Note 4. — *Bennæ* en langue celtique signifiait une espèce de chariot. C'est de ce mot que viennent les mots panier, vannotte, benal et penal, comme aussi le mot compagnons, ouvriers-compagnons, *combennones, in eâdem bennâ sedentes.*

Note 5. — Les Gaulois n'ont connu véritablement l'art de frapper les monnaies et les médailles que depuis la conquête romaine ; avant cette époque, ils n'avaient que quelques pièces informes de fer, d'airain ou d'argent à l'effigie du cheval, du porc ou du bison ; ils se servaient aussi des pièces juives, phéniciennes ou égyptiennes que l'on rencontre dans les cabinets des curieux.

Chifflet prétend que l'art monétaire était connu dans la

Séquanie avant l'époque romaine. Pour preuve, il représente dans son *Vesontio*, page 44, une médaille trouvée dans le Doubs offrant l'image d'un bison, avec la légende *Bizontio*. Mais le mot *bizontio* et l'empreinte hardie de l'animal tiennent plus de l'art romain que du celtique.

Note 6. — La Franche-Comté compte quatorze petits lacs : Bonlieu, Chaillexon, Chalain, Chambly, Clairvaux, Illay, La Combe, Malpas, les Rousses, Grandvaux, Remoray, Saint-Point, Viry et Antres.

Note 7. — *Peu*, en langue celtique *pech* ou *puëch*, signifie montagne. Ce mot se prononce diversement, selon le caractère des langues. Les Latins du moyen âge le traduisaient par *podium*, *pogium*, *poïom*, *pugium*, *puteus*. On dit dans le Vivarais le *puy;* à Saint-Germain, près Paris, le *pec;* en Normandie le *pou;* dans l'Auvergne et en Bretagne le *poy*, le *puech*, le *puey;* en Franche-Comté le *peu*, le *pic*, le *po*, le *by*... Il n'est pas possible d'énumérer la multitude de noms de lieux dans la composition desquels se trouve cette syllabe radicale. Nous pourrions citer pour la Franche-Comté les noms de plus de vingt villages. Ainsi Boujeailles, *Bodgalia*, Bugny, Pouilla, By, Pouligney, Pouligny, Bouligney, Peugny, Pezeux. Pugey, et surtout la montagne des montagnes, *Poupet*, près Salins.

Note 8. — La langue que parlaient les Celtes nos aïeux, cette langue si brève, si précise, et de laquelle, quoi qu'on en ait dit, sont sorties les langues grecque, latine, et par là toutes les langues de l'Europe, n'a point péri tout entière avec eux. Elle subsiste encore dans le pays de Galles, dans la Bretagne, en Belgique et en Franche-Comté. On la trouve conservée en partie, du moins, pour ses mots radicaux. dans le langage des peuples de la campagne. Aujourd'hui encore, pour désigner les objets de première nécessité, les vases les instruments usuels, nos montagnes, nos rochers, nos forêts, nos vallées, nos rivières, nous ne nous servons, dans la langue vulgaire, que des noms que leur avaient donnés nos pères.

Les mots anciens, dit M. Lévêque (*Hist. acad.*, t. IX, p. 665),

se conservent dans le langage des gens de la campagne, et, si l'on y était attentif, on retrouverait la véritable étymologie du nom de certains lieux; il ne serait pas impossible de parvenir à la découverte de nos termes gaulois.

Cette règle est fort sage, et c'est à peu près la seule sûre. Pour ne l'avoir pas assez suivie, c'est-à-dire pour avoir fait plus attention à la traduction des chartistes du moyen âge et à la prononciation française qu'à la racine celtique et à la prononciation vulgaire des gens de la campagne, la plupart des étymologistes et, si je l'ose dire, le savant Bullet lui-même, ont donné assez fréquemment des étymologies manifestement fausses.

Pour n'en citer qu'un seul exemple, je prends le mot *Loue*, rivière de Franche-Comté, et le même mot *Loin* qui traverse le diocèse d'Auxerre; l'un et l'autre mot ont toujours été écrits dans les vieilles chartes *Lvv, Levvh, Loé, Lohen*. On a traduit ces derniers mots par celui de loup et de louve; *Loin* et la *Loue* ont passé pour un loup et une louve, parce que ces deux rivières rapides dévorent leurs rives. Cette étymologie est manifestement fausse. C'est en vain que les chartistes du moyen âge ont écrit *Lupa*, la Louve. Jamais le peuple ne les a suivis, il a toujours dit *la Loue*, et il a eu raison. *Lovve, Lvv, Lvvh, Loen*, est un mot radical celtique qui partout où il se trouve signifie *eau, ruisseau, rivière*.

Ainsi, à Myon, une prairie enclavée dans les sinuosités du Lizon s'appelle *entre Loué, entre Loue, entre la rivière. Ouvans* est un village aquatique, Chapelle-d'*Huin* ou d'*Ohen* est un village au milieu duquel se trouve une immense mare d'eau; il en est de même de *Levier*, Levier ou Louvier. *Ornans*, ou, comme disent les paysans qui ont conservé la vraie prononciation, *Ounans, Ougnans*, signifie eaux courantes. Cette ville est traversée par la Loue, et cinq vallées viennent y déverser leurs grands ruisseaux. *Ouge*, *Ougney* sont deux villages au milieu desquels jaillissent deux sources considérables. L'Ougnon, le Lizon ou le Luzon, l'Ose, Lozerain, la Lue, le Lug, le Lovv, la Lye, la Loye, l'Oise et un très grand nombre d'autres rivières n'ont pas d'autre étymologie; c'est toujours eau, rivière.

Note 9. — *Gallia a candore populi nuncupata est. Gala enim græce lac dicitur*, disent saint Jérôme et saint Isidore de Séville (lib. XIII, cap. XIV *Etymol.*). La raison qu'ils en donnent : *Montes enim et rigor cœli ab eâ parte solis ardorem excludunt, quo fit ut candor corporum non coloretur.* Nous admettons les paroles descriptives du sol et du climat des Gaules, mais l'étymologie n'est pas évidente.

Note 10. — La forêt de Chaux, située entre Dole, Besançon et Salins, appartient à l'Etat; elle contient 38,404 arpents, c'est-à-dire à peu près 390 hectares.

Note 11. — La forêt des Ardennes est appelée *nemus gallicum*, la plus grande forêt des Gaules. Elle avait plus de 500 milles, c'est-à-dire 600 kilomètres d'étendue.

Arduennæ seu Ardvennæ, dura palustria sonat. Ard vel herd, *durum, aridum,* vennæ *loca stagnantia.* (*Vid.* ORTELIUS.)

Le mot *vennes* en général signifie un lieu stérile, un désert, une montagne, un marais. Ces diverses significations sont manifestes dans Ravenne, dans Cévennes ou Cébennes, dans Alpes Pennines, Pannonie, Pensylvanie, Appennins, et dans Guyans en Vennes, le château des Vennes, Venise. César dit que la forêt Hercinie était immense; il fallait neuf jours pour la traverser, elle ne finissait pas.

Note 12. — Toutes ou presque toutes les villes des anciens étaient sur les hauteurs.

Oppida solebant antiquitus in locis eminentioribus ædificari, unde est quod nostræ gentis historiæ produnt plurima per Angliam oppida insignia quæ hodie in vallibus consistunt primum super montem constructa fuisse. Incolas autem aquarum inopiâ coactos in loca inferiora descendisse. (GIBBON, art. *Burg.*)

C'est pour cause de sûreté et de défense que les anciens plaçaient leurs villes sur les hauteurs. La civilisation les a ramenées dans la plaine. Mais si la fureur de la guerre s'empare de nouveau du monde, la perfection de l'artillerie nous forcera de reporter nos villes au sommet des montagnes.

On peut, jusqu'à un certain point, connaître la situation topographique d'une ville par l'étymologie ou la terminaison du nom.

1° Ainsi la terminaison *dunum, tunum, then, them, thun* ou *thor,* signifie une ville sur une montagne. Lug*dunum,* Lyon; Andoma*tunum,* Langres, et plus de cent villes anciennes.

2° La terminaison en *durum* indique une tour ou une ville sur les eaux.

3° La terminaison *bria, birg, burg,* signifie ville. C'est le *polis* des Grecs et le *cirta* des Carthaginois.

4° *Magum, magus,* demeure. Ainsi Argento*magum.* Tous les *Magny* de Séquanie ont cette signification.

Note 13. — Au XIIIe siècle, il n'y avait, dans toute la Franche-Comté, que 930 tant villes que bourgs et villages; aujourd'hui il y a plus de 1,800 communes. A l'époque séquanaise, combien devaient être rares les bourgs et les villages!

Les 36 communes limitrophes de la forêt de Chaux doivent leur existence à une concession faite, en 1313, par Philippe, duc de Bourgogne, à ceux qui viendraient s'établir sur les rives de cette forêt pour y défricher des terres. (*Mémoires de l'Académie,* 1789.)

Note 14. — Ces syllabes préfixes et surfixes, ou plutôt ces syllabes radicales, indiquent ordinairement la nature du lieu, une montagne, une forêt, une rivière, une source abondante, une fontaine, une vallée, une plaine. Les aspirations, les redoublements, les consonnes sifflantes ajoutées à la syllabe radicale indiquent la grandeur, l'étendue, l'abondance, la hauteur ou la profondeur, enfin la qualité plus ou moins remarquable du lieu ou de l'objet désigné par le radical.

Ces syllabes radicales employées dans la désignation des lieux sont en petit nombre, nous ne pouvons en indiquer ici que quelques-unes :

1° Ainsi, *ban, bens, pan, penne, pou, pic, py, by,* indiquent la montagne, l'élévation; Ab*bans,* Ab*benans,* App*enans,* Arp*enans,* Opp*enans,* App*ennins,* *Penne*cières, *Pou*pet, *Pou*ligney, *Pu*pillin...

2° *Chanx,* bois. *Chaux*-Neuve, *Chaud*mont, *Chau*mercenne, *Chaux*-des-Crotenay.

3° *Don, dun, thon, thun, them, dor, tor,* élévation, hauteur :

Château*dun*, la ville de *Thon*, le Haut-du-*Them*, le *Taur*us, le *taur*eau de Pontarlier, Mont*doré*, Mont d'*Or*.

4° *Fer, ber, ver*, le sommet, la hauteur, l'abondance. Le *ver*-*boguet* était le chef *suprême* chez les Gaulois. *Fer*tans, *Ver*-mondans, *Ver*ne, *Ver*re, *Ver*cel, *Ver*mantoy.

5° *Gey*, forêts. Ce mot les désigne encore dans les montagnes : Char*gey*, Quin*gey*...

6° *Li, lis, lu, lo*, rivière. On compte plus de cent rivières qui ont ce radical.

7° *Mans, mansum, magus, magny*, demeure : A*mance*, A*mancey*, A*magney*, *Manc*enans, les *Magny*.

8° *Nans, noue, neu, ney, nay, source*, eau courante. Il en est de même de *doue, oche, oye, oue*. Ainsi les *Nans*, Port-les-*Nay*, *Dou*cier, *Tou*illon, Tal*nay*, *tal*, haut (ainsi *talvanne*, mur élevé), *nay*, fontaine; c'est la seule fontaine qui existe dans la montagne de Chaillux, et naturellement elle a dû être remarquée et désignée par nos aïeux.

9° *Quin, qvin, quy*, près. *Quin*gey, près de la forêt. *Quin*cey, près de la source. *Que*noche, près de la source ou de l'ouge.

Nous croyons qu'avec un peu d'étude et la connaissance des lieux et des patois, on pourrait retrouver et fixer la signification d'un certain nombre de mots qui étaient en usage dans la langue des Celtes.

Note 15. — Les auteurs de l'*Histoire universelle des Anglais*, t. XXX, p. 349, fondés sur les textes d'Appien, de Varron, *de Re rustica*, de Diodore de Sicile, de Strabon, liv. IV, et de Cicéron, écrivent : « Il y a lieu de supposer que l'agriculture était en quelque sorte dans un état d'enfance et encore au berceau... » Il ne paraît pas qu'à l'époque de César les Gaulois aient eu ni vignes, ni oliviers, ni aucune sorte de grains, à l'exception du blé, et la plupart des auteurs qui ont écrit sur ce sujet en ont accusé le froid excessif du climat.

RÉPONSE DE M. LE PRÉSIDENT.

Monsieur,

Vous avez cherché une diversion et un utile délassement aux fatigues du ministère évangélique dans l'étude de l'histoire, et vous avez choisi de préférence celle de la Franche-Comté. Vos publications sur Beaupré, sur le P. Lejeune, et d'autres opuscules historiques en sont la preuve. Cette étude est un champ toujours ouvert et qui est loin d'être épuisé. Appelé depuis longtemps par les travaux de la prédication dans des localités très diverses du pays, vous avez pu faire sur place nombre d'observations importantes, et les connaissances que vous avez acquises de cette manière répondent très heureusement à l'entreprise qu'exécute l'Académie, celle de dresser, pour la Franche-Comté, la table générale de tous les monument du moyen-âge et des objets bien plus nombreux qu'on ne pense et parfois si complétement ignorés qu'ils renferment, de les reproduire par le dessin et la photographie, et de les sauver de la destruction et de l'oubli. Vous continuerez ces observations précieuses, dont le tribut sera toujours accueilli par l'Académie avec le plus vif intérêt; car le but qu'elle poursuit, c'est d'étudier et de connaître dans le passé, d'honorer dans le présent, autant qu'il lui est possible, notre grande et chère patrie.

RAPPORT

SUR

LE CONCOURS DE POÉSIE

Par M. l'abbé PIOCHE.

MESSIEURS,

Le concours de cette année nous offre une riche matière et votre commission n'a pas rencontré depuis longtemps des pièces plus remarquables. Les grandes catastrophes qui viennent d'ébranler notre société ont fourni le sujet de presque toutes les poésies qu'on nous présente, et leur perfection soutenue a mérité toute notre attention.

Les pièces sont au nombre de sept. Celle qui porte le n° 1 est la seule qui ne se rattache pas à nos malheurs présents. Elle a pour titre : *Charles-Quint visitant le tombeau de Charlemagne* pendant que la diète de Francfort procédait à l'élection du successeur de Maximilien Ier. Cette pièce contient de beaux vers ; Charles-Quint entré dans le temple où reposent les cendres du grand empereur :

Un prêtre le conduit au caveau funéraire
Vers la tombe imposante et sept fois séculaire
Qu'une lampe en vermeil éclaire nuit et jour,
Charles du monument fait lentement le tour...

Puis il commence une prière qu'il termine par un long monologue sur les vanités de la grandeur et des titres. Ce discours manque de caractère ; c'est un lieu commun dont le développement est médiocre ; il contient des redites, quelques rimes faibles ; il a de plus l'inconvénient de rappeler trop une situation semblable dans l'*Hernani* de Victor Hugo ; votre commission cependant a reconnu des qualités solides dans l'œuvre et ne peut qu'encourager vivement son auteur.

La pièce portant le n° 7 est intitulée l'*Adoption*. C'est un épisode de la dernière guerre qui malheureusement ne se rattache en rien à la Franche-Comté, malgré la bonne volonté de l'auteur qui le suppose accompli chez nous. Cette pièce que nous mettons hors de concours nous a paru toutefois mériter votre attention. Une femme attend son mari parti pour la bataille qui se livre non loin de sa chaumière :

Là, tandis qu'au dehors la neige dans la nuit
Tombe d'un ciel lugubre où nul astre ne luit,
Un tison qui s'éteint sur les landiers rustiques
Jette en mourant aux murs des lueurs fantastiques
Et l'ombre d'une femme accroupie au foyer.
Que fait-elle à cette heure et qu'a-t-elle à veiller ?

. . . . . .

Elle court à la porte, elle l'ouvre affolée,
Elle écoute, tendant sa tête échevelée ;
L'écluse au loin mugit, le vent bat les rameaux
Et dominant le bruit de la bise et des eaux,
Sinistre au fond du val, un coup de canon gronde...

Elle a déjà perdu son fils, dans les premiers combats, son mari qui seul lui reste serait-il mort lui aussi ? Elle sort bravement, s'avance sur le champ de bataille, et parmi les cadavres que la neige couvre déjà, elle trouve un petit enfant qui vit encore : elle le réchauffe, l'emporte en sa demeure où son mari ne tarde pas à revenir blessé par un uhlan. Cruelle déception ! cet enfant que le ciel semblait donner à cette famille désolée pour combler le vide causé par la mort, cet enfant est d'origine prussienne, comme le prouve le médaillon qu'il porte au cou.

Le père furieux se lève pour jeter dehors le fils ou le frère de ceux qui ont tué son propre enfant ; mais la mère et le petit innocent apaisent sa colère :

La frêle créature ouvre ses petits bras
Comme pour demander secours ; — l'homme à grands pas
Marche impassible... enfin la pitié le désarme :
Tant de faiblesse ! tant de malheur !... une larme
Mouille ses yeux gonflés qu'il cache sous ses doigts ;
Il cède en murmurant de sa plus grosse voix :
Puisqu'il est sous mon toit, sans aide, sans défense,
Qu'il reste ! qu'il ignore à jamais sa naissance ;
Si nos leçons, nos soins ne sont pas superflus,
Nous en ferons peut-être un bon Français de plus !

Il y a beaucoup d'art dans ce petit drame ; l'auteur appartient à l'école nouvelle, mais il sait en éviter presque tous les défauts et nous regrettons de ne pouvoir l'admettre aux récompenses.

Une pièce remarquable à plus d'un égard est

celle qui porte le n° 4. Elle a pour titre : *Notre-Dame de Châtillon* et se rattache, comme son nom l'indique, aux glorieux faits d'armes de Cussey, d'Auxon, et à la statue de la sainte Vierge que la reconnaissance a fait ériger dernièrement à Châtillon.

Il y a dans ce poème un peu court des strophes bien faites :

En vain de leur bouche mortelle
Les canons vomissent des feux,
Leur point d'appui c'est la chapelle
Des saints Ferréol et Ferjeux.
En vain fuyant de proche en proche
Ils se débandent éperdus,
Dans les sépulcres, sous la roche,
Les Germains dorment étendus.

O Werder, en tes veilles sombres
Dans les horreurs du souvenir,
Ne verras-tu jamais leurs ombres
Vers toi, lamentables, venir ?
N'auras-tu pas des pleurs de rage
Et dans le cœur un aiguillon,
Quand l'avenir lira la page
Où l'histoire écrit : *Châtillon ?*

Votre commission a dû placer avant cette composition qui témoigne d'un vrai talent, d'autres œuvres plus développées et qui justifient mieux leur titre.

Nous avons préféré à la précédente la pièce qui porte le n° 3 et qui a pour titre : *Souvenirs du pays natal ;* c'est une idylle gracieuse dont le style ne

manque ni de noblesse ni d'éclat. Le poète s'exprime ainsi au sujet de notre ville :

Ma muse radieuse, à l'aube des vacances,
Fuyait, ô Besançon, tes remparts trop étroits ;
Je voulais mon pays, mes campagnes immenses,
L'air enivrant et pur des bois.

Pourtant tu me plaisais avec tes tours altières,
Fière cité, nid d'aigle au milieu des rochers,
Toi qui mêles le bruit des fanfares guerrières
Aux gais carillons des clochers.

Le poète préfère les bois de son pays et nous en donne les raisons en vers agréables ; il ajoute :

Que jamais des Germains la trompette guerrière
Ne revienne effrayer la vierge du hameau,
Ou que la France alors terrible en sa colère
Se lève et venge son drapeau.

Besançon gardera sa haute citadelle
Pure de trahison et de lâches forfaits,
Et toujours les Comtois, les yeux fixés sur elle.
Resteront fiers du nom français.

La pièce qui porte le n° 2 et pour titre : *Retraite de l'armée de l'Est en 1871,* est supérieure à la précédente par l'ampleur du sujet : à part quelques négligences de style faciles à corriger, quelques traces de réalisme, c'est un poème fort estimable que nous voudrions pouvoir citer presque en entier :

Sous un ciel désolé, par les rochers, sans route,
Nous défilions cent mille, ô suprême déroute !
Dans la bruine intense, éperdus nous allions,
De spectres grelottants lamentable cortége,
Laissant à tous les rocs nos semelles en liége
Et le drap d'amadou de nos tristes haillons.

. . . . . .

Nous défilions cent mille, expirants, mornes, hâves,
Cavaliers, fantassins, mobiles et zouaves !
Brisés et non vaincus, ne demandant pas mieux
Que de mourir pour toi, chère France meurtrie,
Mais tels que des proscrits nous quittions la patrie
La rage dans le cœur, des larmes dans les yeux !
Et pendant que traqués comme un troupeau d'esclaves
Nous cherchions un abri vers le sol étranger,
De ses remparts en feu, Belfort, ce nid de braves,
Belfort nous appelait en vain pour le venger.

Et nous allions perdus à travers la tempête !
Les vieux sapins géants tordaient sur notre tête
Leurs rameaux de verglas pleins de mugissements,
Et quand sur nous la nuit tombait lugubre et lente,
En notre âme sentant redoubler l'épouvante,
Nous nous serrions autour de nos brasiers fumants...
Affamés, dans la neige, infranchissable ornière,
Nous brisions à la hache un pain noir en glaçons ;
Tandis que décharnés, se rongeant la crinière,
Nos chevaux s'abattaient raides sous les caissons.

Il nous reste enfin deux pièces pour lesquelles votre commission demande deux récompenses spéciales ; ce sont celles qui portent les n°s 5 et 6.

La première est intitulée *Douay à Wissembourg*.

Le poète dépeint le commencement et les illusions de la campagne, puis la surprise du malheureux corps d'armée et la mort du héros.

. . . . . .

Quel silence lugubre en ces bois druidiques !
Hôtes mystérieux, que font ces noirs soldats ?
Dans tes flots, ô Lauter, quels sanglots fatidiques !
Douay, quel ordre imprudent amène ici tes pas ?

L'énorme constrictor parfois dans les savanes,
Jusques à lui rempant à travers les lianes,
Surprend dans son sommeil le roi des animaux
Et lâchement l'étreint en ses affreux anneaux.

. . . . . .

De nos joyeux clairons les notes métalliques
Jusqu'à l'arrière-garde annonçaient le repos...
Un long frisson courut dans les rangs germaniques ;
Ils étaient là cachés sous les ombreux arceaux.

. . . . . .

O vieux Francs qui dormez accoudés sur vos piques
Debout ! et, dites-nous, ce combat est-il beau ?
De vingt siècles de gloire et de luttes épiques
Vos enfants savent-ils supporter le fardeau ?
Leur chef c'est Douay, soldat d'Afrique et de Crimée,
Monté sur Soliman, le coursier des grands jours ;
Son cœur saigne, il regarde : autour de son armée
Comme un cercle de feu se resserrait toujours,
Nu tête et pâlissant, non d'effroi mais de rage,
Il contemple le sol de cadavres jonché.

. . . . . .

La charge s'apprête,
Le clairon repète :
A la baïonnette !...
A tous les échos.
Sur le sol qui tremble
Le drapeau rassemble
Pour charger ensemble
Chasseurs et turcos.

La foudre environne
Dejà la colonne ;
Le canon qui tonne
Décime ses rangs ;
Qu'importe ? elle avance

En criant : Vengeance !
Et vive la France !
Tombent les mourants.

Notre allure gêne
Le brave indigène ;
Pareil à l'hyène
Le turco bondit ;
La poudre l'enivre,
Puis mourir c'est vivre
Allah, dans son livre,
Ne l'a-t-il pas dit ?

En chantant au trépas, en riant sous les balles
Les Turcos ont par bonds franchi les intervalles,
Et sur le *Krupp* éteint massacré l'Allemand.

. . . . . .

Voyez-les sans ordre
S'étreindre et se tordre
Et loin d'eux pour mordre
Jeter les fusils ;
Comme la panthère
Que le sang altère
Ils roulent à terre
Corps à corps saisis.

Puis le poète nous décrit la mort du général franc-comtois :

Douay venait d'expirer au sein de sa victoire ;
En respect l'ennemi passant le contempla.
Entourant de lauriers sa modeste croix noire,
Il y traça ces mots : *Un brave est tombé là !*

Repose en paix, guerrier digne du temps antique,
En récompense Dieu t'épargnera nos douleurs ;
Ah ! que n'eût pas senti ton cœur patriotique
Et de tant de revers et de tant de malheurs !

Dors heureux, maintenant par des mains plus habiles
Ton beau pays revient de ces jours difficiles.
Et toi, Léonidas, par d'autres Thermopyles,
Douay, marche à la postérité !
Pourquoi pleurer cette âme à ton âme ravie ?
O veuve, son trépas, mais tout Français l'envie,
C'est le couronnement de la plus belle vie,
Sa mort, c'est l'immortalité !

O mon noble pays, ô ma Comté chrétienne,
Que ce grand souvenir nous suive et nous soutienne
A l'heure du suprême effort ;
Français régénérés, quand du Dieu de nos pères
Nous verrons s'apaiser les divines colères,
Quand nous irons guidés par ses mains tutélaires
En avant des murs de Belfort !

Il y a beaucoup de vie et de mouvement dans cette poésie qui nous a semblé très supérieure à celles qui précèdent.

La pièce qui porte le n° 6 est plus digne encore de fixer vos suffrages ; elle a pour titre : *Ma Patrie*. C'est un poème de longue haleine qui n'a pas moins de quatre cents vers. Ce développement est peut être trop considérable ; le cadre, il est vrai, est très vaste. C'est un éloge de la Franche-Comté depuis les temps les plus reculés jusqu'à nos jours. La série des tableaux que l'auteur nous présente n'a d'autre lien que la suite chronologique, ce qui ne suffit pas pour donner de l'unité à sa pièce ; mais, ces réserves une fois faites, votre commission ne peut que louer le talent exceptionnel dont l'auteur a fait preuve dans cette œuvre où le souffle de la plus haute poésie règne

sans interruption. Après avoir célébré les Comtois aux époques celtique, gallo-romaine et chrétienne, il arrive aux tristes événements de 1871.

Jamais on n'avait vu sous la main d'un seul maître
Tant d'hommes, de chevaux, qu'il en allait paraître,
Tant de chars, de canons suivre un même chemin ;
Ils s'avancent du Nord en grossissant leur nombre,
Cachant au fond des bois leur camp muet et sombre
Où germe dans la nuit l'œuvre du lendemain !

Leur chef ? c'est ce monarque, hypocrite et farouche,
Qui profane en son cœur Dieu qu'exalte sa bouche,
Porte l'odeur du sang à l'office divin,
Intéresse le ciel au choix de ses otages,
Entre deux oraisons fait brûler des villages,
Montre au peuple affamé le roi gorgé de vin.

Ces fantassins rangés, ces tirailleurs numides,
Ces canons qui faisaient trembler les Pyramides,
Embrasaient l'univers des feux de leur volcan,
Ces dragons aux longs crins, ces cuirassiers qui brillent,
Ces lanciers chamarrés dont les flammes frétillent,
Que sont-ils devenus ? C'était hier Sedan.

Sedan ! ô nom fatal, jour d'atroce agonie !
Va, va, sans trop rougir, ta sœur d'ignominie,
Metz livre comme toi d'innombrables soldats.
France ! quel désespoir envahit tout mon être !
Où la honte a germé, l'honneur peut-il renaître,
Cet honneur qu'à Pavie au moins tu nous gardas ?

Sommes-nous si tombés que rien ne nous relève ?
Debout ! France, debout ! et saisis ton vieux glaive ;
Il est encor des champs où nous pouvons mourir :
Le Nord nous tend les bras, on se bat sur la Loire,
Les monts de la Comté nous promettent la gloire,
On mitraille Paris et Belfort va périr !

Salut ! nobles guerriers, salut ! mes frères d'armes,
Vous que j'ai vu tomber en des jours de malheur,
Oh ! ne rejetez point ma pitié ni mes larmes,
Mon pieux tribut de douleur !
Avec vous je m'assis autour des feux noctures
Dont la rouge lueur estompait le ciel noir,
Et j'entendis vos pas, grand'gardes taciturnes,
Crier sur la neige du soir.

. . . . . .

Combien ils étaient beaux, lorsque dans la vallée
L'obus creusait leurs rangs de meurtriers sillons ;
Quand le clairon sonore à l'ardente mêlée
Précipitait leurs bataillons !

. . . . . .

Victoire à Châtillon ! pour nous plus de défaites !
Ce jour console enfin du deuil universel...
Mais que vois-je, ô Comté ? que de sang sur tes faîtes
D'Héricourt à Villersexel !

. . . . . .

Mères, combien ont dû tressaillir vos entrailles
Quand vous venaient ces bruits de carnages lointains,
Quand vos fils accablés parmi ces funérailles
Marchaient à d'horribles destins !

Quand ils tombaient frappés sur la terre rougie
Où leur sang répandu noircissait au soleil,
Ne voyiez-vous jamais leur funèbre effigie
Traverser vos nuits sans sommeil ?

Ils sont morts ! c'en est fait : pour eux, plus de tortures !
O sol de la Comté, garde-les en repos !
Ces vaincus, en peuplant tes fières sépultures,
A la Cluse, ont sauvé l'honneur de nos drapeaux.

A vous, prêtre du ciel, ministre d'espérance,
De bénir ces tombeaux où vient prier la France,

De jeter aux vivants le souvenir des morts !
En face de Paris, tout fumant de pétrole,
C'est à vous de prêcher l'éternelle parole
Afin d'emplir les cœurs d'un éternel remords.

Oh ! les temps ne sont plus aux vagues rêveries ;
Les instants sont passés des folles théories
Dont notre aveugle orgueil s'est repu trop souvent.
Arrière, hommes des clubs qui pendant la bataille
Parliez, quand nous, soldats, héros d'une autre taille
L'œil ardent, le front haut, nous disions : En avant !

Qui sont-ils ? qu'ont-ils fait pour asservir les âmes ?
Rouges de notre sang, patriotes infâmes,
Aux sbires de Guillaume ils ont tendu la main ;
Arrière ! nous savons où mènent leurs doctrines.
Ce qu'il germe de haine en de telles poitrines,
France, où tu descendrais s'ils triomphaient demain.

. . . . . .

J'en appelle à ton cœur, peuple, à ta conscience :
Que sert d'éterniser ta folle expérience ?
Tu vois les fruits éclos dans ce triste milieu.
Des funèbres débris que le siècle charrie
N'est-il point temps enfin d'affranchir la patrie ?
N'étions-nous pas plus forts quand nous croyions en Dieu ?

Qu'a-t-il édifié ce siècle qu'on te vante ?
Plus de paix, plus de foi : le doute, l'épouvante !
Des prêtres fusillés et nos drapeaux flétris !
Jadis, tes rois voulaient pour leur France des fêtes,
Et ce siècle nous donne honte, opprobre, défaites ;
De ta fatale erreur, peuple, voilà le prix.

Pour ne pas sortir des règles de convenance et de réserve que l'Académie a toujours observées, nous passerons sous silence d'autres belles strophes où l'auteur a dévoilé ses idées politiques, tout en le

félicitant des heureuses qualités qu'il a fait briller dans son œuvre.

L'Académie, considérant le mérite des deux dernières pièces, décerne deux couronnes : un prix de 200 fr. à la pièce qui porte le n° 6, et ayant pour titre : *Ma Patrie ;*

Un prix de 100 fr. à la pièce inscrite la cinquième, avec le titre : *Douay à Wissembourg.*

Elle accorde en outre deux mentions honorables, l'une pour la pièce n° 2, *Retraite de l'armée de l'Est ;* l'autre pour la pièce n° 3, *Souvenir du pays natal.*

LISTE DES LAURÉATS.

A la suite de ce rapport, M. le président proclame, comme auteur de la pièce n° 6, *Ma Patrie,* qui a remporté le premier prix :

M. Alfred Roussel, chef des travaux graphiques au chemin de fer Paris-Lyon ;

Et comme auteur de la pièce n° 5, *Douay à Wissembourg,* qui a remporté le second prix :

M. Alfred Fagandet, employé à la préfecture de la Seine.

Il fait connaître que les deux pièces intitulées : *Retraite de l'armée de l'Est en 1871* et *Souvenir de mon pays natal*, qui ont été jugées dignes d'une

mention honorable, ont pour auteurs : la première M. Louis MERCIER, de Besançon, la deuxième M. Pierre MIEUSSET, conducteur des ponts et chaussées à Besançon.

Tous ces noms ont été accueillis par de vifs applaudissements.

PIÈCES DE VERS

Par M. VIANCIN.

LE GRIMPEREAU.

FABLE.

J'admirais l'autre jour avec quelle assurance,
En piétinant, sans nul effort,
Gravissait, gravissait le tronc d'un arbre mort
Un grimpereau léger quêtant sa subsistance.
De ma voix au petit oiseau
J'en manifestai ma surprise ;
Si pour lui c'était du nouveau,
Certes, c'était pour moi singulière entreprise.
Et cependant il m'entendit ;
Il fit mieux, car voici ce qu'il me répondit :
« — On m'a dit que dans ton espèce
» Se trouvent maints sujets d'une incroyable adresse,
» Qui font leur fortune en rampant ;
» Moi, je fais la mienne en grimpant.
» Si mon procédé t'intéresse,
» Tu peux songer à m'imiter ;
» Mais, crois moi, ne va pas trop haut vouloir monter,
» Ni rêver follement d'une immense richesse.
» Il me suffit, pour subsister,
» De faire aux insectes la guerre.
» — L'homme a d'autres besoins, lui voulus-je objecter ;
» Oui, me répliqua-t-il, oui, mais d'y satisfaire,
» Et même de les augmenter
» Il s'occupe bien plus que de les limiter ;
» Borne-toi donc au nécessaire ;
» Heureux qui sait s'en contenter.
» — C'est bien dit, grimpereau, vraiment d'un philosophe
» Tu me parais avoir l'étoffe ;

» Ton langage est plein de raison,
» Et j'entends profiter de ta bonne leçon.
» Mais conviens d'une chose : il vaudrait mieux encore,
» Pour faire quelque bien qui toujours nous honore,
» Me sentir apte et résolu
» A joindre au nécessaire un peu de superflu.
» Le riche n'est-il pas vraiment digne d'envie,
» En semant de bienfaits le chemin de la vie ?
» Je voudrais bien pouvoir concourir d'un seul quart
» Aux libéralités de Monsieur VEIL-PICARD :
» S'il accroît sa fortune, il donne avec largesse ;
» Tout le monde connaît ses actes généreux ;
» Donner est le penchant qui l'entraîne sans cesse ;
» Qu'il vive de longs ans et soit toujours heureux ! »

Messieurs,

En fait de nouveautés, je n'ai rien à vous offrir que cet apologue; mais je suis en mesure de suppléer à cette insuffisance par deux vieilles chansons revues, corrigées et considérablement augmentées en style populaire, du genre de celles que l'Académie m'a déjà permis de lire en séance publique. Assurément, de tels refrains, qu'on appelle vulgairement *Pont-Neuf*, sont loin d'équivaloir à des morceaux académiques, et pourtant ils ne sont pas à dédaigner, lorsqu'ils ont un peu de cette allure gauloise comme ceux dont nous ont laissé des modèles : les Désaugiers, les Béranger et notre compatriote Francis d'Alarde. Ceux que je vous apporte n'ont sans doute pas ce cachet par excellence; mais ce qui me fait espérer que vous ne leur serez pas défavorables, c'est que, maintes fois, les ayant chantés en sociétés particulières, nombre de mes auditeurs m'en ont demandé copie, et qu'à moins d'être pourvu d'une presse autographique, il me serait impossible de répondre à toutes ces requêtes. Je serai moins empêché d'y satisfaire par un tirage à part, si vous accueillez mon tribut avec cette bienveillance de confraternité dont j'ai reçu de vous tant de précieux témoignages.

LES ANNONCES

OU LA PRÉFÉRENCE D'UN CÉLIBATAIRE BLASÉ SUR LA LECTURE DES JOURNAUX.

(Air : *Mon père était pot.....*)

Moi, c' qui m'amus' dans les journaux,
C' n'est pas la politique,
Ni les affaires d' tribunaux,
Ni l' bagout romantique;
C' nest pas un succès
Au Théâtr' Français;
Maint'nant d' tout ça je m' fiche;
Mais c' qui m' divertit,
En grand comme en p'tit,
C'est l'annonce ou l'affiche.

Vraiment c'est fort plaisant à voir
Que tout' cett' ribambelle
D'avertiss'ments qui font valoir
Chos' de pus belle en pus belle,
En caractèr's longs,
Fluets, larges, ronds,
Blanchis en découpure,
Ornés, pointillés,
Penchés, tortillés :
Jamais tell' bigarure.

Auteurs, inventeurs, charlatans,
D' mill' façons analogues,
Là prôn'nt leurs travaux éclatants,
Leurs trouvaill's et leurs drogues.
Parfois tout ça fait
Un si drôl' d'effet,
Un tel mélang' d'enseignes,
Qu' certain livre enflé
De style enmêlé
S' trouv' près d'un marchand d' peignes.

Souvent dans ma barbe j'ai ri
De voir sur la même page :
Veuve à pourvoir d'un s'cond mari,
Vent' d'un vieil équipage,
Boutique à céder,
Place à marchander,
Industrie à répandre,
Logis d' dégraisseur,
Cours de professeur,
Et plus bas : Ane à vendre.

Gloire aux nombreux réparateurs
Des fautes d' la nature,
Du ravag' des ans destructeurs
Ou d'un' triste aventure !
Boiteux et cagneux,
Galeux et teigneux,
V'nez, v'nez tous à la ronde ;
On vous guérira,
On vous r'dressera ;
Dans c' siècle, on r'fait tout l' monde.

Voici l' fameux Paraguay-roux
Pour tout' machoir' malade,
V'là, pour teindre en noir les ch'veux roux,
Un' merveilleus' pommade ;
Gens estropiés
Par les cors aux pieds,
Voici drogu' sans pareille ;
Vous qui n'êt's discrets
Que sur vos maux s'crets,
V'là l' sirop d' sals'pareille.

Et's-vous tourmentés dans vos lits
Non moins qu' dans des fournaises ?
Par ces insectes si maudits
Qu'on appell' des punaises ?
Prenez moi d' cette eau
D' cet onguent nouveau

Pour détruir' cette engeance ;
Vous n'en trouv'rez d'main
Pas pus qu' su' ma main :
L' troisièm' jour on r'commence.

Jamais, pour vous rendr' la santé,
On n'a fait tant d' boulettes ;
Jamais n' fut si bien complété
L'attirail des toilettes.
Mais combien d' gascons
Ne mett'nt qu'en flacons
Qu'en pastill's le scrupule !
L' pus industrieux
Est c'lui qui sait l' mieux
Vous dorer la pilule.

Rien n'effarouch'ra les amours
Pour peu que l'on y tâche :
La graiss' du chameau dans quinz' jours
Donn' chev'lure et moustache.
Fard, corsets, toupets,
Fauss's dents, faux mollets,
Que vous rendez d' services !
En vous quels trésors,
Si d' lâme comm' du corps
Vous corrigiez les vices !

Voyez cett' bell' qui dès l'matin
Porte un' mis' qui la flatte :
Elle a qué'qu'chos', j'en suis certain,
D' trop sur une omoplate.
S'il n'y paraît pas,
C'est que d' ses appas
On a soigné la boîte ;
Mais, à son insu,
J' ris comme un bossu
En la voyant si droite.

Et's-vous sujet, comm' bien des gens,
Aux douleurs si tenaces
D' ces rhumatismes affligeants
Qui font fair' tant d' grimaces?
Il est un moyen
D' les réduire à rien
Pour peu qu'il vous en tarde :
Avant chaqu' repas,
N' vous épargnez pas
La grain' de blanch' moutarde.

De restaurer un corps chétif
On vous dit la manière :
Rien d' pus puissant, rien d' pus actif
Que la revalescière.
Quand vous en prendrez,
Bientôt vous d'viendrez
Aussi dodu qu'un moine ;
Vous vous f'rez du lard
Autant que l' grognard
Compagnon d' saint Antoine.

Avez-vous peur du choléra
Dont la m'nace est affreuse?
Raspail vous en préservera
D' façon la plus heureuse.
Bardez, poudrez-vous
D' camphre à tous les bouts,
Des pieds jusqu'à la tête.
Ainsi l'on en met
Dans l' poil ou l' duvet
Pour garder un' peau d'bête.

Tous les jours on met su' l' réchaud
Des pâtes d' toute espèce :
La pât' pectoral' de Régnaud,
La pât' d' lait d'ânesse,
La pâte d' Nafé,
En guis' de café

Faut qu' tout' coqu'luche en tâte.
Heureux qui trouv'ra,
Quand i' s' mariera,
Un sujet fait d' bonn' pâte !

Pour moi j'aim' mieux rester garçon
D' peur d'un' fâcheus' méprise.
Afin d' vivr' gaîment d' cett' façon,
Je m' pommade et je m' frise.
Requinqué d' mon mieux.
Quand j' fais les doux yeux,
J'ai parfois d' bonn's réponses,
Et comm' ça j'irai
Tant loin que j' pourrai
En r'lisant les annonces.

LE PROGRÈS.

(Air : *V'là c' que c'est qu' d'aller au bois.*)

Cadet Buteux disait un jour
A Latulipe, ancien tambour :
« J'entends parler d' progrès sans cesse,
» J' vois qu' tout l' mond' s'empresse
» D' chanter qu'on progresse.
» J' n'y comprends rien : est-c' qu' tu pourrais
» M' dir' c' que c'est que le progrès ?

» — Tudieu ! j' crois ben que j' te l' dirai :
» L' progrès c'est l' pas accéléré ;
» C'est l' siècle qui marche et nous pousse,
» C'est c' peupl' qui s' trémousse,
» Qui va d' s'cousse en s'cousse,
» Puis r'cul', pour mieux sauter après :
» V'là c' que c'est que le progrès.

» L'ancien régime est enfoncé ;
» L' nouveau d' pus en pus avancé ;
» C' nouveau s'ra vieux dans peu d'années,
» P't-êtr' dans que'qu's journées,
» C'est nos destinées,
» A moins d' mettre l' siècle aux arrêts :
» V'là c' que c'est que le progrès.

» Des gens d'esprit jadis ont fait
» Maint ouvrag' qu'on croyait parfait :
» Aujourd'hui tout' cett' pretintaille
» N'est pus rien qui vaille ;
» Ben mieux on travaille ;
» C'est au-d'ssus d' tout c' que j' ten dirais :
» V'là ce qu' c'est que le progrès.

» J' pleurions au théâtr' comm' des veaux ;
» C'est ben autr' chose aux dram's nouveaux :
» On grinc' les dents, ça donn' la rage ;
» Les femm's sont en nage,
» Mais ell's prenn' courage ;
» Pour les styler c'est fait esq'près :
» V'là c' que c'est que le progrès.

» Les journaux d' pus en pus nombreux
» Sont aussi grands qu' des schals boiteux ;
» On y racont' tant d' coups perfides,
» Tant d' vols intrépides,
» D' meurtres, d' suicides,
» Qu'on n' frémit pus d' ces vilains traits :
» V'là c' que c'est que le progrès.

» C'est peu qu' la press' rende immortels
» Tous les pus fameux criminels :
» Des lithograph's s' mett' en posture
» Et d'après nature
» Leur croqu' la figure ;
» On tir' par milliers leurs portraits :
» V'là c' que c'est que le progrès.

» J' somm' dev'nus vieux, sans rien savoir;
» Mais nos gamins, dam', faudra voir :
» I' sauront tous la reintorique,
» Le mathieumatique,
» La métalphysique,
» La chimique et ben d'autres s'crets :
» V'là c' que c'est que le progrès.

» Mais pour les papas et mamans
» N'y a pus d' respect' ni d' sentiments;
» Notr' savante et libre jeunesse,
» Ben loin d' cett' faiblesse,
» Taill', tranche en maîtresse,
» Et trait' ses parents d' vieux benets :
» V'là c' que c'est que le progrès.

» L'homm' finit avec son printemps ;
» On gouverne l' monde à vingt ans ;
» On est déjà perruque à trente,
» Ganache à quarante,
» Momie à cinquante,
» Ensuit' fossile..... et rien après :
» V'là c' que c'est que le progrès.

» Jamais on n'a tant machiné,
» Zinventé, perfexillonné;
» Pus d' travail qui nous bris' l'échine,
» Tout va par machine,
» Rien qu'on n'imagine
» Pour tout fair' sans bras ni jarrets :
» V'là c' que c'est que le progrès.

» A Paris s' font pour les badauds
» Tout' sorte d' vins, tout' sorte d'eaux ;
» On fait du sucre avec d' la gu'nille ;
» P't-êtr' que la vanille
» Nous vient d' qué'qu' chenille ;
» Point d' faux produits qui n' semblent vrais :
» V'là c' que c'est que le progrès.

» On fabriqu' d' la poudre à canon
» Avec l' moindre chiffon d' coton;
» L' bonnet blanc que tu mets quand tu t' couches,
» La drille où tu t' mouches
» S' transforme en cartouches
» Ou ben en gargouss' à boulets :
» V'là c' que c'est que le progrès.

» Canons et boulets étaient ronds;
» Maintenant c'est comm' des tir'bouchons,
» Et ça peut cracher à distance
» Si tell'ment immense
» Qu'on crèv'rait la panse
» Aux Anglais, en tirant d' Calais :
» V'là c' que c'est que le progrès.

» Nos vieux fusils fort embêtants
» Ne pouvaient s' charger qu'en douz' temps :
» L' chass'pot c'est ben une autre flute ;
» Douz' coups par minute,
» Douz' fois un' culbute,
» Et tout ça presqu' sans apprêts :
» V'là c' que c'est que le progrès.

» On vient d' créer des intruments
» A tuer d'un coup des régiments ;
» C'est c' qu'on appell' des mitrailleuses,
» Machin' merveilleuses,
» Déjà très glorieuses ;
» Un' manivelle en fait l' succès :
» V'là c' que c'est que le progrès.

» Puisqu'il se trouv' tant d'inventeurs
» D'engins d' pus en pus destructeurs,
» Il se peut qu' pour la République
» Bentôt l'on fabrique,
» A la mécanique,
» Des conscrits aux combats tout prêts :
» V'là c' que c'est que le progrès.

» Comben souvent l' feu nous manquait
» Quand nous n' savions qu' battre briquet !
» Maint'nant sans peine i' s' communique
» Par la seul' pratique
» D' l'allumett' chimique
» Aux foyers comme aux calumets :
» V'là c' que c'est que le progrès.

» Les fumeurs, qu'ils soient rich's ou gueux,
» Jamais n'ont été si nombreux :
» Magistrats, ouvriers, gens d' plume,
» Maint'nant tout l' mond' fume,
» Et l' tabac s'allume
» Mêm' chez les porteus' de corsets :
» V'là c' que c'est que le progrès.

» Les télégraph' d'un autre temps
» Allaient comm' pantins gigotants.
» Souvent du brouillard v'nait l'ombrage
» En suspendr' l'usage ;
» Point d' semblabl' chomage
» Dans c' qui les remplac' désormais :
» V'là c' que c'est que le progrès.

» Au moyen d'un autre appareil
» Qui n'a jamais eu son pareil,
» D' nuit comme de jour, par tout' la terre,
» Vit' comm' le tonnerre
» Cour' tous les bruits de guerre,
» Et d' tous accidents faux ou vrais :
» V'là c' que c'est que le progrès.

» Pour avoir son portrait, maint' fois
» Il fallait attendre des mois ;
» Maint'nant, pour peu qu'on s'y confie,
» La photographie
» Vous broch' votr' copie
» Aussitôt que s' pond un œuf frais :
» V'là c' que c'est que le progrès.

» Au temps où l'huil' nous éclairait,
» Du gaz on n' savait pas l' secret :
» Maint'nant nous vienn' par dessous terre,
» Tu sais d' quell' manière,
» Des torrents d' lumière ;
» Ça vaut l' soleil, à peu d' chos' près :
» V'là c' que c'est que le progrès.

» Mieux encor' on saura bentôt
» Supplanter l' grand quinquet d' là-haut.
» Une immens' lanterne magique
» D' lumière électrique
» Va lui fair' la nique ;
» On en cit' déjà des essais :
» V'là c' que c'est que le progrès.

» Sur les ch'mins de fer, sans avoir peur,
» On court la poste à la vapeur ;
» Avec ça, lancés comm' d'un' fronde,
» En qué'qu's heures de ronde,
» Nous f'rons l' tour du monde,
» Sans enrichir les cabarets :
» V'là c' que c'est que le progrès.

» Supposons qu' ça saute en éclats
» Et qu' l'accident l' fracasse un bras,
» Un' jambe, un' cuisse, une omoplate,
» Vient l'horméopathe
» Qui t' casse une autr' patte,
» Pour te rendr' mieux portant qu' jamais :
» V'là c' que c'est que le progrès.

» On sait qu' la lune a des ang's gris
» Portant longu's ailes d' chauv' souris ;
» Un malin za fait un' lorgnette
» Grand' diable d' lunette,
» Si large et si nette,
» Qu'on y voit ça comm' de tout près :
» V'là c' que c'est que le progrès.

» Prendre la lune avec les dents,
» C'est zun' paill', car nous irons d'dans ;
» Bentôt s' verra c' nouveau prodige ;
» Le ballon s' corrige,
» Afin qu'on dirige
» Tout là-haut qué'qu' savant congrès :
» V'là c' que c'est que le progrès.

» Déjà grand nombre d' gens subtils
» Autrement y vont sans périls ;
» I' font, pour hâter leur fortune,
» Des trous à la lune ;
» Çà d'vient chos' commune ;
» Vain'ment en jas' les indiscrets :
» V'là c' que c'est que le progrès.

» C'est que l' progrès l' pus diligent
» C'est c'lui qui l' mieux attrapp' d' l'argent ;
» Pour fair' son ch'min faut vite êtr' riche,
» Sans quoi d' vous l'on s' fiche
» Comm' d'un chien caniche ;
» C'est à vous fair' taper de r'grets :
» V'là c' que c'est que le progrès.

» Aussi, quand on n' péut parvenir,
» On s' défait d' soi, pour en finir.
» L'un s' flanqu' du plomb dans la calotte,
» L'autr' se serr' la glotte,
» C'lui-ci s' porte un' botte,
» C'lui-là dans l'eau va chercher l' frais :
» V'là c' que c'est que le progrès.

» C'est bêtis' d'êtr' juif ou chrétien ;
» Avec l' progrès on n' croit à rien ;
» On sait qu'au mond' tout' notre affaire
» C'est d' jouir et d' faire
» Tout c' qui peut nous plaire,
» Puis d' crever pour servir d'engrais :
» V'là c' que c'est que le progrès. »

PROGRAMME DES PRIX

A DÉCERNER EN 1874.

L'Académie, dans sa séance publique du 25 août 1874, décernera les prix suivants :

Prix Weiss. — Médaille d'or de 300 francs. — Mémoire historique sur une famille illustre, un château, une abbaye, un chapitre, une église ou un établissement public de la Franche-Comté.

Les biographies sont exclues de ce concours.

Prix d'archéologie. — Médaille d'or de 200 fr. — Etude et description raisonnée d'un monument ou d'un groupe de monuments franc-comtois appartenant à la période du moyen âge (églises, châteaux-forts, cloîtres, tombes, statues, objets d'orfévrerie, etc.).

L'Académie désire autant que possible l'envoi de plans et dessins de tous les objets décrits.

Prix d'éloquence. — Médaille d'or de 300 fr. — Etude sur la vie et les œuvres de M. Pouillet.

Prix de poésie. — Médaille de 200 fr. — L'Académie n'impose aucun sujet aux concurrents ; elle exige seulement que le sujet choisi se rattache par quelque côté à l'histoire ou aux traditions franc-comtoises. Elle les laisse libres d'adopter le genre et la forme qui leur conviendront le mieux.

Prix d'économie politique, industrielle et commerciale, *fondé par M. A. Veil-Picard.* — Médaille d'or de 400 francs. — Faire une étude comparée des conditions d'existence des ouvriers en France, avant 1789 et jusqu'à nos jours.

Les concurrents ne signeront point leurs ouvrages, ils y attacheront seulement une sentence ou devise, qu'ils répéteront au dos d'un billet cacheté contenant leur véritable nom et leur adresse.

Ces ouvrages seront adressés, *francs de port, au secrétaire perpétuel de l'Académie*, avant le 1er juin 1874, terme de rigueur.

Les manuscrits, plans et dessins envoyés au concours, restent dans les archives de l'Académie, et ne peuvent être déplacés sous aucun prétexte; seulement les auteurs, en se faisant connaître, seront autorisés à les faire transcrire.

ÉLECTIONS DU 25 AOUT 1873.

L'Académie s'étant retirée dans ses bureaux après la séance publique, pour procéder, suivant l'usage, aux élections, a nommé :

Membres du bureau :

MM.

VERNIS, A., ✻, ingénieur en chef des ponts et chaussées du département, *président annuel.*

PIOCHE (l'abbé), professeur au collége Saint-François-Xavier, *vice-président annuel.*

Associé résidant.

M. CHOTARD, Henry, ✻, officier de l'instruction publique, professeur à la Faculté des lettres.

Associés correspondants nés dans la province.

MM.

TOURNIER, Edouard, directeur adjoint à l'école pratique des hautes études.

BOUQUET, Jean-Claude, ✻, professeur à la Faculté des sciences à Paris.

Associé correspondant né hors de la province de Franche-Comté.

M. DE BARTHÉLEMY, Edouard, membre du Comité des travaux historiques.

LISTE ACADÉMIQUE.

(25 août 1873.)

Directeurs académiciens-nés.

Son Em. Mgr le Cardinal-Archevêque de Besançon.
MM. le Général commandant la 7me division militaire.
Le premier Président de la Cour d'appel.
Le Préfet du département du Doubs.

Académicien-né.

M. le Maire de la ville de Besançon.

Académiciens honoraires.

MM.

BEAUPRÉ, ✻, conseiller honoraire à la Cour d'appel de Nancy (décembre 1853).

BIAL, O ✻, chef d'escadron sous-directeur d'artillerie (29 janvier 1865).

BIGANDET (Mgr), vicaire apostolique dans la Birmanie (janvier 1853).

BLAVETTE, ✻, ancien doyen de la Faculté des sciences de Besançon, à Metz (janvier 1868).

CONEGLIANO (le marquis DE), ✻, ancien député du Doubs au Corps législatif, à Paris (août 1865).

COQUAND, ancien professeur de minéralogie et de géologie à la Faculté des sciences de Marseille (janvier 1854).

MM.

DELESSE, ✻, ingénieur en chef des mines, à Paris (janvier 1848).

DEY, directeur des Domaines, à Laon (janvier 1854).

DESROZIERS, O ✻, ancien recteur de l'Académie de Besançon (janvier 1858).

FARGEAUD, ✻, ancien professeur de physique, à Saint-Léonard (Haute-Vienne) (août 1827).

GATTREZ (l'abbé), ✻, ancien recteur de l'Académie de Limoges (janvier 1828).

GAUME (Mgr), protonotaire apostolique, à Paris (août 1850).

GERANDO (le baron DE), ✻, ancien procureur général près la Cour impériale de Metz (août 1868).

GOUREAU, O ✻, ancien colonel du génie, à Paris (août 1833).

GUERRIN (Mgr), ✻, évêque de Langres (août 1850).

GUERRIN, avocat (août 1865).

GUIZOT, G C ✻, membre de l'Académie française, à Paris (décembre 1835).

KORNPROBST, O ✻, ingénieur en chef des ponts et chaussées, à Limoges (août 1840).

LEFAIVRE, C ✻, ancien colonel du génie, à Paris (novembre 1836).

LANCRENON, ✻, conservateur du musée, membre correspondant de l'Institut, rue de la Bouteille, 9 (2 août 1835).

MAGNONCOUR (Flavien DE), ✻, anc. pair de France, anc. maire de Besançon, à Paris (décembre 1835).

MATTY DE LATOUR, ✻, ingénieur en chef en retraite, à Rennes (janvier 1867)

MM.

MIGNARD, homme de lettres, à Dijon (août 1859).

MONTY, O ✻, ancien recteur de l'Académie de Besançon (janvier 1861).

MORRELET, ancien notaire, à Bourg (janvier 1861).

PARANDIER, O ✻, inspecteur général des ponts et chaussées, rue de Berry, 43, à Paris (février 1835).

PARIS, C ✻, colonel d'état-major en retraite à Emagny (août 1867).

PATIN, C ✻, secrétaire perpétuel de l'Académie française, à Paris.

PERRON, ✻, *secrétaire perpétuel honoraire*, à Paris (août 1838).

PERSON, ✻, professeur de physique, ancien doyen de la Faculté des sciences, à Paris (24 août 1845).

POUJOULAT, homme de lettres, à Passy, près Paris (décembre 1835).

SAINTE-AGATHE (Louis DE), ✻, anc. adjoint, président du conseil d'administration de la Société des forges de Franche-Comté, rue d'Anvers, 1 (août 1868).

SAINTE-CLAIRE-DEVILLE, H., ✻, membre de l'Académie des sciences, professeur de chimie à la Faculté des sciences, à Paris (août 1845).

SEGUIN, ✻, recteur de l'Académie d'Aix (29 janvier 1872).

TOURANGIN, G O ✻, ancien préfet du Doubs, à Menetou (Cher) (30 novembre 1848).

Académiciens titulaires ou résidants.

MM.

VIANCIN, Ch., secrétaire général honoraire de la mairie, maître ès-jeux floraux, *doyen de la Compagnie*, à Fontaine-Ecu (14 août 1820).

MARNOTTE, architecte, membre correspondant de la commission d'antiquités de la Côte-d'Or, rue Moncey, 5 (24 août 1826).

BRETILLOT, Léon, ✻, ancien maire de Besançon, rue de la Préfecture, 21 (12 novembre 1835).

JOBARD, O ✻, président à la Cour d'appel, rue de la Préfecture, 10 (28 janvier 1836).

CLERC, Edouard, ✻, président honoraire à la Cour d'appel, rue Sainte-Anne, 7 (28 janvier 1837).

DE VAULCHIER (marquis Louis), rue Moncey, 9 (24 août 1837).

DARTOIS (l'abbé), vicaire général, à l'archevêché (24 août 1844).

TRIPARD, ✻, conseiller à la Cour d'appel, rue St-Vincent, 33 (24 août 1844).

GRENIER, Charles, ✻, doyen de la Faculté des sciences, à la Faculté (28 janvier 1847).

REYNAUD-DUCREUX, O ✻, professeur à l'école d'artillerie, rue Ronchaux, 22 (30 août 1847).

BESSON (l'abbé), chanoine de l'église métropolitaine de Besançon (30 août 1847).

BLANC, C ✻, ancien procureur général près la Cour d'appel, Grande-Rue, 129 (août 1850).

VUILLERET, Just, juge au tribunal, rue Saint-Jean, (24 août 1853), *secrétaire perpétuel*.

MM.

DRUHEN aîné, ✵, professeur à l'école de médecine, Grande-Rue, 74 (janvier 1855).

CHIFLET, Ferdinand (vicomte), propriét., rue Saint-Vincent, 51 (janvier 1855).

LAURENS, Paul, membre correspondant de la Société de statistique de Marseille, rue Saint-Vincent, 22 (24 août 1855).

ALVISET, H., ✵, président à la Cour d'appel, membre du conseil général de la Haute-Saône, rue du Mont-Sainte-Marie, 1 (24 août 1857).

TERRIER DE LORAY (marquis DE), membre du Conseil général du Doubs, Grande-Rue, 68 (24 août 1857).

DELACROIX, Alphonse, architecte de la ville, à Montrapon, banlieue de Besançon (28 janvier 1858).

JEANNEZ, ✵, conseiller à la Cour d'appel, rue du Chateur, 14 (janvier 1860).

SANDERET DE VALONNE, ✵, directeur de l'Ecole de médecine, rue de la Préfecture, 4 (janv. 1862).

SUCHET (l'abbé), supérieur du séminaire d'Ornans (Doubs) (janvier 1863).

ORDINAIRE, O ✵, sous-directeur d'artillerie en retraite, commissaire du gouvernement près le conseil de guerre, Grande-Rue, 49 (22 août 1863).

CASTAN, Auguste, ✵, bibliothécaire de la ville, rue de la Préfecture, 4 (28 janvier 1864).

WEIL, ✵, professeur de littérature ancienne, doyen de la Faculté des lettres, correspondant de l'Institut, rue du Chateur, 25 (28 janvier 1864).

MM.

SAUZAY, Jules, rue de la Préfecture, 25 (28 janvier 1867).

VAULCHIER (comte DE), Charles, député du Doubs, rue Moncey, 9 (28 janvier 1867).

PIOCHE (l'abbé), Louis, professeur au collége Saint-François-Xavier, rue des Bains-du-Pontot (28 janvier 1867), *vice-président annuel.*

BAILLE, Edouard, peintre d'histoire, Grande-Rue, 67 (26 août 1867).

ESTIGNARD, conseiller à la Cour d'appel, membre du conseil général, rue du Clos, 25 (28 janvier 1868).

Associés résidants.

LEBON, Eugène, docteur en médecine, Grande-Rue, 116 (28 janvier 1868), *trésorier de la Compagnie.*

LABRUNE, Ch., docteur en médecine, rue des Chambrettes, 11 (24 août 1868).

SIRE, G., docteur ès-sciences, essayeur au bureau de la garantie, rue Neuve-Saint-Pierre, 16 (28 janvier 1870).

VERNIS, A., ✻, ingénieur en chef des ponts et chaussées, rue Neuve, 26 (29 janvier 1872), *président annuel.*

GAUTHIER, Jules, archiviste du département, rue Neuve, 6 (29 janvier 1872), *secrétaire perpétuel adjoint, archiviste.*

DE JANKOVITZ, propriétaire, rue Moncey, 9 (29 janvier 1872).

MARQUISET, Léon, membre du conseil général de

MM.

la Haute-Saône, rue Neuve, 28 (29 janvier 1872).

DUCAT, Alfred, chev. de l'ordre de Saint-Grégoire-le-Grand, architecte à Besançon, rue Saint-Pierre, 3 (24 août 1872).

BERGIER (l'abbé), missionnaire de la maison d'Ecole, près Besançon (24 août 1872).

CHOTARD, Henry, ✻, professeur d'histoire à la Faculté des lettres, rue du Chapitre, 9 (25 août 1873).

Associés correspondants nés dans le ci-devant comté de Bourgogne (1).

Victor HUGO, O ✻, de l'Académie française, etc. (août 1827).

Xavier MARMIER, O ✻, membre de l'Académie française, à Paris (août 1839).

LÉLUT, O ✻, membre de l'Institut, Académie des sciences morales, à Paris (août 1839).

TISSOT, ✻, doyen honoraire de la Faculté des lettres de Dijon, correspondant de l'Institut, à Dijon (août 1842).

RICHARD (l'abbé), correspondant historique du ministère de l'instruction publique, curé à Dambelin (Doubs) (août 1842).

COURNOT, C ✻, ancien recteur, à Paris (août 1843).

WEY (Francis), O ✻, inspecteur général des archives départementales, à Saint-Germain, près Paris (août 1845).

---

(1) Une délibération du 30 juillet 1834 a fixé à *quarante* le nombre des associés de cet ordre.

MM.

CIRCOURT (le comte Albert DE), homme de lettres, à Paris (janvier 1846).

RONCHAUD (Louis DE), littérateur, à Paris (novembre 1848).

REVERCHON, O ✻, avocat à la Cour de cassation, à Paris (janvier 1851).

BARTHÉLEMY DE BEAUREGARD (l'abbé J.), chanoine honoraire de Reims et de Périgueux, à Paris (janvier 1851).

VIEILLE, Jules, O ✻, recteur de l'Académie de Dijon (août 1853).

JOLIBOIS, curé de Trévoux (janvier 1855).

BERGERET, docteur en médecine, membre du conseil général du Jura, à Arbois (août 1856).

GATIN (l'abbé), correspondant du ministre de l'instruction publique, curé d'Héricourt (Haute-Saône) (août 1856).

PETIT, statuaire, rue d'Enfer, 89, à Paris (août 1857).

Edouard GRENIER, littérateur, à Baume-les-Dames (janvier 1858).

TOUBIN, professeur au collége arabe d'Alger (août 1859).

PASTEUR, O ✻, administrateur de l'école normale supérieure, membre de l'Académie des sciences, à Paris (janvier 1860).

CIRCOURT (Adolphe DE), à Paris (janvier 1861).

GIGOUX, ✻, peintre d'hist., rue Châteaubriand, 17, à Paris (août 1861).

PIERRON, ✻, ancien professeur au lycée Louis-le-

MM.

Grand, rue d'Assas, 76, à Paris (août 1862).

Gérome, ✻, peintre d'histoire, membre de l'Institut (Académie des Beaux-Arts), à Paris (août 1863).

Monnier, ✻, homme de lettres (janvier 1865).

Perraud, ✻, statuaire, membre de l'Institut (Académie des Beaux-Arts), à Paris (janvier 1865).

Briot, ✻, professeur suppléant à la Faculté des sciences, à Paris (août 1865).

Jobez (Alphonse), ancien député, à Montorge (Villers-sous-Chalamont) (août 1867).

Jacquenet (Mgr), protonotaire apostolique, membre de l'Académie de Reims (janvier 1868).

Brultey (l'abbé), curé de Cirey-lez-Belvaux (Haute-Saône) (août 1868).

Fleury-Bergier, juge de paix, à Montbozon (Haute-Saône).

Marcou, de Salins (janvier 1870).

Lemire, Jules, ✻, ancien membre du conseil général du Jura, à Clairvaux (janvier 1872).

Champin, ✻, ancien sous-préfet de Baume, à Baume (janvier 1872).

Morey (l'abbé), curé de Baudoncourt (janvier 1872).

Gréa (l'abbé), vicaire général du diocèse de Saint-Claude (24 août 1872).

Reverchon, ✻, ancien député du Jura, directeur de la Compagnie des forges d'Audincourt (24 août 1872).

Hauser, ✻, professeur de mathématiques au lycée Charlemagne, à Paris (24 août 1872).

MM.

BASTIDE, chanoine de Sainte-Marie-Majeure, protonotaire apostolique à Rome (24 août 1872).

TOURNIER, Edouard, directeur adjoint à l'école pratique des hautes études, rue Servandoni, 6, à Paris (25 août 1873).

BOUQUET, (Jean-Cl.), ✻, professeur à la Faculté des sciences, rue Soufflot, 22, à Paris (25 avril 1873).

Associés correspondants nés hors de la province de Franche-Comté.

TAYLOR (le baron), O ✻, littérateur, à Paris (août 1825).

CAILLEUX (DE), O ✻, ancien directeur général des musées, à Paris (août 1827).

PERICAUD, ancien bibliothècaire de la ville de Lyon, etc. (août 1833).

NADAULT-BUFFON, O ✻, ingénieur en chef, professeur à l'Ecole des ponts et chaussées, à Paris (août 1834).

PAUTET (Jules), sous-chef au ministère de l'intérieur, à Paris (août 1842).

MALLARD, archéologue-dessinateur, à Selongey, près Dijon (Côte-d'Or) (août 1845).

CHÉNIER (DE), O ✻, ancien chef de bureau au ministère de la guerre, à Paris (novembre 1848).

BRAUN, ✻, président du consistoire supérieur et du directoire de l'Eglise de la Confession d'Augsbourg, ancien conseiller à la Cour d'appel de Colmar (août 1849).

MM.

QUICHERAT, ✻, professeur à l'Ecole des Chartes (août 1857).

BAUDOUIN, ✻, inspecteur général de l'enseignement primaire, à Paris (janvier 1861).

NAUDET, O ✻, membre de l'Académie des Inscriptions (janvier 1864).

JUNCA, ancien archiviste du département du Jura, à Paris (janvier 1865).

DALLOZ (Edouard), O ✻, ancien président du conseil général du Jura (août 1866).

D'ARBOIS DE JUBAINVILLE, archiviste du département de l'Aube (août 1867).

LECLERC (François), membre de l'Académie de Dijon (24 août 1872).

BARTHÉLEMY (Edouard DE), membre du Comité des travaux historiques, à Paris (25 août 1873).

Associés étrangers (1).

PICOT, professeur d'histoire, à Genève (mai 1807).

GAZZERA (l'abbé), secrétaire perpétuel de l'Académie royale des sciences, à Turin (mars 1841).

GACHARD, ✻, directeur général des archives de Belgique, à Bruxelles (mars 1841).

VUILLEMIN, historien, à Lausanne (mars 1841).

MATILE, historien, à New-York (Etats-Unis) (mars 1841).

GROEN VAN PRINSTERER (G.), ancien chef du cabinet

(1) Cette classe a été instituée par une délibération du 11 mars 1841.

MM.

du roi de Hollande, membre du Conseil d'Etat, à La Haye (août 1843).

Ménabréa, ministre à Turin (août 1847).

Reume, major à l'état-major, à Bruxelles (août 1850).

Kohler, professeur au collége de Porrentruy (janvier 1855).

Manzoni (Alexandre), à Milan (août 1855).

Cantu (César), historien, à Milan (janvier 1864).

Le P. Theiner, bibliothécaire du Vatican (août 1867).

LISTE DES SOCIÉTÉS SAVANTES

CORRESPONDANT AVEC L'ACADÉMIE.

FRANCE.

AIN.

Société d'Emulation de l'Ain; Bourg.

AISNE.

Société académique de Laon.
Société académique des sciences, arts, belles-lettres, agriculture et industrie de Saint-Quentin.

ALLIER.

Société d'Emulation de l'Allier ; Moulins.

AUBE.

Société académique de l'Aube ; Troyes.

BOUCHES-DU-RHÔNE.

Académie d'Aix.
Académie de Marseille.
Société de statistique de Marseille.

CALVADOS.

Académie de Caen.
Société des antiquaires de Normandie à Caen.
Société d'agriculture de Caen.
Société française d'archéologie ; Caen.

CHARENTE.

Société d'agriculture de Charente; Angoulême.

CHARENTE-INFÉRIEURE.

Société historique et scientifique de St-Jean-d'Angély.
Société d'agriculture, belles-lettres et arts de Rochefort.

CÔTE-D'OR.

Société d'agriculture de la Côte-d'Or; Dijon.
Académie de Dijon.

DOUBS.

Société d'agriculture du Doubs; Besançon.
Société d'Emulation du Doubs; Besançon.
Société d'Emulation de Montbéliard.
Société de médecine de Besançon.

DRÔME.

Société d'archéologie de la Drôme; Valence.

EURE.

Société des sciences, belles-lettres et arts de l'Eure; Evreux.

EURE-ET-LOIR.

Société d'agriculture d'Eure-et-Loir; Chartres.

FINISTÈRE.

Société académique de Brest.

GARD.

Académie du Gard; Nîmes.

HAUTE-GARONNE.

Académie des Jeux-Floraux; Toulouse.
Académie de Toulouse.
Société d'archéologie du midi de la France; Toulouse.
Société de médecine de Toulouse.

GIRONDE.

Académie de Bordeaux.
Société philosophique de Bordeaux.

HÉRAULT.

Société archéologique de Béziers.

INDRE-ET-LOIRE.

Société d'agriculture, sciences, arts et belles-lettres d'Indre-et-Loire; Tours.
Société médicale d'Indre-et-Loire; Tours.

ISÈRE.

Académie Delphinale; Grenoble.

JURA.

Société d'agriculture, sciences et arts de Poligny.
Société d'Emulation du Jura; Lons-le-Saunier.

LOIRE.

Société d'agriculture, sciences, arts et belles-lettres de la Loire; Saint-Etienne.

HAUTE-LOIRE.

Société académique du Puy.

LOIRE-INFÉRIEURE.

Société académique de Nantes.

LOZÈRE.

Société d'agriculture de la Lozère ; Mende.

MAINE-ET-LOIRE.

Société académique de Maine-et-Loire ; Angers.

MANCHE.

Société d'agriculture et d'archéologie de la Manche ; Saint-Lô.
Société des sciences naturelles de Cherbourg.

MARNE.

Académie de Reims.
Société d'agriculture, sciences et arts de la Marne ; Châlons-sur-Marne.
Société des sciences et arts de Vitry-le-Français.

MEURTHE.

Société des sciences, lettres et arts de Nancy.

MEUSE.

Société philomatique de Verdun.

NORD.

Société d'agriculture, sciences et arts du Nord ; Douai.

Société d'Emulation de Cambrai.
Société des sciences, arts et agriculture de Lille.

OISE.

Société académique de l'Oise; Beauvais.

PAS-DE-CALAIS.

Académie d'Arras.
Société académique de Boulogne-sur-Mer.
Société d'agriculture de Boulogne-sur-Mer.

PUY-DE-DÔME.

Académie de Clermont-Ferrand.

RHÔNE.

Académie de Lyon.
Société d'agriculture, histoire naturelle et arts de Lyon.
Société littéraire de Lyon.

SAÔNE-ET-LOIRE.

Académie de Mâcon.
Société d'histoire et d'archéologie de Chalon-sur-Saône.

SAVOIE.

Société des sciences, lettres et arts de Savoie; Chambéry.

HAUTE-SAÔNE.

Société d'agriculture et d'archéologie de la Haute-Saône; Vesoul.

SEINE.

Académie des sciences morales et politiques de l'Institut de France; Paris.
Comité des travaux historiques et des sociétés savantes près le ministère de l'instruction publique.
Société de médecine légale; Paris.
Société philotechnique; Paris.

SEINE-ET-MARNE.

Société archéologique de Seine-et-Marne.

SEINE-ET-OISE.

Société des sciences morales, lettres et arts de Seine-et-Oise; Versailles.
Société des sciences naturelles de médecine de Seine-et-Oise; Versailles.

SEINE-INFÉRIEURE.

Académie de Rouen.
Société hâvraise d'Etudes diverses.
Commission des antiquités de la Seine-Inférieure.

SOMME.

Académie d'Amiens.
Société des antiquaires de Picardie; Amiens.
Société Linnéenne du nord de la France; Amiens.

TARN.

Société littéraire et scientifique de Castres.

TARN-ET-GARONNE.

Société des sciences, belles-lettres et arts de Tarn-et-Garonne; Montauban.

VAR.

Société des sciences, belles-lettres et arts du Var; Toulon.

VAUCLUSE.

Société littéraire et scientifique d'Apt.

VOSGES.

Société d'Emulation des Vosges; Epinal.

ALSACE-LORRAINE.

Académie de Metz.
Société d'histoire naturelle de Metz.

BELGIQUE.

Académie royale de Bruxelles.

ÉTATS-UNIS D'AMÉRIQUE.

Académie américaine des sciences et arts; Boston.
Académie des sciences naturelles de Philadelphie.
Commission sanitaire des Etats-Unis; New-York.
Institut smithsonien; Washington.

SUÈDE.

Université de Christiana.
Université de Lund.

SUISSE.

Société jurassienne d'Emulation de Porrentruy, canton de Berne.

TABLE DES MATIÈRES

Séance du 25 août 1873.

Discours de M. Ed. Clerc, président. (Philibert de Chalon.). 1
Discours de réception de M. Vernis..... 84
Réponse de M. le Président..... 104
Discours de réception de M. l'abbé Bergier. (Tableau historique de l'agriculture en Séquanie à l'époque de César.). 106
Réponse de M. le Président..... 138
Rapport sur le Concours de poésie, par M. l'abbé Pioche... 139
Liste des lauréats du Concours de poésie..... 151
Piéces de vers par M. Viancin..... 153
Programme des prix à décerner en 1874..... 167
Elections..... 169
Liste académique..... 170

Besançon. — Imprimerie Dodivers, Grande-Rue 87.